



**DIAGNOSTIC DES CAUSES PROFONDES DES CONFLITS
INTERCOMMUNAUTAIRES RECURRENTS EN GUINÉE
FORESTIÈRE**

RAPPORT FINAL



Réalisé par l'ONG Association Mains Solidaires (AMAS)

Email : ong_mainssolidaires@yahoo.fr

Sous la coordination de Didier BAZZO

Financement: PNUD / PBF

Conakry, Avril 2016

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| TABLE DES ILLUSTRATIONS | 4 |
| Listes des tableaux | 4 |
| Liste des graphiques | 4 |
| Liste des schémas | 4 |
| Liste des cartes | 4 |
| Liste des tableaux complémentaires | 5 |
| REMERCIEMENTS | 6 |
| LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES | 7 |
| RESUME EXECUTIF | 8 |
| INTRODUCTION | 10 |
| 1. Contexte et justification de l'étude | 10 |
| 2. Cadre institutionnel de l'étude | 11 |
| CHAPITRE I : QUELQUES CLARIFICATIONS CONCEPTUELLES, METHODOLOGIE ET ETAT DES LIEUX SUR LA PROBLEMATIQUE DES CONFLITS EN GUINEE FORESTIERE | 13 |
| 1.1 Quelques clarifications conceptuelles | 13 |
| 1.2. Méthodologie de Recherche Action Participative (R.A.P) intégrée aux théories du changement social et de l'acteur rationnel | 23 |
| 1.3. Etat des lieux sur la problématique des conflits intercommunautaires | 29 |
| CHAPITRE II : PARCOURS MIGRATOIRES DE CONSTRUCTION D'UNE POPULATION COMPOSITE EN PLEINE MUTATION | 32 |
| 2.1. Un peuplement relativement tardif et complexe | 32 |
| 2.2. Des migrations récentes aux raisons diverses | 38 |
| 2.3. Des liens sociaux de portée commune consolidés par des processus dynamiques | 40 |
| CHAPITRE III : DES FRUSTRATIONS ANCIENNES AUX FACTEURS DE DECLENCHEMENT DES VIOLENCES INTERCOMMUNAUTAIRES EN GUINEE FORESTIERE | 44 |
| 3.1. Les questions identitaires : des facteurs de conflit/cohésion sociale ? | 44 |
| 3.2. Dimensions ethnico-religieuses, linguistiques et alimentaires des questions identitaires | 45 |
| 3.3. Les questions foncières comme éléments de tensions et de conflits aux dimensions diverses | 48 |
| 3.4. L'installation illégale des troupeaux dans les périmètres de forêts classées | 50 |
| 3.5. De la régulation foncière étatique au libéralisme économique, facteurs de tension ? | 50 |

| | |
|--|------------|
| 3.6. Que peut-on retenir des causes profondes des tensions et conflits intercommunautaires récurrents en Guinée Forestière ? _____ | 54 |
| CHAPITRE IV : TYPOLOGIE DES CONFLITS ET CHRONOLOGIE DES CAS PREOCCUPANTS _____ | 60 |
| 4.1. Les conflits à caractère intercommunautaire _____ | 68 |
| 4.2. Les conflits à caractère intracommunautaire _____ | 86 |
| 4.3. Chronologie des principaux conflits répertoriés à travers les études précédentes ____ | 98 |
| RECOMMANDATIONS _____ | 99 |
| 1. Recommandations sur l'axe de la recherche-action et de la communication _____ | 99 |
| 2. Recommandations sur l'axe socioculturel et politique _____ | 99 |
| 3. Recommandations sur l'axe économique _____ | 101 |
| CADRE STRATEGIQUE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS _____ | 102 |
| CONCLUSION _____ | 113 |
| BIBLIOGRAPHIE _____ | 117 |
| 1.1. Ouvrages généraux et chapitres d'ouvrages _____ | 117 |
| 1.2. Thèses, mémoires et rapports _____ | 118 |
| 1.3. Références électroniques consultées _____ | 119 |
| ANNEXES _____ | 120 |
| I. LISTE DES PARTICIPANTS _____ | 120 |
| II. LISTE DES TABLEAUX COMPLEMENTAIRES _____ | 121 |

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Listes des tableaux

| | |
|--|-----|
| Tableau 1 : Découpage zonale de l'enquête et structure des équipes de collecte..... | 26 |
| Tableau 2: Echantillon spatial et populations cibles | 27 |
| Tableau 3 : Récapitulatif sur l'échantillon de la population cible..... | 27 |
| Tableau 4 : Perception des enquêtés sur la pluralité des partis politiques en Guinée Forestière..... | 53 |
| Tableau 5 : Typologie des conflits en Guinée Forestière selon les préfectures..... | 62 |
| Tableau 6 : Typologie des conflits en Guinée Forestière selon les préfectures..... | 63 |
| Tableau 7 : Récapitulatif des conflits observés et analysés selon les localités en Guinée Forestière ... | 94 |
| Tableau 8 : Cadre stratégique de mise en œuvre des recommandations de l'étude | 103 |

Liste des graphiques

| | |
|--|----|
| Graphique 1 : Avis des enquêtés sur l'évolution des relations économiques entre les anciens et les nouveaux acteurs économiques en Guinée Forestière..... | 18 |
| Graphique 2 : Avis des enquêtés sur l'existence du mariage intercommunautaire en Guinée Forestière | 47 |
| Graphique 3 : Avis des enquêtés sur la pratique du mariage intercommunautaire en Guinée Forestière | 47 |
| Graphique 4 : Possibilité d'accès des enquêtés à la terre en Guinée Forestière..... | 49 |
| Graphique 5 : Modes d'accès des enquêtés à la terre en Guinée Forestière | 50 |
| Graphique 6: Avis des enquêtés sur l'existence des tensions liées aux partis politiques en Guinée Forestière..... | 54 |
| Graphique 7: Avis des enquêtés sur les rites coutumiers comme facteurs ou non de tensions en Guinée Forestière..... | 73 |
| Graphique 8 : Avis des enquêtés sur l'ethnie des premiers commerçants et transporteurs en Guinée Forestière..... | 81 |
| Graphique 9 : Croisement entre les avis des enquêtés sur l'ethnie des premiers commerçants et transporteurs et leur propre ethnies d'origine en Guinée Forestière..... | 82 |

Liste des schémas

| | |
|--|----|
| Schéma 1 : Méconnaissance de l'histoire commune des communautés autochtones et allochtones | 55 |
| Schéma 2 : Manifestations de l'accumulation des frustrations | 56 |
| Schéma 3 : Manifestations de la mal gouvernance | 56 |
| Schéma 4 : Manifestations de l'instrumentalisation politique des communautés | 58 |
| Schéma 5 : Manifestations de la pauvreté matérielle et financière | 58 |
| Schéma 6 : Synthèse des causes profondes des conflits: Des causes complexes et interactives..... | 59 |
| Schéma 7 : Typologie des conflits et degré de dangerosité..... | 61 |

Liste des cartes

| | |
|---|----|
| Carte 1 : Exemple de territoires ethnico-claniques ayant servi au découpage de l'organisation administrative coloniale des cantons du cercle de N'zérékoré..... | 35 |
| Carte 2 : Une diversité ethnique en Guinée Forestière | 37 |

| | |
|---|----|
| Carte 3 : Taux d'accroissement annuel moyen de la population de la Guinée Forestière entre 1983 et 1996 (%) par sous-préfecture | 39 |
| Carte 4 : Les 1ers conflits cités par les enquêtés en Guinée Forestière selon les localités | 64 |
| Carte 5 : Les causes immédiates des 1ers conflits cités en Guinée Forestière selon les localités | 65 |
| Carte 6 : Causes profondes des 1ers conflits cités en Guinée Forestière selon les localités | 66 |
| Carte 7 : Protagonistes des 1ers conflits cités en Guinée Forestière selon les localités | 67 |
| Carte 8 : Etat actuel des 1 ^{ers} conflits cités en Guinée Forestière selon les localités | 68 |
| Carte 9 : Dimensions des 1ers conflits cités en Guinée Forestière selon les localités | 69 |

Liste des tableaux complémentaires

| | |
|---|-----|
| Tableau complémentaire 1 : Croisement entre le sexe de l'enquêté (e) et leur avis sur l'existence de conflits liés au foncier | 121 |
| Tableau complémentaire 2 : Croisement entre les régions administratives de résidence et le sexe des enquêtés | 121 |
| Tableau complémentaire 3 : Croisement entre les préfectures de résidence et le sexe des enquêtés | 121 |
| Tableau complémentaire 4 : Croisement entre l'ethnie de l'enquêté (e) et la pratique de mariages intercommunautaires réciproques | 122 |
| Tableau complémentaire 5 : Croisement entre l'avis sur la pratique des mariages intercommunautaires non réciproques et l'ethnie de l'enquêté (e) | 123 |
| Tableau complémentaire 6 : Croisement entre l'ethnie de l'enquêté (e) et l'ethnie des 1ers commerçants et transporteurs | 123 |
| Tableau complémentaire 7 : Croisement entre l'ethnie de l'enquêté (e) et l'évolution des relations entre anciens et nouveaux acteurs | 124 |
| Tableau complémentaire 8 : Croisement entre l'ethnie de l'enquêté (e) et les recommandations sur le plan socioculturel | 125 |
| Tableau complémentaire 9 : Croisement entre l'ethnie de l'enquêté (e) et les recommandations sur le plan économique | 126 |
| Tableau complémentaire 10 : Croisement entre l'ethnie de l'enquêté (e) et recommandations sur le plan politique | 127 |
| Tableau complémentaire 11 : Croisement entre les recommandations sur le plan socioculturel et les préfectures de résidence des enquêtés | 128 |
| Tableau complémentaire 12 : Croisement entre les recommandations sur le plan économique et les préfectures de résidence des enquêtés | 129 |
| Tableau complémentaire 13 : Croisement entre les recommandations sur les plans politique et institutionnel et les préfectures de résidence des enquêtés | 130 |

REMERCIEMENTS

La présente étude a été une opportunité de fructueuses collaborations entre divers acteurs directs et indirects ayant joué des rôles importants pour sa réussite. Ces rôles ont été effectifs aussi bien sur les plans institutionnel et professionnel qu'à l'échelle locale, régional et nationale. Elle est le fruit d'un partenariat consolidé entre l'Association Mains Solidaires (AMAS) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Guinée. En effet, l'ONG AMAS avait soumis un projet intitulé : « *Etude diagnostique des causes profondes des conflits intercommunautaires récurrents en Guinée Forestière* » au PNUD avec une demande de financement. Pendant ce temps, le partenaire technique et financier avait déjà un Programme dénommé : « *Programme Prioritaire d'appui aux initiatives de prévention de conflits et de consolidation de la Paix en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière* », ID 00092979 en cours de réalisation dans la région. L'initiative a ainsi été retenue et financé par le PNUD pour sa mise en œuvre par notre ONG.

Que les populations enquêtées, les élus locaux et les autorités administratives rencontrés sur le terrain, les membres du Bureau exécutif de AMAS, l'équipe de recherche (notamment Dr Daniel LAMAH, M. Nianga Marcelin KOLOMOU et Kaliva GUILAVOGUI), les enquêteurs et les agents de saisie, de même que Monsieur Didier BAZZO (consultant international de la présente étude), trouvent ici l'expression de notre vive reconnaissance pour leur disponibilité, leur dévouement et pour la qualité du travail accompli.

Nos profondes gratitude vont au personnel du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Que le personnel du PNUD-Conakry et celui du Bureau régional de N'zérékoré trouvent ici l'expression de nos sincères reconnaissances pour le soutien technique et financier apporté dans le cadre de la réalisation de cette étude.

Nos sincères remerciements s'adressent également aux personnes ressources qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de ce projet à travers diverses formes de contribution notamment leur pertinente participation à l'approfondissement des réflexions. Il s'agit de : Dr Kéfing CONDE (Socio-Anthropologue, Vice Doyen Chargé de la recherche de la Faculté des Sciences Sociales, Université GLC de Sonfonia-Conakry) Monsieur Daouda KOMAN (Sociologue, enseignant-chercheur à l'UGLC-SC, Directeur des Masters à l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, Unité universitaire à Conakry-UCAO-UUCo-), le Révérend Père Mathieu LOUA, Secrétaire Général de l'OCPH Caritas-Guinée, Madame Angéline Yamon HABA, Secrétaire de Direction à l'OCPH Caritas-Guinée, Dr Joachim LAMA (Président d'honneur de AMAS), le Colonel Rémi LAMAH (Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique), Dr Gbanacé POGBA LAMAH.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|----------------|--|
| ADC | : Action pour le Développement Communautaire |
| ADETO | : Association pour le Développement de Tonaley |
| AFD | : Agence Française de Développement |
| AMAS | : Association Mains Solidaires |
| ASF-Guinée | : Avocats Sans Frontière-Guinée |
| BM | : Banque Mondiale |
| CEPAP | : Programme d'appui aux initiatives de prévention de conflits et de consolidation de la paix |
| CR | : Commune Rurale |
| CU | : Commune Urbaine |
| DRC-DDG Guinée | : Conseil Danois des Réfugiés & le Groupe Danois de Déminage |
| FMI | : Fonds Monétaire International |
| FNUAP | : Fonds des Nations Unies pour la population |
| IES | : Institution d'Enseignement Supérieur |
| INS | : Institut National de la Statistique |
| MDT | : Mêmes Droits pour Tous |
| MP | : Ministère du Plan |
| OGM | : Observatoire de Guinée Maritime |
| ONG | : Organisation Non Gouvernementale |
| PA | : Point d'Appui |
| PACV | : Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises |
| PCNU/N'Z | : Programme Conjoint des Nations Unies à N'Zérékoré |
| PDG | : Parti Démocratique de Guinée |
| PNUD | : Programme des Nations Unies pour le Développement |
| RAP | : Recherche Action Participative |
| REC | : Recomposition Ethnique Concertée |
| S/P | : Sous/Préfecture |
| SMFG | : Société des Mines de Fer de Guinée |
| SOGUIPAH | : Société Guinéenne de Palmier à huile et d'Hévéa |
| SWISS Peace | : Organisation Suisse pour la Paix |
| UDECOM | : Université pour le Développement Communautaire |
| PAACIG/N'Z | : Programme d'Appui à l'Accélération de la Croissance Inclusive en Guinée/N'Zérékoré |

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre du «Programme Prioritaire d'Appui aux initiatives de prévention de conflits et de consolidation de la Paix en Guinée Forestière, ID 00092979 du PNUD », l'Association Mains Solidaires (AMAS) a engagé en septembre 2015, avec l'appui technique et financier du PNUD, une « *Etude Diagnostique des causes profondes des conflits intercommunautaires récurrents en Guinée Forestière* ».

L'approche privilégiée dans ce travail est la Recherche Action Participative (R.A.P)¹ intégrée aux théories du changement social et de l'acteur rationnel. Cette approche RAP se base sur l'idée que ce sont les communautés affectées qui doivent elles-mêmes élaborer, décider et s'approprier les solutions aux défis auxquels elles sont confrontées.

Dans la phase de collecte des données primaires, les chercheurs, pour leur part, avaient pour tâche principale de faciliter les débats et canaliser les idées de manière à ce que la démarche soit itérative et constructive. Il a en effet été organisé des entretiens individuels auprès des personnes ressources et des focus group dont la taille variait entre 6 et 12 personnes.

Les participants aux focus group ont été choisis parmi les leaders communautaires, religieux et autorités locales sur la base des critères de crédibilité et de représentativité. Pour les focus, nous avons privilégié l'approche d'autoconstitution des groupes, tout en exigeant leur représentativité en termes de composition selon la structure suivante :

- 1) les responsables administratifs et élus locaux ;
- 2) les leaders religieux, chefs traditionnels et représentants de la société civile ;
- 3) les leaders d'opinion (jeunes et femmes) et enfin;
- 4) un focus mixte composé des membres des trois précédents.

La méthodologie utilisée répond à une préoccupation majeure : celle de faciliter la compréhension du phénomène étudié, mais également de faire asseoir la conviction qu'on ne peut mieux comprendre les actes d'un individu, d'un groupe d'individus ou des groupes sociaux que si les acteurs eux-mêmes expliquent leurs motivations pour les actes qu'ils posent.

Les outils conceptuels mobilisés à cet effet sont : *la tension sociale, le conflit intercommunautaire, le risque, l'étranger, l'allochtone, l'autochtone, l'allogène, l'identité sociale et territoriale*. Ceci, à notre avis, facilite et renforce la compréhension des actes, attitudes et prises de positions des différents acteurs dans les conflits au-delà des apparences.

La seconde dimension de notre démarche porte sur la lecture analytique de l'histoire commune des différentes communautés vivant en Guinée Forestière. De façon pratique, pour des raisons d'approfondissement de la compréhension des perceptions des populations, nous avons combiné la méthode quantitative et celle qualitative. La collecte des données primaires a couvert toutes les sept préfectures de la région (y compris Kissidougou) et la zone spéciale de Conakry pour les ressortissants de la région. Il s'agit principalement des communes de Ratoma et de Matoto et leurs prolongements dans les zones périurbaines relevant de Dubréka ou de Coyah.

La présente étude vise à contribuer au renforcement des capacités de réconciliation intercommunautaire en vue de restaurer et de consolider une paix durable dans la région. Cet objectif général est décliné en six (6) objectifs spécifiques à savoir :

- a) Identifier et analyser les facteurs majeurs de conflits/cohésion dans la région ;
- b) Promouvoir le réveil et l'opérationnalisation stratégique de toutes les dynamiques et capacités (traditionnelles et modernes) de prévention et de gestion de ces conflits ;
- c) Susciter la solidarité agissante et la cohésion intercommunautaire compromise depuis les années 1990 ;
- d) comprendre le diagnostic que fait la population de la violence cyclique dans la région à travers l'analyse de leurs appréciations des initiatives entreprises par le passé pour réduire considérablement les risques de ces violences;

¹ Cette dimension de l'approche est essentiellement inspirée des travaux d'Interpeace/PNUD sur les dynamiques et capacités de gestion des conflits dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire (janvier 2013).

- e) identifier des pistes de réflexion pour la recherche de solutions durables à ces violences cycliques ;
- f) Cartographier les types de conflits par zones et leurs facteurs explicatifs majeurs dans la région.

L'analyse diagnostique des conflits en Guinée Forestière met en évidence deux types de causes généralement difficiles à dissocier: les causes immédiates (ou facteurs de déclenchement) et les causes lointaines (ou profondes) et ce, quel que soit le type de conflit (intercommunautaire ou intracommunautaire).

Les facteurs de déclenchement ou *causes immédiates* des conflits observés en Guinée Forestière peuvent être regroupés en sept (7) points majeurs. Parmi ces points, on note : la mal gouvernance, les ressentiments identitaires, le foncier, la récupération d'incidents, le leadership religieux ou la chefferie traditionnelle, la destruction de cultures des autochtones par des bœufs appartenant à des éleveurs allochtones.

Selon les résultats de nos analyses, les acteurs souvent impliqués dans la gestion des conflits en Guinée Forestière s'attachent plus généralement aux causes apparentes. Les causes profondes ont rarement attiré leur attention.

Soulignons en particulier que de toute la diversité de situations qui apparaissent comme des causes profondes des tensions et conflits inter et intracommunautaires en Guinée Forestière, quatre d'entre elles, intimement liées, apparaissent comme les principales. Il s'agit de : *l'accumulation des frustrations dont les raisons restent complexes et diverses, l'ignorance et/ou la méconnaissance de l'histoire commune de ces communautés par elles-mêmes, l'instrumentalisation politique des communautés ethnico-religieuses, la pauvreté matérielle et financière*².

Chacune de ces causes profondes a été traduite concrètement en ses différentes manifestations qui traduisent concrètement leur complexité.

En termes de typologie et d'analyse des dimensions des conflits identifiés, il ressort de nos analyses que les conflits à caractère intercommunautaire prédominent. En effet, 71% des conflits observés sont intercommunautaires et 29% de types intracommunautaires. Dans le cas des conflits intercommunautaires, selon les localités, les cas de figures diffèrent. On assiste à l'opposition entre Kpèlè et Konianké ou Manon et Konianké à N'Zérékoré ; Toma et Manian à Macenta; Kissi et Konianké à Gueckédou ; Kissi et Kouranko à Kissidougou. La dimension intracommunautaire des conflits quant à elle exprime les mutations qui affectent le fonctionnement interne dans les communautés affectées.

Au regard des analyses faites des données collectées, un certain nombre de recommandations générales se dégagent. Ces recommandations sont structurées en trois axes : i) l'axe de recherche action et de communication ; ii) l'axe socioculturel et politique ; iii) l'axe économique. De ces axes de recommandations, un cadre stratégique de leur mise en œuvre a été élaboré suivant les quatre principales causes profondes des conflits identifiés et analysés.

² Il faut préciser ici que la pauvreté matérielle et financière porte dans cette situation deux principales dimensions. D'un côté, elle apparaît comme une cause en ce sens qu'elle facilite aussi bien l'instrumentalisation politique et ethnico-religieuse que l'engagement des groupes stratégiques dans les conflits ; et de l'autre côté, elle apparaît comme une conséquence des conflits récurrents lorsque ces situations provoquent l'abandon périodique et parfois prolongé des activités génératrices de revenus (AGR) par les populations des zones conflictuelles.

INTRODUCTION

1. Contexte et justification de l'étude

La Guinée Forestière est une entité à la fois diverse et complexe du point de vue socioculturel, linguistique et religieux. Selon la carte ethnique de cette région (SIG CRAS/Macenta 2010), on y trouve environ une vingtaine de groupes ethniques (mixtes ou purs). Mais, quelques grands groupes comme les Kpèlè (ou Guerzé), les Könön, les Toma, les Manian, les Kissi, les Konianké, les Manon... s'y distinguent. A ces groupes ethniques s'ajoutent ceux récemment arrivés soit pour des raisons économiques ou de service, soit pour des raisons sociales ou sécuritaires (Kouranko, Malinké, Peulh, Soussou). Si la région a longtemps été caractérisée par une cohabitation paisible entre les différentes communautés (autochtones et allochtones), elle est aujourd'hui devenue l'un des foyers de conflits sociaux et ethnico-religieux les plus récurrents du pays. Ces conflits opposent généralement les populations autochtones et allochtones.

La récurrence des conflits à caractère essentiellement intercommunautaire en Guinée Forestière est de nos jours une préoccupation majeure des enseignants-chercheurs et autres cadres ressortissants de cette région. Cette préoccupation s'explique surtout par la persistance de ce phénomène et de ses implications diverses en termes socioculturel, économique et politique. Ces conflits sont, paradoxalement au plan de stabilité et de cohésion sociale traditionnel de cette région, un indice fondamental qui fait d'elle une région d'insécurité hautement sensible dans le pays.

En effet, les conflits intercommunautaires, en particulier ceux interethniques dans cette région remontent ouvertement à 1991 dans le contexte des premières élections communales et communautaires en Guinée. Depuis lors, on assiste malheureusement à une fréquence extraordinaire des violences de même type. Ainsi, on en dénombre une quinzaine de juin 1991 à juillet 2013.

Cette situation de crise persistante est aggravée par non seulement des faiblesses au niveau de l'autorité de l'Etat dans la gestion de ces conflits, mais également le désintéressement des intellectuels de cette région en termes d'initiatives pour la résolution durable de ces conflits. De plus, après ces conflits, les tentatives de réconciliation qui ont souvent lieu ne sont pas basées sur la connaissance des causes réelles desdits conflits ; ce qui ne favorise pas leur résolution durable.

Les conséquences socio-économiques de ces conflits sont dramatiques. En effet, comparée aux autres régions administratives du pays, la Région de N'Zérékoré³ est de nos jours la région où l'incidence de pauvreté est la plus élevée (66,9%) contre une moyenne nationale de 56, 88%. Les autres régions présentent respectivement les incidences suivantes dans l'ordre décroissant: Labé (65%), Faranah (64,8%), Kindia (62,5%), Mamou (60,8%), Boké (58,9%), Kankan (48,7%) et la Région spéciale de Conakry (27,4%). Il s'agit de la pauvreté monétaire dont la valeur du seuil a été évaluée à 3.217.305 GNF par personne et par an en 2012, soit près de 8.815 GNF par personne et par jour⁴.

Selon les statistiques issues des sources officielles (DSRP I et II notamment), le profil de pauvreté en 1994/95 par région se présentait comme suit, par ordre décroissant: Labé (82,5%), Mamou (78,9%), Faranah (77,8%), Kankan (77,7%), Kindia (69,6%), N'Zérékoré (67,9%), Boké (58,4%) et la région spéciale de Conakry (10,2%). Cette trame montre que si la Guinée Forestière a été considérée en 1994/95 comme une région moins pauvre, et dans le même temps, comme « le grenier de la Guinée »

³ Ministère du Plan (MP) / Institut National de la Statistique (INS), 2012, Pauvreté et inégalité en Guinée de 1994 à 2012, p.8. Ce seuil a été déterminé par les auteurs du document en référence, à partir de l'enquête 2002/03 et mis à jour en 2007 et 2012 en tenant compte de l'inflation.

⁴ Ibid, 2012, p.8.

au vu de l'importance de sa production agricole, de 2002 à nos jours, sa situation n'a guère connu d'amélioration significative ((MP/INS), 2012). On assiste plutôt à une dégradation de sa situation (cf les indicateurs du ministère du plan 2012 cités plus haut).

Les préoccupations constantes qui demeurent dans les esprits aujourd'hui restent de savoir quelles sont les causes profondes des conflits intercommunautaires récurrents en Guinée Forestière? Ces conflits Sont-ils liés à des raisons d'ordre statutaire/identitaire, politique, historique, économique et/ou socioculturel ?

La présente étude vise à contribuer au renforcement des capacités de réconciliation communautaire en vue de restaurer et de consolider une paix durable dans la région. Cet objectif général est décliné en six (6) objectifs spécifiques à savoir :

- g) Identifier et analyser les facteurs majeurs de conflits/cohésion dans la région ;
- h) Promouvoir le réveil et l'opérationnalisation stratégique de toutes les dynamiques et capacités (traditionnelles et modernes) de prévention et de gestion de ces conflits ;
- i) Susciter la solidarité agissante et la cohésion intercommunautaire compromise depuis les années 1990 ;
- j) comprendre le diagnostic que fait la population de la violence cyclique dans la région à travers l'analyse de leurs appréciations des initiatives entreprises par le passé pour réduire considérablement les risques de ces violences;
- k) identifier des pistes de réflexion pour la recherche de solutions durables à ces violences cycliques ;
- l) Cartographier les types de conflits par zones et leurs facteurs explicatifs majeurs dans la région.

2. Cadre institutionnel de l'étude

La présente étude est le fruit d'un partenariat consolidé entre l'Association Mains Solidaires (AMAS) et le Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Guinée. En effet, l'ONG AMAS avait soumis un projet intitulé : « *Etude diagnostique des causes profondes des conflits intercommunautaires récurrents en Guinée Forestière* » au PNUD avec une demande de financement. Pendant ce temps, le partenaire technique et financier avait déjà un Programme dénommé : « *Programme Prioritaire d'appui aux initiatives de prévention de conflits et de consolidation de la Paix en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière* », ID 00092979 en cours de réalisation dans la région. L'initiative a ainsi été retenue et financé par le PNUD pour sa mise en œuvre par notre ONG.

L'Association Mains Solidaires (AMAS) est une organisation non gouvernementale guinéenne à but non lucratif. Elle est née d'une réflexion approfondie conduite depuis 2002 par un groupe de cadres spécialistes en développement et de jeunes diplômés des Universités et écoles professionnelles. Elle a été agréée par l'Arrêté n° 5827/MATD/SACCO/2003 du 14 août 2003.

AMAS intervient dans cinq domaines prioritaires : 1) Formation et sensibilisation ; 2) Appui à la vie associative ; 3) Conception, réalisation et suivi de projets ; 4) Recherche de financement ; 5) Gestion de structures mutualistes ; 6) Droits de l'homme ; 7) Education ; 8) Santé ; 9) Environnement ; Recherche-actions.

Avec plus d'une décennie d'expériences, l'ONG AMAS a, depuis 2004, des interventions dans plusieurs domaines. Ses atouts se fondent sur les acquis et expériences des membres et partenaires.

Elle dispose d'expertises confirmées avec de hautes qualifications académiques de ses membres parmi lesquels figurent : des Docteurs, des titulaires de Masters, de Maîtrises et d'autres diplômes d'études supérieures spécialisées, obtenus dans les institutions d'enseignements supérieurs guinéennes, africaines et occidentales.

Pour atteindre ses objectifs, AMAS dispose d'une équipe pluridisciplinaire permanente, compétente, dynamique et expérimentée d'économistes, juristes, aménageurs-géographes, sociologues, médecins et agronomes. Dans cette équipe, hommes et femmes se sentent interpellés chacun par son indispensable rôle à jouer pour le succès du groupe. L'ONG AMAS a, à son actif, diverses réalisations sur les problèmes de développement économique et social parmi lesquelles on note:

- des appuis/conseils aux organisations paysannes et ONG locales en termes de renforcement des capacités depuis 2004;
- la réalisation d'un projet de vulgarisation du code foncier et domanial en milieu rural de la préfecture de N'Zérékoré (2008-2009) avec l'appui financier du PNUD;
- l'exécution d'un projet de «*Reboisement de 5 km des berges de la rivière Kpawoloya à Boma-Nord* » dans le cadre du Programme « Coups de pouce de la BICIGUI » en 2014;
- la participation au Groupe de Travail sur « *l'accès à la justice* » (initié et coordonné par l'Association du barreau Américain –ABA/IED-) depuis décembre 2013 ;
- Actuellement, AMAS vient de finaliser une importante étude sur le « *Diagnostic des causes profondes des conflits intercommunautaires récurrents en Guinée Forestière* ». Cette étude s'inscrit dans le cadre du «*Programme Prioritaire d'appui aux initiatives de prévention de conflits et de consolidation de la Paix en Guinée Forestière, ID 00092979 du PNUD* ».

CHAPITRE I : QUELQUES CLARIFICATIONS CONCEPTUELLES, METHODOLOGIE ET ETAT DES LIEUX SUR LA PROBLEMATIQUE DES CONFLITS EN GUINEE FORESTIERE

1.1 Quelques clarifications conceptuelles

Pour faciliter la compréhension des analyses développées dans ce travail, la clarification d'un certain nombre de concepts clés nous semble indispensable. Il s'agit des concepts de : tension sociale, risque, conflit intercommunautaire, étranger, autochtone, allochtone, ethnie, tribu, clan, lignage, famille. Ainsi, le concept étant bien plus qu'une simple définition ou une simple notion, il implique une conception particulière de la réalité étudiée, une manière de la considérer et de l'interroger et donc de la « problématiser » (Luc VAN CAMPENHOUDT et Raymond QUIVY, 2011).

La tension sociale, le conflit intercommunautaire, le risque, l'étranger, l'allochtone, l'autochtone, l'allogène⁵ : Quels sens d'identité⁶ ?

1.1.1. La tension sociale

Selon le dictionnaire français « *l'Internaute* », la tension signifie un désaccord, une discorde, une situation tendue entre deux personnes, deux groupes, deux nations⁷... Un contexte de tension sociale peut être caractérisé par des attitudes de méfiance et de repli, de fuite, d'indifférence vis-à-vis de l'autre considéré comme adversaire. L'existence d'un tel climat social et l'accumulation de sentiments de frustrations facilitent le basculement dans la violence, parfois-même face à un incident mineur, comme cela est fréquemment vécu en Guinée Forestière. Une telle situation conduit souvent à la méfiance et/ou la réticence des partenaires au développement pour des raisons des risques d'insécurité et de faible possibilité de rentabilité de leurs investissements.

1.1.2. Le conflit intercommunautaire

Le conflit est une opposition ouverte entre deux ou plusieurs personnes qui se heurtent à des idées ou à des opinions divergentes et où les attentes des uns sont souvent en opposition avec les attentes des autres⁸. A la différence d'une tension, un conflit se manifeste souvent par une situation résultant d'un désaccord entre deux parties ou plus (individus, groupes d'individus) sur la répartition et/ou l'accès à des ressources physiques ou symboliques et impliquant le recours à la violence. Un conflit devient intercommunautaire lorsqu'il mobilise dans les violences ou affrontements, des groupes stratégiques appartenant à des communautés distinctes ayant des intérêts divergents par rapport à l'objet du conflit.

On entend par groupes stratégiques, ceux qui, à l'occasion d'un conflit opposant deux personnes ou deux communautés, se mobilisent derrière une partie des protagonistes pour le soutenir et le défendre contre l'autre. Le motif de leur implication est souvent différent de la cause immédiate de l'incident qui a opposé les deux protagonistes initiaux ; ce qui fait qu'au lieu d'intervenir dans une logique d'apaisement de la crise ainsi créée, ils deviennent à leur tour des acteurs et des facteurs d'aggravation de la crise.

⁵ Sachant que le terme *allogène* s'oppose à celui *indigène* alors que le terme *autochtone*, quant à lui, s'oppose à *allochtone*, nous avons préféré le terme *allochtone* à celui *allogène* dans notre travail. En effet, nous traitons d'*autochtonie* et non d'*indigénat*. Même si les migrants dont il est question en Guinée Forestière sont des allogènes (ressortissants d'autres régions du pays, à la différence d'*allochtones* qui désigne des ressortissants de pays étrangers, pour la cohérence relative à l'*autochtonie*, nous avons préféré l'usage du terme *allochtone*.

⁶ Les analyses portant sur l'évolution des rapports allogènes/autochtones s'inspirent essentiellement des travaux de Nianga Marcelin KOLOMOU, 2015, *Tutorat et rapports fonciers dans la localité de Kòkòta/Laine, préfecture de Lola* (Mémoire de Master 2 recherche interdisciplinaire en Espace-Temps-Société), Université GLC de Sonfonia-Conakry, pp.116-118.

⁷ <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/tension/> (consulté le 14/07/2015).

⁸ <http://www.gpp.oiq.qc.ca> > ... > Gestion de conflits et communication (consulté le 14/07/2015).

1.1.3. Le risque

La notion de risque s'explique différemment dans le sens commun et dans des approches techniques ou entrepreneuriales⁹. Le dictionnaire français¹⁰ en ligne donne plusieurs définitions du risque en tenant compte de plusieurs dimensions. Mais, nous retiendrons dans le cadre de cette étude, les dimensions relatives aux situations essentiellement sociales. Ainsi, d'après ce dictionnaire, le risque désigne, dans un premier temps, « *la possibilité, probabilité d'un fait, d'un événement considéré comme un mal ou un dommage* » ; c'est aussi un « *danger, inconvénient plus ou moins probable auquel on est exposé* » ; C'est enfin, le « *fait de s'engager dans une action qui pourrait avoir un avantage, mais qui comporte l'éventualité d'un danger* ».

Toutes ces définitions ont en commun de considérer le risque comme un facteur susceptible d'engendrer une détérioration du bien-être d'un individu ou d'un groupe (un « choc » étant alors un risque réalisé). Le risque peut être avéré, potentiel, émergent ou futur.

1.1.4. Etranger, allochtone, autochtone, allogène¹¹ : Quels sens d'identité¹² ?

Le dictionnaire français « *l'Internaute* » donne une définition simple du terme *étranger*. En effet, il désigne l'*étranger* comme une « *personne qui vient d'un autre pays, d'un autre groupe* »¹³. En général, l'*étranger*, en tant que communauté, se définit, selon Nsame MBONGO (2003, p.282) comme « *une collectivité humaine exogène, ne bénéficiant pas d'une légitimité fondamentale au sujet de son territoire de résidence, ne s'identifiant pas au patrimoine culturel local, et consciente de la primauté historique du groupe autochtone qui se pose en propriétaire de cette terre et de cette culture* ». Le même auteur note que dans les villes africaines¹⁴, la référence à l'*étranger* correspond le plus souvent à l'« *étranger national* », contrairement à l'Europe et à l'Asie par exemple, où l'*étranger* désigne généralement le ressortissant d'un autre pays.

Dans ce contexte africain, la communauté étrangère se distingue par des paramètres précis parmi lesquels on peut noter: l'origine géographique extérieure, la différence linguistique et culturelle et l'auto conscience ethnique particulière pour s'en tenir à l'essentiel (Nsame MBONGO, 2003). Il découle de la provenance territoriale différente de l'*étranger* qu'il n'a pas d'enracinement historique dans sa terre d'adoption, dont il n'est pas le premier occupant et sur laquelle il n'a par conséquent pas un droit collectif de propriété (la notion de territorialité) comme l'*autochtone*.

La différence linguistique et culturelle de l'*étranger* signifie, pour sa part, que ses valeurs de civilisation peuvent avoir droit de cité dans sa nouvelle résidence, mais, ne s'y imposent pas légitimement. Car, ce sont les croyances, les coutumes, les mœurs, le parler, le mode de vie et de pensée, les arts et les métiers des originaires du pays ou de la région qui ont la primauté et qui sont la référence, pour ne pas dire le modèle, ajoute Nsame MBONGO. En fin, selon lui, dire que l'*autochtone* et l'*étranger* se distinguent l'un de l'autre,... c'est affirmer que l'un et l'autre ne s'inscrivent pas dans

⁹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Risque> (consulté le 14/07/2015).

¹⁰ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/risque/69557> (consulté le 14/07/2015).

¹¹ Sachant que le terme *allogène* s'oppose à celui *indigène* alors que le terme *autochtone*, quant à lui, s'oppose à *allochtone*, nous avons préféré le terme *allochtone* à celui *allogène* dans notre travail. En effet, nous traitons d'*autochtonie* et non d'*indigénat*. Même si les migrants dont il est question en Guinée Forestière sont des allogènes (ressortissants d'autres régions du pays, à la différence d'*allochtones* qui désigne des ressortissants de pays étrangers, pour la cohérence relative à l'*autochtonie*, nous avons préféré l'usage du terme *allochtone*.

¹² Les analyses portant sur l'évolution des rapports allogènes/autochtones s'inspirent essentiellement des travaux de Nianga Marcelin KOLOMOU, 2015, *Tutorat et rapports fonciers dans la localité de Kōkōta/Laine, préfecture de Lola* (Mémoire de Master 2 recherche interdisciplinaire en Espace - Temps - Société), Université GLC de Sonfonia-Conakry, pp.116-118.

¹³ <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/etranger/> (consulté le 14/07/2015).

¹⁴ La référence à la ville, dans le cadre de cette étude, se justifie par le fait que les violences en Guinée Forestière naissent généralement en milieu urbain avant de s'étendre de façon concentrique, par effets de contagion, aux milieux ruraux.

une même communauté de destin et ne se représentent pas leur rôle et leur place dans le milieu de la même manière ni à la même position hiérarchique.

Cette vision est tout de même à relativiser dans le cas de la Guinée Forestière. Nous estimons en effet que la situation est vraiment différente. Ainsi, avant les évolutions actuelles caractérisées par la détérioration des rapports tels qu'on le constate de nos jours dans la région entre les communautés de migrants et les autochtones, la cohabitation entre autochtones et migrants ne souffrait d'aucune difficulté particulière. Cela pourrait s'expliquer par la très longue durée de cohabitation (plusieurs générations maintenant, depuis les premiers venus). Non seulement les migrants sont désormais eux-mêmes convaincus qu'ils n'ont plus d'attaches dans leur région d'origine, mais aussi les autochtones en ont conscience. En plus, le niveau de leur investissement sur place a fini par dissuader les autochtones de l'impossibilité de toute idée d'un éventuel retour de ces derniers.

C'est le lieu de rappeler cette autre conception sur la question. Ainsi, L'autochtone connaît une identité fusionnelle avec son milieu et il est celui à qui on devait s'identifier. Il est l'*identité*. L'étranger est en décalage avec ce milieu et ne peut pas servir de référence. Il est l'autre, l'*altérité*, l'inauthenticité, précise Nsame MBONGO, (2003).

L'auteur, en insistant sur la primauté de l'autochtone sur l'étranger, met en avant uniquement la notion de l'inconscient collectif et de la conscience d'une appartenance communautaire pouvant avantager ou désavantager la position d'un individu ou d'un groupe social par rapport à d'autres. Au plan politico-juridique, selon le même auteur, l'autochtone confisque entre autres des privilèges fonciers et culturels. La jouissance de l'hégémonie et de l'autorité reviennent de droit à l'autochtone qui a, seul, qualité d'héritier légitime, de la dignité de maître des lieux légués par les ancêtres fondateurs et les générations antérieures, précise-t-il.

Ici, selon cette conception, on comprend finalement que le statut d'autochtone n'est plus seulement une question de référence identitaire, mais *un enjeu économique et socio-culturel*. L'autochtone met son privilège à profit pour imposer une suprématie à la fois économique et culturelle à l'étranger. Mais, il ne s'agit pas d'une légitimité immuable, toujours incontestée. Elle est combattue par l'étranger comme une source d'abus potentiels ou réels à son endroit, son intérêt étant d'aboutir à l'adoption d'une "*légitimité partagée*" en reconnaissance de sa contribution au développement local au fil du temps.

L'*altérité* devient ainsi une revendication : la revendication du « *droit à la différence* ». La différence est plus universelle et plus légitime qu'on ne l'imagine (Henry LEFEVRE, 1970). Cependant, si l'étranger n'est pas en position de renverser l'ordre des choses, il prend conscience du danger que représente un libre exercice de la suprématie de l'autochtone. Il faut y faire face. La première stratégie en la matière étant d'imposer la reconnaissance de sa différence, non pas comme un facteur de servitude, mais comme une part active et positive de forces pour le progrès de la collectivité.

En Guinée Forestière, la position des migrants n'est pas identique à cette description. Le contexte historique y a particulièrement joué. Ici, les migrants ont largement profité non pas de leur place dans la région, mais de leur position sur l'échiquier sociopolitique national. Ils ont très tôt acquis des positions de privilège auprès des communautés autochtones, notamment dans les localités de Gueckédou, N'Zérékoré, Yomou et Lola. A Macenta et à Kissidougou, la cohabitation avec des effectifs importants des groupes Mandingues (Konianké, Manian, Kouranko) remonte à la période précoloniale (Jacques GERMAIN, 1984).

Même si des foyers isolés de peuplement d'origine Konianké ont pu se constituer en pays Kpèlè, Manon et Könön bien avant la colonisation (en référence notamment aux clans Sacko et CAMARA) dont l'histoire est très intimement liée à celle des familles fondatrices des villages d'accueil, l'image dominante des ressortissants du Konia (désormais assimilés aux Malinkés dans la mémoire collective des autres groupes ethniques) a été celle liée à l'arrivée des agents Malinkés de l'administration coloniale pour les uns et des négociants commerciaux pour les autres.

Finalement, la notoriété des agents coloniaux et des riches marchands d'origine Mandingue focalisaient finalement l'attention et la perception des autochtones. L'installation de cette catégorie dans les villes et les activités qu'elle y pratiquait, ont contribué à conférer un statut nettement élevé

aux ressortissants du Mandingue (les Malinkés en particulier). Cela explique le complexe d'infériorité qui s'est emparé des communautés autochtones vis-à-vis de ces migrants d'origine Mandingue. C'est cette situation qui a amené les Konianké (qui font pourtant partie de la communauté forestière) à s'identifier aux Malinkés venus de la Haute Guinée. Du coup, les autres groupes ethniques continuent de les considérer comme des étrangers, en dépit de l'ancienneté de leur installation et surtout de la longue histoire Commune qu'ils partagent tous.

Cette attitude des Konianké n'est pas tout de même fortuite. En effet, ils partagent avec les Malinkés, à la fois la religion musulmane et la langue (la langue Konianké étant considérée comme un dialecte de la langue Maninka). Cependant, les Konianké restent très proches des autres groupes ethniques de la région par les autres aspects de leur civilisation (habitat, musiques et danses, habitudes alimentaires, systèmes agraires etc.). De même, par le mariage (entre filles autochtones et garçons Konianké) et donc des liens de sang, les Konianké sont très largement liés aux autres groupes ethniques de la région.

Le schéma rappelle plutôt le cas casamançais au Sénégal où l'énonciation de l'identité Sénégalaise s'articule autour de deux pôles de références qui s'interfèrent : il s'agit de la prégnance et même la centralité du récit wolof et musulman dans l'énonciation de la « Sénégalité »¹⁵ (Sévérine AWENENGO, 2003). Ainsi, en faisant le parallèle, on pourrait dire que la grande épopée du Mandingue musulman en Guinée, intimement associée à l'histoire du pays, influence de la même manière les relations entre les migrants de la Haute Guinée et leurs tuteurs en Guinée Forestière (PNUD/SWISS Peace, 2013). Cette source précise que :

Le risque de conflit est élevé du fait que l'islam ne tolère pas les pratiques animistes auxquelles les Kpèlè sont très attachés. Dans leurs prêches, les imams n'arrêtent pas de fustiger ces pratiques animistes que sont la consommation d'animaux non égorgés selon les rites musulmans et la consommation de la viande de porc qui est interdite par l'islam. Les Kpèlè non musulmans et les autres communautés autochtones de la Guinée Forestière sont perçus comme étant des êtres inférieurs et méprisables aux yeux des fidèles musulmans (PNUD/SWISS Peace, 2013, p.33).

Dans le cas particulier des autochtones de cette région, l'altérité concerne plutôt le natif qui doit intégrer les "valeurs de la civilisation nationale" inspirée du Mandingue musulman. Dans ces localités, la conversion d'un autochtone à l'islam est généralement perçue comme l'adoption de l'identité mandingue. D'où, lors du baptême, la personne change dans la majorité des cas, à la fois de prénoms et de patronyme.

Dans les pays Kissi et Toma où l'islamisation est ancienne, la conversion n'entraîne pas nécessairement de changement de patronyme chez les autochtones. Les autochtones n'ont donc pas tardé à s'en apercevoir. Mais au moment de l'installation des migrants de la première génération, cela ne posait aucun problème. En fait, chacune des deux parties était rassurée de la préservation de ses valeurs identitaires. Forts de leur large supériorité numérique surtout en milieu rural, les autochtones n'avaient aucune crainte à accueillir ces "étrangers étranges"¹⁶.

De leur côté, les migrants, sûrs de leur supériorité culturelle (langue malinké et religion musulmane) à propager pacifiquement dans une région, à majorité animiste et sans unité linguistique, n'avaient rien à craindre d'une quelconque velléité de domination ou d'une quelconque tentative d'assimilation de la part de leurs tuteurs. En plus de ces atouts culturels des migrants, il faut ajouter une certaine

¹⁵ Par exemple, être musulman de l'une des confréries sénégalaises et parler le Wolof constituent des marques de distinction du Sénégalais moderne et émancipé. Dans le cas guinéen, la culture mandingue et la religion musulmane ont aussi constitué, pendant longtemps, l'image de la Guinée sur la scène africaine et internationale.

¹⁶ L'expression « étranger étrange », comporte deux dimensions majeures. La première porte sur l'identité culturelle de ces communautés qui sont différents des autochtones par leur religion musulmane et leur langue Maninka alors que les autochtones sont majoritairement animistes ou chrétiens. La seconde porte sur les velléités de ces étrangers qui, au lieu d'intégrer les valeurs culturelles des autochtones, manifestent plutôt des velléités d'expansion de leur religion et de leur langue.

ancienneté de leur culture urbaine se traduisant par un certain nombre de savoir-faire évidents. Ces savoir-faire se manifestent dans le commerce, des talents d'artisans exceptionnels¹⁷, les transports en commun¹⁸, la fabrication du pain, des gâteaux.

Ces qualités dont la liste est loin d'être exhaustive étaient en grande partie l'expression de l'ascendance de cette civilisation mandingue sur les autres. Toutes ces situations sont à mettre au compte du renforcement du prestige dont jouissaient ces autochtones auprès de leurs tuteurs. C'était donc une sorte d'équilibre des forces, un équilibre tacite, car personne n'en faisait allusion ouvertement dans les discours officiels. Mais, un équilibre utile tout de même jusqu'à l'avènement du libéralisme économique et de la démocratie pluraliste avec l'avènement de la deuxième République en 1984. Cette nouvelle période a vu naître des situations de rupture de cet ordre et de cet équilibre ancien.

Depuis cette période, de profondes mutations se sont déroulées et ont conduit, en termes de résultats probants, à une certaine diversification des activités et un accès de plus en plus marqué des autochtones aux autres secteurs d'activités qui étaient une sorte de chasse gardée des migrants. L'arrivée de nouveaux acteurs essentiellement composés des migrants de retour et des commerçants Peulhs ont considérablement contribué à ces mutations.

En effet, les commerçants Peulhs, conscients de la longue maîtrise des acteurs mandingues dans l'animation des activités commerciales et des transports en commun dans la région, ont choisi de s'appuyer sur trois catégories sociales parmi les jeunes autochtones. Il s'agit par exemple des migrants de retour, des jeunes actifs frappés par l'échec scolaire, des jeunes femmes dont la situation de mariage n'est pas confortable (célibataires, divorcées, en recomposition conjugale). Le premier niveau de collaboration entre ces nouveaux acteurs portait sur la collecte des produits locaux notamment agricoles (café, cacao, cola, huile rouge, riz...).

Les plus actifs se sont lancés dans les transports en commun et ont très vite acquis leur autonomie. Ceci a contribué à la formation d'une catégorie d'opérateurs économiques locaux issus pour l'essentiel des catégories sociales défavorisées dans la dévolution foncière (des femmes, des migrants de retour, des jeunes déscolarisés). Le grand développement du marché hebdomadaire de Gueckédou au cours de la décennie 1990 s'expliquerait en grande partie par cette diversification des acteurs dans les secteurs du commerce et des transports en Guinée Forestière. Cet important marché à caractère sous-régional a été brusquement déstabilisé par les incursions rebelles de 2000-2001 le long de la frontière guinéo-libérienne et léonaise, puis, de la ville de Gueckédou au point qu'il a perdu aujourd'hui son ampleur.

Cette remise en question de la suprématie des migrants d'origine mandingue sur le plan économique coïncide avec l'avènement de la décentralisation. La confrontation de ces velléités entre d'une part, les autochtones qui se ventent désormais de la conquête progressive de nouveaux secteurs économiques autre fois hors de portée, et d'autre part, les acteurs allochtones d'origine Mandingue, soucieux de préserver leur suprématie d'antan, aurait contribué à provoquer des violences en raison des frustrations mutuelles liées à ces dynamiques. A cela, il faut ajouter les facteurs culturels (langues, religions, habitudes alimentaires, etc. autour desquelles les divergences ne manquent pas. Ces violences, partent souvent des milieux urbains, s'étendent rapidement dans les campagnes environnantes et entament profondément la cohabitation autre fois pacifique et paisible entre ces communautés.

On ne doit donc pas perdre de vue que le conflit est sociologiquement un facteur de changement social et que tout changement social provoque naturellement un choc, car, comme le soulignent Jean-Marc TREINA & Joseph TRIPONEZ (2000, p.92) : « *la résistance au changement est naturelle* ». Ces mêmes auteurs ajoutent de façon imagée ce qui suit: « *Le changement est comme une pierre que l'on jette dans une mare. Il crée des vagues dans notre vie, entraînant des cassures, de l'excitation, des angoisses et parfois des crises* » (p.89). Cela signifie que ce qui se passe par exemple en Guinée Forestière depuis 1991 relève de la dialectique naturelle des logiques sociales en termes de changements, et donc suivant des effets conjugués de facteurs internes et externes (Jean ETIENNE et

¹⁷ Il s'agit de la forge et de la poterie en particulier.

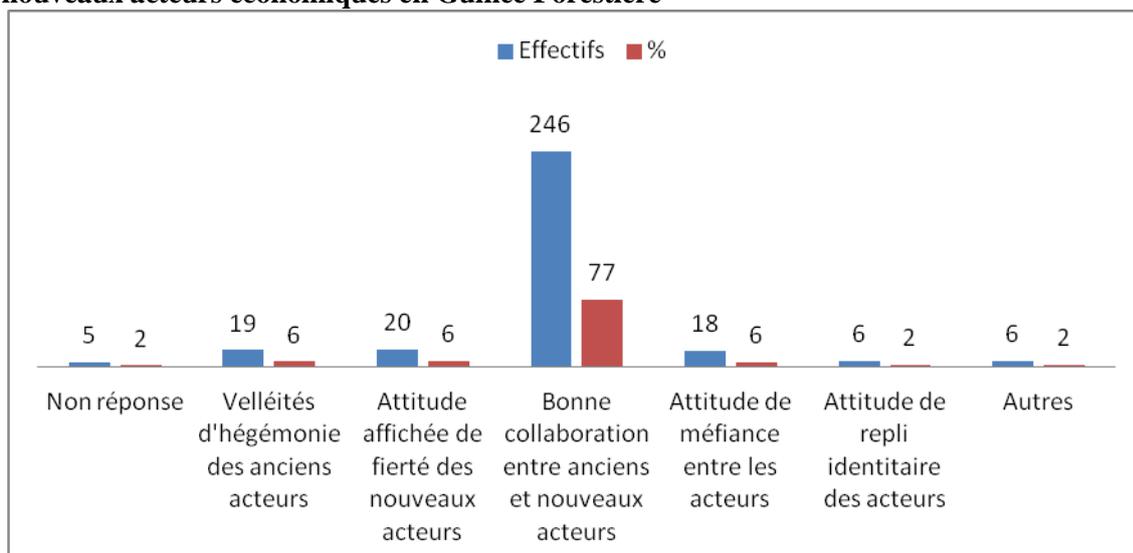
¹⁸ Les tout premiers véhicules qui circulaient dans la région forestière étaient détenus par ces migrants.

al. 2004, pp.63-70).

Ce nouveau contexte ne doit donc pas être perçu comme une fatalité, mais plutôt comme un processus désormais irréversible de l'évolution de la société forestière vers une situation de population composite à plusieurs dimensions. Il doit donc être considéré comme une constante de la construction citoyenne et civique que chaque composante de cette société doit intégrer dans sa vie publique et privée. La Guinée Forestière est donc dans une dynamique de recomposition sociale depuis de longues dates. Les conflits actuels ne sont que des moments d'agitation qui, s'ils sont bien gérés, aboutiront à une cohabitation plus paisible où la diversité devient un atout et non un facteur d'exclusion.

D'ailleurs, dans l'ensemble, 77% des enquêtés pensent que la relation entre anciens et nouveaux acteurs avaient d'abord longtemps été caractérisés par une bonne collaboration avant que les velléités ne commencent. Sur ces questions de velléités, on dénombre respectivement 6% d'opinions pour les attitudes affichées de fierté des nouveaux acteurs, la même proportion pour les velléités d'hégémonie des anciens acteurs et également 6% pour l'attitude de repli identitaire des acteurs (cf. graphique n°1). Ceci confirme le faible niveau des tensions liées à la cohabitation entre autochtones et allochtones dans les secteurs d'activités informelles des transports et du commerce. Cependant, la récurrence des affrontements intercommunautaires de ces dernières années fait que la tendance dominante actuelle est vraiment conflictuelle à cause de l'implication des facteurs liés à l'instrumentalisation politique et ethnico-religieuse.

Graphique 1 : Avis des enquêtés sur l'évolution des relations économiques entre les anciens et les nouveaux acteurs économiques en Guinée Forestière



Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Pour donc sortir de l'emprise de l'analyse catastrophiste des rapports identité/altérité en Afrique, et en particulier dans le cas de la Guinée Forestière, le respect de quatre principaux facteurs d'harmonie (socioéconomique, sociopolitique, socioculturel et géo-démographique) semble indispensable. Ceci commande, semble-t-il, l'harmonie intercommunautaire et l'adoption des principes volontaristes d'ouverture intercommunautaire pour une recomposition ethnique concertée (REC) entre les divers groupes en cohabitation. Dans ce registre, on peut également noter l'esprit de démocratisation de la naturalisation et de la discrimination positive, principes susceptibles de favoriser l'ajustement politique intercommunautaire.

En raison de l'enclassement social de la maîtrise territoriale et foncière, cette rubrique est consacrée à la compréhension des différents niveaux d'échelles identitaires du fait de leur intérêt dans la matérialisation de l'emprise spatiale des différentes communautés. Les maîtrises territoriale et foncière constituent en effet deux éléments fondamentaux de compréhension et d'appréciation des questions d'autochtonie et d'allochtonie²⁰. Il faut tout de même distinguer la territorialité de la maîtrise foncière. Ainsi, si la maîtrise territoriale relève des références ethniques et tribales, celle foncière relève en grande partie des références claniques, lignagères et familiales (Daniel LAMAH, 2013).

Diachroniquement, le **lignage** est la lignée des descendants morts, vivants et à naître se rattachant à un ancêtre commun par les hommes ou par les femmes. Il est synchroniquement le groupe de tous les membres de la lignée, paternelle et/ou maternelle, vivant à un moment donné (Raymond VERDIER, 1986). Le lignage s'inscrit ainsi dans un espace-temps qui a pour centre le lieu de la fondation ancestrale. L'espace lignager est ainsi le territoire occupé par les différents segments du lignage dans une configuration spatiale qui peut être continue ou discontinue selon que les segments sont ou non juxtaposés. Il est en fin une entité juridique placée sous le contrôle du chef de lignage qui n'est pas un propriétaire de terres au sens occidental du terme.

Quant au **clan**, il est un ensemble de personnes descendant d'un ancêtre commun légendaire ou mythique, sans pouvoir (ou vouloir) retracer leur généalogie précise. Chaque clan réunit un certain nombre de lignages apparentés. On parle de patriclan ou clan patrilinéaire si la filiation se transmet par les hommes. Et, de matriclan ou clan matrilinéaire si elle se transmet par les femmes, (Jean Paul COLLEYN, 1982). Chaque clan réunit un certain nombre de lignages apparentés.

La **famille** découle ainsi des lignages et représente « *la cellule initiale de la société, le sol nourricier où l'exercice des devoirs moraux est rendu aisé par l'affection naturelle, de telle sorte que dans un cercle étroit se trouvent créées les bases à partir desquelles ces principes seront ensuite appliqués aux relations humaines en général* » (Yi King, 1971, p.210). De ce fait, lorsque le consensus et la concorde sociale règnent au sein de la famille, toutes les relations sociales s'ordonnent à leur tour. Le rôle du chef de famille est déterminant dans ce contexte.

La **tribu** est le niveau le plus élevé du tissu social qui désigne un groupe homogène et autonome occupant un territoire qui lui est propre, et ayant conscience de sa spécificité culturelle. C'est également un groupe ethnique dont les membres prétendent descendre tous d'un ancêtre commun (Jean Paul COLLEYN, 1982).

Une **Ethnie** est un groupe humain qui nourrit une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des mœurs, ou les deux, ou sur les souvenirs de la colonisation, ou de la migration, de sorte que cette croyance devient importante pour la propagation de la communauté, peu importe qu'une communauté de sang existe ou non objectivement (Max WEBER,

¹⁹ Les analyses portant sur cet aspect d'échelle identitaire s'inspirent, d'une part, des travaux de Daniel LAMAH, 2013, *insertion de la caféiculture dans les structures de production en Guinée Forestière*, (Mémoire de thèse de Doctorat), Université de Toulouse II-Le Mirail, 489p, et d'autre part, de ceux de Nianga Marcelin KOLOMOU, 2015, pp.125-126. Dans les relations de tutorat foncier qui sont celles qui existent entre les communautés dites autochtones et celles allogènes en Guinée Forestière, les notions d'autochtonie et d'allochtonie sont des qualificatifs de différenciation sociale.

L'autochtone bénéficie à la fois de la maîtrise territoriale, preuve de l'antériorité de son installation sur les terres occupées et de la maîtrise foncière, preuve également de son emprise économique sur les mêmes terres. Par contre, l'allogène tout comme l'allochtone ne bénéficient que de la maîtrise foncière, si leur installation ne se déroule pas dans un contexte d'invasion ou de colonisation de peuplement. Dans ce second cas, l'envahisseur soumet le premier occupant tantôt à son autorité politico-judiciaire tantôt à son système économique et culturel. Ce qui aboutit très souvent à la velléité d'extension de cette domination à la territorialisation pour rendre la domination irréversible.

1971).

Par ailleurs, l'expérience a montré que les sociétés Mandingues, par le rôle des griots, sont de généalogies longues remontant facilement les liens de famille à la tribu en passant par le lignage et le clan. Cependant, les sociétés dites forestières sont de généalogies courtes du fait qu'elles ne connaissent pas généralement le système de griot et que le fil de l'histoire se perd parfois vite avec la séparation des clans. Dans ce dernier cas, l'histoire commune est ainsi largement fondée sur les clans et lignages, l'échelle des tribus étant difficile à reconstituer²¹.

Notons que ces clarifications conceptuelles trouvent leur justification dans l'enclassement social de la territorialité et du foncier. C'est ce que nous essayons de montrer dans les paragraphes qui suivent.

Une gouvernance clanique et lignagère comme référence socio-territoriale et de gestion foncière

Les travaux de Thèse de Daniel LAMAH (2013, pp. 127-137) sur la question, des travaux inspirés de ceux de Jacques GERMAIN (1984) sur les «*peuples de la forêt de Guinée*», soulignent que le peuplement primitif des villages de la Guinée Forestière actuelle devait correspondre à des hameaux (ou campements agricoles) peuplés de familles de mêmes lignages. On ne pouvait donc pas parler de villages à l'époque d'installation des premiers peuplements qui seraient logiquement très dispersés.

Les villages, tels que nous les connaissons dans leur forme actuelle (habitat groupé et le quasi-manque d'espaces vacants et sans maître au niveau des terroirs villageois, comme caractéristiques principales de ces terroirs) sont en général issus des regroupements d'anciens hameaux. Ces regroupements se sont souvent passés sous l'influence d'un clan soit pour son statut de premier occupant, soit pour sa réputation guerrière, ou pour son pouvoir économique ayant attiré les voisins etc.

Ce processus de formation du village en Guinée Forestière explique en partie la répartition spatiale des groupes lignagers ou des clans dans les terroirs de différents villages (bien que cette configuration clanique du foncier agricole connaisse actuellement des évolutions). C'est le même processus qui régit la mise en place des chefferies traditionnelles. Il met donc en relief l'inégalité des maîtrises foncières entre les différents groupes claniques ou lignagers dont les descendants et les familles installées en constituent les populations actuelles.

L'organisation structurelle et la gestion des terres (agricoles et non agricoles) sont ainsi détenues par le clan fondateur. Cette fonction de chef de terre est souvent cumulée avec la fonction de chef de village par le même clan lorsqu'il est le plus influent : deux fonctions éminemment politiques et territoriales, même si la fonction de chef de terre reste largement symbolique ou virtuelle et n'est presque plus ou jamais exercée en tant que telle (OGM/PACV/AFD/BM, 2006).

Les groupes concrets que l'on rencontre donc dans les villages sont construits sur la base d'une référence clanique et lignagère. Les lignées maternelles²² et paternelles ont en commun le lien de sang qui s'établit à travers le père et la mère. Le lignage est l'échelon immédiatement supérieur de la famille et celui immédiatement inférieur du clan. Ces groupes concrets sont facilement identifiables à travers les noms de familles²³.

Le lignage est un critère d'organisation et de gestion des ressources Communes matérielles (les terres agricoles, les objets symboliques des lignages, etc.) et immatérielles (mœurs, liens identitaires et territoriaux etc.). Ainsi, selon le registre coutumier, c'est le patrilignage qui permet de transmettre le nom de famille et l'héritage immobilier en général, notamment l'héritage foncier.

Le statut du lignage fait partie des facteurs déterminants dans les mécanismes d'appropriation de la terre en tant que ressource productive. Dans le contexte où le clan fondateur se reproduirait

²¹ On constate par exemple dans l'histoire de la migration des Kpèlè (Guerzé) de Missadou vers les territoires actuels, que les clans qui se réclament de Zowo-Missa et de Kōrō-Missa, ne peuvent plus souvent retracer toute la chronologie des générations jusqu'à leurs lignages actuels.

²² L'expression lignée maternelle est employée ici pour désigner l'ensemble des individus issus d'une même mère sans considérer le sens de l'autorité maternelle ni la transmission du nom de famille aux enfants.

²³- Le nom de famille d'une personne indique généralement celui de son lignage d'appartenance.

suffisamment avec un certain dynamisme socioéconomique, il bénéficie en général de la reconnaissance des autres clans de la communauté villageoise. Alors, son autorité traditionnelle tient notamment à deux faits majeur : il aura en effet consenti les rites de la fondation du village (avec un ou des clans proches²⁴ ou clans co-fondateurs²⁵). C'est ensuite ce clan qui a reçu les autres clans venus par après et les a installés. C'est ce que Jacky BOUJOU (2012) appelle « *familles installées* ».

Les fonctions de chef de terre sont complexes : (Le chef de terre est le seul qui puisse autoriser les divers usages du sol (la terre) du terroir, voire du finage, la pose de la première pierre pour la construction d'un édifice communautaire, le creusement d'une tombe et toutes autres cérémonies touchant l'usage du sol).

Aussi, l'acquisition du statut de chef de terre peut-elle être liée au rôle historique joué par le ou les ancêtres. Par exemple, dans le canton Mönè, c'est la reconnaissance de l'immensité de la sagesse du Mönèmou par les clans DELAMOU, NYABALAMOU et NONAMOU qui lui a valu son choix à l'unanimité pour conserver le pouvoir sur le foncier. C'est pourquoi ce canton porte l'appellation du canton « MÖNÈ » qui signifie, le canton du Mönèmou (ADC, 2012)²⁶.

D'une façon générale, quelles que soient les raisons spécifiques pour chaque communauté villageoise, l'éclatement des lignages constitue une réalité propre à tous ces villages, en raison de la croissance démographique qui se fait sentir partout : dans chaque famille, tout le monde estime que les gens sont devenus plus nombreux et que les besoins des populations dépassent la disponibilité des ressources, en particulier celles foncières. Ceci est surtout visible au niveau des localités situées sur les grands axes routiers ou des anciennes pistes carrossables et dynamiques, ainsi que dans les zones qui sont de plus en plus proches des grandes villes, ou qui ont subi à un moment donné de leur histoire, une croissance démographique considérable plus ou moins subitement.

L'enclassement social du foncier permet ainsi de dégager quelques principales caractéristiques du système foncier traditionnel en milieu rural. Il s'agit de l'exclusion des étrangers, des femmes et dans une moindre mesure, des enfants dans l'appropriation foncière. C'est dans ce contexte qu'il faut considérer le tutorat comme mécanisme d'accès au foncier pour les migrants. Il assure à la fois leur insertion économique mais aussi celle sociale au sein de la communauté d'accueil (Jean Pierre CHAUVEAU, 2004).

Cet enclassement social du foncier explique aussi en grande partie les difficultés de pouvoir obtenir une gestion foncière débarrassée des questions identitaires des acteurs. C'est justement ce principe du

²⁴ Un clan proche de celui fondateur n'est pas nécessairement co-fondateur du village ; mais il peut l'être selon sa participation aux actes fondateurs : faire partie des premiers venus, participer à la recherche du site et aux rites de la fondation.

²⁵ Des clans sont dits co-fondateurs, lorsqu'ils sont reconnus par la mémoire collective avoir participé (même à des degrés divers) aux actes fondateurs du village. Chacun de ces clans, selon leurs statuts respectifs, définis eux-mêmes par le premier rôle accompli en faveur du clan fondateur ou au nom de ce dernier, acquiert une fonction traditionnelle. Ces statuts sont par exemple : le statut de fondateur, de sacrificateur ou de cultes traditionnels, de neveu, de guerrier etc.

²⁶ Selon ce rapport, « *Les premiers occupants du canton MÖNE sont les DELAA (DELAMOU). Les deuxièmes furent les NYABALAA (NYABALAMOU) et les NONAMOU. Les troisièmes sont les MONAA (MÖNEMOU). Ces derniers sont devenus chefs terriens suite à un jugement rendu dans un litige qui opposait les trois premiers au sujet de l'ancienneté sur le site. Interpeller pour identifier le premier occupant d'entre les trois premiers, Le chef du clan Mona (derniers venus) demanda de lui laisser le temps pour observer. C'est ainsi qu'une semaine après, il partagea ses observations fondées sur l'appréciation des éléments ci-après : Le sentier qui conduit au champ du Delamou est plus creux que ceux qui mènent aux champs du NYABALAMOU et de NONAMOU ; les colatiers du Delamou sont plus anciens et ont donné plus de produits que ceux des deux derniers ; la charpente de la case de la femme du Delamou est plus noircie par la fumée que celles des cases des femmes de ses voisins ; [...] le dépotoir des ordures de la famille DELAMOU est plus important que ceux des NYABALA et des NONA. Le MÖNEMOU fini par établir l'ancienneté du DELAMOU sur les lieux par rapport aux NYABALAMOU et NONAMOU. La reconnaissance de l'immensité de la sagesse du MÖNEMOU par les trois, lui a valu, son choix à l'unanimité pour conserver le pouvoir sur le foncier. C'est pourquoi ce canton porte jusqu'à nos jours l'appellation du canton « MÖNE » qui signifie, le canton du MÖNEMOU » (p.7).*

tutorat qui régit les relations entre les migrants et leurs tuteurs en Guinée Forestière. Le fonctionnement du tutorat diffère de celui des invasions qui consiste pour les migrants d'imposer leur système sociopolitique et économique aux autochtones. Toutefois, il faut rappeler que les vellétés de domination et le complexe de supériorité des migrants s'inscrivent plus dans la logique des invasions que dans celle du tutorat alors que leurs tuteurs sont encore attachés à la logique du tutorat qui avait prévalu à leur accueil et à leur installation. Ce sont ainsi ces imperfections des pratiques du tutorat qui constituent des risques de tensions et de conflits entre les migrants et leurs tuteurs.

1.1.5. Identités Sociale et territoriale

1.1.5.1. Identité sociale

Les analyses qui suivent sont essentiellement inspirées des travaux de Anne-Marie COSTALAT-FOURNEAU et Stéphane GUILLEN à travers leur article intitulé : « *Identité sociale et capacité pour un sujet en quête de reconnaissance, publié dans la revue L'orientation scolaire et professionnelle, 2009* »²⁷. On peut définir l'identité, selon ces auteurs, comme « *un système complexe animé par des processus qui permettent de définir simultanément une représentation de soi et du monde social à partir des représentations que l'on a de soi et de la société* ». En tant que système de représentations, l'identité implique de nombreux paramètres qui ont des niveaux d'objectivations²⁸ et d'enracinement²⁹ différents (comme les groupes, la société) qui permettent aux individus de se définir comme membres d'une communauté d'appartenance et qui font intervenir des dimensions tels que *la mémoire, le sentiment de capacité, la motivation et le projet*.

Ainsi, l'objectivation en tant qu'opération imageante et structurante, a la propriété de rendre concret ce qui est abstrait, de matérialiser le mot ou le concept. En d'autre terme, objectiver, c'est faire disparaître un excès de significations en les matérialisant (MOSCOVICI, 1976)³⁰.

L'ancrage complète le processus d'objectivation en enracinant la représentation et son objet dans l'espace social afin d'en faire un usage quotidien. Il permet d'intégrer ce que nous ne connaissons pas (ou que nous connaissons peu) dans un cadre plus familier qui nous est propre, correspondant à notre système de valeurs déjà présent. Wellem DOISE en propose une définition : « *mettre un objet nouveau dans un cadre de référence bien connu pour pouvoir interpréter.* » (Wellem DOISE, 1996, p.22)³¹.

Appliquée à la dimension « sociale », l'identité englobe tout ce qui permet d'identifier un sujet de l'extérieur et qui se réfère aux statuts que celui-ci partage avec les autres membres de ses différents groupes d'appartenance (sexe, âge, métier...). L'identité sociale comprend donc les particularités qui se réfèrent à des catégories sociales où se rangent les individus (groupes, sous-groupes, femmes, hommes, leaders religieux, chefs traditionnels, leaders d'opinion, cadres, ...

Cette identité sociale situe l'individu à l'articulation entre le sociologique et le psychologique. C'est en effet un instrument de l'intériorisation qui donne à l'individu l'impression de faire acte de création, de liberté et d'imprévisibilité, alors que ses actes sont socialement liés aux conditions de constitution de

²⁷ Anne-Marie COSTALAT-FOURNEAU et Stéphane GUILLEN, 38/4 2009, *identité sociale et capacité pour un sujet en quête de reconnaissance*, L'orientation scolaire et professionnelle (en ligne), Edition papier : p. 521-544, mis en ligne le 15 décembre 2012, consulté le 20 octobre 2015. URL : <http://osp.revues.org/2344> ; DOI : 10.4000/osp.2344, revue.org par Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (INETOP), <http://osp.revues.org> <http://www.revues.org>.

²⁸ <http://alphasociologie.blogspot.com/2011/05/le-processus-dobjectivation.html>, 22/10/2015.

²⁹ http://www.memoireonline.com/12/10/4149/m_Des-representations--la-pratique-reflexive-pour-une-co-construction-de-la-professionnalisation23.html, consulté le 22/10/2015 à 11H 47mn.

³⁰ Serges Moscovici, 1961/1976, La théorie des représentations sociales, profondément ancrée dans les sciences sociales, est théorisée pour la première fois dans son ouvrage *La Psychanalyse, son image et son public* (PUF,

³¹ willem Doise, 1996, *l'explication en psychologie sociale* ; http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php%3Fid%3Dlyon2.2005.hijazi_s%26part%3D99857.

l'habitus c'est-à-dire de l'ensemble des comportements acquis et propres à une communauté sociale, puisque ces valeurs peuvent se transmettre par le sang à travers l'hérédité.

1.1.5.2. Identité Territoriale

L'identité territoriale est caractérisée par deux dimensions essentielles à savoir : la conscience qu'une entité sociale a de sa singularité (consciemment ou non) et qui lui permet de se distinguer d'autres entités sociales, puis, l'espace qu'elle établit comme une propriété propre à elle. En tant que manifestation identitaire collective, l'identité territoriale se construit à partir d'un groupe de personnes acquérant une croyance commune à partir de celles personnelles. Elle apparaît ainsi comme une forme d'identité collective dont les attributs relèvent d'une territorialité et d'un territoire.

La maîtrise territoriale est ainsi une notion politico-religieuse et se rapporte à une souveraineté exercée sur un territoire contrôlé rituellement par les descendants des premiers occupants qu'il fasse ou non l'objet d'un patrimoine foncier. Dès lorsqu'une population s'installe sur un territoire et en fait un espace humanisé, le besoin de s'approprier des ressources, de les décrire, de s'y orienter et d'y organiser les relations humaines s'impose comme une grande priorité au même titre que celui de son exploitation.

Aussi, le vocabulaire utilisé pour traduire tous ces phénomènes relatifs à la présence humaine et surtout à leur niveau d'organisation sociale, religieuse et économique (fusse-telle rudimentaire), constitue un facteur déterminant de l'appréciation du niveau des progrès réalisés par cette communauté d'une part, et d'autre part, son degré de mains mises sur l'espace et ses ressources. Le groupe social en question a en effet besoin de la reconnaissance de son statut de premier occupant de la part de toutes les autres entités sociales et politico-administratives.

Définie comme une « *construction identitaire* », la construction territoriale consiste ainsi non seulement à conférer une utilité à de la matière (objets naturels et construits) mais aussi à lui donner un sens symbolique. Les groupes sociaux influent directement sur le territoire, en valorisant certains objets, qui vont faire office de médiateurs. Dans cette perspective, « *le territoire forme la figure visible, sensible et lisible de l'identité sociale* ».

Il ne faut cependant pas oublier ni négliger l'influence des pouvoirs politiques dans la construction de l'identité territoriale, que la légitimation du processus soit consensuelle ou non pour toutes les entités sociales concernées. Le territoire est ainsi une source de conflit, parce qu'il est un potentiel porteur de multiples identités, est donc politiquement manipulable pour promouvoir ou imposer certaines formes de territorialisation différente de la réalité historique.

L'identification territoriale collective reste marquée par l'élévation au rang de symboles identitaires, d'attributs comme la langue (à travers la toponymie par exemple), qui deviennent des composantes essentielles de l'identité d'un groupe. En désignant, en combinant et en écartant tour à tour certains attributs, le groupe est en perpétuelle reconstruction. Dans ce processus infini de sélections, ce sont les cas où des référents géographiques ou des objets matériels fonctionnent comme des marqueurs identitaires qui sont des éléments clés de la légitimité de la territorialisation.

1.2. Méthodologie de Recherche Action Participative (R.A.P) intégrée aux théories du changement social et de l'acteur rationnel

L'étude comprend deux volets sur une durée de trois (3) mois. Le premier concerne la collecte et l'analyse des informations documentaires. Il a consisté à mobiliser les documents clés sur le processus de la mise en place des populations autochtones et allochtones, les pactes originels et codes de bonne conduite, les conflits dans la sous-région et en Guinée Forestière depuis le début des années 1990.

Le second volet de la méthodologie concerne la collecte et l'analyse des informations issues des enquêtes de terrain. Ce volet privilégie la méthode qualitative en raison du caractère explicatif et compréhensif dominant du sujet. Les outils de collecte des données primaires sont un guide d'entretien et un questionnaire. Des données iconographiques essentiellement composées des photos, cartes et graphiques ont permis d'apporter des illustrations pertinentes au rapport analytique.

L'approche privilégiée dans ce travail est axée sur celle participative. Elle a mobilisé deux principaux groupes d'acteurs : acteurs de la société (les chefs religieux et traditionnels, des élites, des cadres ressortissants résidant à Conakry, des responsables étatiques et non étatiques et plusieurs acteurs socioéconomiques et même politiques), qui ont contribué à la réflexion sur les obstacles à une paix durable et sur les solutions à apporter en partant de leurs connaissances de la situation. Pour leur part, les chercheurs ont facilité les débats et canalisé les idées de manière à ce que la démarche soit itérative et constructive.

Cette méthodologie a permis ainsi de créer un espace de dialogue neutre dans lequel les acteurs concernés ont pu dégager les défis liés à la consolidation de la paix dans la région. Il a été organisé des entretiens individuels auprès des personnes ressources et des focus group. Les participants ont été choisis parmi les leaders communautaires, religieux et autorités locales sur la base des critères de crédibilité et de représentativité. Pour les focus, nous avons privilégié l'approche d'autoconstitution des groupes.

1.2.1. Contenus des outils de collecte

1.2.1.1. Le questionnaire

Le questionnaire est essentiellement composé de questions fermées (unique, multiple, ordonnée) et semi ouverte (c'est-à-dire que par rapport à certaines questions spécifiques, on demande à l'interlocuteur de compléter les modalités de réponse de formulation courte...). Il a permis de produire principalement des données quantitatives pour des besoins d'indicateurs chiffrés. En dehors des caractéristiques des zones d'enquête et de l'identification des enquêtés, les principaux thèmes qui sont abordés dans cet outil sont : a) facteurs de conflit/cohésion entre les différentes communautés ethniques ; b) mécanismes traditionnels et modernes (anciens et actuels) de prévention et de gestion des conflits en Guinée forestière ; c) Recommandations.

Les facteurs de conflits/cohésion sont abordés à travers trois dimensions : La perception des populations sur les caractéristiques des tensions et conflits, les causes immédiates ou facteurs de déclenchement des conflits et les causes profondes ou sous-jacentes des conflits, la diversité des situations de tensions et de conflits ainsi que leur fréquence, les raisons de leur rareté ou fréquence, les catégories sociales souvent mobilisées lors des affrontements intercommunautaires ainsi que leurs motivations.

En fonction donc de la façon dont ces éléments sont perçus et vécus, ils peuvent être soit des facteurs de conflits ou de cohésion. Il s'agit spécifiquement : du statut d'autochtone ou d'allochtone, des questions d'ethnie, de religion, de foncier, de langue, de mariage, des mœurs et coutumes, de secteurs d'activités et revenus ainsi que des questions politiques.

Les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion sont abordés à travers : la caractérisation des mécanismes traditionnels et les organes locaux de prévention et de gestion des tensions et conflits d'une part, et d'autre part, celle des mécanismes modernes appliqués par les autorités administratives, judiciaires et parajudiciaires de proximité.

En fin, des recommandations ont été demandées aux enquêtés en tenant compte des trois dimensions suivantes : sociale, économique et politique.

a. Taille du questionnaire

En raison de la diversité des thèmes à aborder dans cet outil de collecte de données primaires d'une part, et de la complexité de la structure de ce document d'autre part, le questionnaire s'étend sur 9 pages.

b. Durée estimée d'administration d'un questionnaire

Il est difficile d'établir à l'avance la durée d'administration d'un questionnaire tant qu'on ne maîtrise pas parfaitement le dispositif de sa mise en œuvre. En effet, le degré d'appropriation de l'outil par les agents d'enquête ainsi que le rythme d'évolution en fonction de la langue dans laquelle l'enquête doit se faire y sont déterminants. L'autre aspect important dans cette estimation du temps d'administration

d'un questionnaire est la disponibilité de l'enquête. Dans la pratique, l'administration d'une fiche d'enquête durait en moyenne 1H à 1H 30mn.

1.2.1.2. Le guide d'entretien

Les thématiques abordées dans le guide d'entretien ne sont pas différentes de celles du questionnaire. La principale spécificité à souligner ici est que, lors des entretiens, l'interlocuteur ou les interlocuteurs (dans le cas du focus group) ne seront pas strictement cadrés sur la réponse à apporter à la question posée. Ce qui a abouti à la production de discours dont l'analyse nous a permis d'approfondir les principaux aspects de la problématique générale et de donner du sens aux principaux indicateurs.

1.2.1.3. Organisation pratique des enquêtes

Cette rubrique comprend : le choix des zones d'enquête et des agents de collecte des données du terrain, l'échantillonnage des groupes cibles (auprès desquels les données primaires ont été collectées).

a) Description de l'échantillon spatial

Les sept (7) préfectures de la région ont été couvertes par les enquêtes. Les zones ciblées sont prioritairement celles où l'on rencontre plus d'une communauté ethnique en cohabitation (en particulier autochtones et allochtones). Ce ciblage résulte essentiellement de la mise en cohérence de la typologie des conflits identifiés dans la région d'étude et de la répartition cartographique des groupes ethniques dans ladite région (cf. carte 3, p.30).

A l'intérieur de chacune de ces préfectures, une seule zone de collecte a été ciblée pour garantir la réussite de l'opération. Des entretiens individuels ont par ailleurs été organisés dans les chefs-lieux de préfectures, auprès des autorités administratives et/ou politiques, leaders religieux, chefs traditionnels, acteurs de la société civile, leaders d'opinion, autres personnes ressources etc.

En raison de l'importance de l'influence des ressortissants (les cadres en particulier) résidant dans la capitale Conakry, cette localité a été finalement choisie comme une zone de collecte des données primaires à part entière. Ici, la collecte a porté essentiellement sur les communes de Ratoma, de Matoto ainsi que leurs zones d'extension sur les communes de Dubréka et de Coyah. Ce choix se justifie par l'importance des communautés des ressortissants de la Guinée Forestière dans ces communes.

Le choix des enquêteurs (trices) a obéi aux critères suivants: le critère ethnique, un niveau minimum de BAC+3, la diversité disciplinaire (sociologues, géographes, historiens, économistes, Arts etc.), et la disponibilité pendant la période d'enquête.

Tableau 1 : Découpage zonale de l'enquête et structure des équipes de collecte

| Zones | | Nombre d'enquêteurs | Nombre de superviseurs | Structure des équipes d'enquêteurs |
|--------------|--------------------------------|---------------------|------------------------|--|
| N° de zones | Localités | | | |
| 1 | Matoto Ratoma | 4 | 2 | Konianké (1) Kissi (1) Toma (1) Kpèlè (1) |
| 2 | Kissidougou Guéckédou | 4 | 1 | Kissi (2) ; Malinké (2) |
| 3 | Macenta N'Zérékoré Yomou | 7 | 1 | Kpèlè (1) Toma (2) Konianké /Maniah (2) Manon (2) |
| 4 | Beyla-Lola | 4 | 1 | Malinké (1) ; Konianké (1) ; Konon (1) ; Kpèlè (1) |
| Total | | 19 | 5 | 19 |

b). Description de l'échantillon de la population cible

Concernant le choix des groupes cibles et de leurs compositions, nous avons privilégié un échantillonnage par grappes selon les zones et les groupes ethniques. Les techniques de collecte utilisées ont été : des entretiens individuels mettant l'accent sur le statut socioprofessionnel des enquêtés (responsables administratifs, élus locaux, leaders religieux, chefs traditionnels, membres de la société civile, leaders d'opinion (jeunes et femmes)). La composition des focus group par zone a également obéi au même principe. Les enquêtes individuelles par questionnaire ont pris en compte les statuts d'autochtones et d'allochtones, les tranches d'âge (jeunes, adultes), puis le genre (hommes et femmes).

Les focus group étaient hétérogènes du point de vue ethnique, genre et statut social, pour des raisons de transparence, d'autodiagnostic franc par les populations elles-mêmes de leurs propres problèmes. les focus ont été essentiellement organisés à l'échelle des Sous-préfectures et des chefs-lieux de préfecture. Ces focus ont touché 375 personnes environ.

La taille totale de l'échantillon des personnes interrogées est de 720 dont: 375 par focus group ; 30 par entretiens individuels et 315 à travers des enquêtes par questionnaire (cf. tableaux 3, 4 et 5).

Tableau 2: Echantillon spatial et populations cibles

| N° | Localités | Sites d'enquête | Populations cibles | | | |
|--------------|----------------------------------|---|--------------------|---------------|------------------------|------------------------|
| | | | Nb. focus | Nb. personnes | Entretiens individuels | Enquêtes individuelles |
| 1 | Matoto Ratoma | Ratoma (Bomboli-Simbayah, Kobayah-Yatayah-Sonfonia) ; Dubréka (Kagbélen-Km5); Matoto (Yimbaya-Sangoyah-Kissosso, Entag-Tombolia-Dabompa) ; Coyah (Kountiyah-Sanoyah-Kassonyah) | 0 | 0 | 0 | 70 |
| 2 | Kissidougou - Gueckédou | Gbangbadou- Wendèkenèma | 9 | 100 | 6 | 70 |
| 3 | Macenta- N'Zérékoré- Yomou | Sérédou (Boussédou) ; Gouecké ; Bounouma ; Bignamou (Galakpaye) | 15 | 175 | 6 | 110 |
| 4 | Beyla-Lola | Boola-Lainé | 9 | 100 | 6 | 70 |
| Total | | | 33 | 375 | 18 | 320 |

Tableau 3 : Récapitulatif sur l'échantillon de la population cible

| Zone | Focus | | Entretiens individuels | Enquête par questionnaire | Total |
|--------------|-----------|------------|------------------------|---------------------------|------------|
| | Nb. focus | Nb. Pers. | Nb. Pers. | Nb. Pers. | Nb. Pers. |
| 1 | 0 | 0 | 0 | 70 | 70 |
| 2 | 9 | 100 | 6 | 70 | 176 |
| 3 | 15 | 175 | 6 | 110 | 291 |
| 4 | 9 | 100 | 6 | 70 | 176 |
| Total | 33 | 375 | 18 | 320 | 713 |

c). Traitement, analyse des données du terrain et rédaction du rapport d'étude

Le traitement et l'analyse des données quantitatives et qualitatives issues des enquêtes par questionnaire ont été effectués sous le logiciel Sphinx Plus2. L'analyse de contenu des discours issus des entretiens a permis d'approfondir la compréhension des données chiffrées et leur interprétation. Les aspects cartographiques de l'étude ont été effectués sous MapInfo 8.5.

1.2.1.4. Difficultés rencontrées

La réalisation de cette étude s'est déroulée dans un contexte très particulier. Des difficultés ont été rencontrées presque à toutes les phases, de l'élaboration des outils de collecte et du rapport préliminaire à celle du rapport provisoire complet en passant par les enquêtes de terrain.

En ce qui concerne l'élaboration des outils de collecte (questionnaire et guide d'entretien) et du rapport préliminaire, cette phase a souffert d'un retard considérable qui s'explique par la mise en place tardive des fonds de la première tranche du financement destinée à cette phase. En effet, depuis la signature de l'accord d'exécution du projet, le 09 juillet 2015, le financement de ladite tranche n'a été effectué que le 03 septembre et accessible le 08 du même mois. Ce qui fait que les tâches de cette phase ont été finalement anticipées et exécutées dans une très grande contrainte financière pour limiter le retard.

Les effets de ce retard se sont néanmoins répercutés sur l'exécution des enquêtes de terrain. Ainsi, ces enquêtes n'ont pu se dérouler que du 15 au 30 septembre en pleine période de la campagne du premier tour de l'élection présidentielle du 11 octobre 2015. Ceci peut déjà être considéré comme un acquis au regard de ce qui vient d'être précédemment expliqué. La coïncidence de la collecte des données primaires avec ce contexte de la campagne électorale avait aussi mis l'équipe des enquêteurs dans une grande contrainte d'adaptation permanente selon les localités. Il faut cependant signaler que la bonne connaissance de la région, l'expérience des membres de l'équipe de recherche, la diversité ethnique des enquêteurs et le respect des consignes du consultant international ont permis de contourner les obstacles rencontrés et de collecter des données de bonne qualité.

A ce contexte exceptionnel de la campagne électorale, il faut ajouter les réticences de certains responsables administratifs et élus locaux dont d'autres ne cachaient même pas leur hostilité à la réalisation des enquêtes. C'est le lieu de préciser que, contrairement à l'attitude d'hostilité ou d'indifférence constatée chez certains responsables administratifs et élus locaux, les populations visitées, de toutes les localités confondues, ont plutôt manifesté un intérêt tout particulier pour cette étude. Ce qui avait largement soulagé les enquêteurs et facilité le déroulement des enquêtes de terrain.

La rédaction du rapport final provisoire n'a pas échappé à cette situation. Le retard déjà accusé dans la collecte des données primaires s'est fait également sentir là. L'équipe de recherche s'est retrouvée face à une immense quantité de données quantitative et qualitative à traiter en un temps record. Avec l'ouverture des classes intervenue en début novembre, le statut d'enseignants chercheurs des membres de cette équipe de recherche les a mis sous une pression sans précédent. Néanmoins, avec la motivation et la détermination des uns et des autres, le travail a pu se réaliser dans les limites des qualités scientifiques et techniques souhaitées.

Vos suggestions et contributions sont donc attendues pour permettre à l'équipe de recherche de l'ONG AMAS d'apporter tous les amendements nécessaires à ce document.

1.2.1.5. Structure du rapport

Le présent rapport comprend (4) grands chapitres en dehors de l'introduction et de la conclusion.

Ce sont :

- **CHAPITRE I** : Quelques clarifications conceptuelles, méthodologie et état des lieux sur la problématique des conflits intercommunautaires en Guinée Forestière ;
- **CHAPITRE II** : Parcours migratoires de construction d'une population composite en pleine mutation ;
- **CHAPITRE III** : Des frustrations anciennes aux facteurs de déclenchement des violences intercommunautaires en Guinée Forestière ;
- **CHAPITRE IV** : Typologie des conflits et chronologie des cas préoccupants ;.

1.3. Etat des lieux sur la problématique des conflits intercommunautaires

Les sociétés humaines se définissent, comme le note Philippe HUGON (2012, p.79), par la combinaison de trois strates à savoir la strate locale, la strate nationale, et la strate transnationale. La première est « *celle locale relative à la communauté d'appartenance (ethnie, clan, communauté familiale, caste...) dominée par les héritages, les relations personnalisées et les liens de parenté* ». Cette dimension communautariste dans le contexte de l'existence des Etats modernes d'Afrique met en mal la construction de l'Etat-nation au sens strict du terme. Ainsi, chaque personne, quelle que soit la hiérarchie sociale à laquelle elle appartient n'est jamais perçue comme agissant au nom de l'Etat, mais plutôt comme acteur défendant les intérêts de sa communauté d'appartenance.

La seconde strate est « *celle nationale des Etats reconnus internationalement et ayant le monopole de la violence dans un territoire national, en principe, lieu de contrat social de citoyenneté et d'un vouloir vivre collectif et des lois* » (ibid., 2012, p.79). Cette seconde dimension met en exergue les rapports entre gouvernants et gouvernés. En effet, ceux qui incarnent l'autorité et la puissance publique, peuvent parfois provoquer, à tort ou à raison, des résistances ou des réactions d'insubordination de la part d'une partie de la population dès lors que certaines communautés sentent leurs intérêts menacés par la conduite des politiques publiques à un moment donné. Cela peut entraîner, en fonction des rapports de forces, le basculement de tout un pays dans la violence. Celle-ci peut prendre très facilement des tournures ethnico-politiques et/ou religieuses et, de ce fait, devenir catastrophique pour la construction nationale.

La troisième et la dernière dimension est « *celle transnationale où dominent à la fois les contrats et les logiques individuels, des réseaux transfrontaliers et le jeu des puissances politiques et des conglomerats multi et transnationaux* » (ibid., 2012, p.79). Ici, les politiques jouent pour l'affirmation de leur ascension personnelle en s'appuyant sur leurs bases sociales et en mobilisant leurs réseaux de relations internationales. Le dénouement des crises qui naissent de ces confrontations est souvent fonction de l'extension de la sphère socioculturelle de ces acteurs à l'échelle transnationale. Et, le soutien des grandes puissances et des multinationales tient souvent compte de cette réalité. Les conflits casamançais, ceux du Nord-Mali et de la Côte d'Ivoire peuvent par exemple être compris dans ce contexte.

L'état des lieux, à propos de la problématique des conflits en général et de ceux intercommunautaires en Guinée Forestière en particulier, doit être appréhendé en tenant compte de quatre principaux facteurs à savoir : le rappel du processus de la mise en place des populations, le niveau d'attention réservée aux pactes intercommunautaires originels et les codes de bonne conduite récents, l'évolution démographique actuelle et celle du contexte socioéconomique et politique du pays, l'analyse des cas de conflits déjà existants à travers les rapports précédents et les enquêtes réalisées dans le cadre de cette étude.



Appréhensions et limites des travaux antérieurs sur les facteurs de conflits

Il existe une littérature relativement abondante sur la problématique de conflits en Afrique Subsaharienne où cette question est souvent abordée sous divers angles en mettant en exergue le caractère identitaire de ces conflits. Cette référence identitaire se manifeste souvent à travers des dimensions foncières, ethnico-religieuses et politico-économiques. Dans les zones rurales, la question foncière est souvent indexée comme principale cause des conflits qui peuvent surgir à partir d'autres facteurs de déclenchement (DURANT-LASSERVE A. & Etienne LE ROY., 2012, in François BART, 2012).

Parmi les études récentes sur cette problématique, celle menée par INTERPEACE/PNUD sur le Conflit ivoirien en 2013 peut servir de référence en raison des similitudes entre les deux régions d'études (le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire et le Sud-Est de la Guinée ou Guinée Forestière).

En Guinée Forestière, de nombreux rapports existent sur l'analyse des conflits. Certains de ces rapports ont été consacrés à l'évaluation des conséquences des récents conflits. D'autres ont décrit les conflits à travers leurs principales caractéristiques tout en y ajoutant leur typologie. Ceux qui ont abordé les causes se sont surtout intéressés aux causes immédiates. Les causes profondes, si elles sont abordées, elles sont souvent traitées de façon segmentaire et superficielle, alors que l'approche doit être globale. Cette phase de la revue est ainsi organisée autour de l'appréhension et des limites des différents travaux disponibles sur les conflits intercommunautaires dans cette région.

Du point de vue méthodologique, les approches souvent adoptées dépendent du type et du niveau d'aggravation du conflit étudié, de la diversité des échelles de conflits, et de leur étendue géographique.

Trois cas de figure se présentent : a) les travaux basés essentiellement sur l'analyse des chercheurs ; b) les travaux intégrant les points de vue des populations (points de vue collectés par entretiens individuels ou par focus group) ; etc) et en fin c) ceux essentiellement basés sur l'approche dite « *Recherche Action Participative (RAP)* ».

Dans le premier cas, se classent les travaux d'évaluation humanitaire suite à des conflits comme la crise de juillet 2013 qui a sinistré et endeuillé plusieurs localités des préfectures de N'Zérékoré et Beyla³². En termes de mérite, ces rapports ont élaboré une description détaillée de la crise et de ses conséquences (avec des bilans chiffrés et/ou des illustrations) et apporté des recommandations. Si au niveau du rapport d'évaluation conjointe de 2013 des efforts d'impartialité ont été observés, quoi que la méthodologie soit principalement quantitative, les deux autres rapports ont été influencés par les circonstances dans lesquelles ils ont été établis. Ces circonstances ont donc fortement influencé le style de l'écriture, teinté d'émotions soit pro-autochtone, soit pro-allochtone. Ces rapports sont par ailleurs centrés sur des informations factuelles en termes des sinistres. Ce qui ne rend pas compte de recul nécessaire de la part des auteurs de ces travaux.

La principale étude qui intègre les points de vue des populations est celle réalisée en 2006 par l'Observatoire de Guinée Maritime (OGM) en Basse Guinée et en Guinée Forestière pour le compte du Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises (PACV) avec l'appui financier de la Banque Mondiale (BM) et de l'Agence Française de Développement (AFD). Elle a porté sur « *les dynamiques locales des conflits et leurs modes de gestion en Guinée Maritime et en Guinée Forestière : Analyse des risques et vulnérabilités liés aux conflits* ». Sur la base d'une méthodologie essentiellement qualitative, les principaux résultats de cette étude sont construits autour de la typologie et la description des conflits ainsi que leurs organes de gestion. Les deux aspects de ces résultats ont été cernés en y intégrant l'échelle socio-spatiale à la fois des principaux acteurs des organes de gestion et de leurs mécanismes de fonctionnement.

A la différence des rapports précédents, réalisés dans des contextes de crise, cette étude de l'OGM apparaît comme l'aboutissement d'un projet préalablement mûri, en dehors de toute passion. On constate ici, un effort considérable d'élaboration scientifique. Au total, 112 conflits ont été analysés dont les plus complexes sont les conflits fonciers qui apparaissent à toutes les échelles socio-spatiales et les conflits à caractère ethnico-religieux (qui sortent souvent de l'échelle villageoise).

Si les conflits fonciers ont très tôt fait l'objet d'attention de la part des autorités à tous les niveaux et des partenaires au développement, ceux à caractère ethnico-religieux ont longtemps été abordés avec méfiance. Vue la complexité de ces conflits, les instances coutumières de gestion semblent de plus en plus impuissantes alors que les instances de l'Etat, de par leur manque de coordination ont également montré leurs limites, précise ce rapport (OGM/PACV/AFD/BM, 2006, p.15). D'après le même rapport, les conflits entre d'une part, Toma et Manian, et d'autre part, entre Kpèlè (Guerzé) et Konianké sont anciens. Dans le même registre, il faut signaler le cas entre les Kissi et les Malinkés à Gueckédou ((PNUD/SWISS Peace, 2013, p.94). De nos jours, aux frustrations anciennes se sont ajoutées celles nées des affrontements récents. Ce qui rend ces conflits beaucoup plus complexes.

En raison des objectifs qui étaient assignés à cette étude (le rapport était destiné a priori au PACV et ses partenaires), le rapport n'a pas bénéficié d'une large diffusion. Ces objectifs étaient : i) développer les connaissances du PACV et des partenaires sur les types de conflits locaux dans les zones choisies ; ii) identifier les mécanismes employés par les populations pour gérer les conflits et faire un bilan de leur efficacité ; iii) identifier les besoins des populations pour améliorer leur capacité de gestion des conflits ; iv) dégager les orientations pour développer un outil au sein du PACV, applicable au développement communautaire dans le cadre des activités de développement participatif du programme.

En fin, les travaux d'Interpeace/PNUD (2013), basés sur l'approche dite « *Recherche Action Participative (RAP)* », sont consacrés à la longue crise ivoirienne (2002- 2011). Cinq problématiques principales y ont été abordées : le foncier, l'auto-victimisation, l'ethnie et son instrumentalisation politique, la faiblesse de l'Etat et le déclenchement de la crise de 2002, puis la crise postélectorale de 2011. L'ensemble de ces problématiques transparait à travers celle globale de violences endémiques à l'ouest de la Côte d'Ivoire. L'approche RAP utilisée dans cette étude consiste à placer le dialogue au centre de recherches participatives. Elle vise à amener à un changement positif et est conduite plutôt par les populations en présence et non par des analystes. En effet, pour que les solutions recherchées soient véritablement durables, les chercheurs

³² Cf. Rapport d'évaluation conjointe 2013 ; MDT-ASF, 2013 ; Rapport anonyme de la Région Administrative de N'Zérékoré, 2010.

partent de l'hypothèse que les populations affectées (parfois antagonistes) par les conflits doivent activement être impliquées dans la recherche des solutions.

En termes de résultats, on peut noter trois éléments essentiels. Le premier consiste à remettre en cause la conception selon laquelle le foncier soit le principal facteur explicatif des conflits dans ce pays. Cela est exprimé en ces termes :

La première observation est que le foncier, souvent mentionné en tant que cause principale de la violence à l'ouest du pays, ne constitue pas aux yeux des participants l'unique source de violence, mais plutôt la pointe visible et facilement identifiable de l'iceberg qui se doit adresser en priorité. Cette dernière consiste en un enchevêtrement complexe de ressentiments socio-économiques, de pratiques et valeurs culturelles, de faits historiques intercommunautaires, mais aussi intergénérationnels et de manipulations socio-politiques (p.10).

Le deuxième principal résultat est *l'auto-victimisation des différentes communautés en conflit*. En effet, selon ce rapport, il a été constaté que chacune des différentes communautés rencontrées, à travers ses représentants, se sentait victime de l'autre, c'est-à-dire de la communauté/ethnique adverse. Pour les participants aux consultations, « [...] *Le tissu social ne pourra être établi que si la population dans son ensemble est engagée dans un processus collectif pour dépasser la victimisation latente et les réflexes identitaires et par conséquent prévenir ces excès de violence* » (Interpeace/PNUD, 2013, pp.83- 84).

Le troisième résultat porte sur la faiblesse de l'Etat et sa partialité comme cause du déclenchement de la crise de 2002 et de celle postélectorale présidentielle de 2011. La principale limite à cette étude est l'absence d'appui théorique. Ce qui a amené les auteurs à se contenter d'une part, de confronter les déclarations des uns et des autres, et d'autre part, de ne s'appuyer que sur les données empiriques essentiellement qualitatives.

Au regard de tout ce qui précède, notre approche s'inspire fondamentalement des deux principales études menées respectivement par l'OGM/PACV/AFD/BM (2006) et, Interpeace/PNUD (2013), qui étaient alors disponibles au moment de la rédaction de la revue documentaire. Toutefois, le rapport d'« *analyse de conflits dans les zones frontalières au Mali, en Côte d'Ivoire, au Liberia, et en Guinée* » (2015), élaboré par DRC-DDG Guinée (2015)³³ a aussi inspiré nos analyses.

En effet, ces rapports ont l'avantage d'avoir apporté un diagnostic sérieux sur les causes des cas de conflits étudiés. Dans leurs diagnostics, les auteurs prennent du recul pour aller au-delà des simples facteurs de déclenchement des conflits. Pour des raisons d'approfondissement de la compréhension des perceptions des populations, nous avons combiné la méthode quantitative et celle qualitative. Soulignons par ailleurs que l'un des éléments qui justifient notre choix de l'étude d'Interpeace/PNUD comme source d'inspiration, est la similitude entre les deux régions d'études (le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire et le Sud-Est de la Guinée ou Guinée Forestière).

Cependant, nous nous démarquons tout de même de ces rapports en nous appuyant sur des analyses théoriques et conceptuelles suffisamment illustrées. Ceci, à notre avis, facilite et renforce la compréhension des actes, attitudes et prises de positions des différents acteurs dans les conflits au-delà des apparences. La seconde dimension de notre démarche porte sur la lecture analytique de l'histoire Commune des différentes communautés vivant en Guinée Forestière.

³³ Conseil Danois des Réfugiés & le Groupe Danois de Déminage (DRC-DDG Guinée).

CHAPITRE II : PARCOURS MIGRATOIRES DE CONSTRUCTION D'UNE POPULATION COMPOSITE EN PLEINE MUTATION

2.1. Un peuplement relativement tardif et complexe

La rareté de la documentation sur cette question est déjà une source de préoccupation majeure quand on doit l'aborder dans une étude. Néanmoins, l'excellent essai de Jacques GERMAIN (1984) sur lequel s'est appuyé Domi Jean Marie DORE (2009), ouvre des pistes d'espoir. Ces travaux s'appuient aussi sur les témoignages des voyageurs italiens, portugais et hollandais ainsi que sur la tradition orale. Dans le cadre de la présente étude, nous avons essentiellement exploité ces deux publications complémentaires. En effet, au-delà de la concordance entre ces deux ouvrages en ce qui concerne l'aspect historique du peuplement de cette région, les travaux de Jacques GERMAIN ont un intérêt anthropologique particulier.

En effet, dans le récit du peuplement qu'il rapporte, Jacques GERMAIN part des légendes les plus anciennes qui font état tant chez les Kpèlè que chez les Manon, de la descente d'un ancêtre sur une montagne. Deux régions de chute sont fréquemment citées : Dans la région de Boola (au Sud de Beyla) pour les Kpèlè et la montagne de Karana (Sous-préfecture de Bounouma, Préfecture de N'Zérékoré) pour les Manon. L'ancêtre des Kpèlè serait appelé Niama, un chasseur. Il aurait épousé une femme nommée Gama de la tribu des Geh ou Guéré. Celui des Manon serait appelé Damé et serait descendu sur la montagne Kohiré et fonda le village de Karana. Quant aux Könön, leur ancêtre serait Kossiré, un Manon venu de Karana dont le fils Somia serait l'ancêtre connu des Könön.

Par ces récits, deux enseignements peuvent être appris. Le premier consiste au fait que ces populations n'ont maintenant de repère spatial en termes de territorialité, que les territoires actuellement occupés. Cela s'explique par deux principaux facteurs : la longue durée de séjours sur ces territoires d'une part et d'autre part leur faible capacité de transmission de leur histoire migratoire³⁴. Le second enseignement est que les deux points de chute permettent de comprendre l'antériorité des Manon sur les Kpèlè dans l'occupation de la région sylvestre.

Les Kpèlè avaient longuement prolongé leur escale dans le Simandou pendant que les Manon étaient déjà descendus vers le Sud. Ainsi, les souvenirs du séjour des Kpèlè dans cette région de savane arborée étaient encore gardés à cette époque coloniale, période des enquêtes de Jacques GERMAIN. Cette situation est largement abordée dans la rubrique consacrée à la gouvernance clanique et lignagère (cf. p.14 du présent document). Le second élément que nous abordons dans cette partie concerne l'arrivée des premières générations de migrants allochtones.

2.1.1. *Mise en place des différents groupes ethniques autochtones*

En revenant sur le parcours historique des différents groupes ethniques autochtones, les deux ouvrages sont concordants dans la description de ces parcours. Ainsi, concernant les Kissi, à la différence des autres groupes ethniques de la région (notamment les Toma, Kpèlè, Manon et Könön) qui sont arrivés dans la région forestière en provenance du Mandingue périphérique voisin (zone de leur dernière escale), les Kissi seraient plutôt venus de la côte pour remonter vers leur territoire actuel.

En effet, géographiquement à la limite entre la Guinée Forestière et la Haute Guinée, les Kissi ont d'abord vécu sur la côte jusqu'à la fin du XIIe siècle. Selon Domi Jean Marie DORE (2009), voulant s'éloigner de la côte ou contraints de le faire, ils se heurtent aux Könön (de la Sierra Leone³⁵) et aux Kouranko. Ils seront ainsi stabilisés dans leurs territoires actuels où ils subiront l'influence des Kouranko qui les traitent durement par une oppression quasi-acculturante jusqu'au début de la colonisation française. Aussi, leurs relations avec, d'une part les Mandingue (Malinké et Kouranko) et,

³⁴ Les communautés autochtones de la Guinée Forestière, par manque de classe sociale reconnues dans la conservation et la transmission de leur histoire, oublient le plus souvent les épisodes les plus éloignés de leurs parcours historiques (migratoires et généalogiques). C'est justement ce que l'on qualifie en Anthropologie de « société à généalogie courte ».

³⁵ Cette précision est importante en raison de la différence entre les Könön de la Sierra Leone et ceux de la préfecture de Lola en Guinée Forestière.

d'autre part, les Toma, les Kpèlè et les Manon, souvent aussi brutales, sont-elles psychologiquement complexes, faites à la fois d'attrance et de méfiance réciproques.

L'influence Kouranko sur l'imaginaire Kissi est plus accentuée au Nord (Kissidougou) qu'au Sud (Gueckédou) où la population est plus homogène et/ou l'organisation du pouvoir central, favorisée par le relief, a persistée, en particulier dans le pays compris entre la zone de confluence de la Melly et de la Makona.

Quant aux Manon, selon nos deux sources, ils seraient descendus du mandingue, de tribus Sarakolés, après la défaite de Soumaoro Kanté, sous la direction de Manasay (qui était le chef de la tribu). Plusieurs clans constituaient la première vague. Entre autres : les clans Mana, Dan, Nian, San, ainsi que des membres du clan Koma (Zowo ou Prêtre) directement rattaché au clan Mana et qui officient pour tous. A leur arrivée en zone forestière, ils ont trouvé sur place les clans Krou actuellement installés au versant Sud des Monts Nimba. Par la suite, les mariages entre migrants et filles autochtones puis le fond animiste commun facilitent l'intégration.

Ces tribus Sarakolés s'étaient sédentarisées dans la région des 18 montagnes (en Côte d'Ivoire) avant de se disperser le long de la côte atlantique. Avec le temps et suite au processus d'intégration sociale et culturelle (linguistique), Mana (le nom du clan Sarakolé) devient "Man" ; le territoire est appelé "Manasrè" ou "Mansrè". Sèrè ou Sirè signifie Pays ou Etat. De même, les ressortissants du royaume du Mana d'ascendance Sarakolé sont appelés Manon au pluriel, c'est-à-dire enfants de Mana. Le Manassèrè (Manassèlè) était divisé en trois royaumes : La Mana, le Mahou et le Dan.

On comprend donc, de par leur origine, que les Manon sont d'ascendance du Mandingue. De par l'ancienneté de leur installation et surtout de leur intégration au groupe des clans Krou, ils se sont adaptés tant à la mythologie qu'aux réalités socioéconomiques de la zone forestière. Nos sources n'ont pas fourni de repère temporel sur le séjour des Manon dans le Mandingue. Toutefois Domi Jean Marie DORE (2009) souligne que l'arrivée des 1^{ères} vagues de ce groupe dans la zone forestière date de 1240, après le déclin de l'empire Sosso de Soumaoro Kanté. On assista par la suite, à la perte de territoires par les Manon au profit des Kpèlè entre 1550 et 1600, date de la stabilisation du front sur les limites actuelles des zones d'occupation de chacune des deux ethnies.

Les Toma à leur tour, seraient venus des Pays Bamana et Mossi, probablement des rameaux de Senoufo. Ils se sont d'abord sédentarisés en pays Kouranko et Kissi actuels. Vers 1570-1600, ils sont descendus en trois vagues successives :

- La 1^{ère} vague à travers la rive droite de Diani ;
- La 2^{ème} vague par les bassins des fleuves Oua et Loffa ;
- La 3^{ème} vague a occupé respectivement les bassins des cours d'eaux : Mawana, Baïzan, Gueligueliga, Wotumai, Fassalö, Wöïbalaga, Ouïziam et du zialo dans le bassin de la Mao ou Makona. C'était sous la conduite des koivogui, Bilivogui, Béavogui.

Les Toma étaient divisés comme suit :

- Les Toma du Sud (de Guizima, Koadou, Ziama, Fissanbou et le Vèkèma ;
- Les Loulama sur les deux rives de la makona ;
- Les Koïmay (de Zobroma à Macenta) ;
- Les Konokoro ;
- Les Zialo (entre Loffa et la rive gauche de Makona).

Selon Domi Jean Marie DORE (2009), si les Manon et Kpèlè ont à l'origine vécu pendant longtemps sous une autorité large et centralisée avant l'éclatement de ces grands ensembles et la dispersion des populations, les Toma, dès l'origine, se sont très vite affranchis de l'autorité de leurs rois pour se consacrer à leur "Zui" (ou territoire). Tout comme leurs voisins Kpèlè et Manon, les Toma ont aussi séjourné longtemps dans la savane arborée avant de descendre plus au Sud dans la sylve. Et, leurs contacts avec les 1^{ers} qu'ils ont trouvés sur place (les Kpèlè et Manon), d'abord conflictuels pour des raisons de conquête d'espace vital, ont fini par être une cohabitation marquée par des emprunts réciproques même si chacun a conservé son identité linguistique.

La principale identité commune est le fond animiste qui les caractérise tous dans cette mosaïque de peuples. Là également, nos sources n'ont pas fourni de repères temporels sur le séjour des Toma dans la savane. Mais, elles notent leur descente dans la sylve du Sud entre 1570 et 1600. Ainsi, nous constatons que l'arrivée des Toma dans la Sylve coïncide avec la stabilisation des fronts des guerres de

conquête d'espace livrées par les Kpèlè contre les Manon. A leur tour, les Toma entament des guerres de conquête sur les territoires des Kpèlè depuis *Toffa löi* (canton Toffa, aujourd'hui morcelé entre plusieurs sous-préfectures dont Zébéla et Kobéla) jusqu'aux territoires du canton *Mönè* (localités de Gouecké). C'est en ce moment que Tié (chef du canton Mönè), guidé par un devin se fit secourir par des guerriers Konianké venant de Missadou accompagnés par un détachement militaire français. Ce qui permit de mettre en défaite les troupes Toma et de stopper ainsi leur avancée.

Les Kpèlè seraient également venus des confins du pays des Bamana et Mossi selon nos mêmes sources. Ils se sont d'abord sédentarisés sur les plateaux du Simandou jusqu'aux abords de la Kpöwö dans le Gbalé. Là, ils étaient déjà en contact avec les clans Manon des Nian depuis 1450. A partir de 1455, sous la pression des peuples de l'empire du Mali en proie à des guerres de succession, ils amorcent la pénétration en profondeur dans la forêt, quittant ainsi la zone de savane arborée de Simandou. Ils entrent ainsi en conflit avec les Manon.

Le royaume des DELAMOU anciennement stable se disloque en petits royaumes. Et, la zone d'extension des Manon se rétrécit très fortement vers 1600. En 50 ans, les Kpèlè se dispersent et occupent une grande partie des terres anciennement occupées par les Manon : Tout l'actuel pays Könön et une grande partie du pays Kpèlè depuis le centre du Mönè et Souhoulapeulé jusqu'à Mossourouta et Saouro (Nana).

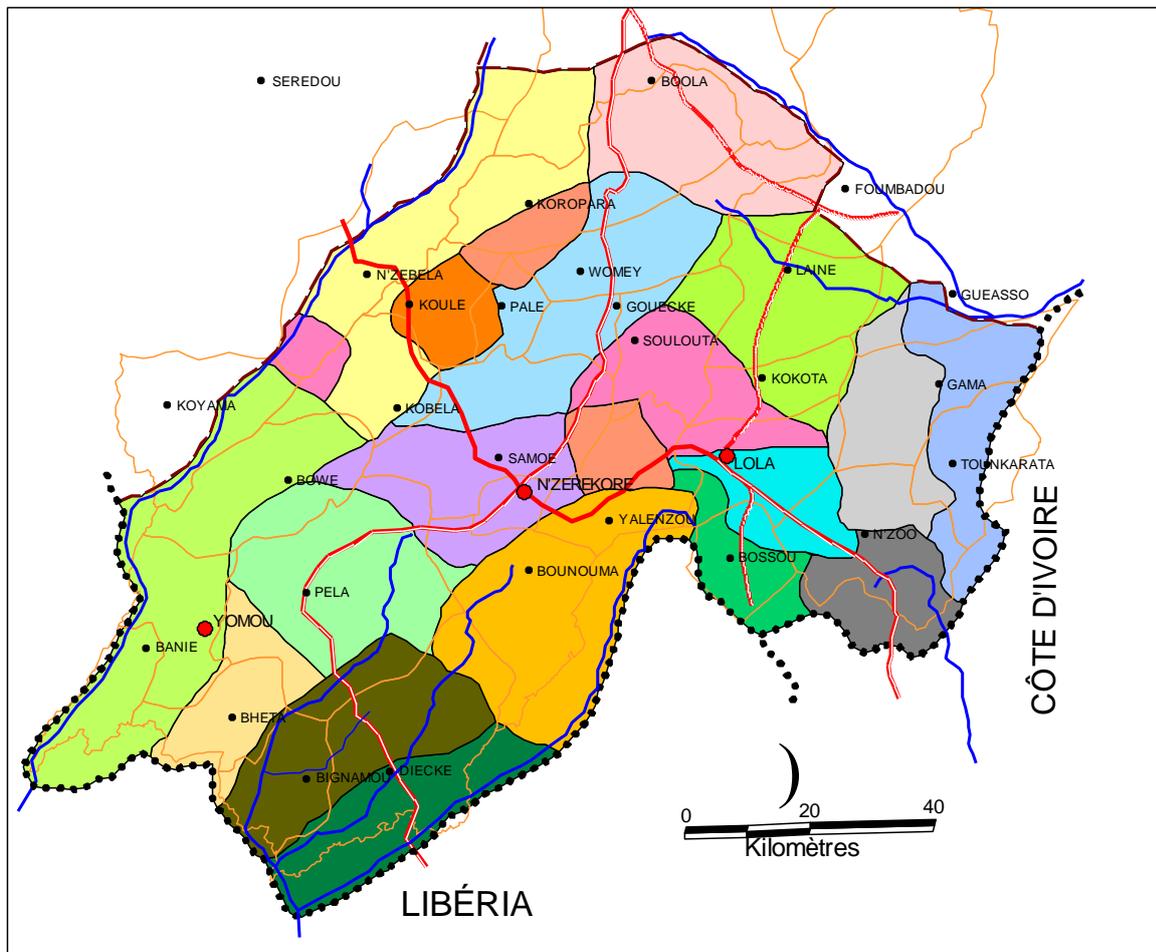
En se référant à la chronologie des événements historiques, on peut situer l'arrivée des Kpèlè dans le Simandou vers 1240, après le déclin de l'empire du Mali. Leur descente dans la forêt date de 1450 (Domi Jean Marie DORE, 2009). La même source rapporte que les guerres de conquête de territoires contre les Manon se situent entre 1550-1600.

Le Pays Toma est organisé à partir des « Zui », celui des Kpèlè à partir des « Leuyi³⁶ ou Löi » (c'est-à-dire territoires). Ces territoires étaient suffisamment étendus et très peuplés pour constituer à eux seuls un Etat royal. Exemples : Le Mönè, le Sonkolè, le Gbaila, Lourapeulé et surtout le Kpongnałowai chez les Kpèlè. A la différence des Manon, précocement descendus vers le Sud, en zone forestière, les Kpèlè sont venus séjourner longuement dans la savane arborée aux côtés des Konianké. Leur descente en forêt les met en contact avec les Manon sans pourtant rompre totalement avec les souvenirs du séjour dans le Simandou.

De ce long processus de construction historique des identités sociales et territoriales et de cette organisation territoriale en chefferies traditionnelles (clanique ou tribale), on aboutit à l'identification de ces peuples dits autochtones aux territoires occupés et sur lesquels chacun a laissé une marque de son identité culturelle.

³⁶ L'orthographe du terme « *Leuyi* » utilisés dans les travaux de Jaques GERMAIN et de Domi Jean Marie DORE est tronqué. Il doit être écrit « *Löi* » conformément à la prononciation en langue Kpèlè.

Carte 1 : Exemple de territoires ethnico-claniques ayant servi au découpage de l'organisation administrative coloniale des cantons du cercle de N'zérékoré



| Territoires et cantons du cercle de N'Zérékoré | | Chefs-lieux, limites et réseaux | |
|--|-----------------|---|-------------------------------------|
| ■ Béro | ■ Niékéré | ○ GOUECKE: Chef-lieu de Sous-préfecture | — Limite de Sous-préfecture |
| ■ Boo | ■ Ounah | ● NZEREKORE: Chef-lieu de Préfecture | — Limite de territoire et de canton |
| ■ Gbeneouli | ■ Ourapeulé | — Limite de cercle | ●●●● Limite d'Etat |
| ■ Gbenson | ■ Saouro | — Principaux cours d'eau | — Routes bitumées |
| ■ Gouan | ■ Sonkolé | — Routes non bitumées | |
| ■ Konodougou | ■ Souhoulepeulé | | |
| ■ LOLA | ■ Toffalöi | | |
| ■ Manalöi | ■ Töngöna löi | | |
| ■ Manou | ■ Vépo | | |
| ■ Moné | ■ Zoghota | | |
| ■ Moussorodougou | | | |

Source: GERMAIN J. (1984)

Réalisation: LAMAH D., décembre 2012

2.1.1.1. Arrivée des premières générations de migrants allochtones dans les régions sylvestres du Sud

En abordant cette rubrique, il nous semble nécessaire de distinguer deux cas de figures dans le processus d'installation des groupes allochtones sur les terres des autochtones dans les différentes localités de la Guinée Forestière. Il s'agit, d'une part, des zones d'implantation massive précoce de migrants allochtones que sont Kissidougou et Macenta. Dans ces zones, l'installation des migrants s'est accompagnée d'une forte emprise spatiale. C'est ce qu'à mentionné Aly Gilbert IFFONO (1993) in Nianga Marcelin KOLOMOU (2014) en ces termes : « *des situations de conquête et de domination de certains groupes* ».

Cette situation serait ainsi la cause de l'équilibre des forces qui maintient un certain niveau de cohabitation paisible (surtout dans le cas de Kissidougou). Cela ne signifie pourtant pas l'absence de ressentiments, comme on peut transparaître dans les propos ci-dessus mentionnés d'Aly Gilbert IFFONO. D'autre part, des zones où l'immigration des allochtones s'est faite par infiltration de petits

groupes a poursuit Aly Gilbert IFFONO en ces termes: « *et surtout des infiltrations d'éléments étrangers dans des groupements ethniques relativement homogènes* ». Ceci concerne les préfectures de Gueckédou, N'Zérékoré, Lola et Yomou, le Sud de Beyla (Boola) et les localités du centre et du Sud de Macenta, où les groupes en question n'ont pu réaliser que des noyaux isolés d'implantations.

Dans ce registre, Beyla est un cas particulier. En effet, sa population est largement homogène, essentiellement Konianké (cf. carte 2 sur la répartition ethnique). Boola (au Sud) fait cependant une exception qui se traduit par la cohabitation entre Kpèlè et Konianké. L'autre particularité est que la zone de Beyla a plutôt traditionnellement été une zone d'émigration. C'est donc parmi ces Konianké et les Malinké de Haute Guinée que sont issues les premières générations de migrants considérés d'allochtones dans les localités sylvestres du Sud de la Guinée Forestière.

Dans la zone de Macenta, l'histoire des premières vagues de migrants pose aujourd'hui un problème de territorialité³⁷ très préoccupant. En effet, les Toma (notamment dans la partie Nord de leur territoire) ont été très tôt rejoints par certains groupes Konianké animistes depuis la période précoloniale. Ceux-ci, à travers leurs royaumes, ont pu réaliser auprès des Toma une forte implantation historique qu'ils ont eux-mêmes tendance à confondre à la maîtrise territoriale.

Il ne faut donc pas confondre, rappelons-le, la maîtrise territoriale et celle foncière. On peut citer par exemple les cas de Kaman Kékoura CAMARA³⁸, fondateur du royaume de Kuonkan (ou Kouankan) et de Saghatigui qui fonda en 1864, l'Etat de Gbankundo qu'il fortifia. Tous les deux étaient des animistes et Kaman Kékoura a même pratiqué l'initiation en Forêt sacrée.

La maîtrise territoriale est définie comme une notion politico-religieuse se rapportant à une souveraineté exercée sur un territoire contrôlé rituellement par les descendants des premiers occupants, qu'il fasse ou non l'objet d'un patrimoine foncier » (Jacky BOUJOU, 1995. et 2012,p.5). Selon le même auteur, « *la maîtrise foncière est une notion juridico-économique et renvoie plus classiquement aux droits fonciers détenus par les différents exploitants d'un territoire* (Ibid.p.5).

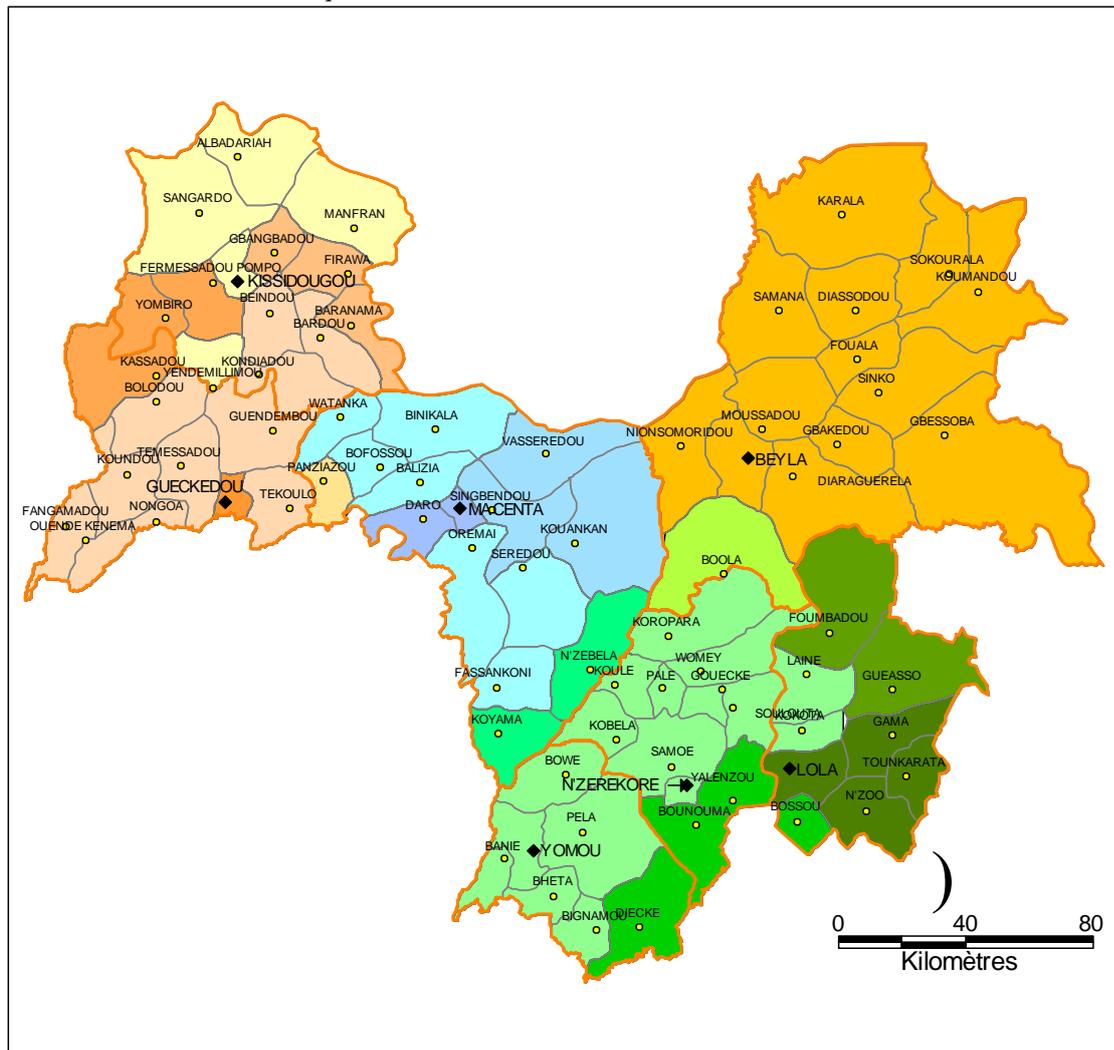
Dans cette longue de cohabitation, ces deux groupes, par les liens de mariage, ont développé de très solides affinités. Les Kissi, en remontant de la côte vers leur territoire actuel ont aussi connu, dans la région de Kissidougou en particulier, une longue cohabitation avec les peuples Mandingue (Malinké et Kouranko). Quant aux Kpèlè et Manon, situés plus au Sud, ils sont restés pendant très longtemps isolés des peuples du Mandingue. Notons tout de même l'arrivée précoce des éléments du clan Sacko qui se sont installés dans certains villages Kpèlè (Kpaya dans les sous-préfectures actuelles de Samoé, Kéoulenta dans Kòkòta, Lainé et Gouecké) bien avant la période coloniale. Mais ces familles sont toujours restées dans leur statut de migrants mais, en parfaite harmonie avec leurs tuteurs. Dans ces villages, ils sont très étroitement liés à l'histoire de la stabilisation des sites actuels.

Rappelons par exemple que les sites de villages Manon et Kpèlè ont antérieurement été souvent déplacés, dans le contexte des logiques de conquête d'espaces vitaux ou simplement de recherche de butins (Jacques GERMAIN, 1984 ; Domi Jean Marie DORE, 2009 ; Jean Etienne BIDOU et Julien Gbèrè TOURE, 2002). De ce fait, la maîtrise foncière de ces allochtones de premières générations ne souffrent d'aucune contestation dans ces localités. Cependant, il faut préciser qu'ils ne bénéficient pas de maîtrise territoriale, car ces territoires s'identifient aux clans fondateurs (cf. carte 1 ci-dessous).

³⁷ Cette territorialité devra faire l'objet d'une étude approfondie devant intégrer la cartographie des grands ensembles communautaires à l'image de la carte des cantons du cercle de N'Zérékoré que nous avons reproduite à partir des travaux de Jacques GERMAIN (cf. carte 1).

³⁸ Notons que les sources consultées n'ont pas donné la date de la fondation du royaume de Kaman Kékoura CAMARA.

Carte 2 : Une diversité ethnique en Guinée Forestière



| Les ensembles ethniques | | Limites et chefs-lieux administratifs | |
|-------------------------|-------------------------|---------------------------------------|--|
| Kissi | Kpèlé | Limite de préfectures | |
| Kouranko | Toma, Maniah | Limite de sous-préfectures | |
| Kissi, Kouranko | Konianké | | |
| Kissi, Lélé | Toma, Kpèlé | | |
| Toma, Kissi | Konon | | |
| Kissi, Peulh, Malinké | Manon | | |
| Toma | Kpèlé, Konianké | N'ZEREKORE: Chef-lieu de préfecture | |
| Maniah | Konon (Zôw ôta), Maouka | GOUECKE: Chef-lieu de sous-préfecture | |

Source : Fond de carte du CRA-S (Macenta) juillet 2010

Réalisation : LAMAH Daniel, février 2012

Précisons que les trois préfectures (Kissidougou, Macenta et Beyla) ne sont pas concernées par les développements qui suivent. En effet, dans les préfectures de Kissidougou et la partie Nord de Macenta, les premières vagues de migrants allochtones sur certaines portions de l'espace une très longue cohabitation avec des effectifs importants. Il s'agit respectivement des Kouranko et Lélé pour Kissidougou et des Manian dans la partie Nord de Macenta. La troisième préfecture non concernée par cette rubrique est celle de Beyla dont les populations elles-mêmes sont concernées par la situation des migrations dites allochtones.

Ainsi, les foyers de première installation des migrants Konianké et Malinké dans les préfectures de Gueckédou, N'Zérékoré, Lola et Yomou ont connu des évolutions différentes. Les villages d'accueil qui ont été érigés en chefs-lieux de sous-préfectures ou de préfectures, ont connu une accélération rapide d'accroissement de la taille démographique des communautés d'allochtones avec la poursuite des migrations. Les autres foyers à statut de simples districts ou secteurs ont encore une très faible

taille de leurs populations d'allochtones, souvent dominées par les descendants des premières générations de migrants. Ce qui fait de ces villages, des zones de cohabitation encore paisibles.

2.2. Des migrations récentes aux raisons diverses

En plus des premières générations de migrants venus au cours des périodes précoloniale et coloniale, il y a eu de nouvelles générations de migrants depuis les indépendances jusqu'à maintenant. Si les premières générations ont été accueillies dans un contexte d'abondance des terres en milieu rural, celles récentes sont souvent arrivées au moment où il n'existe presque plus de terres vacantes. Elles sont souvent installées sur des terres déjà appropriées à travers des « droits délégués³⁹ ». Du coup, ces nouveaux migrants vivent essentiellement de la pluriactivité associant ou non l'exploitation des terres agricoles.

La politique de nationalisation des sols a été aussi un facteur attractif des migrants vers la Guinée Forestière. En effet, dès l'indépendance nationale, le 2 octobre 1958, une série de nationalisations avait été entreprises par le Parti Démocratique de Guinée (PDG). Parmi les décrets relatifs à ces nationalisations, on note le décret majeur du 20 octobre 1959 relatif au régime foncier (Jean Suret CANALE, 1971).

Selon Marc DUFUMIER (2007), dans nombre de jeunes Etats africains indépendants, la course effrénée à l'accroissement des superficies cultivées par exploitation fut encouragée par cette politique de nationalisation des sols. En milieu urbain, ces nouveaux migrants s'engagent très activement dans des activités diverses qualifiées de secteurs informels. Ce sont : le petit commerce, les transports en commun, les petits métiers... C'est là où les concurrences peuvent tourner rapidement à l'affrontement. Ainsi, le milieu urbain est le lieu qui focalise à la fois les compétitions économiques et politiques.

Rappelons que cette politique de nationalisation des sols reconnaissait le monopole de l'Etat sur l'ensemble des terres du pays. Les particuliers, jouissant de leur côté, de la terre grâce à des cessions à durée limitée, sous le principe de la concession (Pascal REY, 2007). Suite à un effondrement sensible de l'économie agricole locale dans la région, sous le poids des normes, des jeunes actifs ont dû émigrer massivement vers certains pays voisins.

De même, les échecs scolaires massifs à cette époque, avec un enseignement de masse en langues nationales et des travaux et contributions des produits agricoles et/ou de cueillette, étaient aussi un autre facteur important d'émigration. C'est alors le fonctionnement du "*principe de vases communicants*⁴⁰" qui a permis d'atténuer et de différer les effets d'une saturation foncière précoce à cette époque. L'arrivée des jeunes actifs allochtones compensée par le départ des jeunes actifs autochtones vers les pays voisins.

La Côte d'Ivoire était une des destinations privilégiées. Ce pays est par exemple un foyer historique d'immigration, en particulier des pays de la sous-région Ouest Africaine. La communauté étrangère dans la population totale nationale ivoirienne est passée respectivement de 700 000 en 1965 (soit 17%), à 3 039 000 (28%) en 1988 (Nasser SERHAN, 2010). Le recensement général de la population de 1975 (Benjamin ZANOU, 1988 ; in SERHAN, 2010) évaluait à 99 476 individus les ressortissants guinéens résidant dans le pays (soit 6,7% des étrangers).

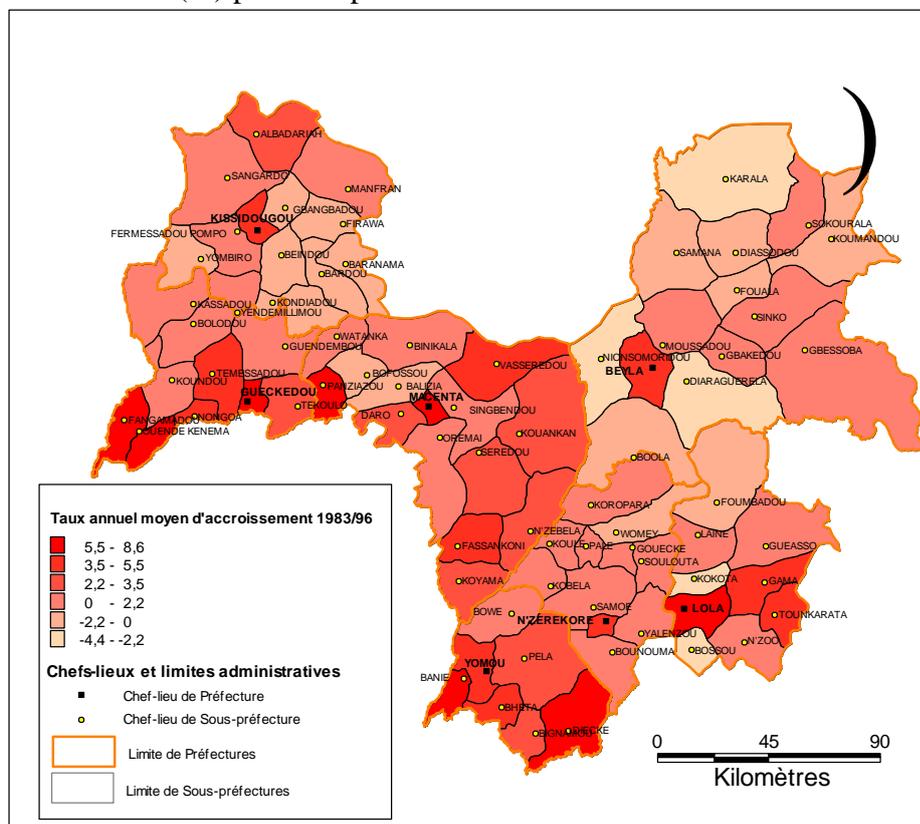
³⁹ On parle de droit délégués lorsque l'installation d'un exploitant agricole se réalise sur une terre déjà appropriée par le tuteur. Les formes que prennent cette situations sont diverses, les plus répandues et les mieux connues sont les prêts à durée illimités, les prêts à durée limitée, les donations, les locations... C'est l'une des principales sources de conflits, car, les interprétations de cette pratique varient selon que l'on soit donateur ou bénéficiaire, mais aussi et surtout en fonction des générations (entre les acteurs et leurs descendants).

⁴⁰ Ce principe de « vases communicants » doit être compris de la façon suivante : Au moment où l'immigration des allogènes se poursuivait vers la région, on assistait au départ des jeunes actifs autochtones vers certains pays voisins, notamment la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone. Ainsi, l'arrivée des migrants allogènes de cette époque qui aurait pu se solder par l'augmentation de la pression sur les ressources fut tout de suite compensée par le vide créé avec le départ des jeunes autochtones. Avec l'ouverture du pays consécutive à l'avènement de la 2^e République, le retour massif des migrants autochtones en provenance des pays voisins a provoqué des effets différés de l'arrivée des nouvelles générations de migrants allogènes. La compétition s'est donc brutalement accélérée tant en zone rurale qu'en milieu urbain.

Cet effectif est passé à 225 845 individus (7,4%) en 1988 (SERHAN, ibid. 2010). Cette période de la première République correspond à celle de forte émigration des populations guinéennes fuyant le régime de Sékou TOURE en général, et de la région forestière en particulier. On peut estimer que ces mouvements d'émigration vers les pays voisins de la région forestière en cette période ont été particulièrement intenses pour les zones qui jouxtent les frontières avec ces pays.

En se servant par exemple des données des recensements généraux de la population et de l'habitation de 1983 et 1996 (13 ans), une cartographie du taux annuel moyen d'accroissement de la population de cette région permet de comprendre spatialement la façon dont les différentes sous-préfectures se caractérisent en termes de dynamique démographique. Ces différenciations qui se traduisent par les décalages entre ces sous-préfectures peuvent s'expliquer d'une part, par les facteurs socio-anthropologiques des communautés autochtones que nous avons notés plus haut, et d'autre part, par des facteurs externes aux différentes politiques socialement et économiquement favorables au retour des anciens émigrés et à l'immigration de nouveaux acteurs (notamment en zones urbaines). Les afflux de réfugiés sur la région, quoi que de façon discontinue, provoqués par les crises armées (entre 1991 et 2011) dans certains pays voisins (notamment le Libéria, la Sierra Léone et la Côte d'Ivoire), restent des facteurs clés dans les mutations socioéconomiques des sociétés rurales (cf. carte 2 ci-dessous).

Carte 3: Taux d'accroissement annuel moyen de la population de la Guinée Forestière entre 1983 et 1996 (%) par sous-préfecture



Source : Fonds de carte du CRRS-S/Macenta, juillet 2010

Réalisation : Danniell LAMAH, mars 2012

En observant la carte du taux d'accroissement annuel moyen entre 1983 à 1996 (carte 3), on se rend à l'évidence que la plupart des zones de la préfecture de Beyla et certaines autres de Kissidougou ont les taux les plus faibles de la région. A Beyla par exemple, les taux négatifs ou nuls sont plus observés dans les sous-préfectures de Karala, Diaraguéréla et Nionsomoridou. Elles enregistrent les taux négatifs les plus importants (variant de -4,4 à -2,2%). Cette situation peut être expliquée dans un premier temps, par les conditions climatiques moins favorables dans les zones de transition entre la Guinée Forestière et la Haute Guinée du point de vue agricole. Un deuxième facteur explicatif du taux négatif ou nul peut être la mobilité des populations pour des activités marchandes historiques et pour la migration agricole entre l'intérieur de la région et les autres régions du pays, voire vers d'autres

pays. Les sous-préfectures où le taux d'accroissement annuel moyen est nul (0%) ont vu leurs populations stagner. De même, la présence remarquable des projets de développement rural ou agricole vers les autres préfectures à partir de 1983 constitue aussi un facteur clé d'attraction des populations. C'est le cas de la préfecture de Gueckédou où le taux atteint parfois 5,5% (à Fangamadou et Ouendé Kènèma par exemples). Les plus forts taux moyens sont enregistrés aux chefs-lieux de préfecture et aussi, comme nous avons noté précédemment, dans les sous-préfectures et zones se trouvant sous influence de projets. C'est le cas par exemples de Diécké et de Banié (préfecture de Yomou) en zone frontalière avec le Libéria (au Sud).

2.3. Des liens sociaux de portée commune consolidés par des processus dynamiques

La présentation des contextes d'adoption des pactes originels nécessite, de nouveau, l'exploitation des parcours migratoires des différentes communautés en présence pour mieux appréhender les circonstances de leurs rencontres et l'évolution de leur cohabitation. Ainsi, les développements qui suivent sont organisés autour de trois principaux pactes et les conventions et codes de bonne conduite. Il faut cependant préciser que sur le plan chronologique, la signature des pactes originels est intervenue à l'époque précoloniale tandis que les conventions et codes de bonne conduite datent soit de la période coloniale ou de celle d'après les indépendances.

2.3.1 De la fondation des villages de Toumandou et de Missadou à l'adoption du pacte de Missadou

Ce pacte a été scellé au moment où Konianké, Toma, Kpèlè et Manon vivaient ensemble dans la région de Beyla, lieu de la dernière escale dans le parcours migratoire de ces peuples. En effet, c'est à la suite du déclin de l'empire du Mali que certains groupes ethniques et claniques prirent le chemin du Sud. C'est ainsi que Toumandou, village de la zone du konia actuel fut fondé vers 1640⁴¹ par Toumani KOUROUMA considéré comme chef du clan des Konianké. Il aurait devancé les Kpèlè, les Manon et les Toma dans ce processus de migration. Toumani aurait accueilli tour à tour : Foromo Doré (chef du clan des Manon), Zowo Missa koma (chef du clan des Kpèlè) ; Akoi (chef du clan des Toma). Par la suite, Missa s'installa près de son domaine de maraîchage avec l'accord de son frère Toumani⁴² et y fonda un campement vers 1694.

Devant l'affluence des personnes vers ce nouveau campement, Toumani ordonne le déménagement des habitants de Toumandou vers Missadou qui prit ainsi l'allure d'une véritable cité dont Toumani resta le chef et Missa y maintenait son nom comme fondateur. Selon les mêmes sources, un lien d'alliance fut établi entre Akoï et Missa à travers le mariage de la fille du second par le premier. Depuis cet événement, les descendants de Akoï, les Toma sont devenus les « neveux » des Kpèlè.

C'est dans ce village où les quatre patriarches ont scellé le « Pacte d'alliance, de fidélité, de fraternité et de bonne collaboration » qui s'appliquerait aussi à leurs descendances. A cette époque, aucun d'eux n'était ni Musulman, ni Chrétien. C'était donc à la période préislamique pour la zone du konia actuel. Le pacte consista à mettre en commun des fétiches de chacun dans un canari et à l'enfouir dans un trou. Ceci montre que tous les quatre acteurs étaient encore animistes. Toumani ajouta aux fétiches un symbole fort : une étoffe de coton qu'il tenta en vain de faire passer par le trou d'une aiguille avant de la filer pour réussir en fin l'exercice en signe de la force de leur cohésion et de leur unité sociales à maintenir à tout prix. Une légende rapportée dans la source consultée souligne que:

Missa aimait prendre son bain dans la rivière Dion sur un rocher duquel sortait un filet d'eau. En langue Kpèlè, l'eau qui sort du rocher est appelée « Kwèni ya » qui par déformation se dit « Konia ». On donna à toute la région autour de Missadou le nom de « Konia » en souvenir de ce lieu de baignade de Zowo Missa compte tenu de sa forte

⁴¹ Il nous semble incompréhensible de situer la fondation des villages de Toumandou et de Missadou respectivement en 1640 et 1694 (cf. ADC, 2012) alors que l'arrivée des populations dans le Simandou est située autour de 1240 (Jacques GERMAIN, 1984 ; Domi Jean Marie DORE, 2009)

⁴² Le terme "frère" pour désigner l'un des quatre personnages n'est pas fondé sur des liens de sang. C'est plutôt le contexte de leur rencontre et l'intensité des liens de solidarité dans leur cohabitation qui conduisent à juste titre, les sources que nous avons consultées à cette considération.

personnalité. Ainsi, de nos jours encore, toute la préfecture de Beyla s'appelle le « Konia ». Et les habitants, les « Konianké » : habitants de Konia ou des territoires des rochers en Kpèlè » (Ibid., 2012, p.14).

Après avoir réussi à faire passer le fil de coton par le trou de l'aiguille et faire répéter l'expérience par ses frères, voici ce que dit Toumani et qui demeure le principal contenu du pacte : « *Si nous restons soudés de la manière dont le coton a été tissé, aucun mal ne peut nous atteindre. Soyons soudés. Mais si nous nous dispersons, tout peut nous arriver* » (Ibid., 2012, p.15).

Ce pacte pourtant très important dans l'histoire de ces populations n'a plus aujourd'hui la même considération pour les descendants des différents signataires. L'évolution socioculturelle, politique et économique de ces communautés peut servir de facteur explicatif non négligeable. Ainsi, l'islamisation du Konia, après le retrait des Kpèlè, des Manon et des Toma restés animistes jusqu'à la colonisation française peut être considérée comme un facteur majeur d'affaiblissement de la valeur de ce pacte dont l'acte fondateur est basé sur les fétiches.

Aussi, la descente des Kpèlè, Manon et Toma vers le Sud est un autre facteur d'affaiblissement de ce pacte dans la mesure où leur maintien ensemble était l'un des contenus les plus importants. Le principal événement de la violation de ce pacte fut l'attaque des Kpèlè par les Toma depuis le canton Loffa jusqu'au canton Mönè où ils ont subi une défaite cuisante. C'est pour réparer cette violation grave qu'intervint la signature du pacte de Gouecké.

2.3.2 La maîtrise territoriale dans le canton Mönè et le Pacte de Gouecké

Quatre clans se partagent l'antériorité de l'occupation de l'espace du canton Mönè. Ce sont par ordre d'arrivée: les DELAMOU, les NYABALAMOU, les NONAMOU et les MÖNEMOU. Le chef terrien désigné par ses pairs est le MÖNEMOU, pourtant dernier venu d'entre les quatre. En effet, à l'occasion d'un jugement rendu entre DELAMOU, NYABALAMOU et NONAMOU par le MÖNEMOU, la procédure du jugement ainsi rendu permit à ce dernier d'étaler toute l'étendue de sa sagesse et ses qualités de meneur d'hommes⁴³. Ce qui lui valut le choix à l'unanimité pour exercer le rôle de chef de terre. Les KPÖGHÖNAMOU venus plus tard sont devenus les chefs politiques grâce à la capacité guerrière de Wakwèli, père de Tié (qui fut le premier chef du canton). Même si nous n'avons pas eu de repère temporel à partir des sources consultées, on peut estimer que la fondation de ce canton fait suite à la descente des Kpèlè vers le Sud de Missadou alors qu'à l'époque, les Konianké vivaient encore dans la savane du Nord.

L'arrivée des premiers Konianké vers le Sud intervint au moment où les Toma, dans leur logique de conquête spatiale au dépend des Kpèlè multiplièrent les attaques contre ces derniers. La récurrence de ces attaques et la supériorité militaire des Toma par rapport aux Kpèlè poussèrent Tié, à l'époque chef

⁴³ Le rapport de ADC (2012, p.12) montre que MÖNEMOU est devenu chef terrien en reconnaissance de sa contribution dans la résolution du litige selon le récit ci-après : « *Les premiers occupants du canton MÖNE sont les DELAA (DELAMOU). Les deuxièmes furent les NYABALAA (NYABALAMOU) et les NONAMOU. Les troisièmes sont les Mona (Monèmou). Ces derniers sont devenus chefs terriens suite à un jugement rendu dans un litige qui opposait les trois premiers au sujet de l'ancienneté sur le site. Interpeller pour identifier le premier occupant d'entre les trois premiers, Le chef du clan Mona (derniers venus) demanda de lui laisser le temps pour observer.*

C'est ainsi qu'une semaine après, il partagea ses observations fondées sur l'appréciation des éléments ci-après : a) le sentier qui conduit au champ du DELAMOU est plus creux que ceux qui mènent aux champs du NYABALAMOU et de NONAMOU ; b) les colatiers du DELAMOU sont plus anciens et ont donné plus de produits que ceux des deux derniers ; c) La charpente de la case de la femme du DELAMOU est plus noircie par la fumée que celles des cases des femmes de ses voisins ; d) Enfin, le dépotoir des ordures de la famille DELAMOU est plus important que ceux des NYABALAA et des NONA.

Le MÖNEMOU finit par établir l'ancienneté du DELAMOU sur les lieux par rapport aux NYABALAMOU et NONAMOU. La reconnaissance de l'immensité de la sagesse du MÖNEMOU par les trois, lui a valu, son choix à l'unanimité pour conserver le pouvoir sur le foncier. C'est pourquoi ce canton porte jusqu'à nos jours l'appellation du canton « MÖNE » qui signifie, le canton du MÖNEMOU ».

du canton Mönè, à aller consulter les devins (Marabouts) Konianké du clan Sacko déjà présents à Gouécké. « *Le salut du canton Mönè viendra du Nord* » indiqua les devins. C'est ainsi qu'à la prochaine attaque des troupes de Zébéla Tokpa (roi du canton de moyen Diani), Tié envoya des émissaires à Missadou (terre où l'ancêtre des toma (Akoi) avait épousé la fille de Missa, ancêtre des Kpèlè) faisant ainsi de ses descendants les neveux des Kpèlè. C'est aussi et surtout le lieu où le pacte d'alliance entre les quatre groupes ethniques (Konianké, Toma, Kpèlè et Manon) avait été signé. En ce moment, la présence française était déjà signalée à Djakwèlidou (village voisin de Missadou). C'est donc une coalition des troupes françaises, Konianké et Kpèlè qui avaient mis en déroute les troupes Toma de Zébéla Tokpa Pivi.

A la suite du travail de prédiction des devins Konianké et la contribution des troupes de Missadou à la victoire contre les Toma, les Kpèlè, les Manons et les Konianké s'engagent dans un nouveau pacte à plusieurs dimensions incluant également les Toma :

- ✓ Rappel du pacte d'alliance de Missadou que les Toma viennent de violer ;
- ✓ Serment de fidélité pour maintenir l'unité dans la défense de leur territoire commun ;
- ✓ Renforcement de la cohésion sociale par le pardon de tout acte de manquement d'un membre de l'une des quatre communautés en présence ;
- ✓ Les noix de cola comme base du serment et unique lien dans toutes les affaires entre les quatre communautés.

Au moment de la signature du pacte de Gouécké, des évolutions importantes du contexte de la signature du pacte de Missadou sont déjà observées. On note entre autres :

- La conversion des Konianké à l'islam dont les clans Sacko en font un savant mélange avec les valeurs traditionnelles (les Marabouts qui assurent la protection sociale par la prédiction) ;
- La présence des Français qui annonce déjà le début des contacts avec l'occident et l'entrée progressive de la région dans une nouvelle ère politique : la colonisation ;
- Le début de la cohabitation entre Kpèlè et les Konianké qui les rejoignent au Sud de Missadou ;
- Une redéfinition des rapports de force : les Toma désormais maîtres de la guerre ; les Konianké désormais maîtres du sacré ; les Kpèlè désormais chefs terriens et chefs politiques dans ce nouveau espace. Les Manon qui étaient déjà installés plus au Sud ont pris part à la signature du pacte à cause de leur participation aux combats, mais aussi, en souvenir du pacte de Missadou.

2.3.3 Le Pacte de MARA/Kissidougou (1870)

Sur le territoire de Kissidougou, les Kissia sont antérieurs aux autres composantes de la population : Kouranko, Malinké, ... Mais si cette antériorité des Kissia est reconnue par les autres, leur origine lointaine demeure encore une énigme. Quatre hypothèses circulent sur la question, mais la plus crédible reste leur origine côtière (ADC, 2012 ; Domi Jean Marie DORE, 2009). Leur sédentarisation sur ces terres serait antérieure à 1200. A la fin de la bataille de kirina vers 1235, bataille qui se solda par la victoire de Soundiata KEITA sur Soumaoro Kanté, dankaran Touma (1^{er} mandé à venir dans la région) vers 1230 retourne au Mandé en laissant ses fils Sonka (fondateur de Kissiyalankoro) et Fadaka (fondateur de Kissifaramaya).

Souleymani KEITA (descendant de Dankaran Touma et roi de MARA assimilé aux Kissia après une longue période de cohabitation) et Koubafin Mory MARA, le Chef des Kouranko avec leur étranger gênant Souleymani SAVANE⁴⁴ qu'il cherchait à canaliser sont les signataires du pacte de MARA. Le pacte consista en un serment de non-agression, de non complicité avec l'ennemie et la reconnaissance de la chefferie aux Kissia représentés par Souleymane KEITA. La cérémonie s'est terminée par le rite d'immolation d'un taureau.

Aussi, le contexte de l'adoption du pacte n'était pas en réalité la simple recherche d'une cohésion intercommunautaire, mais le souci de mettre leur étranger gênant hors d'état de nuire. Cependant, le

⁴⁴ Selon nos sources consultées, Souleymani Savané est un Djoula (négociant), un marabout, un sorcier et un guerrier. Il allait faire des razias à l'insu de son tuteur et ne payait pas tribu au chef. Cette attitude inquiétait fort ses tuteurs Kissi et Kouranko. D'où cette appellation d'étranger gênant.

pacte a fini par embrasser une forte dimension intercommunautaire et joue jusqu'à présent, un rôle important dans le maintien de la cohésion sociale entre les trois communautés (Kissi, Kouranko et Lélé) qui sont les plus anciennement installées, bien entendu, à des échelles différentes, dans la zone de Kissidougou. Plusieurs témoignages relatifs aux sanctions divines consécutives à la violation de ce pacte sont connus dans la localité, précisent les auteurs du rapport ADC (2012). Lors de la prestation de serment, chacune des trois personnes vint avec une pierre pour s'en servir comme siège. Ils déposèrent les trois pierres en forme de triangle isocèle. En fin, si l'antériorité des Kissia n'est pas remise en question par les autres communautés, la chefferie politique à Kissidougou échappait aux Kissia de souche. Car, se sont leurs neveux les KEITA, qui exerçaient le pouvoir.

2.3.4 Les conventions et codes de bonne conduite durant l'époque coloniale et la première République

Dans les localités sylvestres du Sud de Missadou, les toutes premières familles de migrants allochtones étaient venues dans un contexte où les communautés d'accueil étaient encore en cours de construction soit de leur système politique, soit de leur organisation sociale et religieuse, donc de leur identité sociale et territoriale. C'est ainsi qu'ils ont joué d'une manière ou d'une autre, des rôles plus ou moins significatifs dans ces processus (cas du clan Sacko à Gouécké, Lainé, Kèoulenta, Kpaya en pays Kpèlè par exemples...). Malheureusement, ces familles n'ont pas bénéficié d'un niveau d'intégration culturelle suffisant. Elles sont restées attachées, pour l'essentiel, à leur langue Konianka et à leur religion musulmane. C'est ce qui n'a pas aussi facilité l'intégration et/ou l'assimilation des nouvelles générations de migrants originaires du Konia ou du Mandingue.

Cependant, il faut préciser que les nouvelles générations venues dans la période coloniale et sous la première république ont trouvé des communautés villageoises déjà suffisamment mieux structurées. Aussi, le système colonial, avec ses réalités avait contribué à modifier les rapports de forces. De même, la première République d'obédience communiste avait aussi apporté sa part de modifications des structures sociales et politiques coutumières à travers ses pratiques et ses textes législatifs.

On comprend aisément que si les premières générations sont arrivées au moment où les règles coutumières étaient les seules références juridiques, les secondes sont arrivées dans un contexte de pluralité des législations (les règles coutumières d'un côté et de l'autre, le droit positif européen, introduit par la colonisation française, et, prolongé par le pouvoir du jeune l'Etat indépendant).

A ces évolutions d'ordre politique et institutionnel, il faut ajouter les changements de mentalité et les évolutions d'ordre économique. Tous ces contextes ont contribué à une différenciation dans l'évolution de la cohabitation entre les communautés dans les différentes localités de la région. On distingue trois situations :

a) *Les modèles de réussite de conventions de bien-vivre-ensemble* : Guéasso, Foubadou et Commune Urbaine (Lola), Dandou (Kissidougou), ; Bööla

b) *Les modèles de non réussite de conventions de bien-vivre-ensemble* : Gouécké, Péla, Bofossou, Diécké, Macenta centre, Yèndè Millimou ;

c) *Les modèles de total échec et les foyers de tension permanente* : N'zérékoré centre, Balizia, Bardou, Bignamou, Koulé, Kouankan, etc...

Ces conventions ont un contenu qui se résume ainsi qu'il suit :

- Le respect des mœurs et coutumes des uns et des autres appelé « *conventions non foncières* » dans le tutorat foncier ;
- Le respect de la parole donnée concernant les conventions sur le foncier, sur l'habitat, etc... ;
- les mariages mixtes: autochtones et allochtones, chrétiens et musulmans ;
- Les travaux d'intérêt communautaire et la participation aux travaux des uns et des autres (entraide sociale).

La participation (physique et matérielle) aux joies et aux malheurs des uns et des autres (naissance, maladie, décès) et aux cérémonies (fêtes religieuses et mariages).

CHAPITRE III : DES FRUSTRATIONS ANCIENNES AUX FACTEURS DE DECLENCHEMENT DES VIOLENCES INTERCOMMUNAUTAIRES EN GUINEE FORESTIERE

3.1. Les questions identitaires : des facteurs de conflit/cohésion sociale ?

Dans cette rubrique, l'individu correspond aussi bien à la personne physique qu'à la communauté ethnique et/ou religieuse qui se reconnaît en tant que telle et qui bénéficie de la reconnaissance du groupe ou de la catégorie sociale dont elle se réclame du point de vue identitaire. Dans ce contexte, le groupe désigne ce qu'il convient d'appeler "Communauté Forestière" et qui correspond à l'ensemble des groupes ethniques, chacun ayant construit une représentation de son identité sociale propre ainsi que celle des autres groupes ethniques. Dans leur évolution, avec le temps, ces groupes ethniques ont subi des influences diverses venant de leurs interactions internes dans la région, mais aussi des apports extérieurs venant des différents systèmes de pouvoirs auxquels ils ont été soumis et qui ont favorisé l'ouverture de la région à d'autres groupes ethniques du reste du pays.

Du coup, rappelons-le, après le séjour commun de ces différents groupes ethniques dans la zone de la savane arborée des localités de la préfecture actuelle de Beyla, la descente et la sédentarisation des uns au Sud (dans la sylve) et le maintien des autres dans la savane, ont créé des conditions de construction d'identités sociales et culturelles désormais spécifiques pour chaque ethnies. Même si le fond commun lié au travail de la terre continue de les identifier tous, l'islamisation précoce des groupes restés dans la savane sera l'élément majeur de différenciation des mœurs. De même, l'introduction du Christianisme dans les localités du Sud, avec l'arrivée des européens, contribuera à renforcer les différences.

Finalement, on assiste à une situation où deux aires de civilisations se distinguent : d'un côté, l'espace du groupe dit "*Konia*"⁴⁵ (selon la mémoire collective), fortement marqué par l'Islam. A ce groupe, il faut ajouter les Kouranko, Lélé Manian et Malinkés. De l'autre côté, l'espace des autres groupes ethniques dits "*Forestiers*"⁴⁶ (Toma, Kpèlè, Manon, Könön), majoritairement animistes ou chrétiens.

La gestion de ces ensembles socio-anthropologiques par les différents systèmes politiques à travers l'histoire (la colonisation, la première, la deuxième, puis la troisième Républiques) a participé, selon les contextes et/ou les circonstances, au développement des conditions, d'une cohabitation soit pacifique, soit conflictuelle. C'est le lieu de rappeler que la région n'a connu, ni un centralisme

⁴⁵ Le terme "*Konia*" dérive de la langue Kpèlè (ADC, 2012). Selon cette source, Zowo Missa, le fondateur de Missadou se baignait régulièrement à source où l'eau coulait du rocher. Cette eau qui coule des rochers s'appelle *Kwèni ya* ou *Koniya*. L'espace environnant de cette source signifie ainsi en Kpèlè : *Kwèniya kwèlè* ou *Koniya kwèlè* (en diminutif *Konia* en langue Konianké). Il désigne par extension, «un plateau cuirassé ou territoire des rochers». Le mot *Konia* renvoie à deux autres précisions importantes méconnues de la mémoire collective régionale, voire nationale. En effet, selon le *Sotikèmon* (Chef de terre en Maninka) de Missadou, le *Konia* est l'espace géographique qui couvre les préfectures de Kérouané, Beyla, Macenta, N'Zérékoré, Yomou, Lola, et une partie importante du territoire actuel du Liberia (jusqu'à Monrovia). L'autre précision importante est que le *Konianka* (habitant du *Konia*) ne correspond pas à une ethnies mais à l'ensemble des populations qui vivent sur cet espace géographique ainsi décrit précédemment. Aujourd'hui, si le *Konia* désigne principalement le territoire de la préfecture de Beyla, le *Konianka* signifie les populations vivant sur ce territoire et ayant comme langue maternelle et/ou d'identité ethnique le *Konianké*.

⁴⁶ L'adjectif qualificatif "*Forestier*" désigne un agent du service des eaux et forêts chargé de la surveillance des périmètres d'une forêt classée. Mais en République Guinée, il est utilisé pour désigner les populations de la partie Sud (la sylve) du Sud-Est du pays, en référence à la marque de la végétation de cette région. D'où l'appellation « *Guinée Forestière* ». Le problème majeur que pose cette appellation est que, de façon générale, la majorité des *Konianké*, tout comme certains habitants de la préfecture de Kissidougou, ne se sentent pas concernés par cette identité forestière à cause de l'absence du couvert forestier dans leur localité. Pour les Konianké, Lélé, Kouranko et Manian en particulier, il faut ajouter le fait qu'ils ont en partage la religion musulmane avec le Mandingue voisin. C'est pour toutes ces raisons qu'ils sont perçus par leurs voisins du Sud comme des allochtones.

politique localement affirmé, ni un centralisme politique fédérateur de cette diversité de populations régionale. Soulignons qu'au moment de l'implantation du système colonial, les chefferies traditionnelles étaient encore, dans leurs phases d'extension et de consolidation, par conquêtes et par alliances, les frontières entre ces chefferies n'étaient encore pas définitives.

Aussi, il y a une différence du fonctionnement de la mémoire collective entre ces deux ensembles. D'un côté, les Konianké et les groupes apparentés, avec une habitude de généalogies longues, à l'image des populations du Mandingue central, et de l'autre, les "Forestiers", caractérisés par un système de généalogies courtes. C'est pourquoi, dans le second cas, l'histoire des parcours migratoires reste généralement segmentaire. Il devient donc difficile de remonter l'histoire des groupements humains à l'échelle de la tribu ou de l'ethnie. Par contre, du côté Konia, l'exercice semble plus aisé. Dans la perspective d'une meilleure connaissance de ces sociétés, notamment du point de vue socio-anthropologique et historique, il serait indispensable de mener une étude approfondie sur cette histoire commune !

Quelques personnages historiques font cependant exception dans cette situation. Il s'agit par exemple de Zowo Missa Koma, reconnu comme fondateur à la fois de Missadou (en pays Konia) et de Zowota (en pays Kpèlè). Ce qui fait de lui une personnalité consensuelle dans l'histoire des deux communautés, pourtant en conflit permanent actuellement.

3.2. Dimensions ethnico-religieuses, linguistiques et alimentaires des questions identitaires

Nous nous inspirons essentiellement, pour l'analyse de cette dimension de la question identitaire, de l'article issu du N°34, (Hors-série), 2000, intitulé : « *les grandes questions de notre temps* »⁴⁷. En effet, les représentations identitaires sont, pour les communautés elles-mêmes, des principes de référence. Même si l'image qu'elles ont d'elles-mêmes est toujours une reconstruction de leur histoire réelle, elle n'en joue pas moins un rôle de ciment social. Ces formations identitaires ne sont donc pas des réalités préexistantes; elles se créent et se recréent sans cesse, se radicalisent à la faveur des oppositions, des conflits politiques, économiques, territoriaux et socioculturels.

Ainsi, dans un tel contexte, l'identité d'un groupe relève plutôt de la stratégie de mobilisation que d'une réalité fondamentale qui préexiste. C'est ce que l'on qualifie désormais de « *stratégie identitaire* ». Cette stratégie est souvent forgée pour imposer les nouvelles velléités que chaque communauté protagoniste compte se faire valoir. C'est par exemple le cas des revendications du statut de fondateur entre Toma et Manian dans les villes de Macenta et de Sérédou et que nous abordons dans la rubrique consacrée aux conflits intercommunautaires. C'est questions pourront être traitées en détails dans une autre étude consacrée à la relecture de l'histoire commune des différents groupes ethniques vivant en Guinée forestière.

Notons tout de même qu'en dehors de cette région de Macenta, partout ailleurs en Guinée Forestière, les autochtones et les allochtones reconnaissent chacun leurs statuts respectifs. Les difficultés de cohabitations, à travers les tensions et conflits, portent sur d'autres aspects de leur vie commune.

A propos de la religion, les analyses qui suivent proviennent principalement des travaux de Joseph MAILA (2004)⁴⁸. Selon cette source, on peut, se servir des incidents sanglants qui opposent des groupes et des communautés se réclamant de leurs croyances religieuses pour défendre et promouvoir des intérêts politiques, sous prétexte qu'il existe des conflits religieux. Cependant, une analyse plus nuancée doit conduire à relativiser un tel point de vue et à mieux distinguer ce qui appartient à l'ordre du politique et ce qui relève de la religion et de son instrumentalisation à des fins politiques dans des situations très complexes. Il est vrai que là où des clivages forgés par l'histoire opposent des communautés, la mémoire peut jouer un rôle important et entretenir des postures de méfiance et d'hostilité.

⁴⁷ http://www.scienceshumaines.com/identite-des-conflits-identitaires-a-la-recherche-de-soi_fr_12390.html, consulté le 23/10/2015.

⁴⁸ : <http://www.revue-projet.com/articles/2004-4-religion-et-conflits/>, consulté le 23/10/2015 à 00H38mn

Cette analyse reflète justement la situation conflictuelle actuelle en Guinée forestière. Dans cette région, il convient de rappeler que les frustrations actuellement invoquées pour justifier les tensions et les affrontements intercommunautaires ne datent pas d'aujourd'hui. En effet, dans leur cohabitation, ces différentes communautés parvenaient souvent à résorber les incidents et les velléités des uns et des autres. Les oppositions et les confrontations se déroulaient essentiellement à l'échelle des individus et des familles. Les affrontements à l'échelle communautaires tels que nous constatons actuellement ont commencé avec l'adoption, sous la 2^e République, du multipartisme, du libéralisme économique et de la décentralisation.

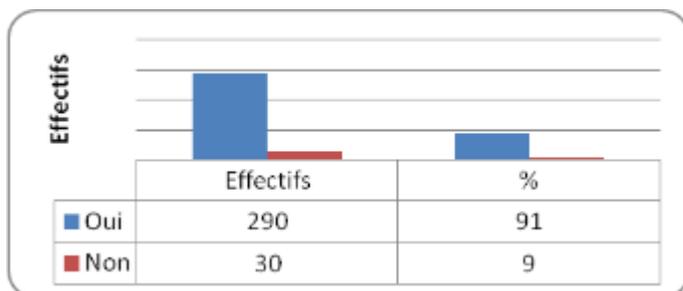
Même si les mobiles de ce changement d'échelle des tensions et conflits sont diversement expliqués, le lien de chaque communauté avec les différents systèmes politiques de la Guinée indépendante demeure essentiel dans leur prise de position. D'une manière générale, des consensus se sont dégagés à travers les entretiens de terrain, dans l'appréciation des rapports intercommunautaires liés aux dimensions identitaires des représentations sociales à travers la religion, le statut ethnique, la langue et les préférences alimentaires.

Ainsi, les musulmans ont formulé dans toutes les localités visitées, les reproches suivants à l'encontre des non musulmans : l'abus de l'alcoolisme, la consommation de viandes provenant des animaux immolés sans rite musulman, la légèreté ou l'inconsistance religieuse, le complexe d'infériorité, etc. En guise d'exemples, un Manian disait ceci à Sérédou : « *Les Toma boivent trop de vin* ». À Galakpaye (Sous-préfecture de Bignamou, un Konianké déclarait aussi : « *le mariage de nos filles par les Kpèlè est difficile parce qu'elles doivent absolument pratiquer l'islam* ».

De leur côté, les non-musulmans se sont plaints du complexe de supériorité chez les musulmans tant à l'égard de la religion chrétienne que de celle traditionnelle. Ce complexe se traduit par : l'étiquette de « cafres » (mécréants) que leur collent les communautés musulmanes, le mépris, et parfois la profanation des lieux sacrés du culte de la religion traditionnelle (cas de Boola), le refus de partager les repas des non-musulmans sous prétexte de la viande d'animaux immolés sans rite musulman, le refus de laisser leurs filles se marier aux non-musulmans, la stigmatisation pour cause de la consommation des "aliments impurs" comme la viande du porc. Un catéchiste de Bignamou se plaignait Par exemple en ces termes au cours d'un focus group: « *les musulmans refusent de s'enfermer lorsque le masque sacré (le Nyamou) des Kpèlè doit sortir la nuit, alors que, pour un bon équilibre des rapports de voisinage, le respect de l'autre et de ses valeurs est nécessaire* ». Dans la même logique, un participant Kpèlè au focus de Beyla disait : « *En épousant nos filles, ils les obligent à se convertir à l'Islam et à abandonner toute leur identité d'origine* ».

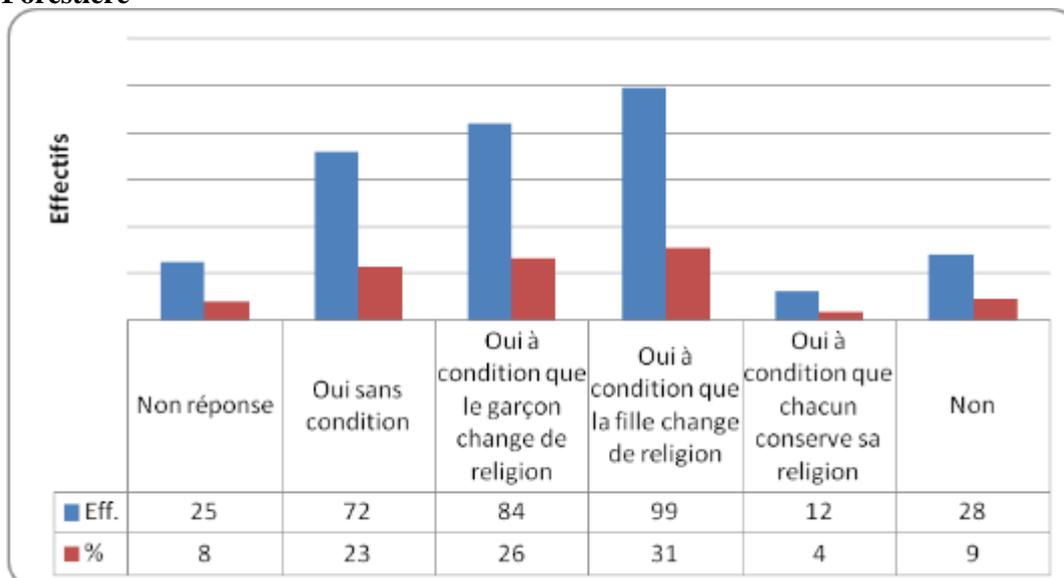
En termes de statistiques, 91% des enquêtés confirment la pratique des mariages intercommunautaires (cf. graphique n° 2). Cependant, c'est seulement 23% des enquêtés qui pensent que ces mariages intercommunautaires se pratiquent sans condition. Par contre, 57% disent qu'ils sont conditionnés par la conversion des partenaires autochtones (filles et garçons) à l'islam (cf. graphique n°3). Compte tenu de la sensibilité de cette question, beaucoup d'enquêtés ne se sont pas prononcés sur la question des catégories sociales réticentes à la réciprocité des mariages intercommunautaires. Soit 62% . Ainsi, 29% se sont prononcés contre les allochtones et 5% contre les autochtones. De même, 83% des enquêtés ne se sont pas prononcés sur les raisons de la non-réciprocité des mariages intercommunautaires. Par contre, en ce qui concerne les raisons de l'attitude favorable à ces mariages intercommunautaires, plusieurs versions ont été soutenues : 25% évoquent l'absence de crainte de l'autre, 21% en faveur de la volonté de faire prospérer le village et 13% pour la sympathie à l'endroit de l'autre. Il apparaît finalement que si les mariages intercommunautaires sont effectivement pratiqués, ils restent largement univoques entre garçons allochtones et filles autochtones. L'inverse étant généralement conditionné à la conversion du non musulman à l'islam(cf. graphique n°3).

Graphique 2 : Avis des enquêtés sur l'existence du mariage intercommunautaire en Guinée Forestière



Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Graphique 3 : Avis des enquêtés sur la pratique du mariage intercommunautaire en Guinée Forestière



Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

A N'Zérékoré, l'un des sages Kpèlè fustigeait, au cours d'un focus, une autre frustration en ces termes: «*Nous donnons leurs noms à nos enfants au nom de l'amitié, mais ils n'acceptent pas en faire autant pour nous* ». Une autre dimension très importante des frustrations chez les non-musulmans a été particulièrement observée à Boola. Il s'agit de la profanation des lieux sacrés des cultes de la religion traditionnelle ainsi que la confiscation des édifices de l'église catholique depuis l'époque de la première République. Ceci a été illustré d'abord par les propos d'un jeune Kpèlè participant au focus de Boola comme suit : «*Tous les lieux sacrés ont été détruits par les Konianké. Ils ont occupé les forêts sacrées, tué le caïman sacré qu'adorait la population et institué la pêche des poissons qui étaient aussi sacrés* ».

Ensuite, un autre participant chrétien a pris la parole pour ajouter ceci :

L'Eglise qui avait été construite par les Blancs depuis l'époque coloniale avait été réquisitionnée pour servir de bureaux et de logements pour l'administration locale. Jusqu'à présent, ce bâtiment est confisqué. La communauté catholique est donc contrainte de se débrouiller ailleurs. Une grande mosquée vient d'être récemment construite grâce au soutien de l'Etat guinéen à travers des démarches de la communauté musulmane appuyée par l'administration locale. C'est d'ailleurs la première fois que nous soyons associés à un débat concernant la vie de la communauté locale de Boola et qui tienne compte de toutes les composantes sociales.

En dépit de toutes ces tensions qui transparaissent à travers ces reproches intercommunautaires, il faut souligner que Boola n'a jamais basculé dans la violence. Même la crise de juillet 2013 qui avait embrasé la région, n'a pas eu de répercussion directe à Boola. Cependant, ces frustrations qui s'accumulent méritent une attention particulière pour qu'elles puissent trouver un dénouement pacifique et consensuel au bénéfice d'une paix durable pour tous. La position stratégique de Boola à la lisière entre le pays Kpèlè au Sud et le pays "Konia" au Nord était souvent évoquée comme facteur principal qui permet aux uns et aux autres d'éviter un affrontement direct entre ces deux communautés. Ce qui risquerait, selon eux, de mobiliser des troupes guerrières de part et d'autre de cette ligne de démarcation territoriale et ethnique.

3.3. Les questions foncières comme éléments de tensions et de conflits aux dimensions diverses

En dissociant la situation de la maîtrise territoriale de celle foncière, l'on peut aisément comprendre le fonctionnement du foncier ainsi que les tensions et les conflits qui découlent des différentes formes de transactions foncières. En ce qui concerne la région de la Guinée Forestière, ces transactions foncières se sont progressivement diversifiées avec l'évolution des contextes socioéconomiques et politiques. Une multitude de droits dits « *délégués* » se sont ainsi développés. Les droits délégués désignent l'ensemble des modalités d'accès à des terres agricoles déjà appropriées. Ils se caractérisent par un transfert non définitif de droits (en dehors du cadre familial). Il peut s'agir : de prêts sans limitation de durée, de prêts de courte durée, de locations, d'échanges de terre contre prestation de service, de mises en gage ou d'hypothèque...

En dehors du cercle familial, ces droits délégués sont souvent des sources de tensions et/ou de conflits complexes. A Yomou, dans le village de Galakpaye, S/P de Bignamou, lors d'un focus group, un jeune Kpèlè disait :

L'accumulation de la haine liée à la violation des limites et la confiscation des domaines fonciers par les allochtones Konianké était l'une des causes principales des violences survenues chez nous ici. Parce qu'il y a eu beaucoup de plaintes, mais les plaignants n'ont jamais été entendus ou rétablis dans leurs droits par les autorités compétentes.

Un autre aspect de l'évolution des transactions foncières, très souvent en lien avec le phénomène migratoire est incontestablement la monétarisation totale ou partielle des transactions foncières. A propos de ces formes monétarisées des transactions, les contestations et tensions, voire les conflits naissent de divers dysfonctionnements que des participants aux focus de Yomou ont qualifié de « *mauvaise marchandisation des terres* ». Ce qui de l'avis des allochtones entraîne la contestation de leurs droits de propriété par les enfants autochtones sur ces terres. Un participant au focus mixte de Yomou s'exprimait à ce sujet en ces termes : « *les Kpèlè ne se concertent pas dans les arrangements*

(transactions) qu'ils engagent avec les allochtones concernant leurs terres, moi j'ai acheté mon terrain avec seulement 1 litre de Kinjou⁴⁹ ».

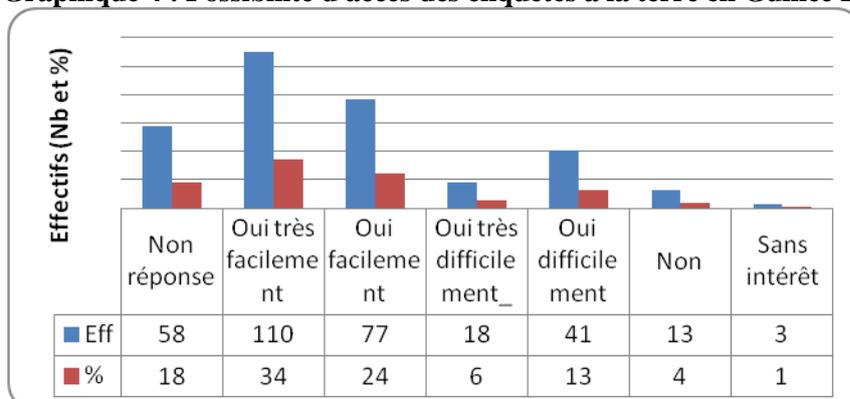
Il faut considérer parmi les facteurs de tensions, la relative saturation actuelle de l'espace et la rareté de plus en plus accentuée des terres cultivables. Cette situation pose des problèmes de sécurisation des propriétés foncières tant chez les autochtones que chez les allochtones. Face à cette situation, les stratégies des uns et des autres diffèrent. Chez les autochtones, les jeunes, les migrants de retour et les femmes sans foyer conjugal sont les plus touchés par les difficultés d'accès au foncier. C'est pourquoi, les remises en cause des conventions liées aux transactions foncières qu'elles soient marchandes ou non marchandes viennent de ces catégories sociales en particulier les jeunes et les migrants de retour. Un Iman Konianké déclarait ceci lors d'un focus à Bignamou : « les propriétés foncières que les Konianké ont autrefois acquises auprès de leurs tuteurs Guerzé de l'ancienne génération sont souvent contestées et remises en cause par leurs enfants ou petits-enfants actuellement ».

Ce type de reproches a été quasiment formulé dans les autres localités visitées. Quant aux autochtones, ils reprochent aux allochtones : le non-respect des limites des domaines qu'ils acquièrent souvent par donation⁵⁰, prêt ou achat. Un participant d'un focus organisé à Boola disait à ce propos : « ils (les Konianké) cherchent toujours à majorer les portions qu'on leur prête ; ils ne respectent pas du tout les limites ». Ils leur reprochent également les velléités de confiscation des « droits délégués » accordés aux migrants allochtones sur des terres agricoles.

Toujours à Boola lors d'un focus, un sage Kpèlè s'est exprimé sur la situation en ces termes : « lorsqu'on leur laisse le temps d'une exploitation prolongée des terres, ils disent à leurs enfants que ce domaine est leur propriété. A leur décès, les enfants qu'ils laissent derrière eux n'acceptent plus de quitter ». Ainsi, parmi ceux qui ont accès au foncier, 58% affirment avoir facilement accès alors que 30% ont difficilement accès avec des niveaux différents (cf. graphique n°...). A cause de toutes les considérations et toutes les préoccupations liées à la sécurisation des droits et à la protection des générations futures, les modes d'accès à la terre ont évolué.

Désormais, l'héritage reste le principal mode d'accès à la terre avec 47% des enquêtés suivi de l'achat 13%. Le droit de hache, le mode d'accès le plus ancien, est en voie de disparition avec seulement 2% des enquêtés. A noter qu'une proportion non négligeable (22%) de non réponse concerne les enquêtés qui n'ont pas accès à la terre, soit à causes de leurs activités non liées à la terre, soit par une impossibilité réelle de se procurer d'un lopin de terre à exploiter (cf. graphique n°4). Les prêts et les donations sont en régression avec respectivement 5 et 6% des enquêtés. La location fait son apparition avec 6%. Pour terminer, il faut ajouter que 79% des enquêtés confirment l'existence des conflits liés au foncier.

Graphique 4 : Possibilité d'accès des enquêtés à la terre en Guinée Forestière

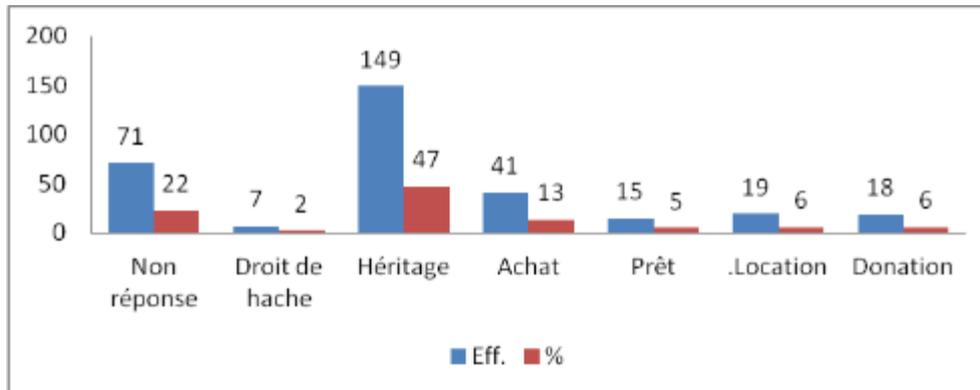


⁴⁹ Kinjou : boisson alcoolisée de fabrication artisanale à la base de sucre ou de canne à sucre.

⁵⁰ Soulignons à ce niveau que la donation, au vrai sens du terme, n'existe pas dans le registre traditionnel du fonctionnement foncier chez les Kpèlè, Toma, Kissi, Könön, Manon en raison- même de l'absence de la conception de l'appropriation privée de la terre au sens occidental du terme.

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Graphique 5 : Modes d'accès des enquêtés à la terre en Guinée Forestière



Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

3.4. L'installation illégale des troupeaux dans les périmètres de forêts classées

Avec l'assèchement en cours dans les régions traditionnelles d'élevage que constituaient la Moyenne Guinée et la Haute Guinée, suite aux changements climatiques liés eux-mêmes à l'intensification de la pression anthropique sur les ressources, les éleveurs, en particulier ceux des plateaux du Fouta se déplacent avec leurs troupeaux en direction des savanes humides des zones de transition (Kissidougou, Beyla) mais aussi, et de plus en plus vers le Sud (en zone forestière : Gueckédou, Macenta, Lola, N'Zérékoré et Yomou). Ceux-ci sont rejoints actuellement par les éleveurs Peulh du Niger et du Mali en quête de pâturages. Ces derniers se sentaient en insécurité dans les zones rurales du Nord et de l'Ouest de la Côte d'Ivoire jusqu'au déclenchement de la crise politique à dimension intercommunautaire dans ce pays. Ce qui les a poussé à chercher d'autres espaces en Guinée Forestière voisine.

3.5. De la régulation foncière étatique au libéralisme économique, facteurs de tension ?

La Guinée Forestière est une région des sociétés agraires sédentaires. Rappelons en effet qu'en raison de la prépondérance de l'agriculture dans leurs activités productives, ces sociétés sont façonnées par leur enracinement dans l'espace qu'elles exploitent et aménagent. De ce fait, l'accès à la terre et sa gestion jouent un rôle important dans leur équilibre en termes de rapports à la terre et aux autres ressources connexes. Ainsi, l'appropriation de la terre apparaît comme un facteur essentiel de différenciation sociale : familles/lignages fondateurs, familles/lignages installés, familles/lignages allochtones (Ahmadou A CAMARA, 2007).

Les normes d'appropriation foncière dans ces sociétés rurales sont donc avant tout fixées par la tradition. Cette tradition fait prévaloir le droit du premier occupant et/ou du premier défricheur. Le droit du premier occupant est une des règles les plus anciennes d'appropriation foncière en milieu rural en Afrique au Sud du Sahara.

Au cours du premier régime politique de la Guinée indépendante, les migrations vers la région forestière guinéenne, à partir des autres régions du pays, commençaient à prendre de l'ampleur. Au-delà de l'hospitalité traditionnelle des populations autochtones, qui facilitait l'accès des migrants aux ressources foncières à travers l'institution du tutorat foncier, la loi du 20 octobre 1959 relative à la nationalisation des sols permettait à tous d'occuper et d'exploiter les terres vacantes de leur choix. Dans les zones où le contrôle des domaines classés avait été relâché pendant la première République (BIGOT, 2004. in CAMARA, 2007), ces mouvements de populations ont été intenses au nom de cette loi de nationalisation des sols en Guinée (Jean SURET-CANALE, 1971). Il s'agit par exemple des zones de Macenta (forêt de Ziama), de N'Zérékoré (massif forestier de Béro).

Selon Marc DUFUMIER, (2007), cette loi reconnaissait le monopole de l'Etat sur l'ensemble des terres du pays. Les particuliers jouissent de la terre seulement grâce à des cessions à durée limitée, sous le principe de la concession (Pascal REY, 2007). Quant aux populations rurales, elles étaient de simples usufruitiers, disposant d'un droit d'exploitation permanent tant qu'elles matérialisaient leur présence sur les parcelles qu'elles exploitaient. Ce décret du 20 octobre 1959 a été vulgarisé à travers le principe selon lequel «*la terre appartient à celui qui la travaille et qui en a effectivement besoin*».

Ce processus d'installation des migrants avait été renforcé par l'émigration massive des actifs autochtones vers les pays voisins comme le Libéria, la Sierra Léone et la Côte-d'Ivoire, et par la ruine de l'économie rurale (Jean Etienne BIDOUE et Julien Gbèrè TOURE, 2002). Cette situation a été provoquée, selon ces auteurs, par les exactions ainsi que d'autres formes de répression qui accompagnaient le versement des normes (impôts en nature).

L'"émancipation" des jeunes à travers des séjours à la ville, de même que les échecs scolaires massifs à cette époque, avec un enseignement de masse en langues nationales, étaient d'ailleurs un autre facteur important d'émigration. Chaque jeune qui désertait l'école était directement enregistré parmi les imposables (impôt en nature ou norme) de la population villageoise.

A partir de la mort de Sékou TOURE, le 26 mars 1984, le système agraire de la région forestière entrera dans une mutation profonde et une transformation accélérée du paysage agraire s'en est suivi. Ainsi, le pays a adopté en décembre 1985, à travers le discours du chef de l'Etat, le libéralisme économique et consacré le multipartisme intégral. Mais, ce discours fut aussi le début d'une mutation profonde dans la gestion des ressources rurales, notamment le foncier agricole. Certains des domaines qui étaient occupés par des allochtones étaient réclamés par des autochtones etc.

Les conflits fonciers se multipliaient, débordaient souvent le cadre local et coutumier alors que les jugements selon les prescriptions du code foncier et domanial en vigueur depuis 1992 ne semblent pas définitifs en général. Ce processus historique est diversement apprécié par les différents acteurs (populations autochtones, populations allochtones, autorités administratives).

Pour les autochtones (et selon le récent rapport de l'étude menée par DRC-DDG, 2015)⁵¹, l'avènement de la deuxième république avait permis de tourner une page noire de leur histoire, avec son cortège de frustrations aux causes multiples : expropriations foncières abusives suite à l'application de la loi du 20 octobre 1959 qui favoriserait, de leur avis, les populations allochtones mandingues démunies de terres. Cette nouvelle politique foncière dépossédait de facto les autochtones au profit des Allochènes. Du coup, certains autochtones perdraient leurs terrains prisés autour des centres urbains et seraient repoussés vers la périphérie précise ce rapport.

Selon le même rapport, forts du soutien politique du premier régime, les allochtones ont ainsi gagné au fil du temps, de nombreux avantages socioéconomiques au dépend des autochtones. Toutes ces situations complexes continueraient à exacerber les divisions entre les deux communautés (autochtones et allochtones). Ce qui serait à la base des frustrations et ressentiments et la méfiance entre allochtones et autochtones. Les frustrations ainsi accumulées sous la première République constituent pour les autochtones, un souvenir lourd qu'elles n'envisagent pas souvent d'évoquer publiquement. Ce constat est aussi fait dans le rapport du DRC-DDG Guinée (ibid., 2015, p.15) comme suit : « *Peu de répondants ont fait état de telles situations* ».

De l'analyse de certains rapports⁵² sur les tensions et violences intercommunautaires en Guinée Forestière, l'espoir suscité par l'avènement du CNDD du capitaine Moussa Dadis CAMARA chez les communautés autochtones de la région et l'éviction brutale et inattendue de celui-ci du pouvoir ne sont pas sans conséquences dans les tensions et conflits actuelles. Notons que pendant cette brève période de transition, des milliers de jeunes avaient été recrutés et formés en 2009 à Kalea (principal centre de

⁵¹ Conseil Danois des Réfugiés & le Groupe Danois de Déminage (DRC-DDG Guinée), 2015, *analyse de conflits dans les zones frontalières au Mali, en Côte d'Ivoire, au Liberia et en Guinée* (rapport provisoire), 21p.

⁵² Région Administrative de N'Zérékoré, 2010, *Analyse de la dynamique du conflit en Guinée Forestière et proposition de réponse*, 10p.

formation). Mais, la majorité de ceux qui furent renvoyés au cours de la deuxième phase de la transition étaient des forestiers. Deux conséquences majeures découlent de cette situation : d'une part, l'exacerbation des frustrations liées à ce renvoi. D'autre part, parmi ceux qui ont été renvoyés, certains auraient gardé leurs armes. Ce qui, du coup, constitue une menace pour la sécurité dans la région.

Pour les autorités locales (gouverneur, préfets, sous-préfets et élus locaux), certains estiment plutôt que l'avènement de la deuxième République est en grande partie responsable des tensions et conflits en cours dans la région. Si personne ne peut remettre en cause le bien-fondé de la politique de décentralisation, du libéralisme économique et du multipartisme (donc de la démocratie pluraliste), ces autorités fustigent les discours par lesquels le Général Lansana Conté (alors Président de la République) évoquait « *le retour à la source* ».

De même, la nécessité de restituer des « *terres abusivement spoliées* » tant par l'Etat que par des individus, également, la gouvernance locale par les fils du terroir, ont ponctué ses discours. Ces autorités estiment que cette prise de position du Général Lansana Conté est à la base des confrontations et des velléités d'hégémonie qui s'expriment par ci et là, à travers des revendications de toutes sortes. Ceci se traduit, selon eux, par l'ethnocentrisme qui s'est exacerbé à travers l'instrumentalisation des ethnies à des fins politiques. C'est ce que le Préfet de Beyla a exprimé dans l'entretien qu'il avait accordé à l'équipe d'enquête en ces termes :

[...] Il y a un certain Haba (Kpèlè) qui a battu deux fois le nommé KABA Fantamady dans les élections communales à Kankan. Un Malinké qui se présente à N'Zérékoré pour devenir Maire, est-ce que c'est possible ça ? C'est même impensable maintenant ! Ça c'est après le discours de Lansana Conté en 1992. C'est là-bas le problème. Ne cherchez pas ailleurs les causes de ces problèmes hein ! Si le Guerzé ne peut pas être élu à Koubia comme Maire, ça ne va plus ! Si le Peulh ne peut plus être élu à Yomou comme Maire, ça ne va plus ! C'est ça le problème. Tant que cela n'est pas réglé, on ne va pas aboutir [...]. Même maintenant pour les partis politiques, c'est purement communautaire ! Si un candidat est Malinké, les Malinké s'alignent derrière lui ; si un candidat est Peulh, les Peulh s'alignent derrière lui [...]. Et même quand on compose maintenant le gouvernement, on demande : Il y a combien de Peulh, combien de Malinké, combien de forestiers ? On ne parle plus de capacité, mais de l'ethnie. C'est grave ça ! Il faut que les guinéens s'unissent et se reconnaissent guinéens tout court. SAGNO Ouo était mon chef de quartier à Kankan de 1984 jusqu'au début des années 1990 ; il est mort à Kankan en tant que chef de quartier [...].

Une telle prise de position, notamment la référence au discours du Général Lansana Conté, sans aucun effort de compréhension des dynamiques internes de l'évolution des communautés elles mêmes, pourrait être interprétée en quelque sorte comme de l'instrumentalisation politique des groupes ethniques. C'est ce que souligne le rapport du DRC-DDG Guinée (ibid.) :

Les populations se confondent quotidiennement dans les activités socioéconomiques, même si dans certaines localités, la tendance est inversée. En effet, dans la majorité des localités touchées par l'étude, 68% des personnes interviewées considèrent qu'à la base, les populations sont unies. Mais, les responsables locaux tentent de les opposer pour pouvoir les utiliser à leurs fins.

Ceci prouve en fait que les populations (autochtones et allochtones) n'entretiennent pas d'hostilités naturelles entre elles, en raison surtout de leur longue histoire Commune. Mais, l'instrumentalisation tant des hommes politiques, de certains responsables administratifs et élus locaux voire de certains cadres ressortissants alimentent en grande partie l'exacerbation des tensions et le déclenchement des conflits.

Du côté des allochtones, ce qui transparaît dans certains de leurs discours, c'est qu'ils partagent en grande partie cette position précédemment évoquée à travers les propos du préfet de Beyla. Ces derniers pensent que, les remises en cause de leurs droits sur les terres agricoles et/ou de construction

d'habitation dans les villages sont également provoquées par cette prise de position du Général Lansana Conté. Ils expliquent également les compétitions autour du leadership pour la gouvernance locale par la même situation. A ce propos, un participant allochtone disait au cours d'un entretien à N'Zérékoré que : « *lors d'une des visites officielles du feu Général Lansana Conté à N'Zérékoré, il avait catégoriquement refusé la traduction de son adresse à la population en langues Konianké et Maninka, alors qu'il avait déjà accepté que son discours soit traduit en Kpèlè* ».

Pour les communautés Konianké et Malinké de N'Zérékoré, cette attitude aurait contribué significativement à l'éveil de l'orgueil des communautés autochtones de la région. Ce qui serait à la base des multiples revendications sur des questions qui, autrefois, ne faisaient pas l'objet de revendications dans les rapports intercommunautaires. Si, ces raisonnements sont à prendre vraiment au sérieux, il faut cependant tenir compte de la dimension des changements liés à l'évolution des contextes sociopolitiques et économiques du moment. L'ouverture du pays consécutif à l'avènement de la 2^{ème} république, le retour massif des migrants autochtones en provenance des pays voisins ont été d'un impact non négligeable dans ces nouveaux rapports de force. Il faut préciser que les mentalités de ces derniers étaient désormais très différentes de leurs frères et sœurs restés sur place.

Quant à la question de savoir le lien entre les questions politiques et les tensions sociales, 58% des enquêtés pensent que les partis politiques ne constituent pas des sources de tension, 41% ayant émis un avis contraire, alors que 1% ne se sont pas exprimés sur cette question (cf. graphique n° 6). Ceci montre que les tensions et conflits, aussi bien politiques qu'ethnico-religieux relèvent aussi en grande partie de l'instrumentalisation.

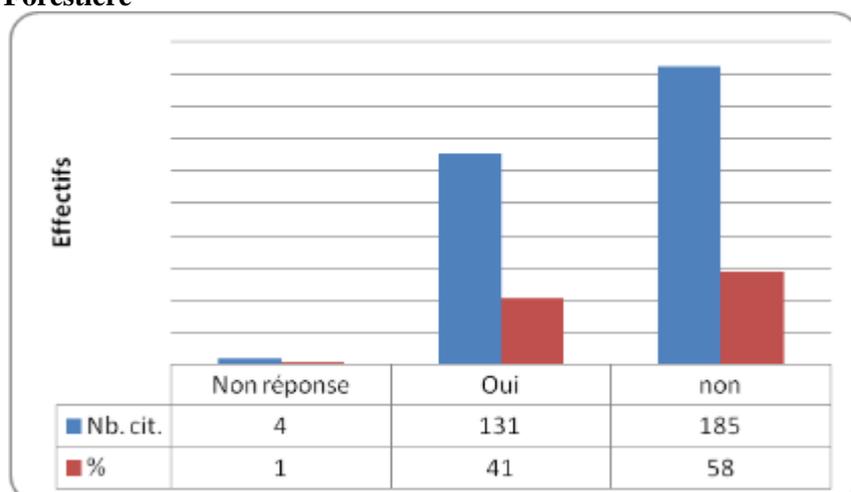
C'est aussi l'avis de 47% des enquêtés qui estiment que la pluralité des partis politiques sont un facteur de démocratie, même si, dans le même temps, 16% pensent le contraire et considèrent que les partis politiques contribuent plutôt aux tensions sociales (cf. tableau n° 4).

Tableau 4 : Perception des enquêtés sur la pluralité des partis politiques en Guinée Forestière

| Perception sur la pluralité des partis politiques | Eff | % |
|---|------------|------------|
| Non réponse | 1 | 0 |
| Facteur de démocratie | 150 | 47 |
| La prise en compte des préoccupations des populations locales | 6 | 2 |
| La participation des populations aux prises de décisions | 31 | 10 |
| La réalisation des projets en faveur des populations | 9 | 3 |
| Facteur de développement économique | 13 | 4 |
| L'accompagnement des initiatives privées | 0 | 0 |
| Appuis matériels et financiers | 23 | 7 |
| Facteur de tensions sociales | 50 | 16 |
| Facteur de conflits | 19 | 6 |
| Indifférent | 2 | 1 |
| Ne sais pas (NSP) | 12 | 4 |
| Autres | 4 | 1 |
| TOTAL | 320 | 100 |

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Graphique 6: Avis des enquêtés sur l'existence des tensions liées aux partis politiques en Guinée Forestière



Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

3.6. Que peut-on retenir des causes profondes des tensions et conflits intercommunautaires récurrents en Guinée Forestière ?

De toute la diversité de situations qui apparaissent comme des causes profondes des tensions et conflits inter et intracommunautaires en Guinée Forestière, *ce sont surtout l'accumulation des frustrations, la méconnaissance de l'histoire commune par les communautés elles-mêmes et leur instrumentalisation politique qui en demeurent les principales (cf. schéma n°1 ci-dessous)*. A ces facteurs importants, il faut ajouter *la pauvreté matérielle et financière* perçue à la fois comme cause, mais aussi, comme une conséquence des conflits, lorsque ceux-ci deviennent récurrents comme c'est le cas actuellement en Guinée forestière.

3.6.1. De la méconnaissance de leur histoire commune à l'accumulation des frustrations chez les communautés en Guinée Forestière

Comme nous avons déjà dit plus haut, le séjour commun des différents groupes ethniques non musulmans aux côtés des Konianké dans la zone de la savane arborée des localités de la préfecture actuelle de Beyla, la descente et la sédentarisation des de ces derniers vers le Sud, en zone forestière et le maintien des autres dans la savane, ont créé des conditions de construction d'identités sociales et culturelles désormais spécifiques pour chaque groupe ethnique. D'autres facteurs comme le processus de la territorialisation et l'introduction des religions monothéistes vont contribuer à renforcer les particularismes identitaires de chaque communauté ethnique.

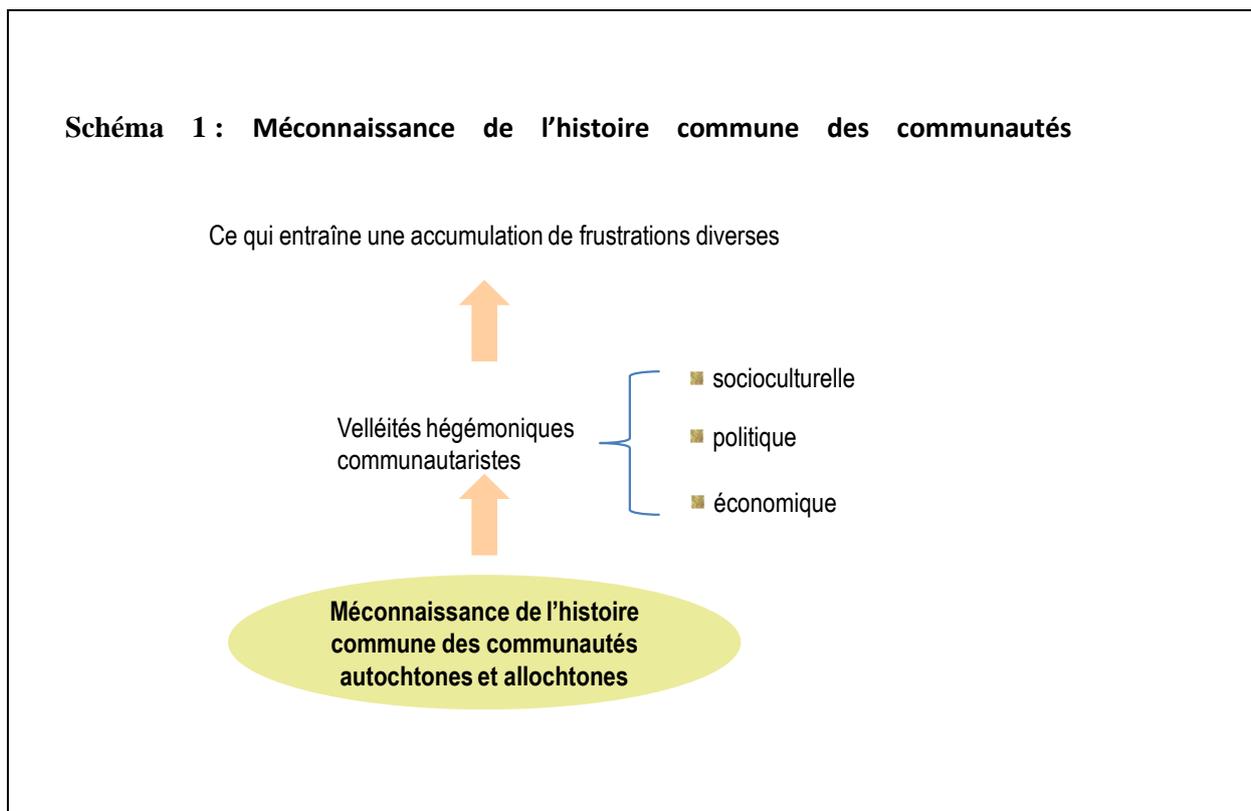
Finalement, on assiste à la différenciation de deux aires de civilisations nettement distinctes : d'un côté, le "*Konia*"⁵³ et les groupes apparentés qui sont les Manian, Kouranko, Lélé fortement marqués

⁵³ Le terme "*Konia*" dérive de la langue Kpèlè (ADC, 2012). Selon cette source, Zowo Missa, le fondateur de Missadou se baignait régulièrement à source où l'eau coulait du rocher. Cette eau qui coule des rochers s'appelle *Kwèni ya* ou *Koniya*. L'espace environnant de cette source signifie ainsi en Kpèlè : *Kwèniya kwèlè* ou *Koniya kwèlè* (en diminutif *Konia* en langue Konianké). Il désigne par extension, «un plateau cuirassé ou territoire des rochers». Le mot *Konia* renvoie à deux autres précisions importantes méconnues de la mémoire collective régionale, voire nationale.

En effet, selon le *Sotikèmon* (Chef de terre en Maninka) de Missadou, le *Konia* est l'espace géographique qui couvre les préfectures de Kérouané, Beyla, Macenta, N'Zérékoré, Yomou, Lola, et une partie importante du territoire actuel du Liberia (jusqu'à Monrovia). L'autre précision importante est que le *Konianka* (hébitant du *Konia*) ne correspond pas à une ethnie mais à l'ensemble des populations qui vivent sur cet espace géographique ainsi décrit précédemment. Aujourd'hui, si le *Konia* désigne principalement le territoire de la préfecture de Beyla, le *Konianka* signifie les populations vivant sur ce territoire et ayant comme langue maternelle et/ou d'identité ethnique le *Konianké*.

par l'islam De l'autre côté, les groupes ethniques non musulmans, communément appelés "Forestiers"⁵⁴ (Kissi, Toma, Kpèlè, Manon, Könön...), majoritairement attachés aux religions traditionnelle et chrétienne.

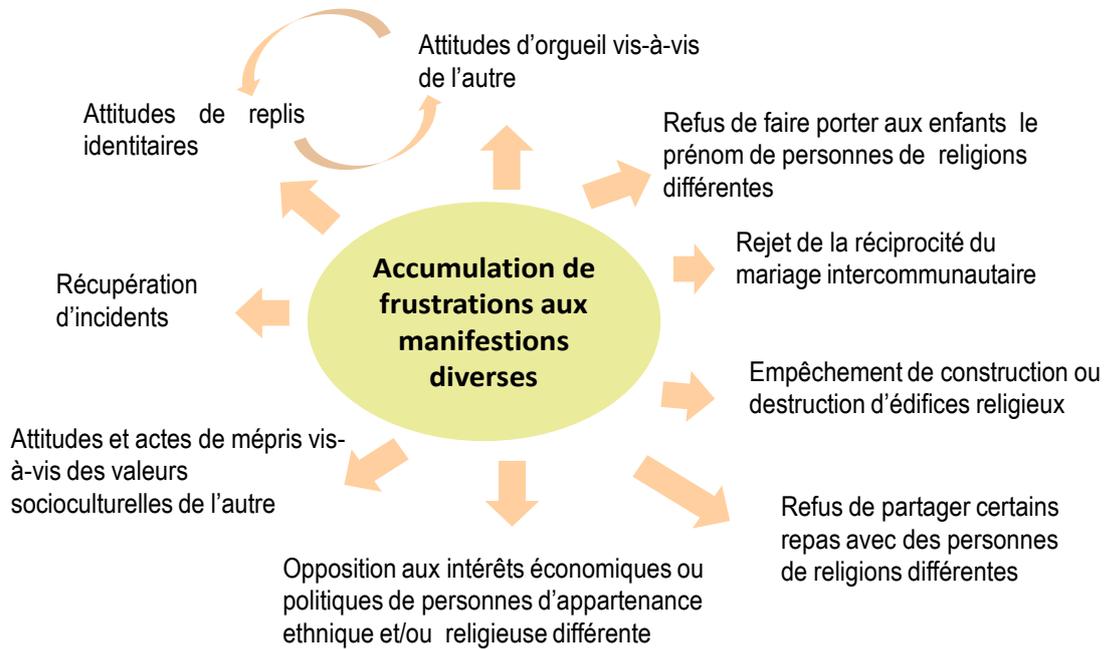
Dans les rapports intercommunautaires, les dimensions identitaires des représentations sociales à travers la religion, le statut ethnique (autochtone ou allogène dans sa zone de résidence), la langue et les préférences alimentaires sont diversement vécues selon les localités. Mais, ce qui domine et qui a été unanimement dénoncé partout, reste les attitudes de complexe de supériorité ou d'infériorité des uns et des autres, des comportements de velléités de domination socioculturelle, économique ou politique (cf. Schéma n° 1). Rappelons que la dimension socioculturelle apparaît dans tous les discours à travers les questions liées à la non-réciprocité du mariage interethnique ou intercommunautaire, le rejet ou la stigmatisation de certaines habitudes alimentaires sur fond religieux (cf. Schéma n° 2). Ce sont justement ces comportements qui sont les sources des frustrations qui se sont accumulées depuis que ces groupes ethniques vivent ensemble dans la région.



Source : AMAS/PCIC-GF, septembre 2015

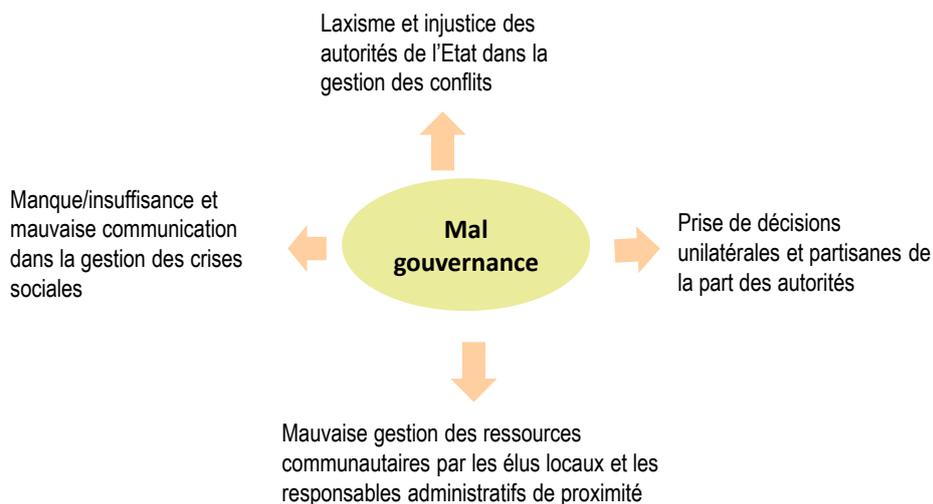
⁵⁴ L'adjectif qualificatif "Forestier" désigne un agent du service des eaux et forêts chargé de la surveillance des périmètres d'une forêt classée. Mais en République Guinée, il est utilisé pour désigner les populations de la partie Sud (la sylve) du Sud-Est du pays, en référence à la marque de la végétation de cette région. D'où l'appellation « *Guinée Forestière* ». Le problème majeur que pose cette appellation est que, de façon générale, la majorité des *Konianké*, tout comme certains habitants de la préfecture de Kissidougou, ne se sentent pas concernés par cette identité forestière à cause de l'absence du couvert forestier dans leur localité. Pour les *Konianké*, *Lélé*, *Kouranko* et *Manian* en particulier, il faut ajouter le fait qu'ils ont en partage la religion musulmane avec le Mandingue voisin. C'est pour toutes ces raisons qu'ils sont perçus par leurs voisins du Sud comme des allochtones.

Schéma 2 : Manifestations de l'accumulation des frustrations



Source : AMAS/PCIC-GF, septembre 2015

Schéma 3 : Manifestations de la mal gouvernance



Source : AMAS/PCIC-GF, septembre 2015

3.6.2. L'instrumentalisation politique

Il faut rappeler d'abord que la région forestière n'a connu, ni un centralisme politique localement affirmé à l'échelle des communautés ethniques, ni un centralisme politique fédérateur de cette diversité de populations composites à l'échelle de la région toute entière. Ceci a eu pour conséquence, l'absence d'une référence historique pouvant favoriser une unité régionale sur le plan politique. Ainsi, la gestion des ensembles socio-anthropologiques issus du processus de construction de ces identités socioculturelles par les différents systèmes politiques à travers l'histoire (la période coloniale, les : première, deuxième et troisième républiques) a participé, selon les contextes et/ou les circonstances, au développement des conditions d'une cohabitation, soit pacifique, soit conflictuelle.

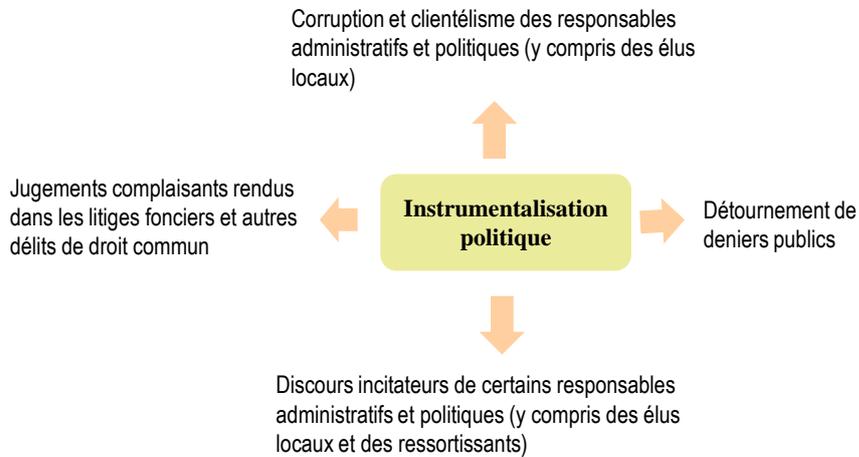
En effet, le positionnement d'un régime en faveur d'un groupe ethnique, quelle que soit la situation, suscite des suspicions et mécontentements des autres communautés. Du coup, cela provoque des ressentiments de ceux qui se sentent victimes, mais aussi, des velléités chez ceux qui bénéficient des faveurs du régime en question.

Même si les dirigeants des deux premiers régimes que le pays a connus n'étaient pas des ressortissants de la région, le besoin d'élargissement de leur base sociale amenait ces pouvoirs à se tourner vers une ethnie ou une communauté d'ethnies de la région pour asseoir leur autorité. Une telle situation s'accompagne souvent, consciemment ou non, de l'instrumentalisation politique. De cette façon, les cadres des communautés qui se sentent laissées pour compte, se mobilisent et s'organisent pour y faire face à leur tour.

Ces derniers deviennent très souvent des groupes stratégiques qui contribuent à l'extension rapide des conflits qui touchent leurs communautés respectives. Ceci relève également de l'instrumentalisation des groupes ethniques à des fins politiques ou non. Il faut ajouter à cette liste, le cas des leaders politiques qui viennent pour l'implantation de leur formation politique. Ces derniers, qu'ils soient fils de la région ou non, agissent de la même façon. C'est le lieu de rappeler que les premiers conflits ouverts connus dans la région datent de l'avènement du multipartisme et de la décentralisation. Certains conflits naissent de la récupération d'incidents que l'on peut mettre au compte de l'accumulation des frustrations.

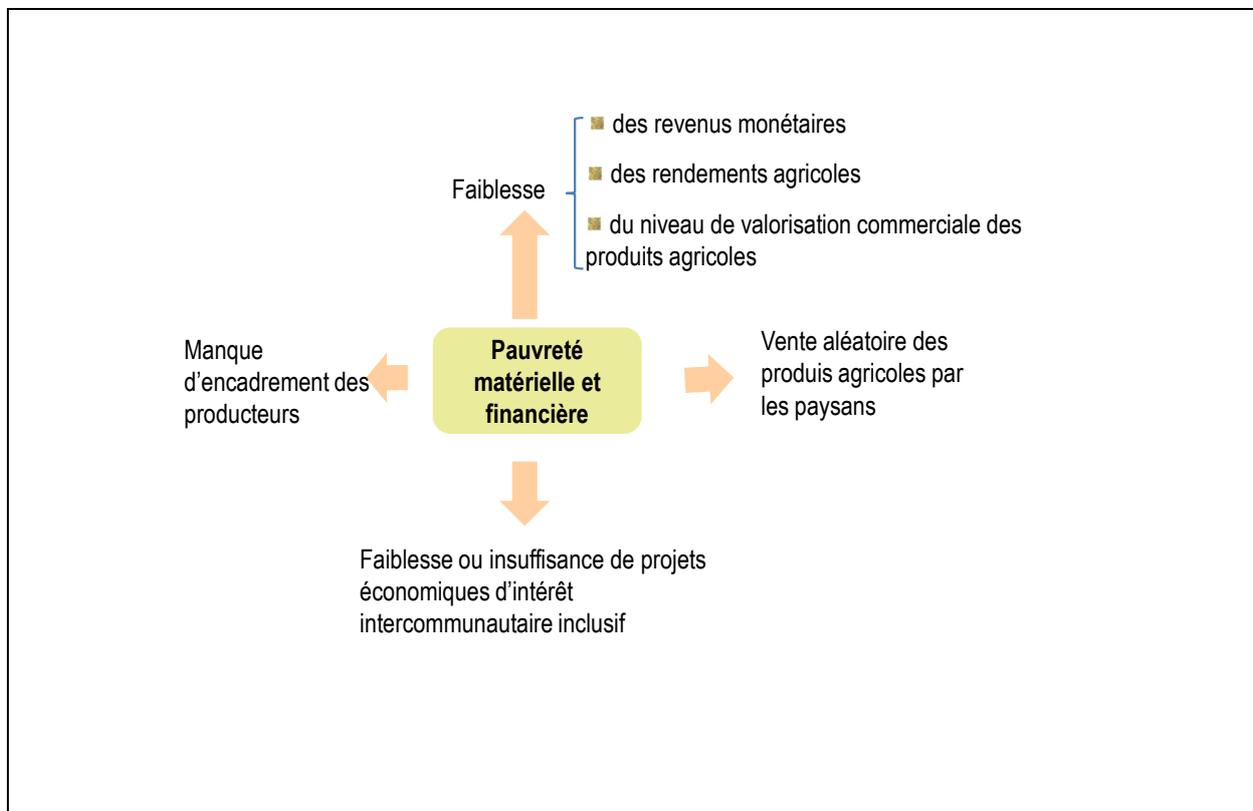
Par ailleurs, les questions foncières et domaniales demeurent également parmi les motifs de frustrations accumulées. Cette question très sensible dans une région où les populations sont caractérisées par leur fort attachement à la terre cultivable est également l'un des sujets de l'instrumentalisation politique à travers les discours officiels de certains hommes politiques ou de certains acteurs des médias (privés ou publics). La dimension liée à l'instrumentalisation de la question foncière passe également par la manipulation des textes qui régissent le foncier. Ceci est surtout favorisé par le faible niveau de vulgarisation de ces textes et donc leur méconnaissance par les populations à la base. De même, il faut souligner que le faible effort d'adaptation des dispositions de ces textes aux normes coutumières de gestion foncière ne favorise pas leur application correcte en milieu rural. Ce qui fait de ces textes eux-mêmes, des facteurs d'aggravation des tensions et conflits fonciers et domaniaux dans la région.

Schéma 4 : Manifestations de l'instrumentalisation politique des communautés



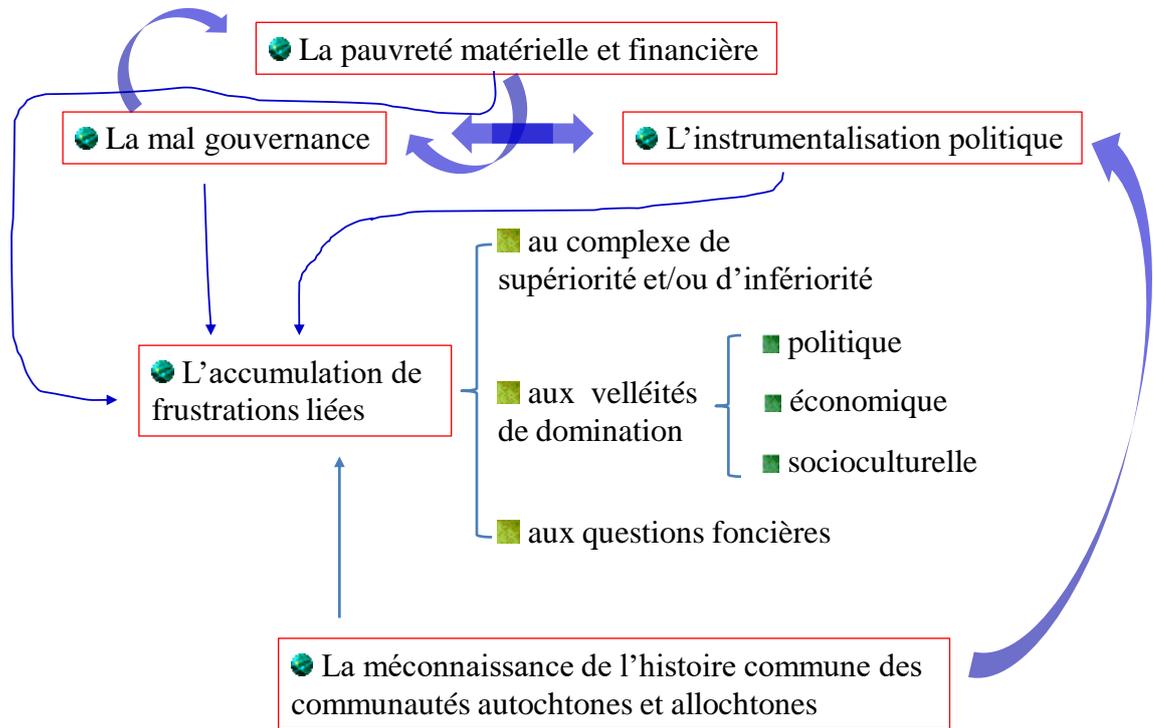
Source : AMAS/PCIC-GF, septembre 2015

Schéma 5 : Manifestations de la pauvreté matérielle et financière



Source : AMAS/PCIC-GF, septembre 2015

Schéma 6 : Synthèse des causes profondes des conflits: Des causes complexes et



Source : AMAS/PCIC-GF, septembre 2015

CHAPITRE IV : TYPOLOGIE DES CONFLITS ET CHRONOLOGIE DES CAS PREOCCUPANTS⁵⁵

Selon le rapport de PNUD/SWISS Peace (2013) sur la «*Cartographie des conflits en Guinée*» (version provisoire), en Guinée, la diversité ethnique de la population est doublée d'un fort sentiment d'appartenance communautaire. Ce rapport souligne en effet que :

L'identité se construit donc autour de l'appartenance à son groupe que chacun s'évertue à défendre avec ferveur. C'est pourquoi, en Guinée, la dimension communautaire apparaît très souvent dans un bon nombre de conflits qui ont été répertoriés dans la présente cartographie des conflits. La dimension communautaire des conflits constitue à la fois un facteur aggravant des différents conflits et en même temps une base favorable sur laquelle on peut construire la paix (PNUD/SWISS Peace, 2013, p.32).

Il est cependant délicat de vouloir expliquer les conflits à caractère ethnico-religieux par leur seule dimension communautariste. D'autres raisons pertinentes peuvent en être à la base, entre autres: l'accès au pouvoir, aux ressources, à la terre, au marché du travail, la femme, etc. Le plus souvent, la conscience ethnique, religieuse ou communautaire se manifeste et s'endurcit dans le déroulement des conflits de ce genre parce qu'elle est cultivée et mobilisée par les groupes stratégiques en conflit.

En Guinée Forestière, dans cette cartographie des conflits réalisée par PNUD/SWISS Peace (2013), trois principaux types de conflits sont identifiés. Ce sont : i) les conflits liés à la distribution et l'utilisation des terres (conflits fonciers) ; ii) les conflits à caractère ethnico-religieux (dimension communautaire des conflits) ; iii) les conflits liés à l'exploitation des ressources minières et agro-industrielles (conflits communauté/Etat et/ou sociétés d'exploitation minière ou agro-industrielle).

Un premier niveau d'analyse globale issue de deux travaux (respectivement d'une source anonyme (tableau 4) et du rapport de PNUD/SWISS Peace, 2103) (tableau 5) ci-dessous permet d'identifier 28 conflits dans le premier et 25 dans le second. A l'échelle des préfectures.

Le premier tableau met en évidence neuf (9) types de conflits dont les plus fréquents sont : conflits Agriculteurs/Éleveurs (9 cas, soit 32% du total), conflits fonciers (5 cas, soit 18%), et conflits miniers (4 cas, soit 14%). Ces trois principaux types représentent 64% de l'ensemble des cas de conflits identifiés (soit 18 sur 28). Notons que les conflits dits fonciers en particulier ceux qui opposent agriculteurs et éleveurs peuvent aussi devenir inter-ethniques ou intercommunautaires dans leurs déroulement. Ce qui explique leur complexité et leur récurrence.

Du point de vue spatial, les préfectures de Lola, Beyla (avec respectivement 9 et 7 cas de conflits apparaissent comme les zones où les cas de conflits sont plus nombreux. Pourtant, les conflits qui surviennent dans ces préfectures sont moins médiatisés. Cependant, les cas de conflits dans les préfectures de N'Zérékoré, de Macenta et de Guéckédou sont largement médiatisés en raison de la dimension de ces agglomérations urbaines et surtout de l'importance de la taille démographique des communautés ethniques qui y sont souvent concernées. Ces conflits concernent les Kpèlè et les Konianké/Malinké pour N'Zérékoré, les Toma et les Manian pour Macenta puis, les Kissia et les Konianké/Malinké pour Guéckédou.

La typologie faite dans le rapport de PNUD/SWISS Peace (2103) est beaucoup plus détaillée. Mais, la configuration est semblable à la précédente. En effet, on y dénombre 12 types de conflits dont les plus fréquents restent : les conflits agriculteurs/éleveurs (9 cas, soit 36% du total), les conflits miniers (5, soit 20%), et les conflits fonciers, cette fois à caractère inter-village (3, soit 12%).

A l'échelle des préfectures, Lola et Beyla maintiennent toujours les plus grands nombres de conflits, avec respectivement 8 et 6 cas. Dans ce tableau, N'Zérékoré et Gueckédou présentent chacune 4 cas de conflits. Pour N'Zérékoré, il faut préciser que le conflit de 1991 n'a pas été mentionné dans aucun

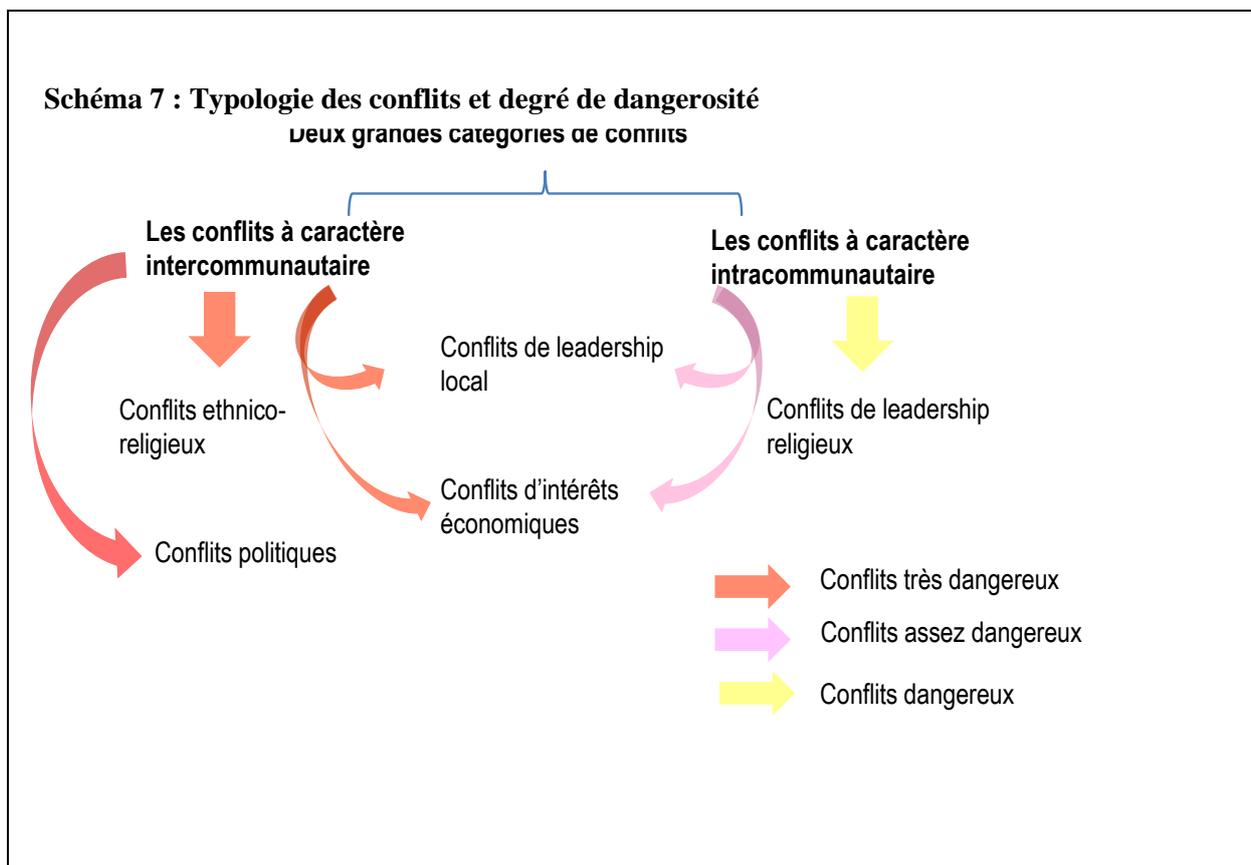
⁵⁵ L'expression « *conflits préoccupants* » recouvre non seulement les conflits récurrents, qu'ils soient ou non intercommunautaires, mais aussi, ceux qui sont devenus préoccupants non pas par leur récurrence, mais par leur complexité et leur ampleur.

des deux tableaux alors que celui de juillet 2013 est postérieur à l'établissement du rapport de PNUD/SWISS Peace (2103). Ces deux conflits majeurs ne figurent donc pas dans ces deux rapports.

Cette typologie (ci-dessus mentionnée) dressée dans la documentation existante sur la problématique des conflits récurrents en Guinée Forestière, a été quasiment confirmée par les données de nos enquêtes de terrain. Dans les localités visitées, de nombreux témoignages ont été recueillis sur les causes immédiates ou facteurs de déclenchement de ces conflits, leur déroulement et la gestion de leur règlement (procédures et organes impliqués). D'autres catégories de conflits ont été identifiées sur le terrain. Il s'agit notamment des conflits politiques et des conflits liés à la récupération des incidents entre individus et/ou familles et qui prennent rapidement des tournures ethnico-religieuses.

La question politique est d'ailleurs pointée du doigt comme l'une des causes profondes des tensions et conflits en Guinée forestière. Il faut préciser que les enquêtes menées dans le cadre de cette étude n'avaient pas pour objectif de quantifier les types de conflits, mais d'identifier leur nature et d'en comprendre les causes profondes et apparentes, les dynamiques spécifiques de leur déclenchement, leur déroulement et leur règlement.

Ainsi, le développement qui suit portera sur la place de chaque type de conflits dans la crise sociale actuelle en Guinée forestière. Compte tenu de l'importance accordée à la dimension communautariste des conflits, nous avons jugé utile d'organiser l'analyse en deux grands ensembles à savoir : les conflits intercommunautaires et les conflits intracommunautaires, telles que les tendances nous ont permis de les comprendre sur le terrain.



Source : AMAS/PCIC-GF, septembre 2015

Tableau 5 : Typologie des conflits en Guinée Forestière selon les préfectures

| Préfectures | Types de conflits | | | | | | | | | |
|--------------------|--------------------|-------------|-----------|---------------|-----------|------------|--------|----------------|-----------------|-------|
| | Domanial (foncier) | Agr-Eleveur | Politique | Communautaire | Religieux | Frontalier | Minier | Inter-ethnique | Environnemental | Total |
| N'Zérékoré | | | | 1 | | | 1 | | | 2 |
| Yomou | 1 | | | 1 | | | | | | 2 |
| Macenta | | | | | 1 | | | | 1 | 2 |
| Beyla | 1 | 2 | | | 1 | | 2 | 1 | | 7 |
| Lola | 1 | 5 | | | | 2 | 1 | | | 9 |
| Gueckédou | 2 | 2 | 1 | | | | | | | 5 |
| Kissidougou | | | 1 | | | | | | | 1 |
| Total | 5 | 9 | 2 | 2 | 2 | 2 | 4 | 1 | 1 | 28 |

Source : Anonyme.

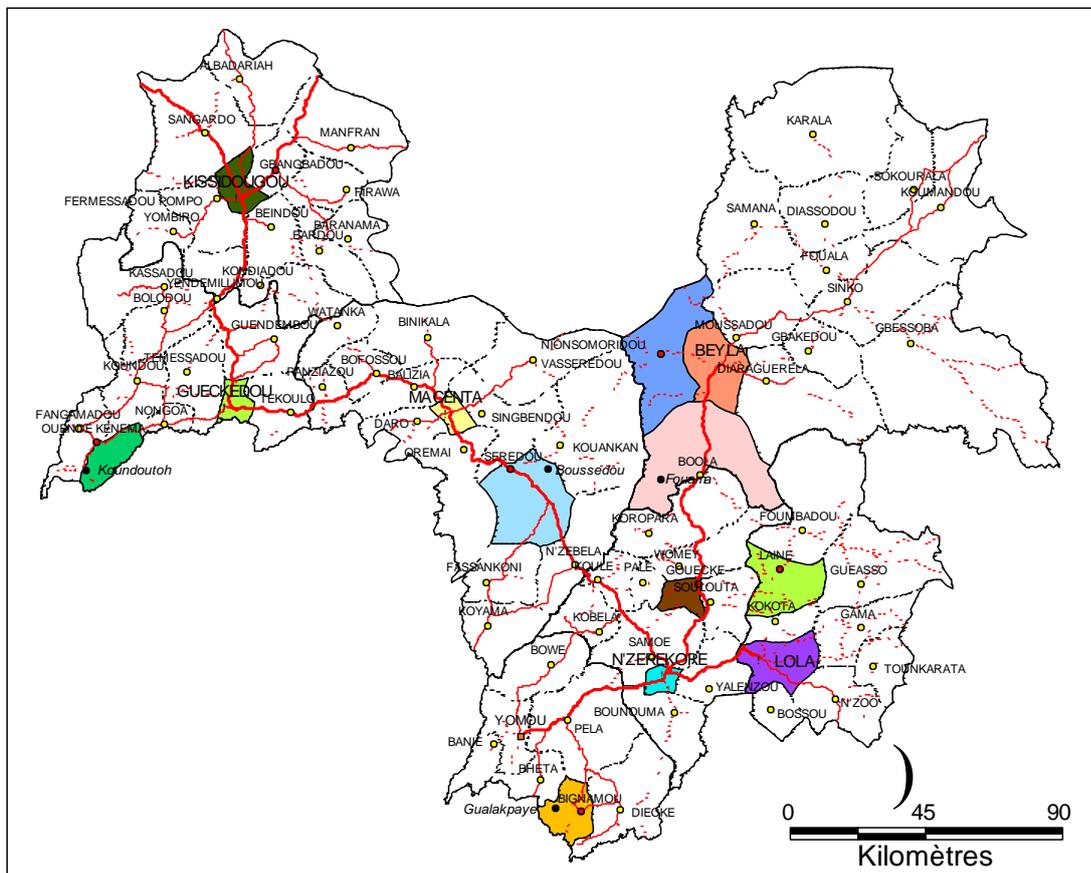
Tableau 6 : Typologie des conflits en Guinée Forestière selon les préfectures

| Préfectures | Types de conflits | | | | | | | | | | | | |
|--------------|-------------------|-------------|-------------|-----------|----------------|-----------|---------|------------------------|--------|-----------------------|-------------------|------------|-------|
| | Agro-industriel | Gouvernance | Agr-Eleveur | Politique | Inter-ethnique | Religieux | Foncier | Intervillage (foncier) | Minier | Ethnico-relig/foncier | Ethnico-religieux | Frontalier | Total |
| N'Zérékoré | | 1 | | | | | | | 1 | 1 | 1 | | 4 |
| Yomou | 1 | | | | 1 | | | | | | | | 2 |
| Macenta | | | | | | | | 1 | | | | | 1 |
| Beyla | | | 2 | | | | | 1 | 3 | | | | 6 |
| Lola | | | 5 | | | | | | 1 | | | 2 | 8 |
| Gueckédou | | | 2 | 1 | | | | 1 | | | | | 4 |
| Kissidougou | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 1 | 1 | 9 | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 | 5 | 1 | 1 | 2 | 25 |

Source: PNUD/SWISS Peace: 2013

Les enquêtes de terrain nous ont permis d'observer de nouveaux, certains de ces conflits qui ont déjà été analysés dans la revue documentaire de la présente étude. Ainsi, la carte n°4 ci-dessous présente 11 types de conflits au titre de la première série⁵⁶ de notre typologie. L'ensemble de ces conflits est présenté dans le tableau récapitulatif n° 6 Mais seules les cartes des conflits de la première série sont présentées dans le texte.

Carte 4 : Les 1ers conflits cités par les enquêtes en Guinée Forestière selon les localités



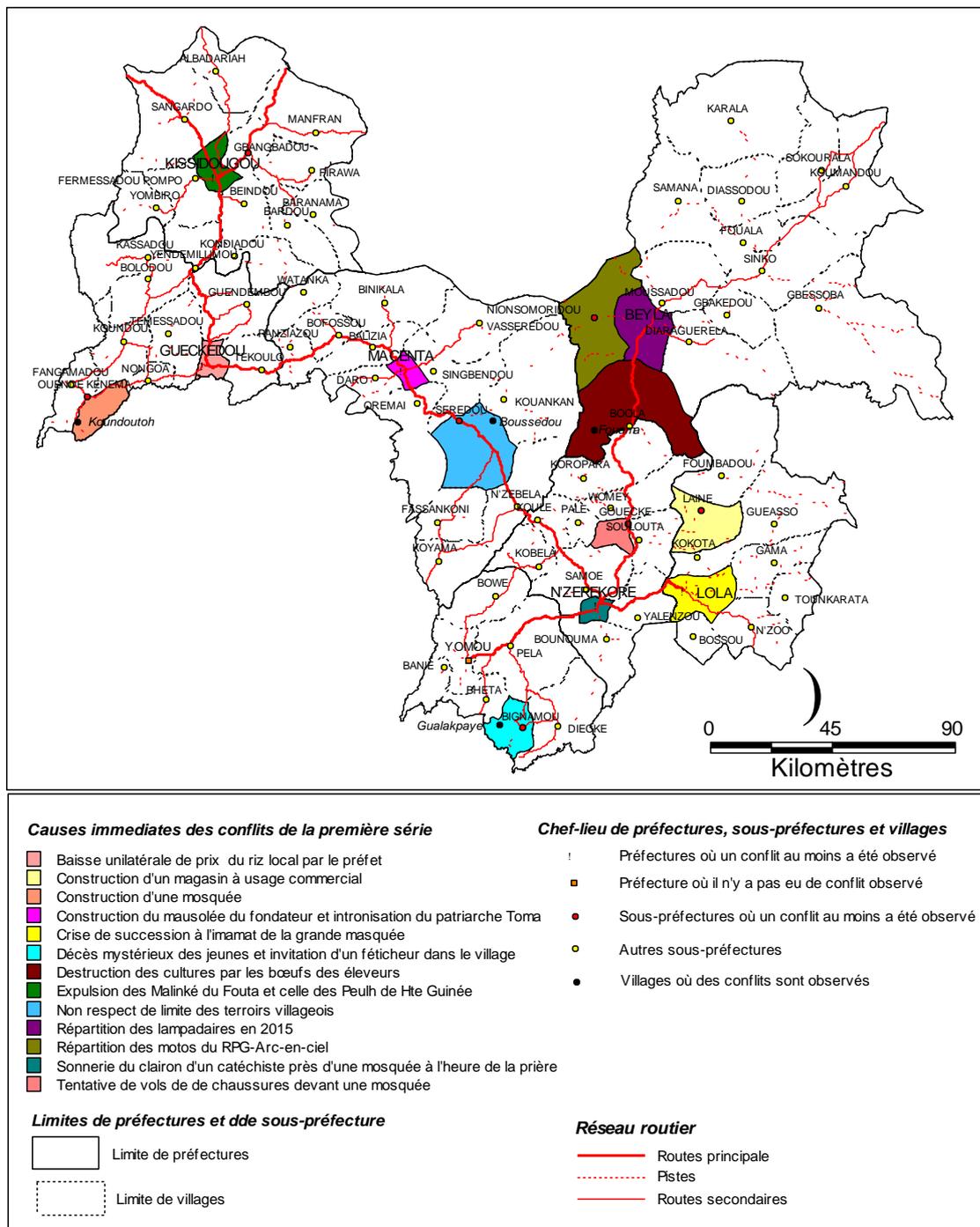
| Première série de conflits identifiés selon le type | |
|---|---|
| Types de conflits | |
| Conflit agriculteurs et éleveurs | Conflit ethnico-religieux |
| Conflit autour du statut de fondateur | Conflit ethnique |
| Conflit de clivage social et de mal gouvernance | Conflit foncier à caractère ethnico-religieux |
| Conflit de leadership local | Conflit foncier ethnico-villageois |
| Conflit de leadership religieux | Conflit politico-éthnique |
| Conflit ethnico-économique | Récupération d'incident |
| Chef-lieu de préfectures, sous-préfectures et villages | |
| Préfectures où un conflit au moins a été observé | Limite de préfectures |
| Préfecture où il n'y a pas eu de conflit observé | Limite de villages |
| Sous-préfectures où un conflit au moins a été observé | |
| Autres sous-préfectures | |
| Villages où des conflits sont observés | |
| Réseau routier | |
| Routes principale | |
| Pistes | |
| Routes secondaires | |

Source : CRAS/Macenta, Enquête AMAS, PCIC-GF, septembre 2015
 Réalisation : AMAS, novembre 2015

⁵⁶ En raison du fait que plusieurs conflits ont été observés dans certaines localités, pour permettre de présenter tous les types de conflits observés, nous avons fait une catégorisation de ces conflits par séries : première série, deuxième série et troisième série, afin de mieux rendre compte de la diversité des cas de conflits par localité. En fait, l'ordre dans lequel les conflits sont cités n'est pas fortuit, il reflète en quelque sorte la place que ledit conflit occupe dans la mémoire collective et donc dans l'entretien des tensions sociales.

L'analyse diagnostique de ces conflits a permis d'identifier deux types de causes : les causes immédiates (ou facteurs de déclenchement) et les causes lointaines (ou profondes). Les cartes n° 5 et 6 ci-dessous présentent respectivement les causes immédiates et profondes des conflits de la première série.

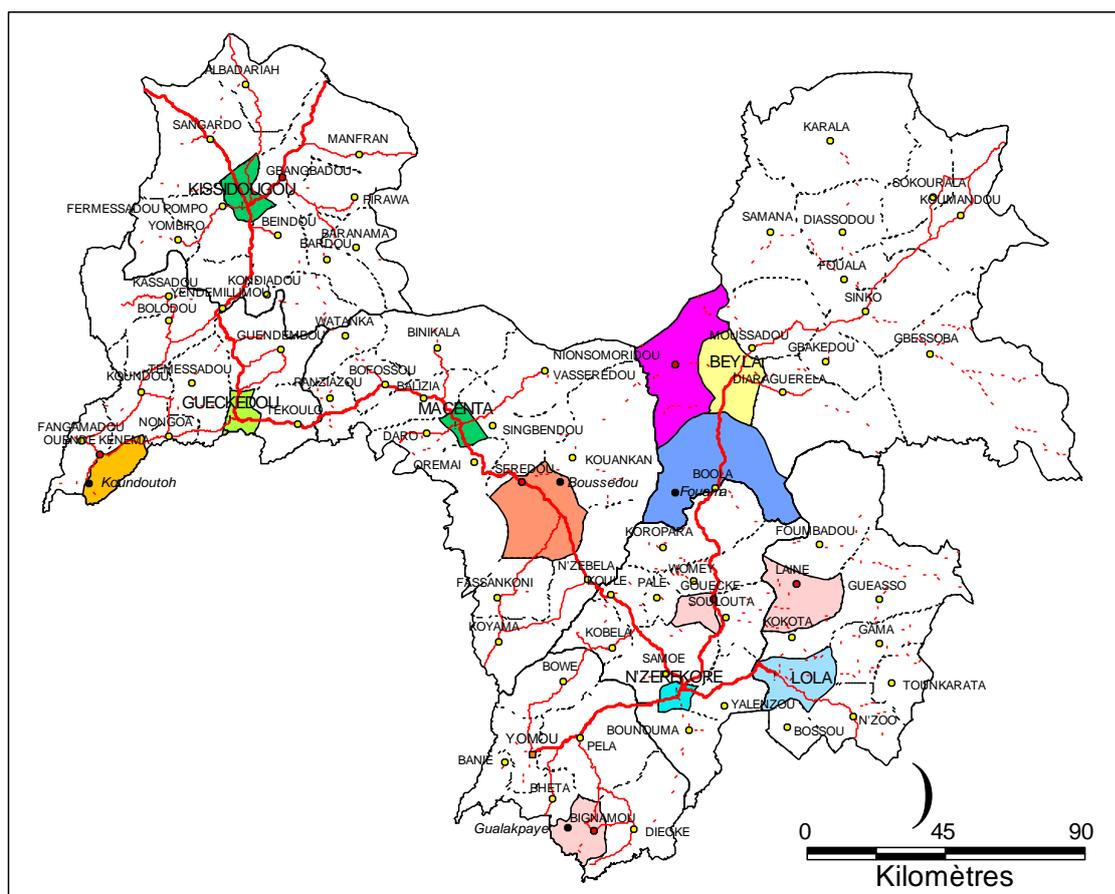
Carte 5 : Les causes immédiates des 1ers conflits cités en Guinée Forestière selon les localités



Source : CRAS/Macenta, Enquête AMAS, PCIC-GF, septembre 2015

Réalisation : AMAS, novembre 2015

Carte 6 : Causes profondes des 1ers conflits cités en Guinée Forestière selon les localités



Causes lointaines des conflits de la première série

- Accumulation de frustrations
- Inégalité de l'urbanisation de la ville et Mal gouvernance
- Laxisme des autorités administratives locales dans la gestion des conflits
- Laxisme des autorités de l'Etat dans la gestion conflits précédents de même nature
- Mal gouvernance
- Mal gouvernance et instrumentalisation ethnique
- Velleité hégémonique des communautés ethniques concernées
- Velleité religieuse des communautés concernées
- Velleités hégémoniques des communautés concernées
- Violation du pacte originel sur l'imamat

Limites de préfectures et de sous-préfecture

- Limite de préfectures
- Limite de villages

Réseau routier

- Routes principale
- - - Pistes
- Routes secondaires

Chef-lieu de préfectures, sous-préfectures et villages

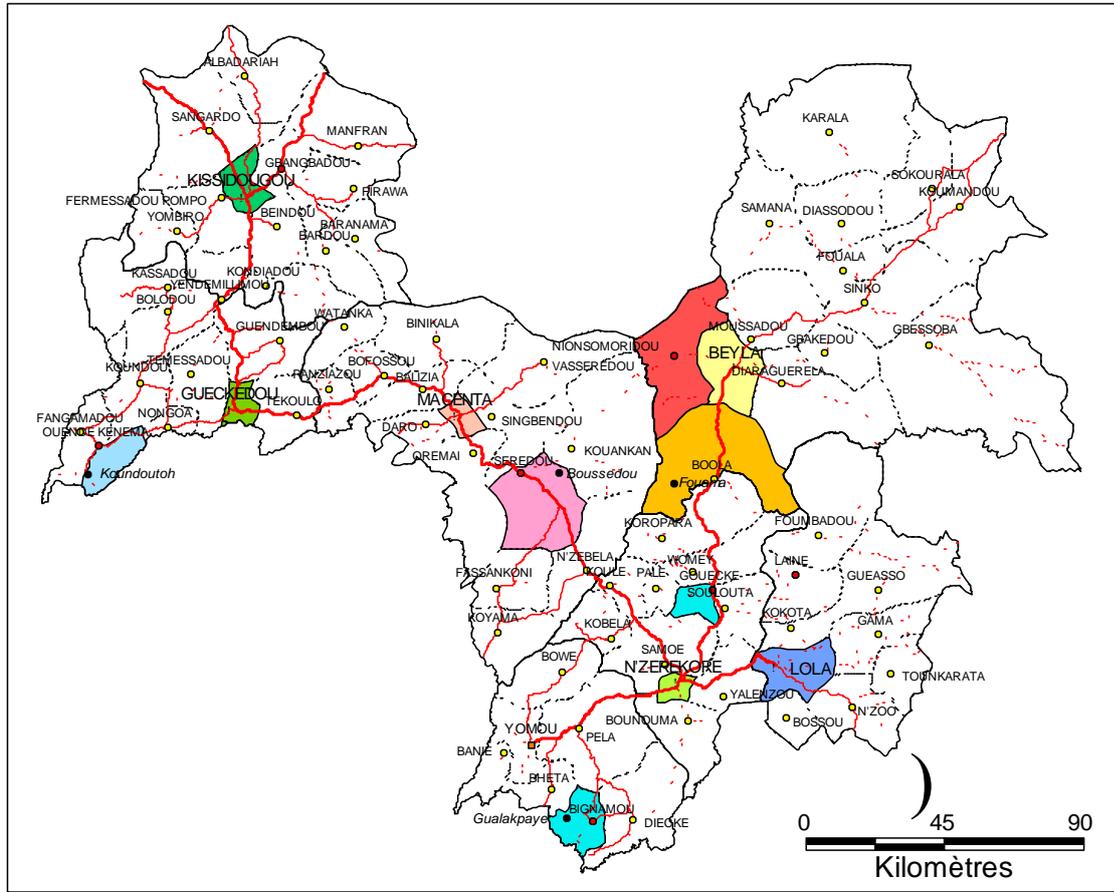
- ! Préfectures où un conflit au moins a été observé
- Préfecture où il n'y a pas eu de conflit observé
- Sous-préfectures où un conflit au moins a été observé
- Autres sous-préfectures
- Villages où des conflits sont observés

Source : CRAS/Macenta, Enquête AMAS, PCIC-GF, septembre 2015

Réalisation : AMAS, novembre 2015

L'analyse portant sur les protagonistes met en évidence la complexité des cas de conflits observés. En effet, elle montre la même situation de diversité tant au niveau des conflits que de celui des catégories de protagonistes (cf. carte n° 7) suivante.

Carte 7 : Protagonistes des 1ers conflits cités en Guinée Forestière selon les localités



Protagonistes dans les conflits de la première catégorie

| | |
|--|---|
| Chefs traditionnels des communautés Toma et Manian | Kpèlè et Konianké |
| Chefs traditionnels et religieux, puis élus locaux | Kpèlè et Peulh (Maliens venus de la C.I.) |
| Clan Donzo d'un côté, Clan Chérif et Souaré de l'autre | Militants de l'UFDG et ceux du RPG-arc-en-ciel |
| Clan DOUKOURE et alliés; communauté Foyalaka | Musulmans et pratiquant de la religion traditionnelle |
| Kissi et Konianké | Toma de Koïma et Manian/Konianké d'Avhilioussou |
| Kpèlè (chrétiens) et Konianké/Malinké (musulmans) | |

Chef-lieu de préfectures, sous-préfectures et villages

- Préfectures où un conflit au moins a été observé
- Préfecture où il n'y a pas eu de conflit observé
- Sous-préfectures où un conflit au moins a été observé
- Autres sous-préfectures
- Villages où des conflits sont observés

Limites de préfectures et de sous-préfecture

- Limite de préfectures
- Limite de villages

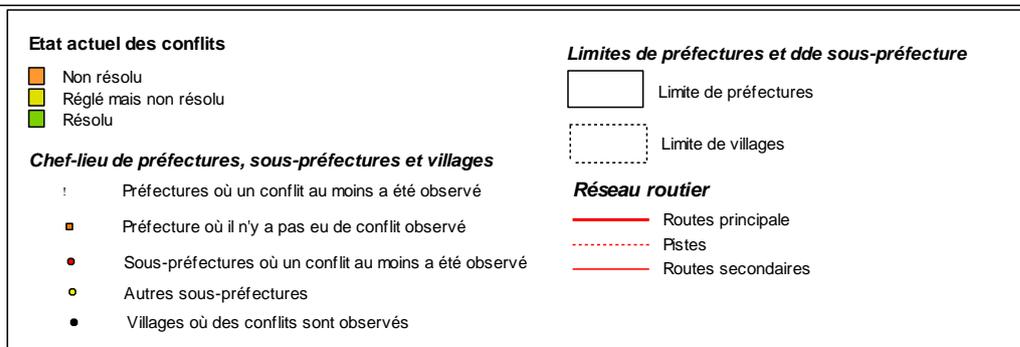
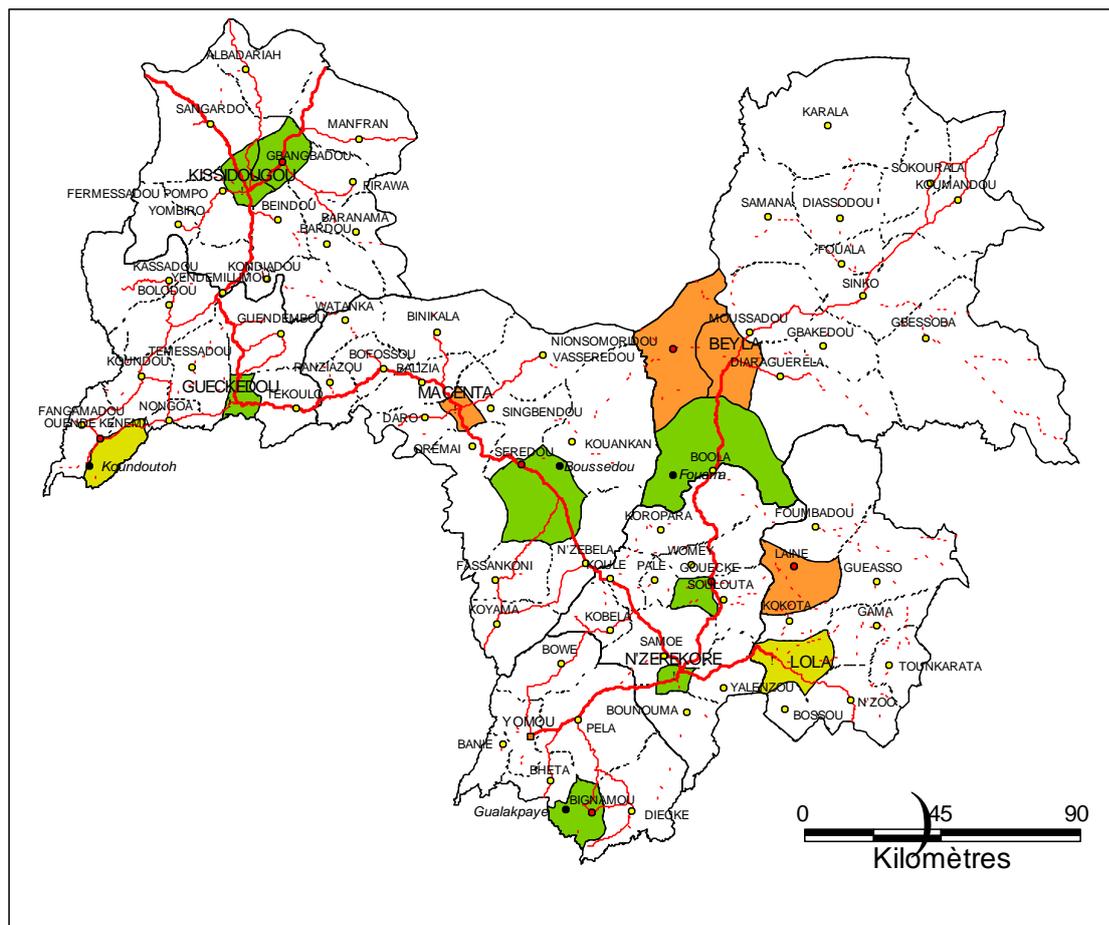
Réseau routier

- Routes principale
- Pistes
- Routes secondaires

Source : CRAS/Macenta, Enquête AMAS, PCIC-GF, septembre 2015

Réalisation : AMAS, novembre 2015

Carte 8 : Etat actuel des 1^{ers} conflits cités en Guinée Forestière selon les localités



Source : CRAS/Macenta, Enquête AMAS, PCIC-GF, septembre 2015

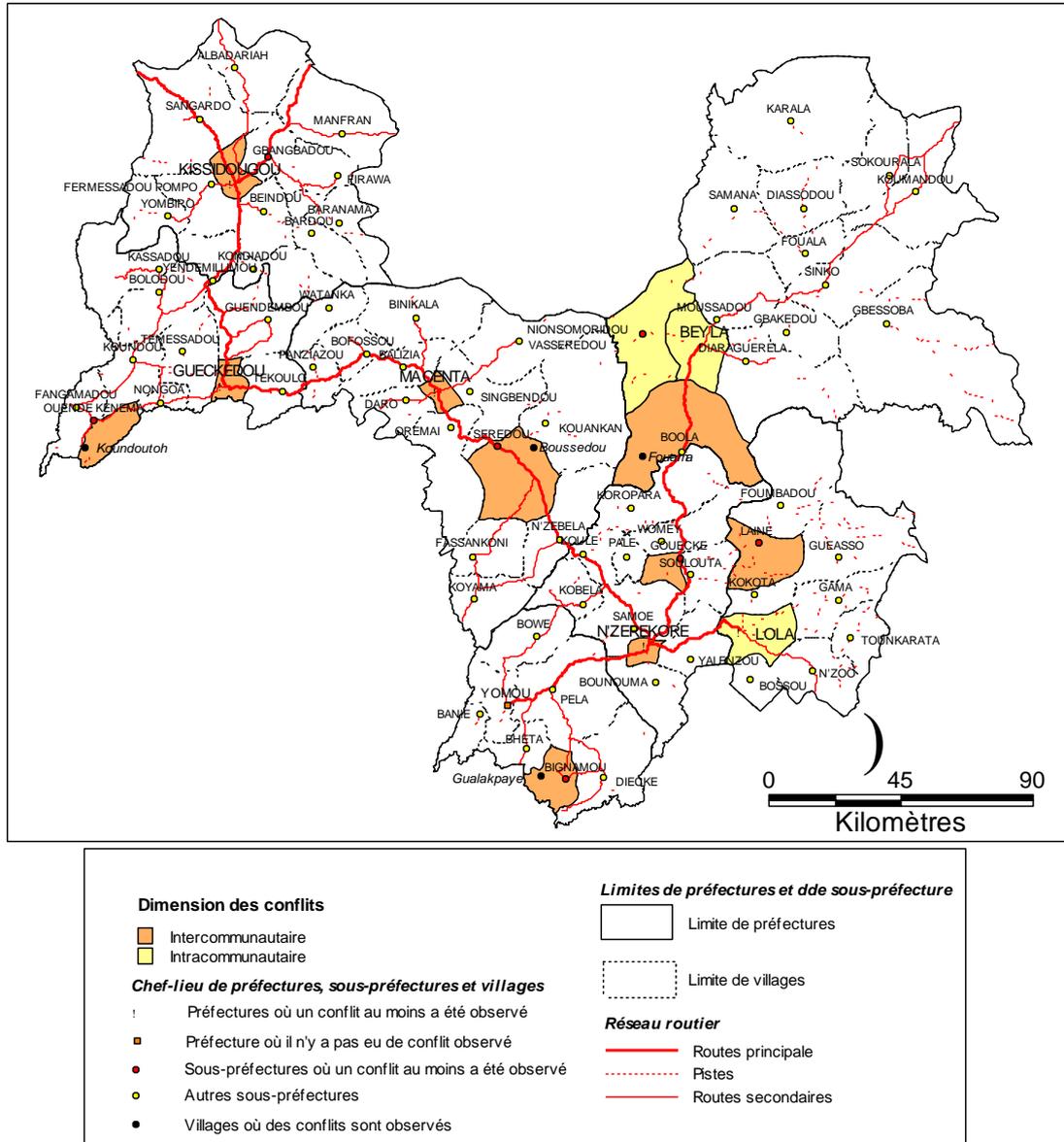
Réalisation : AMAS, novembre 2015

4.1. Les conflits à caractère intercommunautaire

Le caractère composite de la population en Guinée Forestière fait de la région une zone de frottements entre une diversité d'ethnies. De cette façon, les tensions, pourtant ordinaires dans toute vie sociale, lorsqu'elles naissent entre deux individus ou deux familles d'origines socioculturelles différentes, elles prennent parfois (voire souvent) une allure de confrontation entre deux ethnies, deux religions, bref deux entités sociales différentes.

Ainsi, même si les éléments de différenciation sociale comme la langue, la religion, les mœurs, ne sont pas directement mis en cause, en cas de différends opposant deux groupes ethniques, des groupes stratégiques se mobilisent en fonction de leurs affinités avec l'un ou l'autre des protagonistes. Ce sont ces genres d'oppositions que l'on qualifie de conflits à caractère inter-ethnique ou intercommunautaire. Et ce sont ces catégories de conflits qui ont été les plus observés dans notre étude (cf. carte n° 9) ci-dessous.

Carte 9 : Dimensions des 1ers conflits cités en Guinée Forestière selon les localités



Source : CRAS/Macenta, Enquête AMAS, PCIC-GF, septembre 2015

Réalisation : AMAS, novembre 2015

Ces conflits, comme nous avons déjà dit précédemment, naissent souvent autour des questions foncières, agraires, pastorales, de représentations sociales, aussi des revendications liées à la reconnaissance du statut de fondateur, parfois, des récupérations de simples incidents isolés entre des individus et/ou des familles. Si ces situations sont aussi vieilles que la durée de la cohabitation entre les différents groupes ethniques, les facteurs qui accélèrent et font dégénérer les confrontations sont entre autres : le non-respect des pactes originels, des conventions non foncières relatives à l'institution du tutorat foncier, le non-respect des limites entre les domaines de culture et de parcours pastoraux, les velléités politiques et communautaristes...

Pour permettre un approfondissement des analyses et une compréhension des différenciations localisées des conflits, un schéma de typologie zonale qui tient compte des spécificités des liens qu'entretiennent les différents groupes ethniques à l'échelle des préfectures ou groupes de préfectures dans la région est adopté. Il s'agit : de la zone Kissi, zone Toma, Zone Kpèlè et Manon, zone Könön et Manon

4.1.1. Zone Kissi

4.1.1.1. Préfecture de Kissidougou

La préfecture de Kissidougou est caractérisée par : l'ancienneté de la cohabitation entre les autochtones Kissia et Lélé puis les allochtones Kouranko, Malinké aux quels sont venus s'ajouter les Peulh. Il faut signaler le degré élevé de tolérance qu'on observe à Kissidougou dans la cohabitation entre ces différentes ethnies. Cette attitude est surtout facilitée par l'Islam tolérant pratiqué par les premières communautés allochtones Kouranko et Malinké. Ceci se traduit aussi par l'islamisation d'une partie importante des communautés Kissia et Lélé. La religion ne constitue donc pas un facteur de clivage intercommunautaire dans cette localité.

4.1.1.2. Préfecture de Gueckédou

Dans cette autre préfecture des Kissia, l'installation définitive des groupes allochtones s'est faite de façon relativement tardive. Les autochtones avaient déjà fini de construire suffisamment leur identité en tant que communauté ethnique. Même si les mêmes qualités de tolérance sont là, les vellétés liées au complexe de supériorité souvent reproché aux allochtones sont de moins en moins acceptées ici par les communautés d'accueil.

Ainsi, dans la Commune rurale de Ouendé Kènèma, les enquêtes de terrain témoignent qu'il n'y a pas de conflits intercommunautaires ouverts en tant que tels, mais, des conflits interpersonnels entre des autochtones et des allochtones. Ces conflits sont souvent de type foncier et se développent généralement autour des terres de culture et entre éleveurs et agriculteurs. La forte densité actuelle de la population, en moyenne 134⁵⁷ hbts/km² traduit une situation de forte saturation foncière dans un contexte où l'activité principale de la population est l'agriculture vivrière traditionnelle. A cela, s'ajoute la pratique des cultures pérennes qui occupent de plus en plus les espaces de coteau. Ce qui fait que les conflits se concentrent actuellement autour des bas-fonds.

En 2012, il y a eu des tensions intercommunautaires à Ouendé Kènèma. Même si ces tensions ont toujours été gérées au niveau de la sous-préfecture, ils dénotent déjà des risques d'opposition intercommunautaire. Lors des entretiens, les Kissia avaient commencé à extérioriser leur frustration à l'égard des migrants, en les qualifiant d'« *étrangers*, de *venants* ». Ils leur reprochaient aussi d'être « *orgueilleux* ». Selon les résultats de nos enquêtes de terrain, il y a quinze ans, un conflit avait opposé les deux communautés Kissi et Malinké à Koundoutoh (un district de Ouendé Kènèma) faisant plusieurs morts. Jusqu'à présent les séquelles de ce conflit sont encore là.

Ce conflit avait commencé suite au lancement des travaux de construction d'une mosquée. Après le règlement du conflit devant les autorités sous-préfectorales et du district, la mosquée a été finalement construite. Cependant, les tensions liées à ce conflit persistent encore de nos jours.

Les problèmes ont commencé sous la deuxième république avec l'avènement du multipartisme intégral en 1990. Les acteurs politiques en instrumentalisant les ethnies à des fins électoralistes ont ravivé les tensions et alimenté les conflits intercommunautaires. En 2005, la société civile aurait négocié avec les femmes vendeuses du riz le prix du kilogramme à 8000 FG. Monsieur Bakary KEITA, alors préfet de Gueckédou aurait voulu que le prix soit baissé à 3000 FG et se serait opposé à la vente du riz en dehors de la préfecture.

C'est cette décision qui l'aurait opposé aux femmes vendeuses de riz, majoritairement Kissia, et qui auraient bénéficié du soutien de la société civile. Ces revendications s'étaient ainsi transformées en soulèvement puis en affrontement intercommunautaire entre Malinké et Kissi en violation du pacte de solidarité préalablement établi entre les deux communautés. Le préfet avait finalement été muté pour mettre un terme à ses violences. la mutation du préfet fautif ne suffisait pas à notre avis comme solution à ce problème. Des sanctions disciplinaires et un véritable travail pédagogique de sensibilisation devraient suivre. En 2007, Kissi et Malinké se sont de nouveau affrontés autour de la gouvernance locale (notamment la mairie).

⁵⁷ Cette densité a été calculée sur la base des résultats préliminaires du recensement réalisé du 1^{er} Mars au 2 Avril 2014.

4.1.2. Zone Toma (Préfecture de Macenta)

Tout comme à Kissidougou, l'installation des groupes allochtones Manian à Macenta est aussi très ancienne. Si les Toma sont aussi hospitaliers, ils diffèrent des Kissia par leur ferme attachement aux valeurs de leur identité sociale et territoriale.

Les Toma, de même que les Kpèlè et les Manon, sont en effet des groupes descendus du Mandingue et qui ont en partage le séjour dans le Konia actuel (préfecture de Beyla) où ils ont développé une identité Commune avant de se disperser et de s'adapter chacun à son milieu d'accueil, puis, de faire des emprunts. En raison donc du caractère de conservatisme commun à ces trois groupes ethniques, les vellétés de domination des groupes Manian se sont heurtées à une forte résistance culturelle chez les Toma. Aujourd'hui, les questions politiques viennent exacerber des tensions qui étaient déjà bien palpables.

En effet, Les deux principales communautés ethniques réclament chacune la paternité de la fondation de villes de Macenta⁵⁸ et de Sérédou. Du côté Toma cette contradiction a été clairement exprimée par un Notable lors des entretiens de terrain à Macenta en ces termes : «*Les Manian ne nous reconnaissent pas le statut de fondateur de Macenta. Nous leur reprochons la tentative d'empêchement de la cérémonie d'intronisation de Gaou KOÏVOGUI, Patriarche Toma de Macenta, qui est lui-même le 4^e petit fils de Massa KOÏVOGUI, fondateur de la ville*».

Quant aux Manian, ils portent deux accusations contre les Toma à savoir la contestation par ces derniers du statut de fondateur de Macenta par Sony⁵⁹ Tènin Bakary KOUROUMA, puis, la construction unilatérale du mausolée de *Massa KOÏVOGUI*. Un notable de la communauté Manian déclarait à ce propos, lors du même entretien, ce qui suit :

Il y a des ressortissants Toma à Conakry qui disent que le fondateur de Macenta est Toma. Ils ont financé et construit un mausolée ici qui doit être inauguré bientôt. Les Manian se sentent indignés par cette attitude et décident alors de construire la statue du fondateur Manian de la ville de Macenta (Sony Tènin Bakary KOUROUMA). Ce contexte fait que les jeunes Manian et Toma sont très excités actuellement !

Face à cette crise de reconnaissance statutaire, l'équipe d'enquête a sollicité auprès des deux communautés, la visite des tombes des deux supposés fondateurs. C'est ainsi que la communauté Toma avait conduit la mission d'enquête au mausolée de *Massa KOÏVOGUI*. Du côté Manian, nous n'avons pas pu obtenir leur disponibilité pour effectuer le déplacement. Toutefois, selon Monsieur Bakary KOUROUMA, Ingénieur à la retraite et participant à l'entretien, la tombe de *Sony Tènin Bakary KOUROUMA* serait située dans l'enceinte de la cours de la Justice de Paix de Macenta.

La seconde démarche menée par l'équipe d'enquête a consisté à demander d'autres preuves supplémentaires pour renforcer les moyens qui pourraient permettre de départager les deux communautés. C'est ainsi que chacune d'entre elles avait apporté un document historique⁶⁰ relatif à l'histoire de la région en vue de conforter sa position. Dans le cadre d'une étude approfondie sur la question, ces documents pourront être utilisés.

D'autres cas de conflits intercommunautaires ont été observés à Macenta. Ces cas sont aussi préoccupants que la question de revendication du statut de fondateur qui oppose les deux grandes

⁵⁸ Macenta dérive de l'expression Loma Massata, Nom de celui que les Toma considèrent comme fondateur de la ville. Par déformation (francisation), le Nom est devenu Macenta.

⁵⁹ Les Toma écrivent ce prénom avec l'orthographe suivant : Soghony au lieu de *Sony (utilisé dans les travaux de Yves PERSON, 1968)*.

⁶⁰ Louis Kèmè ZOUMANIGUI, Histoire de la région forestière de Macenta : du XV^e au XX^e siècle, p.19 (107p). Précisons que ce document n'est qu'un manuscrit dactylographié sans date de publication, bien qu'il soit assez illustré et comportant des références bibliographiques crédibles dont l'ouvrage de Yves PERSON (1968) ;

Yves PERSON, 1968, *Samory : Une révolution Djula, TOME I*, Mémoire de l'Institut fondamental de l'Afrique Noire, p. 44 (pp.557-2197).

communautés (Toma et Manian). Il s'agit du conflit foncier lié au non respect des limites de terroirs villageois entre Avhilissou et Koïma en 1999 et de celui religieux entre les pratiquants de la religion traditionnelle et un homme dont la famille s'est convertie à l'islam en 2007 à Boussédou. Tous ces villages cités relèvent de la Sous-préfecture de Sérédou.

Il faut noter que dans le cas du conflit foncier, Avhilissou est un village à majorité Manian, alors que Koïma est à majorité Toma. Ce qui avait donné rapidement un caractère interethnique au conflit avec la mobilisation des groupes stratégiques : Les Toma de Koïma derrière la famille Toma en conflit et les Manian d'Avhilissou derrière la famille Manian également dans le même conflit. En guise de rappel, notons qu'en 2007, le conflit religieux de Boussédou opposait un fils du village, El Hadj Oumar KOÏVOGUI (converti à l'islam avec sa famille en 2004) et la communauté villageoise (en particulier, celle qui pratique les croyances traditionnelles). Cette conversion avait provoqué une indignation au niveau de la communauté Toma à cause du statut qu'avait cet homme dans la religion traditionnelle qu'il venait de quitter.

En effet, selon des informations complémentaires reçues à Macenta sur ce conflit, l'homme servait auparavant d'interprète du masque (le Nyamou) lors des cérémonies de sacrifice ou des pratiques initiatiques. Craignant donc le radicalisme qui pourrait caractériser un tel individu après sa conversion, à l'occasion de son pèlerinage à la Mecque, beaucoup de jeunes s'étaient mobilisés pour détruire ses biens matériels dans son domicile. Un projet de construction d'une mosquée soutenu par des arabes aurait même été empêché par les jeunes.

Finalement, l'homme s'est contenté d'une petite salle de prière qu'il aurait réussi à construire en faisant croire à une maison d'habitation lors de l'implantation du bâtiment. Pendant l'entretien individuel que l'intéressé nous avait accordé, il exprimait sa désolation en ces termes :

On me confond, actuellement à la communauté Manian, comme si je ne suis plus Toma. C'est pour cela que leur réaction a été plus forte. Depuis mon retour du pèlerinage, je suis isolé dans le village avec ma famille. Car plusieurs personnes ne m'adressaient plus de parole.

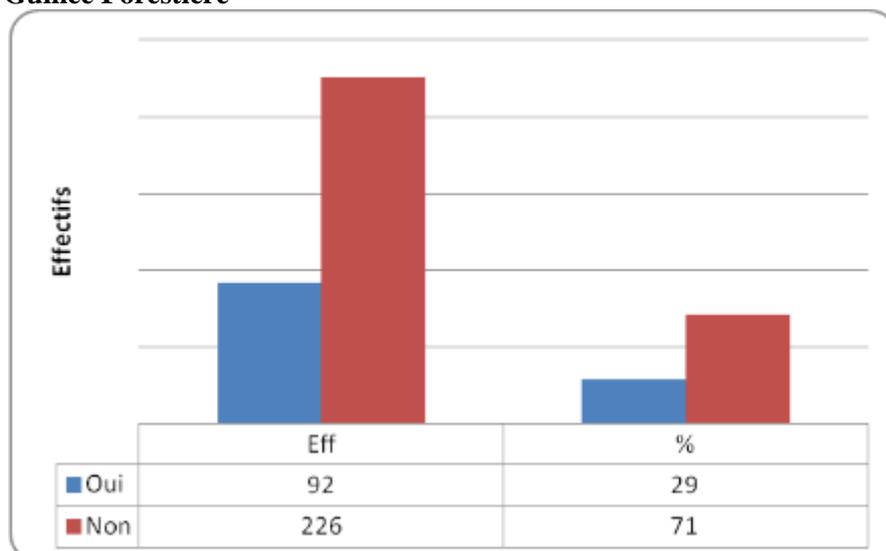
Même si le conflit n'est pas encore résolu, après le règlement de la crise liée au projet de construction de la mosquée, l'isolement de la famille a été atténué et les rapports avec la communauté se normalisent progressivement.

La résolution de tels conflits est souvent difficile au niveau des seules instances villageoises. C'est ce qui justifie l'implication des organes de gestion des conflits fonciers au niveau de la Sous-préfecture. En cas d'échec, très souvent, la préfecture est sollicitée à travers le tribunal. Le constat général est que bien des conflits de ce type, même gérés au tribunal, connaissent plusieurs rebondissements. C'est ce qui explique surtout le long cycle des conflits dans ces localités.

Ce conflit, de par sa nature, apparaît toutefois comme une situation exceptionnelle. En effet, c'est le statut particulier de la personne concernée par la conversion dont il est question qui justifie l'ampleur de la tension. Ces questions devraient focaliser l'attention des autorités et entraîner des actions en faveur d'une certaine évolution de la nature des relations entre les nouveaux convertis et leurs communautés d'origine.

les enquêtes ont montré qu'il y a une méfiance vis-à-vis de ces situations à cause de leur extrême sensibilité. Ainsi, 71% des enquêtés considèrent que les rites coutumiers et religieux ne sont pas des facteurs de tensions contre 29% qui ont exprimé un avis opposé (voir graphique n° 7). Cette attitude montre que si les comportements de velléités sont sanctionnés, les questions identitaires ne seraient pas une source ni de tension sociale, ni de conflits. Cependant, l'avis contraire ainsi exprimé, quoi que minoritaire, reste néanmoins non négligeable. Cette nouvelle tendance montre que les frustrations ont fini par créer des clivages au niveau d'une partie de la population.

Graphique 7: Avis des enquêtés sur les rites coutumiers comme facteurs ou non de tensions en Guinée Forestière



Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

4.1.3. Zone Kpèlè et Manon

4.1.3.1. Préfecture de N'Zérékoré

Ici, si l'arrivée et l'installation des groupes allochtones, composés majoritairement de Konianké⁶¹ est très ancienne dans la préfecture de N'Zérékoré, la grande distance qui sépare ces localités du pays konia et surtout du Mandingue, n'a pas permis la poursuite immédiate d'une immigration massive de ces groupes vers cette zone.

Ainsi, l'identité de ces derniers n'a survécu à l'assimilation que grâce à l'effort de conservation de leur langue et de leur religion. Cependant, il faut signaler que l'implantation tardive et limitée de l'Eglise Catholique aurait pu faciliter l'islamisation précoce des autochtones Kpèlè et Manon. Mais, le complexe de supériorité de ces derniers, jugé méprisant par les autochtones, a provoqué des frustrations qui se sont multipliées avec le temps. Ce qui du coup a entraîné le développement d'un fort sentiment de rejet de l'islam par ces communautés. Il faut par ailleurs ajouter les questions politiques qui sont venues envenimer une situation de cohabitation qui devenaient de plus en plus fragile.

Dans la préfecture de N'Zérékoré, si l'on ne peut pas nier l'existence de conflits fonciers, ces conflits sont restés en grande partie à l'échelle interpersonnelle et interfamiliale, entre des personnes de même appartenance communautaire ou non. Les cas de conflits qui ont pris véritablement le caractère intercommunautaire, de par leur dimension, en termes de mobilisation de groupes stratégiques, de nombre de blessés, de perte en vies humaines, de dégâts matériels et d'extension géographique importante, sont liés aux questions politiques et aux récupérations d'incidents qui auraient pu être contenues.

Aussi, compte tenu du poids démographique et de statut administratif de la ville de N'Zérékoré (chef-lieu de la région administrative de la Guinée Forestière), les affrontements intercommunautaires dans cette préfecture en général et dans la Commune Urbaine en particulier, font plus d'échos dans la presse locale et internationale et ont une facilité d'extension vers les villages environnants et préfectures voisines.

⁶¹ Les Konianké ont été très tôt rejoint par les Malinké. En fait, comme nous avons déjà dit précédemment, les Konianké font partie intégrante de la communauté Forestière. Mais d'autres circonstances expliquées plus haut sont à la base du statut d'allochtones qu'ils ont dans les zones de Gueckédou, Macenta, N'zérékoré, Yomou et Lola.

Ainsi, en 1987, le tout premier conflit intercommunautaire qui avait eu lieu dans le quartier Tilépoulou (Commune Urbaine de N'Zérékoré) opposait des chrétiens Kpèlè aux musulmans Konianké/Malinké. Voici comment un notable Kpèlè a raconté ce conflit lors du focus group mixte de N'zérékoré:

Pendant le mois de ramadan, lorsque les fidèles musulmans priaient entre 20H et 21H, un catéchiste sonnait son clairon en passant non-loin de la mosquée, appelant ainsi les fidèles catholiques à la prière du soir. Un groupe de jeunes musulmans qui étaient à côté se sont jetés sur ce catéchiste et l'ont frappé. La nouvelle étant parvenue à la communauté catholique du quartier, la jeunesse de cette communauté avait alors répliqué soudainement à cette violence le lendemain en cassant la mosquée en question.

Les conséquences de telles violences qui s'éclatent de façon quasiment inattendue sont naturellement dramatiques non seulement sur le plan matériel, mais aussi et surtout en termes de pertes en vies humaines et de frustrations d'ordre communautaire.

Voici comment un participant Kpèlè aux focus de N'Zérékoré expliquait les circonstances du conflit survenu pendant les élections communales de 1991 :

Il y avait 5 candidats dont Michel Guely KOUROUMA, Fakoly KOUROUMA, François LAMAH, Georges DELAMOU et Ibrahima Kalil KEITA. En vue de maximiser leur chance de gagner les élections, les Kpèlè avaient décidé finalement de ne présenter qu'un seul candidat : le choix était porté sur Michel Guély KOUROUMA.

Dans cette course, les Kpèlè et les Konianké semblaient être favoris car ils se considéraient tous comme des « Forestiers ». Par contre, les Malinké étaient en position de faiblesse. Les « Forestiers » ayant donc gagné les élections, ils devaient manifester la joie de leur victoire ensemble le lendemain de la proclamation des résultats du vote.

Plusieurs concessions kpèlè et konianké furent ainsi sillonnées par les manifestants dans le cadre de cette fête. Vers le soir, le "KOUKOU" de Beyla devait jouer pour la suite de la fête. Arrivée à Tilépoulou, dans la concession de Kèdjan⁶², André (catéchiste), aurait pris un balai avec lequel il aurait tapé le sol devant la porte de Kèdjan. Celui-ci avait pris alors une machette, le poursuivit et le blessa.

En voulant retirer la machette des mains de Kèdjan, et limiter l'ampleur des dégâts, celui-ci a été aussi blessé. C'est le Même André, le catéchiste qui avait été frappé en 1987 par les jeunes musulmans à Tilépoulou lors du premier conflit. André alla saisir directement la police de la situation. La police lui dit d'aller se soigner avant tout. Avant la fin de son traitement, Kèdjan était allé à son tour porter plainte contre lui au camp militaire.

Des militaires ont alors été dépêchés pour arrêter le catéchiste en question. Apprenant cette situation, la police s'était opposée à l'arrestation d'André par les militaires en leur faisant savoir qu'ils ne sont pas autorisés de l'arrêter et de le mettre en examen : « Vous devez attendre ! Nous allons faire le Procès-verbal de son audition pour déférer l'affaire à la justice ».

Le commandant de zone d'alors, du nom de CISSOKO, avait refusé cette disposition de la police en ces termes : « Il faut qu'on envoie le dossier au camp ». Le commissaire central, du nom de SOUMAH avait ensuite refusé de se dessaisir de la situation en rétorquant : « Vous ne pouvez pas faire un PV; c'est la police et la gendarmerie qui doivent le faire et le transmettre à la justice ». Le chef de la sûreté, un certain Djibril, avait coïncidé à cette

⁶² Terme Maninka qui signifie grand homme en faisant allusion à sa taille.

altercation. C'est dans cette circonstance que Kèdjan était parti au marché et dire aux vendeurs de friperie en criant : « Venez ! On veut m'arrêter ! ». C'est ainsi qu'une foule nombreuse, composée essentiellement de Malinké, était venue casser la police sans épargner la voiture du chef de la sûreté.

Les Konianké ne faisaient pas parti de ce groupe au départ. Après l'étape de la police, ils se sont ensuite dirigés vers la banque (BICIGUI⁶³). Heureusement il y avait des militaires armés qui en assuraient la sécurité et qui les ont empêchés de piller l'établissement. C'est de là qu'ils se sont rendus chez Michel Guely KOUROUMA, le tout nouveau maire de la Commune et ils y ont tout cassé. Ils étaient venus chez moi ; ils m'avaient dépassé parce que je venais d'arriver de Conakry. J'étais en culotte ils ne me connaissaient pas. Ils ont cassé la maison de mon grand frère. Je les avais dépassés tranquillement sinon c'est moi qu'ils cherchaient. Ils sont allés à la mission catholique. C'est là où ça effectivement dégénéré en affrontement intercommunautaire.

Les nouvelles de l'attaque de l'église avaient rapidement gagné les villages voisins comme une trainée de poudre. Les villageois informés avaient alors érigé des barrages à leur tour sur les routes et pistes. C'était un mardi, le jour du marché de Niampara. Il y a eu assez de morts.

Un participant Malinké au même focus, en approuvant les propos du notable Kpèlè, précisait en ces termes :

Tout ce que le doyen a dit c'est vrai. Moi, si vous me permettez, je vais dire ceci : Avant l'avènement de la démocratie, il n'y avait aucun problème. Mais depuis qu'il y a eu l'affaire d'élection, c'est en ce moment qu'on a vu naître des conflits interethniques. C'est en particulier le Président Lansana CONTE qui a créé tous ces problèmes ici, dès lorsqu'il a dit que chacun doit se présenter dans sa préfecture d'origine, s'il veut participer à la gestion du pouvoir local. Et donc à N'Zérékoré ici, on ne voulait du tout pas la candidature des Malinké parce qu'ils ne sont pas de la région forestière.

C'est ce qui a créé des frustrations chez les Malinkés, suscitant des réactions très violentes. Mais quand les Malinkés ont compris cela, puis que leur candidat était Ibrahima Kalil KEITA, ils l'avaient remplacé par un Kpèlè qui partageait bien des affinités avec eux. Il s'appelait Charles LOUA. Aussi tôt les Kpèlè avaient invité Charles en aparté pour le sermonner afin qu'il renonce absolument à cette candidature. Ce qui fut fait ! C'est ainsi que la candidature des Malinké avait été purement et simplement annulée. Avec cette grande frustration ils n'avaient même plus participé au vote. Après le vote, les deux candidats Kpèlè et Konianké étaient conduits à la villa des hôtes en y passant toute la journée en conclave. Ils en sont sortis à 17H en déclarant Michel Guély KOUROUMA comme Maire et Fakoly KOUROUMA comme Vice-Maire.

Ces deux interventions concordent sur les clivages intercommunautaires qui étaient déjà tranchés lors de ces élections à savoir l'exclusion des Malinké qui étaient indexés comme étrangers par les Konianké et Kpèlè. Cependant, après le déclenchement des affrontements, la confusion n'a pas tardé à s'installer au sujet des Konianké. Ces derniers se sont rapidement retrouvés pris au piège dans la même situation que les Malinké. Ils devaient donc se battre ensemble contre les Kpèlè de gré ou de force, à tort ou à raison.

Par ailleurs, la crise de juillet 2013 relève de la récupération d'incidents. Ce conflit parti de Koulé avait rapidement atteint la Commune Urbaine de N'zérékoré et embrasé les préfectures voisines de

⁶³ Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en Guinée.

Beyla puis de Yomou dans une moindre mesure. En effet, l'assassinat dans la nuit du 14 au 15 juillet 2013 d'un apprenti chauffeur dans une station d'essence de la Commune Rurale de Koulé, située à 43 kms de Nzérékoré sur l'axe Conakry-N'Zérékoré était le point de départ du conflit. Deux versions contradictoires circulent jusqu'à présent pour expliquer les causes de cet assassinat⁶⁴. D'une part, certains estiment que la victime était un apprenti chauffeur dont le véhicule était en panne, non-loin de la station où il a été assassiné. Il serait donc passé devant cette station pour aller à la prière de l'aube et perçu pour un présumé voleur par le gardien de ladite station. D'autres par contre, considèrent que la victime était effectivement allée dans l'enceinte de la station avec l'intention de voler. C'est là où il a reçu une balle à laquelle elle avait succombé. Selon les tenants de cette version, c'est la récurrence des cas de vol dans ladite station qui aurait conduit son propriétaire à doter le gardien en arme à feu.

Certes, l'acte d'assassinat en lui-même était déjà un crime puni par la loi, mais, cet incident aurait pu être circonscrit et géré par les services compétents en la matière. Ainsi, la mauvaise gestion de l'affaire, notamment l'envoi précipité du corps de la victime à l'hôpital régional de N'Zérékoré et les communications qui accompagnaient ce transfert de corps, constituent en grande partie, les principaux facteurs de l'embrasement de la région par cette crise.

Dans la Commune Rurale de Gouecké, Il s'est produit un autre conflit interethnique lié à une récupération d'incident. En effet, un jeune Kpèlè, surpris à l'entrée d'une mosquée où il ramassait des chaussures des fidèles musulmans aurait été violemment frappé par certains jeunes musulmans et conduit vers la gendarmerie. Dans la foulée, des jeunes Kpèlè se seraient interposés. C'est là le début des altercations entre la communauté Konianké et celle des Kpèlè.

En effet, rappelons qu'auparavant, un des frères du même jeune aurait été tué par un Konianké dans un autre incident. Ce dernier était un volontaire semble-t-il commis au contrôle des véhicules de transport en commun. En voulant fouiller un véhicule conduit par un chauffeur de l'ethnie Konianké, le chauffeur aurait démarré son véhicule pour quitter. Ce qui aurait entraîné la mort de jeune volontaire. Cela fut une première frustration de la famille et de la communauté Kpèlè en général. Et donc, ce second cas était perçu comme un incident de trop.

En ce qui concerne le cas de vol des chaussures à la mosquée, la communauté Kpèlè n'avait donc pas retardé pour réagir. Pour calmer les ardeurs des uns et des autres, les autorités sous-prélectorales avaient fait venir les forces de l'ordre de N'Zérékoré. A leur arrivée, pendant la nuit, ils auraient procédé à des arrestations ciblées dans la communauté Kpèlè en majorité sous la direction des autorités administratives locales. Sur leur chemin de retour vers N'Zérékoré, un jeune Kpèlè aurait été torturé jusqu'à la mort.

Cet autre conflit présente ainsi plusieurs dimensions. D'un côté, les dimensions intercommunautaire et religieuse, de l'autre, la dimension liée à l'implication des forces de l'ordre et des autorités administratives locales, surtout leur attitude de prise de position pour l'un ou l'autre des protagonistes des affrontements. Lors de nos enquêtes de terrain, le Sous-préfet de Gouecké, qui pourtant représente l'autorité de l'Etat, avait plutôt adopté une attitude de rejet et de défiance à l'endroit de la mission. Voici un extrait du discours qu'il avait tenu à l'accueil de ladite mission.

Quand on ne reçoit pas d'écrit, on reçoit au moins un coup de téléphone qui te dit prenez des dispositions, nous venons chez vous ; on a besoin de ceci et de cela. De cette façon, si vous travaillez avec le Sous-préfet, vous venez on travaille ; si vous travaillez avec le maire vous venez on travaille. Votre mission n'est pas comme un autre travail.

C'est une mission délicate, une mission de recherche. Deuxièmement, pour recevoir 6 à 7 personnes, vous croyez que c'est facile ? Ça ce n'est pas facile [...]. Alors qu'il y a des préoccupations à l'heure-là. Même là où je

⁶⁴ Au moment où nous sommes en train de mener cette analyse, nous n'avons pas encore à notre disposition, des résultats d'enquêtes ayant abouti à la clarification du contexte de l'assassinat et à l'établissement de la cause définitive de l'acte. Ce qui conduit à la persistance des deux versions souvent évoquées selon la position communautaires des uns et des autres.

suis assis, on a des préoccupations. J'ai appelé le maire, il y a longtemps il ne peut pas venir. Moi, je ne peux pas hein, je ne peux pas vous recevoir. J'ai trois missions politiques ici maintenant. Allez-y, moi je ne suis pas prêt. Ce n'est pas en cette période électorale qu'il faut faire une telle mission [...]. Allez et vous revenez demain. Les jeunes, est-ce qu'ils pourront être là ? Les religieux, est-ce qu'ils pourront être là ? Les cadres administratifs, est-ce qu'ils pourront être là ?

Dans le même discours, ce responsable administratif a tenu des propos inattendus de la part d'une autorité de son rang. En expliquant les conflits par les seules attitudes d'intolérance des communautés autochtones, nous estimons que cela relève de l'instrumentalisation qui pousse les uns et les autres à nourrir des sentiments de haine contre l'autre. En effet, voici ce qu'il dit des populations locales :

Moi, mon message envers ton ONG, c'est de prendre courage. J'ai trop géré. Vous avez du travail. Depuis septembre 2011 je suis là. Donc je connais un peu. Vous avez du boulot hem, vous avez du boulot. Tu vas dans les trois (3) autres régions du pays, personne ne te dira que tu n'es pas en Guinée. Ce qui se fait en Guinée forestière, particulièrement à N'Zérékoré ne se fait nulle part ailleurs.

Donc, vous avez du boulot hem, il faut que les gens soient tolérants. Il faut qu'on accepte qu'un Kissi qui est là soit chez lui. Donc moi je vous demande de changer les mentalités des gens. C'est une question de mentalité. Pourquoi cette enquête ici ? Parce que ce qui se passe ici ne se passe pas ailleurs. [...] Il faut la tolérance il n'y a pas de tolérance.

Le cas particulier dans le milieu Kpèlè, mon collègue Sous-préfet a été tué comme ça (en référence à la tuerie de Womey lors de la crise d'Ebola) ; moi j'étais ciblé. J'avais même reçu un message de Conakry à travers mon téléphone pour me dire qu'on t'aura. Levez-vous hem!

Face à cette attitude que nous avons retrouvée chez la plus part des responsables administratifs en poste dans la région, le travail de sensibilisation, de notre avis, doit toucher à la fois les populations locales, les responsables administratifs de proximité et les élus locaux qui ont souvent du mal à prendre du recul et à se démarquer des sentiments communautaristes.

Il faut cependant noter que les populations de la CR de Gouecké vivent dans une certaine situation de maîtrise des tensions depuis de longues dates. Rappelons que c'est à Gouecké où le pacte de Missadou a été renouvelé après l'agression des troupes de N'Zébèla Tokpa en violation justement dudit pacte. Ainsi, les anciens se souviennent toujours des résolutions.

En guise d'exemples, la première grande crise de 1991 liée à l'élection de Michel Guély KOUROUMA, pourtant natif de Gouecké, n'a pas directement affecté la localité. De même, la crise de 2013 qui avait fortement ébranlé la région, n'avait pas aussi affecté directement Gouecké. Ainsi, si les tensions sont vraiment réelles et parfois vives à des moments donnés ici comme partout ailleurs dans les zones de cohabitation entre autochtones et allochtones dans la région, les responsables locaux (élus locaux, chefs traditionnels et leaders religieux) parviennent souvent à contrer les velléités d'affrontement des uns et des autres. Les cas de violence signalés concernent des incidents isolés très vite maîtrisés. Cependant, ce qu'il faut retenir, c'est que des tensions existent à Gouecké et elles sont très vives.

Un comité mixte sous-préfectoral de gestion des conflits a été mis en place pour renforcer à la fois les capacités de prévention et de gestion des conflits. Ce comité est composé des représentants de toutes les composantes socioculturelles et administratives : le conseil des sages, les élus locaux, la société civile, les leaders religieux (chrétiens et musulmans), les chefs traditionnels (Kpèlè et Konianké). Si nous ne pouvons pas donner une date précise de la mise en place de ce comité, nous pouvons tout de même estimer que la crise de 1991 serait l'évènement déclencheur de ce processus. Il faut aussi dire en passant que Gouecké est une grande agglomération et un marché hebdomadaire important situé seulement à 42km de la ville N'Zérékoré sur l'axe N'Zérékoré-Beyla-Kankan.

4.1.3.2. Préfecture de Yomou

Ici également, il existe des noyaux d'implantations anciennes des groupes d'origines du Mandingue et Konia. Les mêmes causes ont donc produit les mêmes effets (attachement des autochtones aux valeurs culturelles de leur identité, complexe de supériorité des allochtones Konianké et Malinké, questions politiques souvent liées au leadership local, questions foncières liées au non-respect des limites et des conventions foncières et non foncières).

Les éléments de différenciation entre les préfectures de Yomou et de N'zérékoré, dans cette situation des tensions et conflits portent essentiellement sur deux facteurs majeurs : d'un côté, l'émergence précoce d'une classe des acteurs du secteur informel des transports et du commerce chez les autochtones Kpèlè et Manon à N'Zérékoré (principal centre de négoce dans la région) et de l'autre, l'implantation du complexe agroindustriel de la SOGUIPAH à Yomou.

A noter que la présence de la SOGUIPAH a contribué significativement à modifier le fonctionnement tant du foncier traditionnel que de l'économie domestique. Tout ceci a conduit à l'évolution des représentations sociales qui n'ont pas été très tôt compris et intégrés dans les nouvelles approches tant par les autorités locales et nationales que par partenaires au développement.

Les conflits dits intercommunautaires majeurs connus ici ont été provoqués par la récupération d'incidents. Le cas de Galakpaye dans la sous-préfecture de Bignamou en est un exemple. Plusieurs causes sont souvent évoquées pour expliquer ce conflit intercommunautaire qui a opposé les Kpèlè (autochtones) et les Konianké (allochtones) en 2011 dans ce village. Alors que certains soulignent le « foncier » comme l'élément majeur étant à l'origine de cette crise, d'autres estiment que c'est l'invitation d'un féticheur pour rechercher les personnes impliquées dans les cas de décès récurrents et inexplicables qui frappent la couche juvénile du village qui aurait déclenché ce conflit. De notre avis, nous estimons que le foncier apparaît comme la cause profonde alors que l'intervention du féticheur demeure la cause immédiate. A propos du foncier, une personne ressource de la société civile préfectorale de Yomou disait ceci, lors de l'entretien qu'elle nous avait accordé :

La cause profonde du conflit de Galakpaye relève du foncier. La cause n'est pas du tout religieuse. Pour la petite histoire, il faut retenir que les premiers Konianké qui se sont installés à Galakpaye ont eu des domaines et les ont mis en valeur en réalisant des grandes plantations à l'occasion de l'installation de la SOGUIPAH. Ils y sont arrivés dans un contexte d'abondance des terres, et donc de très faible pression foncière.

Alors que les chefs de familles autochtones les accueillent sans réserve en acceptant de tout partager avec eux, beaucoup de jeunes actifs autochtones étaient souvent attirés par l'émigration vers des pays voisins (notamment le Liberia et la Côte d'Ivoire). Ils (les Konianké) sont parmi les plus grands planteurs aujourd'hui là-bas. C'est ce qui leur permet aujourd'hui de faire des progrès socio-économiques.

Depuis le début des années 1990, les densités de populations augmentent et les pressions sur les ressources foncières deviennent fortes. Alors, on assiste à des niveaux de saturation foncière de plus en plus croissants. La concurrence sur les terres pour des fins de cultures industrielles et le souci de retrouver pleinement sa place dans l'héritage foncier de la famille poussent les générations actuelles à réclamer aux allochtones une rétrocession des terres qui avaient été "prêtées" à leurs ancêtres par ceux des autochtones.

Cette situation devient particulièrement conflictuelle aujourd'hui quand les autochtones (Kpèlè) demandent sans succès de l'aide financière ou matérielle aux planteurs allochtones. Ce genre de comportement est perçu par les autochtones comme de l'ingratitude. Il crée et nourrit de la haine. Cependant, en tant qu'autorité civile, nous nous battons constamment pour

la restauration et le maintien d'un climat de paix. Sinon la situation était très tendue à un moment donné.

D'autres personnes rencontrées dans la localité de Bignamou et de Galakpaye soulignent que ce conflit a été provoqué par un phénomène de maladie diabolique affectant notamment la couche juvénile de la population villageoise. Cette maladie diabolique provoquait des décès mystérieux. C'est ainsi qu'un groupe de ressortissants serait parti au Libéria à la recherche d'un féticheur (guérisseur) afin de remédier cette situation. Selon les résultats de nos entretiens avec les autorités sous-préfectorales de Bignamou, les autorités du village avaient été renvoyées à deux reprises au sujet de la demande d'autorisation relative à l'invitation dudit féticheur en ces termes :

Nous ne vous accorderons jamais cette autorisation tant que vous n'aurez pas obtenu un accord de consensus auprès de toutes les sensibilités de la population de Galakpaye sur ce projet. Ce n'est à la troisième fois que cette autorisation leur a été accordée sur la base de la vérification de ce consensus.

A son arrivée, le féticheur aurait concentré d'abord ses efforts sur les habitations des Kpèlè et réussi à identifier des personnes qui pratiquaient de la sorcellerie. Après cette phase, c'était le tour de la population Konianké de laisser perquisitionner⁶⁵ leurs domiciles. Dès le début de cette seconde phase de son séjour, il aurait déclaré que :

Les musulmans ont quelque chose gardée dans leur mosquée et qui provoque ces troubles sanitaires des habitants. Au moment de pénétrer la maison d'un des responsables de la communauté Konianké, il y aurait eu des altercations entre un jeune Kpèlè et un autre Konianké. Le président de la jeunesse du village, voulant les inviter au calme, aurait reçu un coup de machette de la part du jeune Konianké dont les parents auraient d'ailleurs été reçus et installés par ceux de la victime qui avait succombé à ses blessures. En s'écroulant, la victime criait en disant : Vous les Kpèlè, êtes-vous restés ici et qu'on me tue ? Sous le coup de l'émotion, tout le village a été embrasé par le conflit».

Les pertes en vies humaines et les dégâts matériels ont été énormes. Pourtant, ces deux communautés ont une longue histoire Commune. Selon le Préfet de Yomou, les pertes en vies humaines se seraient élevées à 150 personnes. Il faut cependant dire que l'insuffisance dans les préparatifs et surtout l'imprudence de faire venir un féticheur, dans ce contexte où les clivages intercommunautaires étaient tendus, semblent être responsables non seulement de l'accélération du déclenchement des affrontements, mais aussi de l'ampleur des dégâts matériels et des pertes en vies humaines lors de ce conflit.

4.1.4. Zone Könön et Manon (préfecture de Lola)

Dans cette zone il existe deux situations nettement distinctes. D'un côté, l'importance de l'islam qui comprend une zone d'un islam tolérant (localités de Guéasso et dans une certaine mesure de Gama) et une autre zone d'un islam rigoureux, demeuré pour cela largement "communautariste", appliqué dans un certain gèle (localités de Foubadou). De l'autre côté, la prédominance des religions traditionnelles et du christianisme (localités de Lainé, Kököta. C.U Lola, N'Zoo et Bossou).

Dans cette deuxième catégorie de localités, des minorités de migrants de religion musulmane, dont l'importance varie selon les endroits, pratiquent également un islam rigoriste. Ici, les autochtones Kpèlè et Manon) ont manifesté la même résistance à l'islamisation comme ce que nous avons décrit ailleurs (Macenta, N'Zérékoré et Yomou). Dans cette zone, les mêmes velléités de domination culturelle de la part des allochtones et la forte résistance des autochtones ont eu les mêmes conséquences (des frustrations de part et d'autre, tant à l'échelle des relations interpersonnelles qu'à celle intercommunautaire.

⁶⁵ Bien entendu, il ne s'agit pas d'une perquisition policière ; c'est la recherche des preuves d'usages de la sorcellerie.

Seulement, l'existence de l'islam tolérant, quoi que très localisé et la conversion d'une proportion non négligeable des populations autochtones ont eu pour conséquence la relative limitation des tensions, même si les frustrations accumulées par l'une et l'autre des deux communautés sont réelles. Aussi, le caractère minoritaire de l'effectif des migrants allochtones essentiellement implantés dans quelques foyers isolés et dans la CU de Lola expliqueraient le fait qu'il n'y a pas encore de cas d'affrontements intercommunautaires à grande échelle dans la préfecture.

Mais les accrochages à l'échelle, des individus et des familles sont nombreux dans les villages et les sous-préfectures de cohabitation entre ces deux communautés. Il faut tout de même préciser que les tensions restent parfois vives dans certaines localités où les incidents se sont multipliés ces dernières années. C'est le cas de la commune rurale de Lainé. Ainsi, le président de la délégation spéciale actuelle de la commune rurale de Lainé s'exprimait sur une crise ouverte, encore en cours en ces termes lors du focus en ces propos :

La population de la commune rurale de Lainé avait décidé vers 2010-2011, en concertation avec les autorités locales, de viabiliser le village et d'agrandir la place du marché hebdomadaire. Un Caterpillar avait été loué à cet effet. La convention était que chaque famille touchée par le passage d'une ruelle ou par l'extension du marché, puisse libérer les lieux sans aucune forme de compensation dans le but de préserver l'intérêt collectif.

L'insuffisance des moyens financiers et les difficultés de mise en œuvre des activités n'ont pas permis d'aller jusqu'au bout du projet tel que prévu. Ces difficultés se traduisent essentiellement par la réticence des populations à l'application des décisions de destruction des maisons d'habitation qui seraient touchées par les travaux. Néanmoins, l'espace du marché a été agrandi et de nombreuses ruelles ont été réalisées avant l'interruption dudit projet.

Lorsqu'il a été question de construire des magasins⁶⁶ au marché, une entreprise de construction a été recrutée. Là également, les travaux ont été interrompus juste après quelques quatre à cinq rangs de briques passés au-dessus de la fondation. Face à cette difficulté, le jeune Dolo-Nyanga GOUMOU (un commerçant Kpèlè du village) fut contacté par les autorités locales de l'époque pour qu'il prenne en charge le financement de la finalisation des travaux du magasin (d'une dizaine de pièces). Ce qui fut fait. L'intéressé devait ainsi garder le magasin à son compte, mettre les pièces en location jusqu'à la récupération complète de la valeur financière de son investissement, évaluée à soixante millions de Francs Guinéens (60.000.000GNF).

C'est par la suite, qu'un groupe de commerçants Konianké et des éléments de familles Kpèlè, dont les maisons d'habitation occupaient l'emplacement actuel du magasin avant d'être détruites à l'occasion de l'agrandissement du marché, s'étaient mobilisés pour réclamer le retour immédiat dudit magasin au registre du patrimoine de la CR. Pour ces commerçants, il n'est pas concevable qu'un magasin construit sur cette place publique soit loué à un individu.

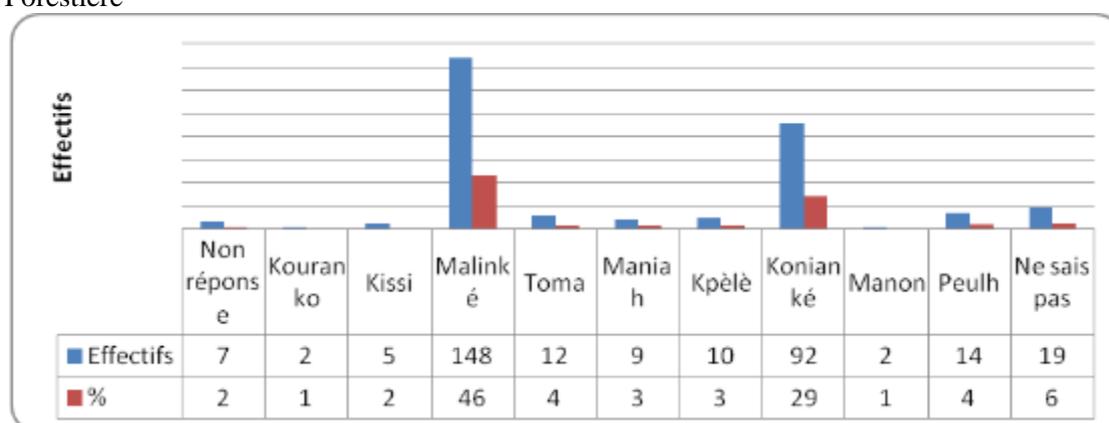
Devant l'incapacité des populations de rembourser les investissements de Dolo-Nyanga, lors du jugement, en présence des autorités de la préfecture de Lola, la décision a été précise de laisser le magasin à la disposition de ce dernier jusqu'au recouvrement total de son investissement.

⁶⁶ L'objectif de ce projet était de renforcer les capacités économiques et financière de la Mairie à travers la location desdits magasins par les commerçants.

A la prise de fonction de notre équipe, la crise a connu un nouveau rebond ! En vue d'apaiser les tensions, les familles Kpèlè dont les maisons avaient été démolies à l'endroit où le magasin est construit, ont bénéficié d'une pièce chacune, de même que les commerçants Konianké impliqués dans les revendications. le reste des pièces du magasin étant confié à Dolo-Nyanga pour le recouvrement de son investissement. Mais, j'avoue que jusqu'à présent, la tension persiste. Personne ne semble satisfait de la mesure adoptée !

Ce conflit révèle trois problèmes fondamentaux : un clivage interethnique local en cours d'aggravation, une profonde crise de gouvernance locale puis un contexte de détérioration des rapports entre nouveaux et anciens acteurs du secteur informel du commerce. En effet, 46% des enquêtés pensent que les premiers commerçants dans la région étaient des malinkés et 29% se seprononcé sur la même question en faveur de l'ethnie Konianké (cf. graphique n° 8).

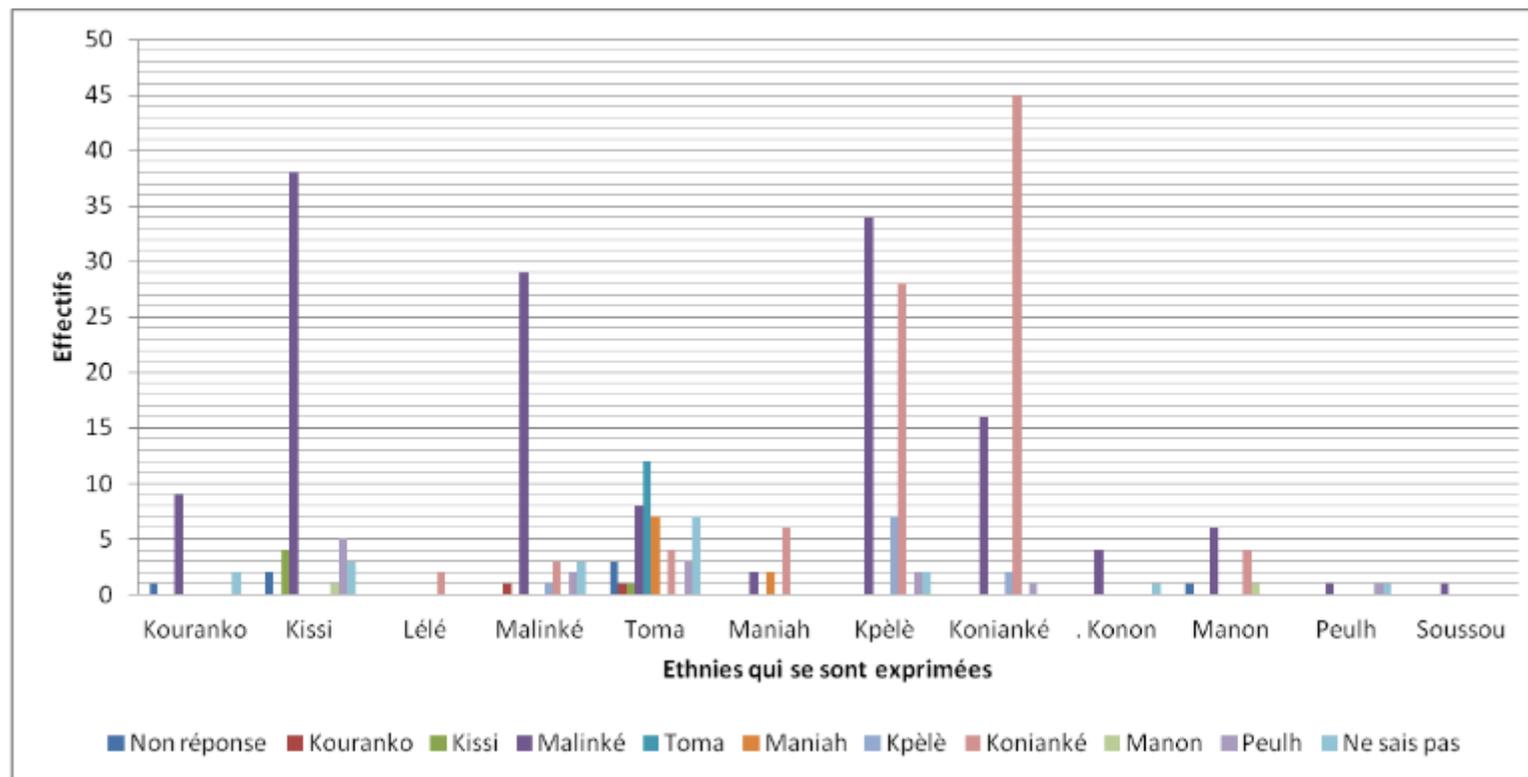
Graphique 8 : Avis des enquêtés sur l'ethnie des premiers commerçants et transporteurs en Guinée Forestière



Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Un croisement entre les variables ethnie de l'enquêté (e) et celle des premiers commerçants et transporteurs permet de mieux exprimer cette tendance. Ainsi, 38 et 28% des Kpèlè se sont prononcés en faveur respectivement des Malinké et des Konianké. Egalement, les Konianké se sont exprimés pour 16 et 45% respectivement en faveur des Malinké et Konianké. Aussi, 38% des Kissia à leur tour pensent que les premiers commerçants et transporteurs sont Malinké. Les Malinké eux-mêmes, avec 29% ont confirmé l'origine malinké des premiers commerçants et transporteurs en Guinée Forestière (cf. graphique n° 9).

Graphique 9 : Croisement entre les avis des enquêtés sur l'ethnie des premiers commerçants et transporteurs et leur propre ethnies d'origine en Guinée Forestière



Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

La commune rurale de Lainé, l'un des premiers foyers d'implantation des migrants d'origine Konianké connaît actuellement une très forte présence des communautés Konianké et Malinké en cohabitation avec les Kpèlè encore largement majoritaires. Donc, la localité a aussi connu l'antériorité des migrants dans le développement des activités commerciales. Alors, nous estimons que ces tensions s'expliquent en grande partie par la rencontre des velléités de suprématie des uns et des autres.

En ce qui concerne les raisons de l'arrivée des nouveaux acteurs autochtones dans ces activités, 28% évoquent les avantages comparatifs du secteur informel par rapport aux activités agricoles. Les autres raisons sont exprimées dans des proportions semblables. Ainsi, 13% des enquêtés ont évoqué des raisons liées à la forte pression foncière, à l'arrivée massive des Peulhs commerçants et la mobilité professionnelle (nécessité ou envie de changer de statut professionnel) qui reste très proche de la question des avantages comparatifs. Il faut préciser que 11 et 12% se sont prononcés respectivement en faveur du changement de régime en 1984 et l'arrivée massive des migrants de retour.

En effet, pour changer cette atmosphère conflictuelle et améliorer le climat socioéconomique au sein de ces communautés, deux initiatives sont à envisager pour toute la région. D'une part, engager un processus de restauration et de consolidation d'un climat de cohabitation paisible et durable entre les acteurs d'un secteur aussi sensible que le commerce pour l'économie locale, d'autre part, promouvoir une harmonie entre les communautés en cohabitation. Pour y arriver, un programme de renforcement des capacités institutionnelles des élus locaux en matière de gouvernance socioéconomique est à mettre en place.

4.1.5. Zone Konianké (préfecture de Beyla)

La préfecture de Beyla a un statut particulier en Guinée Forestière. C'est la seule préfecture où les Konianké (précocement islamisés) sont autochtones et largement majoritaires. Ils cohabitent avec une minorité de Kpèlè qui ne sont autochtones que dans la partie Sud, sous-préfecture de BOOLA (à la frontière avec la sous-préfecture de Lainé dans Lola et celle de Gouecké dans N'Zérékoré). Le fait marquant est surtout la situation de la ville de Beyla, située au cœur de la zone d'occupation des Konianké, la seule grande ville de la région où la communauté musulmane est en même temps très largement majoritaire et de statut autochtone.

Il faut cependant rappeler les facteurs majeurs de cohésion spécifiques dans cette localité. En effet, dans l'histoire migratoire des Toma, Kpèlè et Manon, la zone de savane arborée de Beyla (zone de transition entre la Haute Guinée et la Guinée Forestière proprement dite) constitue la dernière escale de leur mouvement de descente en provenance du mandingue (au Nord) vers l'intérieur de la grande forêt (au Sud) (cf. travail sur le pacte de Missadou). Cette escale a été plus ou moins prolongée selon les ethnies.

Des symboles importants de cette histoire commune existent encore là. Mais, cette histoire reste de nos jours très peu connue dans la mémoire collective des populations du Sud (Toma, Kpèlè et Manon). Cependant, la tradition de généalogie longue pratiquée chez les Konianké a permis un certain niveau de transmission de cette histoire, (fusse-t-elle finalement fragmentaire et très largement légendaire). Le village mythique de Missadou (village fondé par Zowo Missa KOMA (chef du clan des Kpèlè), reste la principale référence. Il faut rappeler que le même personnage est également fondateur de Zowota en pays Kpèlè au Sud). Ce qui fait de Zowo Missa KOMA un personnage reconnu et respecté à la fois par les Kpèlè et les Konianké.

En raison de toutes ces situations, les tensions sont relativement faibles à Beyla qui n'a basculé dans la violence qu'en 2013. Mais, les frustrations anciennes formulées dans les reproches par les représentants des différentes communautés Kpèlè et Konianké lors des enquêtes de terrain sont les mêmes ici comme ailleurs en Guinée Forestière. Les cas de conflits intercommunautaires signalés ici concernent les difficultés de cohabitation entre les agriculteurs, en majorité Kpèlè, et les éleveurs, en majorité Konianké.

Aussi, de nombreux conflits sont-ils nés de l'installation d'une seconde catégorie d'éleveurs maliens et nigériens, venus de la Côte d'Ivoire voisine et dont la présence gêne à la fois les agriculteurs et les anciens éleveurs. Par exemple, un conflit ayant opposé des éleveurs maliens à la population de

Fouoma, nous a été rapporté au cours d'un focus à Beyla centre par un des responsables de la direction préfectorale du service de l'élevage en ces termes :

Les bœufs (de la race zébu) des maliens installés dans le périmètre de la forêt classée de Simandou faisaient des incursions et provoquaient des dégâts importants dans les champs des populations de Fouoma (ou Houoma en Kpèlè). Avec la récurrence de ces dégâts, la population a décidé de faire quitter, par la force, ces éleveurs et leurs troupeaux.

C'est dans ce contexte que les autorités de Beyla ont été saisies. Une délégation a ainsi été dépêchée dans le village pour aller gérer ce problème. Avant que la délégation n'arrive, les villageois ont embusqué des femmes⁶⁷ sur toutes les voies d'accès au village. Après l'accueil de ladite délégation, les assises ont commencé dans une salle de la place.

La tension étant très vite montée, le gendarme qui accompagnait la mission a demandé de suspendre les débats et de transférer l'assise dans l'enceinte du camp du PA situé à proximité. C'est là qu'un consensus a été obtenu autour du départ imminent des éleveurs et de leurs troupeaux. C'est en quittant les lieux que ces femmes embusquées ont été aperçues lorsqu'elles revenaient au village.

Pour l'installation de ces troupeaux, les services des eaux et forêts sont souvent pointés du doigt. C'est ce qui est ressorti lors du focus avec les élus locaux de la commune urbaine de Beyla. A cette occasion, le Maire de Beyla déclarait : « *en ce qui concerne le conflit de Fouoma, C'est le Centre Forestier de N'Zérékoré qui est à la base. Ce sont les responsables de ce centre qui avaient installé ces éleveurs sur la montagne de Simandou et le village de Fouoma est juste au pied de cette montagne* ».

A Boola, où la population locale elle-même pratique très largement l'élevage traditionnel extensif et où le problème de terres arables se pose déjà avec acuité, de nombreux conflits sont apparus avec parfois des niveaux de violence inattendus. Un notable Konianké, lors d'un focus à Boola, a expliqué un cas de tension entre agriculteurs Kpèlè et éleveurs Konianké. Voici son témoignage :

J'ai été envoyé par les autorités locales pour faire le constat de la destruction des champs de riz des Kpèlè par des troupeaux de bœufs appartenant à des Konianké. Arrivée sur les lieux, les propriétaires des champs dévastés, mécontents et furieux, se sont jetés sur moi, m'ont battu, blessé et ligoté. J'ai été sauvé par un autre jeune Kpèlè ! Mais je lui avais dit de ne pas me conduire directement au village pour éviter la riposte du côté Konianké. C'est ainsi qu'il m'avait caché jusque tard la nuit.

Quand nous étions arrivés au village, malgré cette nuit tardive, les jeunes Konianké se mobilisaient pour me venger. Mais, je m'étais interposé en leur disant que c'est moi qui ai été frappé ; laissé moi gérer la situation avec leurs parents. Le Préfet de Beyla était venu le lendemain pour se saisir de l'affaire. Mais, je lui avais aussi dit que la situation était déjà dans les mains de la notabilité.

Ce témoignage rend compte de la difficulté générale de cohabitation entre éleveurs et agriculteurs. Cette difficulté apparaît comme une source de tensions et de conflits relativement fréquents dans la région. Il révèle par contre une maturité exceptionnelle de la population de Boola au niveau des deux communautés ethniques concernées. Plusieurs autres épisodes semblables nous ont été rapportés et à

⁶⁷ Du fait de cette embuscade on comprend que dans certaines circonstances, les femmes sont plus actives et plus sollicitées dans les violences que les hommes.

l'occasion desquelles des incidents graves qui auraient pu provoquer des affrontements ailleurs ont été maîtrisés grâce à cette maturité des populations, y compris les autorités locales.

Eu égard à tout ce qui est précédemment expliqué en ce qui concerne les affinités des Konianké avec les malinké, l'importance du poids de l'histoire dans la persistance des tensions et conflits intercommunautaires entre Kissi, Toma, Kpèlè, Könön, Manon d'un côté, et, les Konianké, Kouranko et Manian de l'autre, pose un sérieux problème.

En effet, loin de considérer cette situation de complexe de supériorité reprochée aux Konianké comme un acte gratuit de mépris à l'égard des autres, c'est le lieu et le moment de prendre conscience que le contexte historique a une grande part de responsabilité dans la construction de leurs représentations sociales à la base de cette attitude. Il faut donc un réel effort de relecture de l'histoire commune des populations vivant en Guinée Forestière pour conduire ces différentes communautés vers un véritable changement d'attitude favorable à la restauration et à la consolidation d'une paix durable en Guinée Forestière.

A l'issue d'une telle relecture, au travers d'une étude approfondie sur la mise en place des populations et du processus de la territorialisation effectuée par les différents groupes ethniques, les migrations internes et les migrations en provenance des autres régions du pays, un véritable dialogue régional pourrait permettre de consolider les acquis de cette relecture. C'est le lieu de rappeler la situation toute particulière de BOOLA. Ici, les Kpèlè ont été finalement supplanté par les Konianké dans la gestion du village.

Après les actes de profanation ou de confiscation de leurs lieux de culte comme cela est déjà expliqué plus haut, les Konianké ont pris de l'ascendant sur les Kpèlè. Les rapports de force ont ainsi changé. Le village s'identifie plus aux Konianké qu'aux Kpèlè, même si l'autochtonie des Kpèlè n'est jamais remis en cause par ces derniers de façon ouverte.

Un participant Kpèlè exprimait cela lors du focus des chefs religieux en ces termes : *« nous sommes actuellement suspendus au centre du village ici, nous n'avons plus d'attache comme cela est le cas dans les autres villages Kpèlè qui nous entourent. Tout a été détruit par les Konianké, nous n'avons plus d'endroit où nous replier pour nous organiser tant sur le plan social que spirituel »*.

Cette déclaration qui apparait comme un aveu d'impuissance traduit clairement le ressentiment profond qui marque la communauté Kpèlè de BOOLA. C'est donc une situation à haut risque qu'il faut dès maintenant gérer avec beaucoup d'astuces et de sagesse. Car, la tendance de l'évolution démographique actuelle pourrait aboutir, en moyen termes, à une situation d'une nette supériorité numérique des Kpèlè sur les Konianké. Il faut donc craindre des tentatives de revanche à cette période, si rien n'est fait maintenant pour ramener un véritable climat de confiance et de cohabitation paisible.

4.1.6. La situation de conflits incluant la communauté Peulh

L'arrivée et l'installation des Peulh en Guinée forestière diffèrent en termes de repères temporels, de zone d'implantation et de types d'activités selon les localités. Ainsi, dans les localités d'apparition précoce de la savane anthropique (Kissidougou et Beyla en particulier), leur présence est très ancienne. Là, ils se sont d'abord installés en milieu rural pour l'activité d'élevage transhumant. Dans ces localités les difficultés de cohabitation entre éleveurs et agriculteurs expliquent l'ancienneté des tensions entre ces Peulh éleveurs d'un côté et les groupes ethniques d'agriculteurs (Kissi, Lélé et Kouranko) de l'autre.

Vers le Sud, (Gueckédou, Macenta, N'Zérékoré, Yomou et Lola) où le couvert végétal forestier a persisté pendant longtemps, leur installation est relativement récente. Dans ces localités, ils se sont majoritairement installés dans les villes pour l'activité de commerce. Ici, les tensions et/ou conflits sont nés tardivement à travers les questions politiques. C'est en pays Kissi, où ils sont plus anciennement installés, que des affrontements directs à caractère intercommunautaire se sont déjà produits entre les migrants Peulh et les autres groupes ethniques.

Il ressort des enquêtes de terrain qu'il y a eu des conflits incluant les Peulh aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural dans la préfecture de Kissidougou. Dans la commune urbaine, les trois

communautés qui sont en conflits de façon ouverte sont les Kissia, les Malinkés et les Peuh. Ces conflits sont essentiellement d'origine politique et se manifestent surtout en périodes électorales.

Le tout premier grand conflit s'est passé depuis les premières élections communales en 1991. Il avait opposé la communauté Kissi, soutenue par les Peulh à celle Malinké (y compris les Kouranko). Chacune de ces deux communautés voulait que son candidat soit élu. Il y avait eu des morts dans les affrontements qui ont suivi la proclamation des résultats du scrutin. Le maire actuel de la commune urbaine de Kissidougou revient sur ces événements en ces termes : « *C'est le candidat des Kouranko et des Malinké Soulé MARA qui avait été élu. Les candidats malheureux étaient François MANSARE, François Sokobois et François MILLIMONO, tous de la communauté Kissi* ».

En 2007, au deuxième tour des élections présidentielles, il y a eu également des conflits, cette fois ci, directement entre les Peulh et les Malinké. En effet, ayant appris qu'on a chassé les Malinkés et les forestiers à Labé et à Pita puis les Peulh à Mandiana et Sigui, une tension s'était installée entre les communautés vivant à Kissidougou. Ces tensions se manifestaient essentiellement par des attitudes de méfiance qui ont finalement conduit à l'affrontement. Le représentant de la société civile de Kissidougou explique les faits en ces termes :

On constatait par ci et là, des réunions d'alerte, des réunions d'information, des réunions de préparation. Un matin de bonheur, c'est un jeune Peulh qui sort une arme à feu, un fusil de calibre 12 et se met à le nettoyer. Quelqu'un le voit et lui dit : Ce n'était pas le moment de sortir une arme. Il répliqua que c'était contre les voleurs qu'il sortait l'arme. Cette remarque est faite par une, deux, trois autres personnes.

Finalement, on a alerté son logeur qui était aussi tôt venu lui dire de faire entrer l'arme à la maison. Mais, le petit lui dit, en tout cas, moi je n'ai peur de personne. Nous, on est prêt hein. Si c'est mon arme qui vous fait peur, en tout cas, nous nous sommes prêts. Le logeur est allé signaler cela à la gendarmerie. Avant son retour, les quelques jeunes de la communauté adverse (les Malinké) qui ont appris la nouvelle se sont aussitôt saisis du problème.

Les efforts du préfet qui s'était rendu sur le terrain sont restés vains. Dans les quartiers périphériques où les Peulh étaient plus nombreux, les malinkés ont été les principales victimes. Dans les quartiers centraux, là où les Malinké étaient plus nombreux, les Peulh ont également été les grands perdants.

A Gueckédou, un autre conflit a eu lieu en 1991, lors des premières élections communales. Il avait opposé les Kissia et les Peulh. Il s'agissait au départ des partisans de Sékou Diallo (que les Peulh avaient pris pour un parent, même s'il s'agissait aussi d'un Kissia) opposés à ceux de Michel KOUNDOUNO (qui était également de la communauté Kissia au même titre que Sékou DIALLO⁶⁸). En 1993, pendant les élections présidentielles, les partisans de BAH Mamadou se sont affrontés avec les Kissia dans la commune urbaine de Gueckédou faisant des blaisés graves.

4.2. Les conflits à caractère intracommunautaire

Bien que l'échelle intracommunautaire ne soit pas privilégiée dans cette étude, les enquêtes de terrain ont révélé que des conflits intracommunautaires majeurs existent dans certaines localités et constituent des menaces considérables pour le maintien de la paix sociale au même titre que les conflits intercommunautaires. A la différence des conflits intercommunautaires, ceux à caractère intracommunautaire se déroulent au sein d'un même groupe ethnique. Il faut préciser que la plupart des conflits à caractère intercommunautaire (conflits fonciers, conflits entre agriculteurs et éleveurs, conflits religieux, conflits liés à la gouvernance locale -compétition autour des postes de

⁶⁸ A Gueckédou, il y a des familles d'origine Peulh, désormais assimilées définitivement aux Kissia. Du fait pour ces derniers de maintenir leurs patronymes, les Peulh récemment venus du Fouta les prennent toujours comme membres de leur communauté ethnique. Cependant, ceux-ci ont pratiquement les mêmes habitudes que les Kissia et n'ont désormais plus d'attache culturelle au Fouta.

responsabilité (élus locaux, des chefferies traditionnelles) ..., conflits liés à la récupération d'incidents) peuvent aussi se retrouver au sein d'un-même groupe ethnique. Seuls les conflits à caractère politique (notamment ceux liés aux partis politiques au sens moderne du terme se retrouvent rarement à cette échelle).

Trois cas importants ont attiré l'attention de l'équipe de recherche. Ces conflits demeurent une préoccupation réelle tant pour les autorités locales au sein communautés concernées que pour l'Etat et ses partenaires. Ces cas sont : i) le conflit de leadership local entre Beyla-SobaKönön et Djakodou-SobaKönön dans la commune urbaine de Beyla ; ii) le conflit de leadership religieux entre la communauté Konia et celle de Foala dans la commune urbaine de Lola ; et iii) le conflit de leadership au niveau de la chefferie traditionnelle lié au choix du patriarche dans la commune urbaine de N'Zérékoré.

4.2.1. Les conflits liés à la question de leadership dans la gouvernance locale

Dans le cas de la commune urbaine de N'Zérékoré, une crise profonde née de la disparition quelque peu prématurée de chef MANIMOU (le dernier patriarche en exercice à l'époque) sans que la question de sa succession ne soit résolue est à l'origine de la crise qui caractérise encore de nos jours la situation du conseil des sages. Cette crise a été largement expliquée lors de l'entretien qu'un des fils de la Famille ZOGBELEMOU de DOROTA nous a accordé à Lainé. Voici la synthèse de son discours :

C'est le Feu Général Lansana Conté qui avait introduit l'Institution du Conseil des sages en Guinée. [...] Quand il était venu à N'zérékoré, AMARA Nökè, notable Kpèlè, de religion musulmane et qui avait déjà effectué le pèlerinage de la Mecque, avait donc été contacté par ses pairs pour être à la tête du Conseil [...]. Cela lui avait été proposé avec dix noix de cola. En acceptant cette proposition, il avait appelé les membres de la famille fondatrice de N'zérékoré (les ZOGBELEMOU), notamment les anciens et leur dit : Voici la place, la responsabilité qu'on me confie. Qu'en pensez-vous ?

L'assemblée (toutes les sensibilités sociales de la population Kpèlè présentes) avait unanimement approuvé cette proposition en précisant: à travers vous, la communication peut d'ailleurs être facile avec les musulmans en vue d'une paix durable pour tous. [...] C'est le principal fondement de l'intronisation de AMARA Nökè dans cette fonction. Un jour, il appela Chef MANIMOU (de la famille de Lagha Kwëli⁶⁹) pour qu'il reste auprès de lui. Chef MANIMOU avait accepté ce service. A la mort de AMARA Nökè, c'est Chef MANIMOU qui lui avait succédé. Celui-ci avait aussi assumé correctement sa fonction. [...]

De même qu'il avait été invité par AMARA Nökè, Chef MANIMOU demanda un jour à Sidiki (un des fils de AMARA Nökè) de rester auprès de lui pour l'assister. C'est en ce moment que les Manon se sont levés pour aller demander à chef MANIMOU: « Quelle est notre place dans la chefferie traditionnelle de N'zérékoré alors que, selon l'histoire, les Manon sont les fondateurs d'ici »? [...] Celui-ci répondit : « C'est Sogho-Pé (un manon) qui doit être avec moi ; car dans cette chefferie, ce sont les Kpèlè et les Manon qui se succèdent». C'est ainsi que Sogho-Pé était devenu l'Adjoint de Chef MANIMOU [...].

Au décès de Chef MANIMOU, Sidiki s'est autoproclamé comme successeur alors que les Manon tenaient à ce qu'ils avaient convenu avec le défunt. [...] La contestation au sujet du poste de patriarche a commencé là. En raison de

⁶⁹L'expression Lagha kweli désigne la concession de Goykoya, le fondateur de la ville de N'zérékoré, dans le quartier Kwitèya poulou.

l'ampleur de cette crise, Algassimou BARRY, le Préfet d'alors avait interpellé Gbouo-Hé (le Maire de la commune urbaine de N'zérékoré à l'époque) en ces termes : « Toi et moi, nous sommes tous petits dans cette crise. C'est une affaire de chefferie traditionnelle. Ce qu'ils trouveront comme consensus, nous l'adopterons. Laissons ceux qui ont le statut d'y participer de gérer la situation ». [...] Mais Gbouo-Hé, à cause de son lien économique avec feu Amara Nökè⁷⁰ continua d'apporter son soutien à Sidiki.

Mobilisés autour de cette question de la succession, désormais une crise ouverte entre différents protagonistes, les anciens de la famille fondatrice s'étaient impliqués activement pour alerter l'opinion sur la disponibilité de personnes ressources en leur sein. C'est ainsi que parmi la descendance de Goykoya établi à Kwitèya poulou, précisément à Lagha kweli, deux noms ont été donnés à savoir : Kpèna-Ouo et Sékou HABA.

Du coup, la jeunesse de cette famille ZOGBELEMOU, accompagnée du reste de la jeunesse Kpèlè mobilisée pour la circonstance, avait décidé de tenir une réunion pour le choix du successeur de Chef MANIMOU. Mais, comme celui-ci venait de décéder, le domicile de Hazali (actuel patriarche) fut retenu, sur proposition de Daniel ZOGBELEMOU. Mais l'objectif n'était pas d'aller introniser Hazali dans la fonction de patriarche! [...]

A cette assemblée, c'est Sékou HABA⁷¹ qui a été désigné pour assumer cette responsabilité. Ce choix a été unanimement accueilli, même par Hazali. Cela avait Coïncidé à l'arrivée de Charles kemon ZOGBELEMOU (ancien ministre et fils de Doma GOA) à N'Zérékoré.

Quand celui-ci fut informé de la persistance de la crise, il exprima tout de suite son étonnement : «Eh ! Jusqu'à présent vous n'avez pas pu trouver un consensus sur cette situation ? Qui est-ce qu'avez-vous désigné » ? Nous lui avons dit le nom de Sékou HABA. Sur place, il a donné 50 000 GNF comme prix de cola pour cette désignation [...].

Face à la persistance de la réticence, la délégation est repartie informer le Ministre Charles Kémo ZOGBELEMOU de la situation, en le suppliant de plaider auprès du préfet afin qu'il signe le document. Le préfet lui dit : « En effet, Madeleine THEA, Gbouo-Hé et Cécé Etienne sont venus me voir pour me demander de ne pas accepter que Sékou HABA soit investi comme

⁷⁰ La station d'essence de Gbouo-Hé se trouve dans une des parcelles de feu Amara Nökè dont le fils est Sidiki et qui comptait occuper le poste du patriarche de N'Zérékoré.

⁷¹ Dans la descendance de Goykoya, deux personnes ont été trouvées pour assumer la fonction de patriarche à savoir Kpèna Ouo et Sékou HABA. Le premier était certes plus âgé, et donc bien indiqué, mais, il est analphabète. Tandisque le second était un fonctionnaire à la retraite. Puisque l'enjeu actuel de la chefferie traditionnelle implique désormais une forte dimension politique, les jeunes ont préféré Sékou HABA (un ancien comptable à la retraite). Du côté des autorités locales (le Maire et le préfet de l'époque en particulier), ce choix posait un problème. Avoir un patriarche comme celui-ci, ancien comptable serait une « épine sous les pieds ». Il serait difficile de manœuvrer un tel patriarche.

Cette divergence de vue semble être la principale raison du rejet de Sékou HABA par ces autorités. Et du coup, du choix de Hazali, l'actuel patriarche, qui est sans grande formation intellectuelle. A cela, il faut certes ajouter les questions d'humeur personnelle de Gbouo hé (le Maire de l'époque) qui avait plutôt choisi de soutenir Sidiki, le fils de Amara Nökè qui pourtant n'est pas de la famille ZOGBELEMOU. Seulement, pour des considérations autres que les prérogatives réelles du patriarche, la Commune urbaine de N'zérékoré a perdu ses repères et se trouve aujourd'hui face à une situation inédite, où les héritiers sont écartés du pouvoir contre leur gré, non pas par manque de personnes ressources pour assumer la fonction, mais pour des conflits d'intérêts, d'autres acteurs de la société!

patriarche. S'il le devient, il y aura une guerre ici car sa femme est partisan de l'UFR (le parti de Sidya TOURE) ». [...]

Charles Kémo lui demanda alors le numéro de téléphone de Moussa SOLANO (Ministre de la décentralisation à l'époque). Sur place, le préfet fit savoir à SOLANO que celui qui est désigné pour être le patriarche de N'Zérékoré est membre d'un parti politique, Ce dernier donna tout de même un avis favorable, et le préfet signa ainsi le document. Aussitôt, le nouveau patriarche est escorté avec la troupe folklorique de flûte, depuis la préfecture jusqu'à la place où repose la tête du cheval du dernier chef de canton des ZOGBELEMOU de N'Zérékoré, en langue Kpèlè « HOO NHOUN GWENI BHA ou N'ZOO NHOUN GWENI BHA par contraction » à Kwitè Ya poulou. C'était un événement grandiose !

Tous les biens qui ont été reçus sur place, y compris les honneurs en numéraires, ont été remis à Hazali en guise de sa reconnaissance et de son respect. [...] Quelques jours plus tard, suite à la reprise des vellétés de Sidiki, avec la complicité de Gbouo-Hé qui chercha à convaincre des gens de la Mission catholique et de la société civile (y compris des membres de l'ONG ADETO, dont Pascal Bölönamou), Sékou HABA seul a été convoqué dans le village de Nyalakpali.

Mais, celui-ci s'abstint d'y aller sous les consignes de ses conseillers [...]. C'est ainsi qu'ils avaient appelé le vieux Kèkoura (ou Kèhwa) de Kéréma et un autre de Gbily, puis d'autres vieux choisis à N'Zérékoré. Quand tous ces gens étaient déjà réunis à la Mission Catholique, l'objet de la discussion étant présenté (il s'agissait que Pascal Bölönamou⁷² récupère le pouvoir). Le débat fut ainsi lancé.

Au cours des discussions, le sage venu de Gbily montra cependant que : « ce sont les ZOGBELEMOU qui sont les fondateurs de N'zérékoré ; ils l'ont mérité car ce sont nos ancêtres qui leur avaient conféré ce statut ». C'est ainsi que ce coup avait échoué. Ils se tournèrent de nouveau vers Hazali en lui demandant de s'engager à assumer la responsabilité, puisque, disaient-ils, tes petits frères/fils ne s'entendent pas. Quand la sérénité reviendra, tu leur retourneras le trône. Hazali à son tour réagit en ces termes : « Je ne suis pas de nature à trahir l'histoire, notre choix avait porté sur Sékou HABA. Je maintiens ce choix à travers ces 2000 FG que je vous présente comme symbole de noix de cola d'honneur ». [...]

C'est par la suite que Hazali⁷³ fut emmené discrètement à l'UDECOS pour être intronisé. Pour ce faire, Gbouo-Hé lui offrit une somme de 12 000 000 GNF comme caution de son engagement. Et celui-ci accepta finalement. Quand la nouvelle de son intronisation clandestine à l'UDECOS a été répandue, une délégation de Lagha Kwèli était partie vers Hazali pour en savoir plus. Embarrassé, il répondit non. C'est dans ce contexte que Gbouo-Hé mobilisa une nouvelle fois les autorités administratives (notamment le

⁷² Dans l'histoire des migrations des Kpèlè, la tradition orale veut que le premier clan Kpèlè descendu des savanes du Nord vers la grande forêt soit le clan Théa ou Tönhönamou qui a donné son nom à la région dite du Töналöi. D'où leur surnom de "bölönamou" qui signifie « propriétaires terriens » au sens large tant au niveau de tout les membres (passés, présents et futurs) du clan que de tout l'espace du Töналöi en particulier et du pays Kpèlè en général (Jacques GERMAIN, 1984, *Peuples de la forêt de Guinée*, p.87).

⁷³ En réalité, selon la tradition, la lignée de Hazali appartient à la classe des Zowo (Prêtres traditionnels) et non des occupants du trône.

préfet et le Gouverneur) et la population pour organiser l'intronisation solennelle de Hazali.

Ainsi, Hazali a donc été intronisé deux fois dans les mêmes fonctions et ce, en l'absence de la branche de Goekoya de (Lagha Kwëli, les héritiers légitimes du trône). Ceux-ci n'avaient pas dissimulé leur indignation et leur désaccord à Hazali en lui disant ceci : « Puisque tu as trahi notre tradition, tu assumeras seul cette responsabilité ». C'est pour cette raison que Hazali s'était fait entouré par des gens d'autres clans voire d'autres communautés. Quel conclave peut-il organiser pour le bonheur de N'zérékoré dans cette condition ? [...] Il n'y a seulement traditionnellement que quatre quartiers à N'zérékoré : Kwitè ya poulou, Dorota, Gwèninnyè et Gbaghana.

Ce conflit de succession au trône de la chefferie traditionnelle de la commune urbaine de N'Zérékoré reflète clairement la perte des repères du fonctionnement de ces structures coutumières. En effet, la longue période de la première république avait plongé ses institutions coutumières dans une situation qui avait contraint leur abandon total et provoqué la méfiance au niveau de ceux qui pouvaient en être nostalgiques. Aussi, les efforts de restauration engagés avec l'avènement de la seconde république n'ont pas été accompagnés de dispositions sérieuses pour conférer à ce processus toutes les garanties nécessaires.

On comprend finalement que la gestion des deux régimes a porté un coup dur à l'équilibre de ces institutions traditionnelles. De même, ces difficultés sont entrain d'être aggravées par l'incompréhension de l'administration actuelle qui n'arrive pas à corriger les erreurs du passé et à impulser un véritable nouvel élan. On semble entretenir plutôt les faiblesses là où cela peut servir le pouvoir en place.

La préfecture de Beyla tant au niveau de la commune urbaine que dans certaines localités dans les sous-préfectures est à son tour confrontée à la même crise. Dans la commune urbaine, une situation de tension vive oppose actuellement les notabilités et leurs populations respectives dans les deux principaux secteurs de la ville. Voici ce que disait le Maire de la commune urbaine lors du focus organisé à l'occasion de nos enquêtes de terrain :

Dans la commune urbaine de Beyla ici, il y a un conflit de leadership entre les populations Konianké des secteurs de Beylasoba-Könön⁷⁴ et de Djaködousoba-Könön. La politique du retour à la source prônée par le général Lansana Conté est responsable de ce conflit. Au temps de Sékou TOURE, on ne parlait pas de sages. C'était le parti fort avec ses comités de femmes, de jeunes, les PRL... Les droits coutumiers qui étaient perdus sont revenus. [C'est ainsi que les notables de Beylasoba-Könön pensent qu'ils sont plus légitimes comme représentants des fondateurs de Beyla. Statut qu'ils estiment que ça leur procure des avantages par rapport aux autres de Djaködousoba-Könön qu'ils considèrent comme des familles installées]. Tout ceci est la source de beaucoup de problèmes aujourd'hui.

Ainsi, le conflit entre les deux secteurs de la ville de Beyla est loin d'être un problème de Lampadaires [en effet, avec le projet d'électrification des villes moyennes, la ville de Beyla avait bénéficié des Lampadaires. C'est la répartition de ces lampadaires qui avait posé des problèmes. Les gens du secteur de Djaködousoba-Könön se sont sentis négligés alors que leur

⁷⁴ La ville de Beyla comprend deux grands secteurs qui correspondent aux deux premiers foyers de peuplement de la ville. La première implantation de la population aurait eu lieu au niveau du secteur de Beylasoba-Könön. L'islam très rigoriste pratiqué par ceux-ci les amena à orienter les nouveaux venus vers le secteur qui se situe au-delà de la rivière Bembeya. C'est dans ce secteur où les populations plus souples dans leur pratique religieuse ont accueilli à la fois de nombreuses autres populations étrangères (dont les minorités Kpèlè et Kissi), toute l'administration depuis l'époque coloniale jusqu'à la première République. Bref, l'essentiel des symboles de la ville moderne.

domaine correspond à la plus grande partie de l'espace bâti de la ville. Du côté de Beylasoba-Könön, ils estiment que le moment est venu de rattraper leur retard dans l'équipement et la modernisation de leur secteur, car, ils sont les premiers occupants de la ville.]. C'est donc un problème de leadership entre ces deux villages qui sont aujourd'hui des secteurs de la villa de Beyla.

En restant toujours dans la préfecture de Beyla, notons que dans le village de Nyössomoridou, un autre conflit oppose les clans DONZO (clan fondateur) aux deux autres clans CHERIF et SOUARE (des clans de « familles installées »). En effet, selon le Maire de la Commune Urbaine à l'occasion du même focus de Beyla déclarait:

Après l'installation définitive des différents clans concernés dans le village, les rôles auraient été répartis. Les DONZO du clan fondateur s'occupaient de la chefferie traditionnelle ; les bénédictions confiées au clan CHERIF des premières familles installées et en fin l'imamat réservé au clan SOUARE (les familles installées après celles des CHERIF).

Avec l'évolution des mentalités, les jeunes générations des CHERIF et SOUARE ne semblent plus à mesure de se contenter des rôles qui étaient accordés à leurs clans respectifs. Ils souhaitent désormais l'alternance au niveau de la chefferie du village. Mais, ce qui a envenimé la situation, c'était la répartition des motos du RPG-Arc-ciel pour la campagne des élections présidentielles du 11 septembre 2015. Ce qui les a poussés à réclamer la démission forcée de l'actuel président de district qui est du clan DONZO et qu'ils accusent d'être partial.

Ces crises de Beyla semblent porter sur d'autres aspects de ce qu'on peut appeler « le mal guinéen ». En effet, à la différence de la crise de N'Zérékoré qui porte sur une situation de perte des repères par ceux-là mêmes qui sont censés les maîtriser. A Beyla, c'est une crise liée à la mal gouvernance. Les avantages que les responsables locaux partagent avec leurs proches dérangent les jeunes des autres clans. Du coup, ces derniers estiment qu'il faut se battre pour imposer le respect de l'équité afin de bénéficier à leur tour des mêmes avantages.

4.2.2. Les conflits liés à la question de leadership religieux

Dans la commune urbaine de Lola, une crise profonde déchire la communauté musulmane d'origine Konia. Elle oppose en particulier les membres du clan DOUKOURE qui y ont introduit l'Islam et qui ont signé un pacte avec les autochtones Könön. A travers ce pacte, ces derniers leur reconnaissent le pouvoir de diriger les prières dans la principale mosquée de la place. Par la suite, d'autres clans venus du Konia ont rejoint les DOUKOURE. C'est tout cet ensemble qui est appelé à Lola SENGBEDOUKA, et qui est opposé dans ce conflit aux ressortissants de la localité de Foala, tardivement arrivés, mais, qui se démarquent des autres Konianké à cause de leurs érudits qu'ils estiment être les meilleurs.

Le Président du conseil interreligieux de Lola s'est exprimé en ces termes sur cette problématique lors du focus organisé à Lola:

Après l'éclatement de la crise en 2013, le Conseil Interreligieux a été mandaté de gérer la situation. Nous avons convoqué une première rencontre. Les représentants du Konia ont répondu alors que ceux de Foala n'avaient pas fait le déplacement. Moi-même je m'étais déplacé vers l'un des responsables nommé El hadj Amadou pour cette situation. Celui-ci m'a répondu en me disant que la solution de cette crise n'est pas à Lola ici, mais bien au-delà ! Je suis revenu rendre compte au préfet en ces termes : Quand un aveugle te dit qu' : « il va te cogner, c'est qu'il a son pied posé sur un caillou » ! Je lui ai ainsi dit qu'Amadou est fort de quelqu'un de Conakry.

Quand le Chef de l'Etat était arrivé, à mot couvert, il avait rappelé le pacte à travers lequel le clan DOUKOURE fut responsabilisé pour diriger les prières dans la grande mosquée de Lola. [La principale cause de cette crise est la déclaration que le successeur du dernier Imam Konia⁷⁵ de ladite mosquée aurait faite lors d'une célébration: «Je suis devenu premier Imam de la grande mosquée de Lola grâce aux bénédictions de ma mère».

Cette déclaration a donc été perçue par la communauté Konia, en particulier les membres du clan DOUKOURE comme un acte d'ingratitude qui ne devait pas resté impuni. C'est ainsi qu'ils avaient engagé le processus de sa destitution en rappelant le pacte qui leur confère le droit d'exercer l'Imamat dans cette mosquée]. Une délégation du conseil interreligieux dont je faisais partie a été constituée pour aller récupérer les clefs de la mosquée. Nous sommes revenus avec l'Imam. Il a ouvert la mosquée.

L'Huissier de justice venu de N'Zérékoré à cet effet a fait l'inventaire de tous les biens qui étaient dans la mosquée. Mais avant de terminer l'inventaire, il disait souvent qu'il y a des Satan ici qui sont connus. Une personne a demandé dans le groupe de savoir « pourquoi ce général est là parmi nous » ? (en faisant allusion au gendarme qui accompagnait la mission de l'huissier de justice). D'autres personnes étaient au dehors en train de téléphoner en disant : « Venez ! Ils sont là ». Le coin était devenu rapidement comme un marché. J'ai dit au Général : retirons-nous, puisque tu es déjà indexé. On risque d'être lapidés !

Et comme c'est le juge de paix de Lola et celui de la région qui nous ont envoyés en mission, allons leur rendre compte. Nous sommes allés effectivement rendre compte de la mission en remettant au juge de Paix la liste des meneurs de troubles. Il nous a dit qu'il va les convoquer. Depuis ce temps, je ne sais pas si les intéressés ont été convoqués ou non. Actuellement, suite à la récupération des clefs de la grande mosquée, la communauté musulmane de Foala s'est retirée dans une maison située à proximité où un haut-parleur d'une très grande puissance a été installé.

Aux heures de prières, lorsque le muézin de la grande mosquée appelle les fidèles à la prière, celui de la communauté de Foala aussi répond dans leur haut-parleur qui tonne plus fort que celui de la grande mosquée. C'est comme ça à Lola, même jusqu'à présent ! Quand j'ai constaté cette situation, j'ai tenté de les ramener à la compréhension, ils m'ont répondu en disant que chacun prie de son côté. C'est en ce moment que j'ai saisi la League islamique. Mais ils refusent toujours de répondre aux convocations de celle-ci. Jusqu'à présent, cette tension persiste.

Lors de la fête de Tabaski passée, la communauté de Foala a organisé sa grande prière au stade préfectoral. Et là, le climat d'hostilité a été ouvertement exprimé, rendant ainsi compte de la forte dégradation de la situation. Chaque communauté transportait, en effet, ses fidèles dans des véhicules mobilisés pour la circonstance à travers la ville. C'était une première du genre !

Lors d'une visite du Secrétaire Général du Ministère des Affaires religieuses à N'Zérékoré, celui-ci avait appelé l'Imam de Foala par téléphone pour l'inviter à venir pour une rencontre. Mais, l'Imam avait répondu en ces

⁷⁵ Cet Imam était la première personnalité religieuse issue d'un clan autre que les DOUKOURE à occuper le poste de l'Imam de la grande mosquée de Lola. Ce dernier était de Foala alors que tous ses prédécesseurs venaient de la grande communauté KONIA (connus à Lola sous le nom de *Sengbédouka*), en particulier du clan DOUKOURE.

termes : « Mes hommes m'empêchent de partir. Je ne peux donc pas bouger d'ici »! Quand un problème atteint ce plafond-là, il faut de grandes sanctions !

A un moment donné de cette crise, le bureau des sages de la préfecture avait aussi tenté d'intervenir dans le règlement de ce conflit. Mais, la communauté de Foala leur avait dit ceci : «Vous n'êtes pas musulmans ! Retirez-vous en»! Un leader politique aurait d'ailleurs promis à la communauté de Foala la construction d'une mosquée, tout en incitant les membres de cette communauté à ne pas accepter de prier avec les Konia.

Tableau 7 : Récapitulatif des conflits observés et analysés selon les localités en Guinée Forestière

| Localités | | Types et natures des conflits | Protagonistes (catégories sociales & socioprofessionnelles) | Causes immédiates ou facteurs de déclenchement | Causes lointaines ou profondes et degré de dangerosité des conflits | Organes de gestion | Etat du conflit au moment des enquêtes | Autres Intervenants |
|-------------|-------------------------------|--|---|---|---|---|--|--|
| Préfectures | Sous-préfectures | | | | | | | |
| N'Zérékoré | Commune Urbaine de N'Zérékoré | Conflit ethnico-religieux | Kpèlè (chrétiens) et Konianké/Malinké (musulmans) | Sonnerie du clairon d'un catéchiste près d'une mosquée à l'heure de la prière du soir | Vellités hégémoniques des différentes communautés concernées (conflits très dangereux) | Autorités préfectorales | Conflit résolu | Leaders religieux |
| | Commune Urbaine de N'Zérékoré | Leadership local (chefferie traditionnelle) | Notables de la famille fondatrice | Succession de Chef Manimou, patriarche décédé sans successeur désigné à l'avance | Perte de repères liée au fonctionnement de la chefferie traditionnelle (conflits dangereux pour la stabilité de la communauté concernée) | Autorités préfectorales | Conflit non résolu | La Maire ; notabilité : Celle de la famille fondatrice et des autres secteurs de la ville puis celle des localités voisines de la commune urbaine. |
| | Commune Rurale de Gouecké | Récupération d'incident | Communauté Kpèlè contre Celle des Konianké | Tentative de vol des chaussures à la rentrée d'une mosquée | Accumulation de frustrations (conflits très dangereux) | Comité mixte Sous-préfectoral de gestion des conflits | Conflit résolu | - Conseil des sages ; - Leaders religieux ; - Société civile. |
| | Commune Urbaine de N'Zérékoré | Leadership/gouvernance locale liée à la décentralisation (notamment la mairie) | Partisans de Michel Guely KOUROUMA (candidat des Kpèlè élu contre ceux d'Ibrahima Kalil KEITA (candidat des Malinké, exclu de la course) associés à ceux de Fakoly KOUROUMA (candidat | Incident lors de la manifestation de joie des partisans du candidat élu | Accumulation de frustrations liées au complexe de supériorité des Konianké/Malinké et velléité d'affirmation de leur statut d'autochtones par les Kpèlè (conflits assez dangereux) | | Conflit résolu | - Le commissariat de police ; - Le camp militaire Behanzin de N'Zérékoré ; |

| | | | | | | | | |
|-------|----------------------------------|--|---|---|---|--|-------------------------------|---|
| | | | malheureux des Konianké) à la 1 ^{ère} élection communale de 1991 | | | | | |
| Yomou | Bignamou (district de Galakpaye) | Conflit interethnique entre autochtones et allochtones | Les membres de l'ethnie Kpèlè (autochtones) et ceux de l'ethnie Konianké (allochtones) | Décès mystérieux et récurrents des jeunes des deux communautés ethniques et invitation d'un féticheur dans le village | Accumulation de frustrations (conflits très dangereux) | Tribunal de 1 ^{ère} instance de N'zérékoré | Conflit résolu | - Gendarmerie de N'Zérékoré. |
| Lola | Commune Rurale de Lainé | Conflit à caractère économique sur fond interethnique | Un commerçant Kpèlè (propriétaire du magasin) contre des commerçants Konianké | Construction d'un magasin à usage commercial par un commerçant de l'ethnie Kpèlè sur la place du marché hebdomadaire du village | Accumulation de frustrations (conflits assez dangereux) | Justice de Paix de Lola | Conflit non résolu | - La Gendarmerie de Lola ; - La Justice de paix de Lola ; - Sous préfecture de Lainé. |
| | Commune Urbaine de Lola | Conflit de leadership religieux intracommunautaire (relatif à l'imamat dans la grande mosquée) | Les membres du clan DOUKOURE et leurs alliés contre la communauté de Foala, une autre localité du Konia, préfecture de Beyla d'où ils sont ressortissants | Le choix d'un Iman de la communauté des Foyalaka comme successeur du dernier Iman des DOUKOURE décédé des suites d'une courte maladie | La violation du pacte originel signé entre autochtones Könön et membres du clan DOUKOURE pour l'imamat dans la grande mosquée de la commune urbaine de Lola (conflits dangereux) | Conseil interreligieux de la Commune Urbaine de Lola | Conflit réglé mais non résolu | - Conseil des sages de la Commune Urbaine de Lola ; - Autorités de la préfecture et celles de la mairie de la Commune urbaine de Lola ; - League islamique nationale et régionale ; - Présidence de la République. |
| | S/P de BOOLA, District de Fouoma | Conflit entre éleveurs et agriculteurs à caractère interethnique | Les populations locales Kpèlè agriculteurs contre les éleveurs Peulh Maliens venus de la | Destruction des cultures par les bœufs des éleveurs Peulh maliens | Laxisme des autorités de l'Etat dans la gestion des conflits précédents de même nature (conflits assez dangereux) | Service de l'élevage de la préfecture de Beyla | Conflit résolu | - PA de la zone de Simandou ; - La mairie de Beyla ; - La gendarmerie de |

| | | | | | | | | |
|---------|---|--|---|--|---|---|--------------------|--|
| Beyla | | | Côte d'Ivoire | | | | | Beyla. |
| | Commune Urbaine de Beyla | Conflit d'intérêt lié à la gestion des services sociaux de base de nature intracommunautaire | Les chefs traditionnels et religieux puis élus locaux des secteurs de Beylasobakönö et de Djaködousobakönö | Répartition des lampadaires pour l'éclairage public dans la C U de Beyla | Inégalité de l'urbanisation des deux secteurs de la ville et mal gouvernance (conflits moins dangereux) | La mairie de Beyla | Conflit non résolu | - Les autorités de la préfecture de Beyla ; |
| | Commune Rurale de Nyössomori dou | Conflit intracommunautaire de leadership local | Les membres du clan DONZO, fondateurs du village et ceux des clans CHERIF et SQUARE issues des familles installées. | Répartition des motos du RPG-Arc-en-ciel à la jeunesse du village. | Mal gouvernance (conflits moins dangereux) | Autorités préfectorales | Conflit non résolu | - La section préfectorale du RPG-Arc-en-ciel de Beyla ; - Le Maire de Beyla |
| Macenta | Commune Urbaine de Macenta | Conflit Identitaire lié à la réclamation du statut de fondateur de la ville par les communautés Toma et Manian | Les chefs traditionnels des communautés Toma et Manian | Construction du mausolée du fondateur Massa KOIVOGUI et l'intronisation du patriarche Toma Gaou KOIVOGUI | Vellités hégémoniques des différentes communautés concernées (conflits très dangereux) | | Conflit non résolu | |
| | Commune Rurale de Sérédou, districts de Koïma et d'Avhilissou | Conflit foncier ethnico-villageois | Toma de Koïma contre Manian/Konianké d'Avhilissou | Non-respect de limites des terroirs villageois | Laxisme des autorités administratives locales (conflits assez dangereux) | Autorités préfectorales et Sous-préfectorales | Conflit résolu | Conseil des sages de la CR de Sérédou ; Conseil des sages des villages de Koïma et d'Avhilissou |
| | Commune Rurale de sérédou District de Boussédou | Conflit Religieux intracommunautaire | Une famille Toma convertie à l'islam et communauté villageoise Toma de croyance traditionnelle | Tentative de construction d'une mosquée dans le village | Vellités religieuses des communautés concernées (conflits dangereux) | Comité préfectoral de Paix | Conflit résolu | - Autorités Sous-préfectorales ; - Coseil des sages ; - Bureau du district de Boussédou |

| | | | | | | | | |
|-------------|---|--|---|---|---|--|-------------------------------|--|
| Gueckédou | Commune Urbaine de Gueckédou | Conflit ethnico-économique de dimension intercommunautaire | La communauté Kissi contre celle des Konianké | Baisse unilatérale de prix du riz local par le préfet | mal gouvernance et instrumentalisation de l'ethnie à des fins politiques (conflits assez dangereux) | Le ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation | Conflit résolu | - La société civile de Gueckédou |
| | | Conflit intercommunautaire de leadership/gouvernance locale liée à la décentralisation | Les Peulh, partisans de Sékou DIALLO contre les Kissi partisans de Michel KOUNDOUNO (deux candidats pourtant tous des Kissia) | Victoire de Michel KOUNDOUNO, candidat soutenu par les Kissia, à la 1 ^{ère} élection communale de 1991 | Velléités hégémoniques des différentes communautés concernées (conflits assez dangereux) | Autorités préfectorales | Conflit résolu | - Chefs traditionnels ; - Chefs religieux |
| | | Conflit politique intercommunautaire | Les militants de l'UNR de Bah Mamadou contre ceux du PUP du général Lansana CONTE | Campagne de la 1 ^{ère} élection présidentielle de 1993 | Velléités hégémoniques des différentes communautés concernées (conflits très dangereux) | Autorités préfectorales | Conflit résolu | - Chefs traditionnels ; - Chefs religieux |
| | Commune Rurale de Ouendé kènèma, District de Koundoutoh | Conflit foncier à caractère ethnico-religieux | Communauté musulmane Kissi et Malinké contre celle de la religion traditionnelle Kissi | Construction d'une mosquée | Velléités religieuses des communautés concernées (conflits très dangereux) | Autorités Sous-préfectorales | Conflit réglé mais non résolu | - Conseil des sages ; - Bureau du district. |
| Kissidougou | Commune Urbaine de Kissidougou | Conflit politique intercommunautaire | Les militants de l'UFDG contre ceux du RPG-arc-en-ciel | Expulsion des Malinké au Fouta et celle des Peulh en Haute Guinée lors des campagnes de l'élection présidentielle de 2010 | Velléités hégémoniques des différentes communautés concernées (conflits très dangereux) | Autorités préfectorales | Conflit résolu | - Société civile |

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

4.3. Chronologie des principaux conflits répertoriés à travers les études précédentes

Selon la littérature existante, les conflits intercommunautaires en Guinée Forestière remontent à la période précoloniale et coloniale (OGM/PACV/QFD/BM., 2006, pp.36-37 ; Domi Jean Marie DORE, 2009, pp.45-46). Cependant, la fin de la conquête coloniale et l'instauration définitive de l'administration coloniale avaient mis fin à ces guerres tribales qui s'inscrivaient en grande partie dans une logique de territorialisation, y compris bien sûr le besoin de conquête d'espace vital. Aussi, la première république était-elle parvenue à imposer un fort sentiment patriotique sur la base de l'idéologie socialiste. Ce qui avait fait reculer le réflexe des affrontements tribo-ethniques.

Il a donc fallu attendre l'avènement de la 2^e république en 1984 et l'adoption du libéralisme économique, et du pluralisme politique pour que les démons des velléités d'hostilités et d'affrontement intercommunautaires se réveillent. C'est ainsi que les premières confrontations à caractère interethnique se sont déroulées au début des années 1990 dans certaines villes de la région, notamment à N'Zérékoré et à Gueckédou à l'occasion des premières élections communales et communautaires du pays.

Depuis lors, les violences se sont multipliées avec des motivations de plus en plus diversifiées. Dans la chronologie présentée par le « *rapport d'évaluation conjointe de la situation humanitaire suite aux violences intercommunautaires dans la région administrative de N'Zérékoré les 15, 16, 17 et 18 juillet 2013* », on trouve des situations de tensions et de conflits ouverts qui ne sont pas mentionnés dans les deux tableaux (n° 4 et 5) ci-dessus. Il s'agit de :

- 1991 : Un conflit résultant de la première élection municipale a opposé les militants du parti au pouvoir PUP à ceux du RPG, un parti d'opposition. Cette crise, bâtie sur fond ethnique opposant Kpèlè et Malinké, a causé la mort des dizaines de personnes;
- 2004 : Un incident malheureux, qui avait éclaté dans le quartier Horoya entre un imam Konianké et un jeune cycliste Kpèlè, à côté d'une mosquée et d'un *Kpama* (principal lieu de consommation du vin blanc local), a entraîné des affrontements entre les Konianké et les Kpèlè, causant la mort de deux personnes et des dégâts matériels ;
- 2005 : L'usage des hauts parleurs branchés à l'occasion d'une cérémonie de baptême dans une famille Kpèlè, située à côté de la mosquée de N'Zébéla-Tokpa, avait déclenché un conflit intercommunautaire.

Dans d'autres localités, les mêmes types de conflits ont été signalés. C'est le cas des préfectures de Kissidougou et de Gueckédou déjà présentés dans d'autres rubriques. Actuellement, la situation se complique avec la dimension intracommunautaire des conflits et qui prend de plus en plus de l'ampleur. Il s'est ainsi avéré que la région s'est fortement fragilisée avec des tensions et conflits de plus en plus complexes.

Notons que la dimension intracommunautaire de ces tensions et conflits, quoi que très préoccupante, reste moins médiatisée par rapport à celle intercommunautaire sur laquelle se focalisent les médias. A l'échelle intracommunautaire, les conflits portent sur des différences d'appréciation des valeurs coutumières et religieuses. Cette différenciation intergénérationnelle est souvent motivée par des enjeux économiques et politiques en articulation avec le contexte actuel de la démocratie et de la modernité.

La faiblesse de l'Etat, la corruption et la pauvreté semblent aussi être des facteurs majeurs qui contribuent à l'entretien des tensions et à l'aggravation des conflits. Cependant, à l'échelle intercommunautaire, c'est surtout l'instrumentalisation politique de l'ethnie et de la religion qui fragilisent le tissu social dans la région. Même si les reproches portant sur les frustrations anciennes accumulées et qui se poursuivent encore sont réelles, sans instrumentalisation ethnique, religieuse et politique, les tensions ne seraient pas aussi vives et on ne serait pas en face d'une telle ampleur de conflits intercommunautaires récurrents en Guinée Forestière (Apollinaire Cécé KOLIE, 2013).

RECOMMANDATIONS

Il ressort de cette analyse diagnostique des conflits inter et intracommunautaires récurrents en Guinée Forestière, dix (10) recommandations principales que nous avons organisées en trois axes, même si ces axes ne comportent pas les mêmes nombres de recommandations. Ce sont: i) l'axe de recherche-action et de la communication ; ii) l'axe socioculturel ; iii) l'axe économique ; et iv) l'axe politique. Au-delà du souci de facilitation de la compréhension qui a conduit à l'adoption de la structuration des recommandations en différents axes, notons qu'une complémentarité absolue caractérise ces quatre axes.

Nous estimons aussi que la mise en œuvre effective de ces recommandations, sur la base de la neutralité politique et d'action soutenue, permettra d'aboutir à la restauration et à la consolidation de la paix, dans la durée, en Guinée Forestière en particulier, et dans tout le pays en général. Deux enjeux majeurs sont à considérer dans la problématique des conflits dans cette région : la diversité ethnique et les risques de manipulation communautaire à des fins politiques.

C'est pourquoi, nous estimons que la mise en œuvre de ces recommandations fera de cette diversité ethnique un espace pleinement humain en termes de rapprochements interpersonnels et intercommunautaires, de développement des affinités socioculturelles, économiques et politiques partagées où l'auto-victimisation intercommunautaire disparaîtra à terme. C'est également dans cette perspective que les risques de repli identitaire, de manipulation/instrumentalisation des individus et des communautés cèderont la place à la cohésion sociale.

1. Recommandations sur l'axe de la recherche-action et de la communication

a. Organiser la dissémination des présents résultats dans toutes les préfectures touchées par l'étude d'une part, et en milieux universitaire et scolaire à travers respectivement des causeries éducatives et des conférences-débats.

b. Organiser un dialogue régional à la suite de la dissémination des résultats de cette recherche. Au cours de ce dialogue régional, les participants échangeront sur les enjeux des différents types de conflits diagnostiqués en vue d'aboutir à des propositions concrètes à travers des approches concertées de solutions durables.

c. Faire une relecture de l'histoire commune des différentes communautés de la Guinée Forestière à travers une étude approfondie des parcours migratoires et du processus de la territorialisation des différents groupes ethniques, en vue de favoriser la réappropriation du contenu des pactes originels par les nouvelles générations. L'un des facteurs de motivation pour cette étude est l'hypothèse selon laquelle le Konia ne désignerait pas un groupe ethnique mais un espace géographique incluant les espaces territorialisés par les Toma, Konianké, Kpèlè, Kônôn et Manon.

La clarification d'une telle hypothèse renforcerait le rapprochement et la cohésion sociale entre ces différents groupes ethniques de façon durable. Car, l'expression «forestier » par la quelle on désigne les habitants de la région ne fait pas encore l'unanimité en tant que référence identitaire de toutes les communautés de ladite région. Une telle étude permettra également, d'une part, la réactualisation de l'histoire de la Guinée Forestière, et d'autre part, l'intégration dans les programmes de l'enseignement primaire, secondaire et/ou universitaire, des éléments nouveaux mis à jour à l'occasion de cette relecture.

2. Recommandations sur l'axe socioculturel et politique

d. Valoriser les symboles consensuels de l'histoire Commune des différents groupes ethniques de la région à travers des journées régionales annuelles de réflexion et de ressourcement autour des personnages historiques, communs et consensuels, dans des villages aussi historiques et consensuels à travers diverses localités en Guinée Forestière. Pour y arriver à bien, la réadaptation des contenus des pactes originels s'avère indispensable. Cette recommandation a été formulée par 23% des personnes rencontrées. Ce point a été particulièrement évoqué par les populations rencontrées à Lola (23%), à

Beyla (14%) et à Conakry (14%) dans la commune de Matoto.

L'exemple de Missadou dans le Konia actuel, symbole de la cohabitation historique entre Konianké, Kpèlè, Toma et Manon et celui de Zowota en pays Kpèlè, l'autre village fondé par Zowo Missa KOMA dans le processus de la nouvelle territorialisation des Kpèlè en région sylvestre après leur séparation. Cet exemple stimulera la découverte et la valorisation d'autres symboles similaires ailleurs dans la région.

Ainsi, l'institution d'un programme de journées annuelles de ressourcement dans les deux villages symboliques (Missadou et Zowota) devra être lancée dans le cadre du processus de la consolidation de la paix dans la région. Lors de ces journées, la participation active de toutes les communautés ethniques à travers des éléments majeurs de leurs identités socioculturelles (chefs traditionnels, chefs religieux, folklores, ...) sera nécessaire pour la réussite de l'évènement.

Ces journées seront l'occasion du lancement de la relecture de l'histoire commune de ces populations avant la réalisation d'une étude approfondie sur la question. La mise en œuvre de cette recommandation permettra, par ailleurs, de susciter d'avantage des éléments de compréhension concernant l'étude relative à la relecture de l'histoire commune de ces communautés.

e. Promouvoir la tolérance culturelle, religieuse et le respect de différences à travers des sensibilisations, la formation et l'éducation des populations sur : le mariage intercommunautaire pleinement réciproque, le partage des repas et l'attribution des homonymies intercommunautaires. Lors des enquêtes de terrain, des avis ont été recueillis sur la question à l'échelle des préfectures.

Les tendances qui se dégagent sur ces questions sont entre autres : Kissidougou (25%), Gueckédou (19%) et N'Zérékoré (14%). Soulignons à ce niveau que parmi les reproches formulés par les communautés (en particulier celles non-musulmanes), la non réciprocity des mariages intercommunautaires dont ils estiment être les perdants demeure une source de frustrations profondes exprimées lors des focus à travers toutes les localités visitées.

Les leaders d'opinion et les chefs religieux devront être mobilisés pour jouer un rôle de premier plan en termes de sensibilisation et d'éducation en faveur de l'acceptation de la différence. Nous suggérons à ce niveau l'organisation des causeries éducatives sous l'encadrement d'une ONG qui sera chargée de préparer les contenus des communications à partir du dialogue régional, de négocier les espaces de rencontres avec les groupes cibles, de formuler des résolutions qui seront des indicateurs de suivi des résultats de ces causeries.

f. Promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles des chefferies traditionnelles⁷⁶, des élus locaux et des responsables de l'administration locale. Dans cette perspective, un programme adapté aux besoins de chaque type d'organe sera élaboré à cet effet. Pour le cas spécifique des chefferies traditionnelles, ceci pourrait passer par: la restauration de l'ancienne autorité traditionnelle, la construction des sièges en tant qu'espace de travail, l'allocation initiale de ressources financières et matérielle permettant une certaine autonomisation afin de les mettre à l'abri de la corruption. Cet accompagnement initial pourrait intégrer des formations liées à la réorientation de leurs interventions vers les nécessités du développement communautaire et de la prise en compte des diversités socioculturelles en faveur de la culture de tolérance intercommunautaire.

g. Du côté des élus locaux et des responsables des services déconcentrés, il s'agira des formations à dispenser en matière de gestion des ressources, de la gouvernance locale et de suivi des actions. En vue de suivre les résultats des actions qui seront ainsi menées dans le cadre de l'application de cette recommandation, des organes mixtes de veille, de dialogue et de communication intercommunautaires

⁷⁶ En Guinée, les chefferies traditionnelles avaient été abolies depuis 1957. Ainsi, en Guinée forestière, ce sont des conseils de sages qui font office de chefferie traditionnelle. Cependant, ces conseils ne peuvent pas assurer toute la force d'autorité morale que les chefferies auraient pu jouer dans un contexte à la fois de diversité de religions et d'ethnies à l'image d'autres pays de la sous région comme le Burkina Faso, le Benin, le Togo, le Ghana... où ces chefferies jouent encore un rôle de réel contre poids aux structures de référence communautariste et politique. C'est pourquoi, nous estimons que l'une des recommandations fortes à mettre en œuvre consisterait en la restauration de ces anciennes chefferies.

opérationnels seront mis en place à travers toute la région. Ceci relève d'une nécessité non seulement de sortir de l'improvisation dans la réalisation des projets, mais également de limiter le détournement des deniers publics, de réduire considérablement la corruption, l'injustice et l'impunité.

Cela permettra de développer des mécanismes d'alertes précoces sur les cas de violence et ainsi permettre l'anticipation des mesures de prévention et de gestion efficaces des cas de tensions et de conflits intra et intercommunautaires.

3. Recommandations sur l'axe économique

h. Rappelons que les recommandations relatives à cet axe se fondent sur l'hypothèse que la pauvreté monétaire (ou économique) et le manque d'emplois bien rémunérés sont des facteurs majeurs de tensions. Soutenir les actions qui visent à réduire la pauvreté contribuerait à restaurer et à consolider durablement la paix dans la région. C'est ainsi que nous suggérons l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'intégration intercommunautaires pour favoriser la sympathie intercommunautaire.

Lors des consultations, 20% des enquêtés s'étaient exprimés en faveur des projets collectifs en vue de combattre l'instrumentalisation politique des ethnies. Ce genre de projets devra mobiliser des groupes stratégiques issus de diverses communautés ethniques selon les localités. De cette façon, la mise en œuvre des activités économiques prévues pourrait permettre non seulement de décriper les clivages ethniques et religieux actuels, mais aussi de faciliter les rapprochements intercommunautaires en faveur d'un développement inclusif.

i. Promouvoir et soutenir l'installation et l'opérationnalisation d'un réseau de banques d'appui agricole et financier, de caisses de valorisation et de stabilisation des prix de produits agricoles, de banques de céréales en faveur du monde paysan en Guinée Forestière. Rappelons que si ce point est notamment exprimé à Macenta (28% des enquêtés), il est aussi indispensable pour les autres localités de la région. Mais, un tel programme peut commencer dans une ou deux villes en phase pilote avant d'être étendu sur les autres localités de la région. Les actions en cours à travers d'autres acteurs et programmes devraient être renforcées et étendues.

j. Cette perspective pourrait permettre la relance et le renforcement de la restructuration et l'encadrement des paysans et autres acteurs des filières agricoles. Les différentes stratégies qui seront développées dans ce processus permettront aux bénéficiaires de maîtriser mieux le marché local, national et sous-régional des filières agricoles concernées et réduire ainsi, de façon significative, la pauvreté et la précarité du monde rural, source de tensions et de conflits. Il apparaît alors nécessaire d'appuyer les initiatives visant le désenclavement des zones de productions agropastorales afin de permettre aux paysans de vivre pleinement des revenus de leurs productions.

k. Relancer la vulgarisation du code foncier et domanial en milieu rural. Cette action de vulgarisation du code foncier et domanial avait été lancée dans sa phase pilote par l'ONG AMAS avec l'appui financier du PNUD en 2008-2009 dans la préfecture de N'Zérékoré. Avec la persistance et la récurrence des conflits fonciers actuellement, la relance et une large extension de cette activité s'avère nécessaire. Aussi, la relance du Projet de Plan Foncier Rural (PPFR) dont la phase pilote a été réalisée aussi en 1994/1995 dans les préfectures de Macenta et de N'Zérékoré. La réalisation efficace de ces deux actions complémentaires garantira le renforcement de la sécurité foncière tant des acteurs ruraux que des intervenants extérieurs au monde rural. Ce qui du coup, facilitera la valorisation et la sécurisation des exploitations agricoles en vue de limiter les risques de tensions et de conflits liés à la terre.

CADRE STRATEGIQUE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

En vue de faciliter la mise en œuvre de ces recommandations issues essentiellement du diagnostic des causes profondes des conflits intercommunautaires récurrents dans la région, celles-ci sont traduites dans le tableau ci-dessous sous forme d'un cadre stratégique (cf. Tableau 8). Ce tableau met en exergue :

1. les causes profondes des conflits ;
2. les manifestations de ces causes ;
3. les actions à entreprendre dans le sens de la réduction sensible des causes de conflits identifiées, de la restauration et de la consolidation d'une paix durable en Guinée Forestière ;
4. les objectifs (généraux et spécifiques) à atteindre;
5. la ou les Stratégies de mise en œuvre des actions proposées ;
6. les résultats escomptés ;
7. la structure responsable de la mise en œuvre ;
8. les acteurs et cibles stratégiques à impliquer.

Tableau 8 : Cadre stratégique de mise en œuvre des recommandations de l'étude

| N° | Causes profondes des conflits | Manifestations | Actions à entreprendre | Objectifs | | Stratégies de mise en œuvre | Résultats escomptés | Responsable de mise en œuvre | Acteurs à impliquer/cibles stratégiques |
|----|--|---|--|---|--|--|---|------------------------------|---|
| | | | | Général | Spécifiques | | | | |
| 1 | La méconnaissance de l'histoire commune des communautés autochtones et allochtones | Vellités hégémoniques communautaristes (socioculturelle, politique, économique) entraînant une accumulation de frustrations diverses. | <ul style="list-style-type: none"> Dissémination des résultats de cette étude ; | Renforcer durablement le tissu social intercommunautaire dans l'équité. | bâtir une région où les différentes ethnies vivent pacifiquement les unes avec les autres et de façon durable. | <ul style="list-style-type: none"> Organiser des conférences-débats sur les principaux résultats de l'étude dans les différentes préfectures, des établissements scolaires et universitaires du pays (à Conakry et dans les préfectures de la Guinée Forestière ; | Les populations locales des différentes préfectures de la région sont bien imprégnées des résultats de l'étude | AMAS | Autres Organisations de la société civile (OSC), population locale, élus locaux, élèves et étudiants. |
| 2 | L'instrumentalisation politique | | <ul style="list-style-type: none"> Organiser un dialogue régional à la suite de la dissémination des résultats de cette recherche | | | <ul style="list-style-type: none"> Mener une campagne d'éducation sur les valeurs de la paix et les risques de conflits basés sur l'appartenance communautaire (ethnique religieuse,..) | Une paix intercommunautaire durable est instaurée dans la région à travers une prise de conscience par les populations locales des méfaits des conflits | | AMAS |

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|---|------|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une relecture de l'histoire commune en vue de la valorisation des symboles consensuels des différentes communautés de la région | | | <ul style="list-style-type: none"> • Mener une étude approfondie des parcours migratoires et du processus de territorialisation des différents groupes ethniques dont la vulgarisation du contenu favorisera non seulement la réappropriation du contenu des pactes originels par les nouvelles générations, mais offrira aussi un éclairage des liens intercommunautaires historiques. | <ul style="list-style-type: none"> • Les contenus des pactes originels sont bien connus et les liens intercommunautaires consolidés. | AMAS | Autres Organisations de la société civile (OSC), population locale, élus locaux. |
| | | | | | | <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des journées régionales annuelles de réflexion et de ressourcement autour des personnages historiques communs et consensuels, dans des villages aussi historiques et consensuels à travers diverses localités en Guinée Forestière (Exemples : le personnage de Zowo Missa KOMA à travers Missadou (dans Beyla) et | Les personnages et les villages historiques sont bien connus et valorisés pour la consolidation d'une paix intercommunautaire durable | AMAS | Autres Organisations de la société civile (OSC), population locale, élus locaux. |

| | | | | | | | |
|--|--|---|--|---|--|---|---|
| | | | | Zowota (dans N'Zérékoré). | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Corruption et clientélisme des responsables administratifs et politiques (y compris des élus locaux) | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'éducation de la population sur les droits, les obligations et les voies de dénonciation de la corruption. | Rétablir la confiance entre les acteurs politiques et les citoyens. | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir une société de zéro tolérance face à la corruption, où les infractions sont poursuivies judiciairement. | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et former des comités de veille communautaires mixtes pour le suivi de la mobilisation et de l'utilisation des ressources locales | <ul style="list-style-type: none"> • La bonne gestion des ressources locales est bien assurée | <ul style="list-style-type: none"> • AMAS et autres organisations de la société civile | Populations locales, Elus locaux, forces de sécurité et leaders d'opinion |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Engager des poursuites judiciaires contre les auteurs des discours et actes incitant à la haine et à la division, surtout en période électorale. | | | <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser et former des leaders d'opinion communautaires représentatifs pour la dénonciation et la poursuite judiciaire des auteurs de détournements. | La dénonciation et la poursuite judiciaire des auteurs de détournements sont effectives. | AMAS et autres organisations de la société civile | Populations locales, Elus locaux, forces de sécurité et leaders d'opinion |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système d'alerte précoce et de réponse rapide spécifiquement appliqué au processus électoral. | | | | Les processus électoraux sont crédibles, transparents et sécurisés | AMAS et autres organisations de la société civile | Populations locales, Elus locaux, administrations de proximité et leaders d'opinion |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'éducation électorale continue des citoyens notamment sur les règles, les droits et les obligations ainsi que la conduite du processus électoral. | | | Organiser des causeries éducatives sur les élections avant, pendant et après les scrutins en vue de promouvoir la culture démocratique et de renforcer la paix sociale. | Les processus électoraux sont crédibles et apaisés | AMAS et autres organisations de la société civile | Populations locales, Elus locaux, administrations de proximité et leaders d'opinion |
| <ul style="list-style-type: none"> • Discours incitateurs de | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|---|---|
| | | certain responsables administratifs et politiques (y compris des élus locaux et des ressortissants). | | | | | | |
| | | • jugements complaisants rendus dans les litiges fonciers | | | Relancer la vulgarisation effective du code foncier et domania l aux échelles préfectorale et sous préfectorale | Les conflits fonciers sont considérableme nt atténués | AMAS | Autres Organisations de la société civile, populations locales, Elus locaux, administrations de proximité et leaders d'opinion |
| | | • Détournement de deniers publics | • Promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles des élus locaux et des responsables de l'administration locale déconcentrée. | | • Sensibiliser et former au civisme, à la citoyenneté et à la communication efficace pour la préservation et la consolidation durable de la paix. | Les élus locaux et les responsables de l'administratio n de proximité sont formés au civisme et leurs capacités institutionnelle s renforcées | AMAS et autres organisations de la société civile | Populations locales, Elus locaux, administrations de proximité et leaders d'opinion |

| | | | | | | | | | |
|---|---|--|---|---|--|--|--|--|---|
| 3 | <p>Accumulation de frustrations (liées au complexe de supériorité et/ou d'infériorité, aux velléités de domination (politique, économique et socioculturelle) et aux questions foncières.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Attitudes d'orgueil vis-à-vis de l'autre ; • Attitudes de replis identitaires • Récupération d'incidents ; • Attitudes et actes de mépris vis-à-vis des valeurs socioculturelles de l'autre ; • Empêchement de construction ou destruction d'édifices religieux ; • Rejet de la réciprocité du mariage intercommunautaire ; • Refus de faire porter aux enfants le prénom de personnes de religions différentes ; • Refus de partager certains repas avec des personnes de religions différentes ; • Opposition aux intérêts économiques ou politiques de personnes d'appartenance ethnique et/ou religieuse | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former à l'acceptation des différences socioculturelles ; • Mobiliser et sensibiliser des communautés ayant des antécédents conflictuels à la présentation et à l'acceptation mutuelle des excuses et demandes de pardons pour des fautes commises ; • Mobiliser et sensibiliser à la promotion et à l'acceptation de la diversité d'acteurs économiques et politiques. • Mener une campagne d'éducation sur les valeurs de paix et les risques de conflits basés sur l'appartenance ethnique et religieuse. | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la cohésion sociale entre les différents groupes ethniques. | <p>Consolider la paix sociale à travers l'aplanissement des clivages inter et intra-communautaires incluant les questions de genre</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Projets communautaires de formation sur la nécessité de l'acceptation des différences socioculturelles dans les zones hétérogènes sur le plan ethnico-religieux ; • Organisation de journées préfectorales de repentance, de présentation des excuses et de demande de pardon publiques inclusives ; • Projets communautaires de formation sur la promotion de l'acceptation des différences dans la collaboration entre divers acteurs économiques et politiques d'origines socioculturelles différentes ; • Mener une campagne de vulgarisation des lois et règlements en vigueur pour garantir aux femmes et aux jeunes un meilleur accès à la justice formelle et | <ul style="list-style-type: none"> • La paix sociale et la bonne collaboration entre les acteurs socioculturels, économiques et politiques sont effectives. | <p>AMAS et autres organisations de la société civile</p> | <p>Populations locales, Elus locaux, administrations de proximité et leaders d'opinion, organisations de femmes et de jeunes, opérateurs économiques, acteurs politiques.</p> |
|---|---|--|---|---|--|--|--|--|---|

différente.

informelle en vue de limiter leur engagement dans les groupes stratégiques de règlement de compte et d'autodéfenses.

- Organiser des conférences inter religieuses assorties de dialogues continus sur le rôle et l'impact de la religion et de ses dignitaires dans la promotion de la paix et la quiétude sociale.

| | | | | | | | | | |
|---|--------------------------------------|---|--|---|--|--|---|---|--|
| 4 | La pauvreté matérielle et financière | <ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse des revenus monétaires, des rendements agricoles, du niveau de valorisation commerciale des produits agricoles ; • Manque d'encadrement des producteurs ; • Faiblesse ou insuffisance de projets économiques d'intérêt intercommunautaire inclusif ; • Vente aléatoire des produits agricoles par les paysans. | <ul style="list-style-type: none"> • Créer des opportunités d'emploi pour les populations rurales dans leurs propres localités. • Encadrer des paysans et groupements de paysans en vue de mieux rentabiliser leurs productions agricoles ; • Mettre en œuvre des projets économiques d'intégration intercommunautaire pour favoriser la sympathie et la bonne collaboration entre les différentes communautés locales ; • Promouvoir l'installation et l'opérationnalisation d'un réseau de banques d'appui agricole et financier, de caisse de valorisation et de stabilisation des prix de produits agricoles, de banques de céréales ; • Désenclaver les zones de | Contribuer à la création d'emplois et à l'amélioration des moyens de subsistance des populations locales. | Améliorer les conditions de vie et les perspectives des jeunes sur le marché du travail pour qu'ils deviennent des agents de paix. | <ul style="list-style-type: none"> • Projets de formation et d'appuis/conseils des paysans et groupements de paysans à la vie associative ; • Projet de renforcement des capacités, d'encadrement et de suivi des groupements de paysans en matière de commercialisation, de gestion des récoltes et des revenus ; • Projets d'entretiens/construction des routes et/ou pistes rurales dans les zones de production ; • Formuler des plaidoyers l'Etat et ses partenaires au développement la mise en place d'un réseau de banques agricoles, de caisse de valorisation et de stabilisation des prix des produits agricoles en vue de renforcer les capacités de production agricole | La précarité matérielle et financière des populations est atténuée et un cadre de développement inclusif, concerté et équilibré des communautés locales est instauré. | AMAS et autres organisations de la société civile | Populations locales, élus locaux, cadres administratifs de proximité, leaders d'opinion, organisations de femmes et de jeunes, opérateurs économiques et partenaires au développement. |
|---|--------------------------------------|---|--|---|--|--|---|---|--|

| | | | | | | | | |
|--|--|--|---|--|---|--|--|--|
| | | | <p>production agricole en vue de favoriser leur accès facile aux intrants agricoles et aux marchés de consommation urbaine ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer et animer un système d'alerte précoce pour détecter et atténuer les tensions et conflits relatifs aux frustrations des jeunes ; • Renforcer la coordination des associations de jeunesse afin de promouvoir une synergie dans la mise en œuvre des actions menées par les jeunes ou en leur faveur ; • Renforcer les mécanismes formels et informels de prévention, de gestion et de résolution de conflits liés à l'accès à la terre, en promouvant l'accès à ces instances qui tranchent les litiges selon une | | <p>et d'accroissement des revenus des paysans.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets de sensibilisation et de formation des coopératives et groupements ethniquement mixtes de femmes et de jeunes aux valeurs de diversités, de développement local et de paix durable. • Recruter et former des leaders d'opinion en vue de veiller sur la bonne répartition des ressources allouées au développement des collectivités locales. • Projets de mise en place d'un système d'alerte précoce de prévention des frustrations et la promotion de la transparence en faveur des jeunes en quête d'emploi ; • Mobiliser, former et structurer des responsables d'associations et de groupements de jeunes en vue de les outiller à la gestion synergique des projets collectifs | | | |
|--|--|--|---|--|---|--|--|--|

| | | | | | | | | | |
|--|--------------------|---|---|---|--|--|--|---|--|
| | | | procédure accélérée. | | | <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'appui à la facilitation de l'accès des couches défavorisées aux instances de résolution de conflits liés à l'accès à la terre selon une procédure accélérée. | | | |
| | La mal gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> • Laxisme et injustice des autorités de l'Etat dans la gestion des conflits ; • Mauvaise gestion des ressources communautaires par les élus locaux et les responsables administratifs de proximité ; • Prise de décisions unilatérales et partisans de la part des autorités; Manque/insuffisance et mauvaise communication dans la gestion des crises sociales | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former les élus locaux, leaders d'opinion et cadres administratifs à la rigueur et à l'équité • Sensibiliser et former les élus locaux, leaders d'opinion et cadres administratifs à la bonne gestion des ressources locales • Sensibiliser et former les élus locaux, leaders d'opinion et cadres administratifs à la concertation, la communication et la collégialité dans les prises de décisions ; • Promouvoir une | Contribuer à une gestion efficace des revenus et au renforcement des capacités de prestation de services publics. | Créer un environnement favorable aux pratiques de bonne gouvernance basées sur des initiatives concrètes afin de remédier aux injustices et garantir la transparence dans la gestion des affaires publiques. | <ul style="list-style-type: none"> • Projets de sensibilisation et de formation des élus locaux, leaders d'opinion et cadres administratifs sur la promotion de l'esprit de rigueur et de l'équité • Projets de sensibilisation et de formation des élus locaux, leaders d'opinion et cadres administratifs sur la promotion de la bonne gestion des ressources et sur les qualités de décisions administratives et politiques (capacités d'écoute, de dialogue et de franche collaboration). • Mettre en place et former une équipe pour veiller aux | La confiance entre la population et les autorités est garantie | AMAS et autres organisations de la société civile | Populations locales, élus locaux, cadres administratifs de proximité, leaders d'opinion. |

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | politique transparente et équitable d'embauche en tenant compte des réalités locales, tout particulièrement en matière de diversité ethnique et de genre | | | bonnes pratiques de transparence dans les procédures de recrutement auprès des services et entreprises évoluant dans les collectivités locales | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

CONCLUSION

Cette enquête a été l'occasion pour les uns et les autres, de se retrouver et de se parler en face pour la première fois, dans la majorité des cas, autour des questions qui fâchent ; des préoccupations partagées et des frustrations accumulées depuis l'aube des temps selon les cas ; à l'échelle individuelle et/ou communautaire. Les entretiens se sont déroulés dans un climat convivial dans les localités où les tensions et les cas de conflits relèvent désormais du passé, et dans une certaine suspicion et parfois un véritable climat de tension dans les localités où des cas de conflits sensibles sont encore pendants. Il s'agit en fait, des situations soit de conflits encore non résolus ou de conflits mal gérés, c'est-à-dire réglés mais non résolus.

Ces conflits peuvent être de dimension intracommunautaire ou intercommunautaire. Ce qui fait penser que le caractère intercommunautaire d'un conflit n'est pas forcément l'élément particulier des risques de déstabilisation de la région. C'est plutôt le niveau de tension lié lui-même au degré de frustration des acteurs qui conditionne leur engagement et qui détermine donc ce risque. L'attitude des responsables administratifs et des élus locaux mérite une attention particulière. Dans les localités où ces autorités ont une bonne réputation où ne se reprochent de rien, leur attitude a été une collaboration vraiment franche et cordiale. Par contre, là où ces gens se reprochent quelque chose, nous avons assisté à des situations de résistance parfois très farouche jusqu'à des tentatives inespérées d'empêchement de l'activité.

La présente étude vise à contribuer au renforcement des capacités de réconciliation inter et intracommunautaire en vue de restaurer et de consolider une paix durable dans la région. Cet objectif général conduit à une série d'objectifs spécifiques plus pragmatiques : i) il s'agit d'Identifier et d'analyser les facteurs majeurs de conflits/cohésion dans la région afin de promouvoir le réveil et l'opérationnalisation stratégique de toutes les dynamiques et capacités (traditionnelles et modernes) de prévention et de gestion de ces conflits ; ii) susciter la solidarité agissante et la cohésion intercommunautaire compromise depuis les années 1990 par des affrontements dont les dimensions prennent des aspects de plus en plus complexes; iv) comprendre le diagnostic que fait la population de la violence cyclique dans la région à travers l'analyse de leurs appréciations des initiatives entreprises par le passé pour réduire considérablement les risques de ces violences; v) identifier des pistes de réflexion pour la recherche de solutions durables à ces violences cycliques pour permettre de relancer le processus d'un développement durable dans la région; vi) en fin, cartographier les types de conflits par zones et leurs facteurs explicatifs majeurs dans la région.

Les résultats majeurs de cette étude portent sur les causes (immédiates et lointaines) des conflits observés, les protagonistes, les dimensions, les différents types, l'état actuel, les organes de gestion. En ce qui concerne les causes immédiates ou facteurs de déclenchement des conflits, elles restent très diverses en fonction du types de conflit auquel elles se rattachent. Chaque aspect de la question nécessite une compréhension toute particulière, compte tenu de la complexité qui caractérise les conflits.

Du point de vue dimension des conflits, on distingue principalement deux dimensions à savoir : la dimension intercommunautaire et celle intracommunautaire. Même si l'étude porte sur les conflits intercommunautaires qui sont pointés du doigt comme les plus grandes menaces à la paix sociale dans la région, lors des enquêtes de terrain, d'autres cas de conflits de dimension intracommunautaire ont été observés. Et, Ces conflits intracommunautaires observés à Lola au sein de la communauté des Konianké, à N'Zérékoré au sein de la communauté Kpèlè et à Beyla également au sein de la communauté Konianké présentent à leur tour de très haut risques de déstabilisation de la paix sociale par leur complexité et en raison des niveaux de tension et d'engagement des protagonistes.

C'est donc le lieu d'attirer l'attention de l'opinion nationale et internationale sur ces genres de conflits qui restent pour le moment moins médiatisés que les autres de dimension intercommunautaire.

La typologie des conflits observés montre une diversité de situations que l'on peut regrouper comme suit : conflits entre agriculteurs et éleveurs, conflits identitaires, conflits de leadership local, conflit religieux, conflits ethnico-économiques, conflits fonciers, conflits politico-ethniques, conflits de récupération d'incidents... quel que soit le phénomène spécifique de déclenchement du conflit, dès qu'il mobilise des groupes stratégiques d'origine communautaire différente, on parle de conflit intercommunautaire.

Cette dimension intercommunautaire fait souvent masquer les autres aspects du problème. En simplifiant ainsi la compréhension des conflits aux causes diverses et complexes pour les ramener à leur seul caractère communautariste, on fragilise les instances ou organes de gestion qui ne portent plus suffisamment d'attention sur les autres sources des frustrations à la base de la crise.

Pour les protagonistes, toutes les catégories sociales sont concernées par les conflits. Ce qui pose le problème d'arbitrage et d'organes de gestion. Car, on découvre que certains conflits, surtout ceux intracommunautaires impliquent directement les représentants de l'autorité religieuse ou traditionnelle locale. Ainsi, à Lola, le conflit intracommunautaire implique les chefs religieux musulmans de la communauté Konianké, à N'Zérékoré, ce sont les membres de la famille fondatrice qui sont en conflit, à Beyla, les deux cas de conflits intracommunautaires observés opposent soit les descendants des clans fondateurs et clans installés, soit les chefs traditionnels ou religieux et élus locaux.

Il ajouter que même les conflits intercommunautaires mobilisent des responsables des instances de décision. C'est par exemple le cas du conflit de réclamation du statut de fondateur entre les Toma et les Manian à Macenta. D'autres conflits opposent les militants de partis politiques ou simples partisans de candidats à un scrutin électoral (voir carte n° 7). Donc, ce sont en fait les personnes ressources qui doivent constituer les organes de gestion des conflits qui sont elles-mêmes au premier rang des acteurs de ces conflits.

D'autres catégories de protagonistes sont souvent impliquées dans les conflits intercommunautaires. Ce sont les groupes stratégiques des différentes ethnies et confessions religieuses. En ce qui concerne les facteurs de déclenchement, les plus récurrents sont la récupération des incidents. Ces incidents sont aussi variés que les conflits sont différents du point de vue des protagonistes, et des localités touchées. D'autres facteurs aussi importants ne sont pas à négliger ; il s'agit de la construction ou tentative de construction d'édifices religieux, le non-respect des limites des exploitations familiales ou des terroirs villageois, des crises de succession, la répartition des équipements sociaux de base, d'engins roulants, de construction de monuments historiques... (cf. carte n° 5).

Les causes profondes sont elles aussi diverses. On note en bonne place : *l'accumulation des frustrations dont les raisons restent complexes et diverses, l'ignorance et/ou la méconnaissance de l'histoire commune de ces communautés par elles-mêmes, l'instrumentalisation politique des communautés ethnico-religieuses, la pauvreté matérielle et financière*. Ces causes dites profondes ou lointaines, en elles-mêmes ne suffisent pas pour déclencher un affrontement direct. C'est pourquoi, il faut souvent une occasion, une provocation même mineure pour enflammer la situation. Ainsi, on comprend pourquoi il ya des frustrations et des reproches partout, mais il n'y a pas de conflits ouverts partout.

Dans les localités où il y a une large culture de tolérance et où les références coutumières gardent encore une certaine force (les pactes originels, les chefs traditionnels et religieux, ...), les tensions sont faibles et les cas de conflits sont rares. A Boola par exemple, dans la préfecture de Beyla, nous assistons encore à une situation de maîtrise des tensions donnant l'impression d'une paix durable. Cependant, cette situation pourrait devenir explosive d'un moment à l'autre compte tenu de l'ampleur des frustrations déjà développée dans la rubrique des conflits intercommunautaires.

En se référant aux avis exprimés par les enquêtés au niveau des trois grandes rubriques des recommandations, quelques tendances principales apparaissent nettement. Ainsi, au niveau de la rubrique des recommandations socioculturelles, deux tendances se dégagent. Il s'agit de la réadaptation du contenu des pactes originels aux réalités socioéconomiques actuelles et la mobilisation

des leaders d'opinion et des chefs religieux pour la sensibilisation et l'éducation en faveur du renforcement du mariage intercommunautaire.

Une analyse à l'échelle des préfectures⁷⁷ donne les tendances suivantes : sur l'ensemble des 320 enquêtés, 23% des enquêtés se sont exprimés respectivement en faveur de la réadaptation du contenu des pactes originels aux réalités socioéconomiques actuelles, puis de la mobilisation des leaders d'opinion et des chefs religieux pour la sensibilisation et l'éducation au sujet du mariage intercommunautaire.

Lorsque l'on fait l'analyse à la dimension des personnes qui se sont exprimées sur ces aspects des recommandations uniquement selon les préfectures, on aboutit à la situation suivante : dans la préfecture de N'Zérékoré, 14% se sont prononcés pour la mobilisation des leaders d'opinion et des chefs religieux pour la sensibilisation et l'éducation au sujet du mariage intercommunautaire, 19% à Gueckédou et 25% à Kissidougou. Sur le second volet relatif à la réadaptation du contenu des pactes originels aux réalités socioéconomiques actuelles, 14% se sont prononcés à Beyla, 23% à Lola et 14% par les ressortissants de la région qui vivent à Conakry (précisément dans la commune de Matoto).

Ces tendances de l'opinion des enquêtés permettent de savoir que les populations elles-mêmes perçoivent les dysfonctionnements de leurs différentes communautés respectives et manifestent clairement le désir de s'attaquer au mal par la racine. A partir du moment où les chefs traditionnels, les chefs religieux, les responsables de l'administration et les élus locaux ne sont plus simplement des organes de gestion des tensions et des conflits (intercommunautaires ou intracommunautaires) mais aussi des acteurs de premier rang, le renforcement des capacités de ces structures s'impose comme un impératif pour faciliter leur implication efficace dans la gestion des crises.

Concernant la rubrique des recommandations sur le plan politique, quatre axes prioritaires se dégagent avec des proportions nettement tranchées. Il s'agit d'abord du renforcement des capacités des élus locaux et des cadres de l'administration déconcentrée pour la bonne gestion des ressources, soit 38% de l'ensemble des enquêtés ; de l'organisation des consultations régulières auprès des populations afin de promouvoir des initiatives privées en leur faveur (21% des opinions) ; la promotion de la sympathie intercommunautaire à travers des projets collectifs en vue de combattre l'instrumentalisation politique des groupes ethniques (20% des enquêtés) ; l'élaboration et la mise en œuvre des projets permettant la réinsertion socioéconomique et l'épanouissement des catégories sociales juvéniles (19% des opinions). Ici également, une analyse à l'échelle des préfectures donne des tendances spécifiques locales très intéressantes.

Ainsi, 15% des opinions se sont exprimées à Macenta en faveur du renforcement des capacités des élus locaux et des cadres de l'administration déconcentrée pour la bonne gestion des ressources ; 9% à Yomou ; 16% à Lola ; et 9% à Conakry (commune de Matoto). Concernant l'organisation des consultations régulières auprès des populations afin de promouvoir des initiatives privées au bénéfice des populations, il y a 15% des avis exprimés à Lola, 18% respectivement à N'Zérékoré et à Yomou.

Sur la question de la promotion de la sympathie intercommunautaire à travers des projets collectifs en vue de combattre l'instrumentalisation politique des groupes ethniques, 17% d'opinions favorables ont été exprimées à Beyla, 19% respectivement à Gueckédou et à Kissidougou. En plus des dysfonctionnements des structures de la gouvernance locale, l'instrumentalisation politique de l'ethnie et la pauvreté sont visées par les recommandations formulées par les enquêtés eux-mêmes.

En fin, la rubrique des recommandations sur le plan économique. A l'échelle de l'ensemble de la région, trois grandes tendances se dégagent à savoir : l'installation et l'opérationnalisation effective d'un réseau de banques d'appui agricole et financier en faveur du monde paysan avec 37% des opinions, 22% des enquêtés en faveur du désenclavement des zones de production. 16% des opinions

⁷⁷ Les statistiques présentées dans cette rubrique semblent être faibles en termes d'indicateurs puis qu'elles dépassent rarement 30% des opinions par variable caractéristique. Elles gardent cependant toute leur pertinence et caractérisent essentiellement la forte dispersion des opinions. Tout comme la diversité des causes diagnostiquées, les opinions sur les recommandations sont aussi diverses dans la mesure où elles reflètent fidèlement les préoccupations des personnes interrogées en dépit des différenciations des degrés d'indicateurs.

pour l'installation et l'opérationnalisation d'un réseau de caisses de valorisation et de stabilisation des prix de produits agricoles.

Deux autres recommandations ont bénéficié d'avis favorables à des proportions moins importantes. Il s'agit de l'installation et l'opérationnalisation effective d'un réseau de banques de céréales en faveur des paysans avec 10% des avis et la relance du Projet de Plan Foncier et domanial en milieu rural en vue de mieux valoriser et de sécuriser les exploitations foncières avec 12% des enquêtés. A l'échelle des préfectures, ce sont surtout les trois premières tendances qui sont identifiées. Ainsi, sur la question de l'installation et l'opérationnalisation effective d'un réseau de banques d'appui agricole et financier en faveur du monde paysan, on a enregistré 14% d'avis favorables à Lola, 12% à Yomou, 11% à Macenta, 10% à N'Zérékoré et 9% respectivement à Gueckédou, Kissidougou et dans la commune de Ratoma à Conakry.

La clairvoyance des populations s'exprime encore mieux ici. On découvre l'expression d'un réel besoin des populations de vouloir résoudre les difficultés d'une façon vraiment durable. Ainsi, les banques commerciales qui existent et le réseau du crédit rural actuellement en place dans la région ne semblent donc pas donner satisfaction.

BIBLIOGRAPHIE

1.1. Ouvrages généraux et chapitres d'ouvrages

Alain. DURANT-LASSERVE & Etienne LE ROY (coord.), 2012, *La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050*, Paris, AFD, 156p.

Apollinaire Cécé KOLIE, 2013, *Sans manipulation, il n'y a pas de conflits ethniques* (article publié dans du 55^e anniversaire de l'indépendance nationale à N'Zérékoré), *Revue Matalana : le temps de l'Afrique*, pp.24-27.

Benjamin ZANOU, 1991, *Migrations*, Séminaire National de présentation des résultats du Recensement Général de la population et de l'Habitat (RGPH, 1988), République de Côte d'Ivoire, Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, Abidjan, 18-21 novembre 1991, 13p.

Domi Jean-Marie DORE, 2009, *La résistance contre l'occupation coloniale en Guinée Forestière : Guinée 1800-1930*, Paris, L'Harmattan, 318p.

François BART (Coord), 2012, *Terres et tensions en Afrique*, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 2012-3, pp.383-387 .

Jacky BOUJOU, 1995, *Anthropologie appliquée au développement* (Support de cours à l'occasion de sa mission d'enseignement au Master Espace-Temps-Société –ETS- à l'UGLC de Sonfonia-Conakry, 2012), 18p.

Jacques GERMAIN, 1984, *Peuples de la Forêt*, Académie des sciences d'Outre- Mer, Paris, 580p.

Jean ETIENNE et al., 2004, *Dictionnaire de Sociologie* (3^e Edition), Paris, HATIER, pp.63-70.

Jean Etienne. BIDOU et Julien Gbèrè TOURE. 2002, *Problèmes fonciers et Environnement en Guinée Forestière*, *Cahiers d'Outre-mer*, Tome LV, pp. 119-137.

Jean Paul COLLEYN, 1982, *éléments d'ethnologie sociale et culturelle*, Bruxelles 192p.

Jean Suret CANALE, 1971, *La République de Guinée* », *Editions sociales*, Paris (10^e), 426p.

Jean-Marc TREINA & Joseph TRIPONEZ, 2000, *Faire Equipe pour le meilleur*, Edition Globe-contact Boncourt/Suisse, 128p.

Luc VAN CAMPENHOUDT et Raymond QUIVY, 2011, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4^e Edition (entièrement revue et augmentée), Paris, DUNOD, 262p.

Marc DUFUMIER., 2007, *Agricultures africaines et marché mondial*, Fondation Gabriel Péri, 86p.

Marc-Antoine PEROUSE DE MONTCLOS, 2003, *Etranger dans son propre pays : l'expérience Kényane*. In Catherine COQUERY –VIDROCITCH et al. (Eds), 2003, *Etre étranger et migrant en Afrique au XXe siècle : enjeux identitaires et modes d'insertion*, Vol. 1, *Politiques migratoires et construction des identités*, Paris, L'Harmattan, pp. 87-106.

Nasser SERHAN, 2010, *L'intégration socio-économique et politique des Libanais en Côte d'Ivoire*. In KONATE F-O., NGOTTA N'G. et NDEMBOU S., *Population et mobilités géographiques en Afrique*, Collection Maîtrise de l'espace et développement, Paris, Karthala, pp.181-201.

Nsame MBONGO, 2003, *Identité et altérité en Afrique : étude de la contradiction autochtone-étranger, le cas de Douala*, in « être étranger et migrant en Afrique au XXe Siècle, vol. I : politiques migratoires et construction des identités » édition l'Harmattan, Paris, pp. 281-305.

Philippe HUGON, 2012, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Armand Colin, 3^e Edition, 351p.

Serges Moscovici, 1961/1976, *La Psychanalyse, son image et son public* (PUF).

Séverine AWENENGO, 2003, *de la marginalisation au séparatisme Joola, Sénégalais à part ou Casamançais à part entière ?* In Catherine COQUERY –VIDROCITCH et al. (Eds), 2003, *Etre étranger et migrant en Afrique au XXe siècle : enjeux identitaires et modes d'insertion*, Vol. 1,

Politiques migratoires et construction des identités, Paris, L'Harmattan, pp. 453-479.

Yi King, 1971, *Le livre des transformations*, (Version préfacé et traduite en français par Etienne PERROT), 854p.

Yveline DEVERIN, 2005, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour comprendre. Ed. La Découverte*, 2005, 140p. pp.23-37.

Yves PERSON, 1968, *Samory : Une révolution Djula, TOME 1*, Mémoire de l'Institut fondamental de l'Afrique Noire, p. 44 (pp.557-2197).

1.2. Thèses, mémoires et rapports

Action pour le Développement Communautaire (ADC), 2012, *Pactes et alliances scellés entre les communautés en Guinée Forestière* (Rapport d'étude réalisée sous la Direction du Révérend Père Dr Apollinaire Cécé KOLIE, sous le financement du Programme conjoint des Nations Unies en Guinée Forestière, 33p.

Comité de réflexion et de rédaction du pacte, 2013, *Pacte de non-agression et de cohabitation pacifique entre les groupes sociaux vivant en Guinée forestière* », N'Zérékoré, 9p.

Conseil Danois des Réfugiés & le Groupe Danois de Déminage (DRC-DDG Guinée), 2015, *analyse de conflits dans les zones frontalières au Mali, en Côte d'Ivoire, au Liberia et en Guinée* (rapport provisoire), 21p.

Daniel LAMAH, 2013, *insertion de la caféiculture dans les structures de production en Guinée Forestière*, (Thèse de Doctorat d'Etudes rurales en Géographie, Environnement), Université de Toulouse II-Le Mirail, 489p

Fonds monétaire international (FMI), 2013, *Guinée : Stratégie de réduction de la pauvreté*, No. 13/191, 152p.

Louis Kèmè ZOUMANIGUI, Histoire de la région forestière de Macenta : du XV^e au XX^e siècle, p.19 (107p).

Mêmes Droits pour Tous (MDT)/Avocats Sans Frontière-Guinée (ASF-Guinée), 2013, *Rapport conjoint sur les affrontements intercommunautaires dans les préfectures de N'Zérékoré et de Beyla*, Conakry, 20p.

Ministère du Plan (MP) / Institut National de la Statistique (INS), 2012, *Pauvreté et inégalité en Guinée de 1994 à 2012*, p.8. Ibid, 2012, p.8.

Ministère du Plan (MP) / Institut National de la Statistique (INS), 2012, *Pauvreté et inégalité en Guinée de 1994 à 2012*, p.8.

Nianga Marcelin KOLOMOU, 2015, *Tutorat et rapports fonciers dans la localité de Kōkōta/Laine, préfecture de Lola* (Mémoire de Master 2 recherche interdisciplinaire en Espace-Temps-Société), Université GLC de Sonfonia-Conakry, pp.116-118.

OGM/PACV/AFD/BM, 2006, *Recherche sur les dynamiques locales des conflits et leurs modes de gestion en Guinée Maritime et en Guinée Forestière : Analyse des risques et vulnérabilités liés aux conflits* (Rapport provisoire), Conakry, 143p.

Pascal REY, 2007, *Le Sage et l'Etat. Pouvoir, Territoire et Développement en Guinée Maritime* (Thèse de Doctorat de Géographie), Université de Bordeaux III, 290p.

PNUD/SWISS Peace, 2013, *Cartographie des conflits en Guinée* (version provisoire), Conakry/Berne, 116p.

Région Administrative de N'Zérékoré, 2010, *Analyse de la dynamique du conflit en Guinée Forestière et proposition de réponse*, 10p.

Région Administrative de N'Zérékoré, 2010, *Analyse de la dynamique du conflit en Guinée Forestière et proposition de réponse*, 10p.

République de Guinée/SuissPeace/PNUD/, 2015, *Stratégie nationale de prévention de conflits et de consolidation de la paix*, 25p + Annexe (21p.).

Système des Nations Unies/Conseil Danois pour les réfugiés/Plan/Rep. De Guinée, 2013, *Rapport d'évaluation conjointe de la situation humanitaire suite aux violences intercommunautaires dans la région administrative de N'Zérékoré les 15, 16, 17 et 18 Juillet 2013*, Conakry, 42p

1.3. Références électroniques consultées

Anne-Marie COSTALAT-FOURNEAU et Stéphane GUILLEN, 38/4 2009, *identité sociale et capacité pour un sujet en quête de reconnaissance*, L'orientation scolaire et professionnelle (en ligne), Edition papier : p. 521-544, mis en ligne le 15 décembre 2012, consulté le 20 octobre 2015. URL : <http://osp.revues.org/2344> ; DOI : 10.4000/osp.2344, revue.org par Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (INETOP).

<http://www.gpp.oiq.qc.ca> > ... > Gestion de conflits et communication (consulté le 14/07/2015).

<http://www.gpp.oiq.qc.ca> > ... > Gestion de conflits et communication (consulté le 14/07/2015).

<http://alphasociologie.blogspot.com/2011/05/le-processus-dobjectivation.html>, 22/10/2015.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Risque> (consulté le 14/07/2015).

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Risque> (consulté le 14/07/2015).

<http://osp.revues.org> <http://www.revues.org> (consulté le 14/07/2015).

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/risque/69557> (consulté le 14/07/2015).

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/risque/69557> (consulté le 14/07/2015).

<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/etranger/> (consulté le 14/07/2015).

<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/etranger/> (consulté le 14/07/2015).

<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/tension/> (consulté le 14/07/2015).

<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/tension/> (consulté le 14/07/2015).

http://www.memoireonline.com/12/10/4149/m_Des-representations--la-pratique-reflexive-pouruneco-construction-de-la-professionnalisation23.html, consulté le 22/10/2015 à 11H 47mn.

<http://www.revue-projet.com/articles/2004-4-religion-et-conflits/>, consulté le 23/10/2015 à 00H38mn

http://www.scienceshumaines.com/identite-des-conflits-identitaires-a-la-recherche-de-soi_fr_12390.html, consulté le 23/10/2015.

R Wilhelm, E Perrot - 1971 - icglisaw.com (consulté le 14/07/2015)

willem Doise, 1996, *l'explication en psychologie sociale* ; http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php%3Fid%3Dlyon2.2005.hijazi_s%26part%3D99857.

www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/.../11-A-Savoir.pdf, consulté le 07 juillet 2015.

www.geo-phile.net/IMG/.../texte_monte_pour_td_etat-nation_ivoirite.pdf (consulté le 14/07/2015)

ANNEXES

I. LISTE DES PARTICIPANTS

| N°O | Prénoms & Nom | Fonction |
|------------|----------------------------|--------------------------------------|
| 1 | M. Didier BAZZO | Consultant international |
| 2 | Dr Daniel LAMAH | Responsable de l'Equipe de recherche |
| 3 | M. Nianga Marcelin KOLOMOU | Chargé de recherche |
| 4 | M. Kaliva GUILAVOGUI | Chargé de recherche |
| 5 | M. Aimé Raphaël HABA | Chargé de Programmes |
| 6 | Lucien Fidel HABA | Trésorier |
| 7 | Nyéréké David NYABALAMOU | Chargé de recherche |
| 8 | Dr Kéfing CONDE | Personne-ressource |
| 9 | M. Daouda KOMA | Personne-ressource |
| 10 | Mohamed CISSOKO | Enquêteur et Agent de saisie |
| 11 | Jacqueline HABA | Enquêtrice et Agent de saisie |
| 12 | Faya Benjamin TOLNO | Enquêteur et Assistant de recherche |
| 13 | Lacko Rahim DOMINO | Enquêteur et Agent de saisie |
| 14 | Karamoko CAMARA | Enquêteur et Assistant de recherche |
| 15 | Kpakilé KOLOMOU | Enquêteur |
| 16 | Yomba OUENDENO | Enquêteur |
| 17 | Kémo ZOUMANIGUI | Enquêteur et Assistant de recherche |
| 18 | Mamoudou 1 CAMARA | Enquêteur |
| 19 | Döbö 2 ONIVOGUI | Enquêteur |
| 20 | Cécé DOUALAMOU | Enquêteur et Assistant de recherche |
| 21 | Alice KOUROUMA | Enquêtrice et Agent de saisie |
| 22 | Amara KAMANO | Enquêteur |
| 23 | Lancinet KEITA | Enquêteur |
| 24 | Cécé Foromo Eric SONOMY | Enquêteur |
| 25 | Madeleine LOUA | Enquêtrice |
| 26 | Mataba KOUROUMA | Enquêtrice |
| 27 | Gnakoï Xavie BILIVOGUI | Enquêteur |
| 28 | Amadou CAMARA | Enquêteur |
| 29 | Ali Fomba KAMANO | Enquêteur |

II. LISTE DES TABLEAUX COMPLEMENTAIRES

Tableau complémentaire 1 : Croisement entre le sexe de l'enquêté (e) et leur avis sur l'existence de conflits liés au foncier

| Le sexe de l'enquêté (e)/Existence de conflits liés au foncier | Oui | Non | TOTAL (H et F) | % Oui (H et F) | % Non (H et F) |
|--|-----|-----|----------------|----------------|----------------|
| Homme | 186 | 41 | 227 | 73 | 63 |
| Femme | 69 | 24 | 93 | 27 | 37 |
| TOTAL | 255 | 65 | 320 | 100 | 100 |

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Tableau complémentaire 2 : Croisement entre les régions administratives de résidence et le sexe des enquêtés

| Région administrative | H | F | Total |
|-----------------------|-----|----|-------|
| N'Zérékoré | 156 | 62 | 218 |
| Conakry | 39 | 18 | 57 |
| Faranah | 21 | 13 | 34 |
| Kindia | 11 | 0 | 11 |
| TOTAL | 227 | 93 | 320 |

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Tableau complémentaire 3 : Croisement entre les préfectures de résidence et le sexe des enquêtés

| Préfecture | Homme | Femmes | Total |
|-------------|-------|--------|-------|
| Macenta | 34 | 9 | 43 |
| N'Zérékoré | 24 | 16 | 40 |
| Yomou | 28 | 11 | 39 |
| Gueckédou | 25 | 8 | 33 |
| Kissidougou | 20 | 13 | 33 |
| Beyla | 25 | 7 | 32 |
| Lola | 21 | 11 | 32 |
| Ratoma | 16 | 6 | 22 |
| Dubreka | 12 | 4 | 16 |
| Matoto | 8 | 7 | 15 |
| Coyah | 11 | 1 | 12 |
| Dixinn | 3 | 0 | 3 |
| TOTAL | 227 | 93 | 320 |

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Tableau complémentaire 4 : Croisement entre l'ethnie de l'enquêté (e) et la pratique de mariages intercommunautaires réciproques

| L'ethnie de l'enquêté (e)/Pratique de MIC réciproques | Non réponse | Oui sans condition | Oui à condition que le garçon change de religion | Oui à condition que chacun conserve sa religion | Non | TOTAL |
|---|-------------|--------------------|--|---|-----------|------------|
| Kouranko | 0 | 9 | 1 | 0 | 0 | 12 |
| Kissi | 5 | 15 | 25 | 1 | 3 | 53 |
| Lélé | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| Malinké | 4 | 2 | 6 | 1 | 1 | 39 |
| Toma | 4 | 19 | 14 | 0 | 6 | 46 |
| Maniah | 0 | 7 | 1 | 0 | 0 | 10 |
| Kpèlè | 6 | 9 | 27 | 2 | 10 | 73 |
| Konianké | 4 | 6 | 5 | 4 | 6 | 64 |
| . Konon | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 5 |
| Manon | 2 | 3 | 3 | 2 | 2 | 12 |
| Peulh | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| Soussou | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| TOTAL | 25 | 72 | 84 | 12 | 28 | 320 |

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Tableau complémentaire 5 : Croisement entre l'avis sur la pratique des mariages intercommunautaires non réciproques et L'ethnie de l'enquêté (e)

| Pratiques de MICNR/L'ethnie de l'enquêté (e) | Kouranko | Kissi | Lélé | Malinké | Toma | Maniah | Kpèlè | Konianké | . Konon | Manon | Peulh | Soussou | TOTAL | % |
|---|----------|-------|------|---------|------|--------|-------|----------|---------|-------|-------|---------|-------|-----|
| Non réponse | 12 | 48 | 1 | 33 | 28 | 9 | 40 | 42 | 4 | 9 | 3 | 1 | 230 | 72 |
| Filles autochtones/Garçons allogènes uniquement | 0 | 5 | 1 | 6 | 17 | 0 | 32 | 22 | 1 | 3 | 0 | 0 | 87 | 27 |
| Filles allogènes/Garçons autochtones uniquement | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 |
| TOTAL | 12 | 53 | 2 | 39 | 46 | 10 | 73 | 64 | 5 | 12 | 3 | 1 | 320 | 100 |
| % | 4 | 17 | 1 | 12 | 14 | 3 | 23 | 20 | 2 | 4 | 1 | 0 | 100 | |

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Tableau complémentaire 6 : Croisement entre l'ethnie de l'enquêté (e) et l'ethnie des 1ers commerçants et transporteurs

| L'ethnie de l'enquêté (e)/Ethnie des 1ers commerçants et transpt | Non réponse | Kouranko | Kissi | Malinké | Toma | Maniah | Kpèlè | Konianké | Manon | Peulh | Ne sais pas | TOTAL | % |
|--|-------------|----------|-------|---------|------|--------|-------|----------|-------|-------|-------------|-------|-----|
| Kouranko | 1 | 0 | 0 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 12 | 4 |
| Kissi | 2 | 0 | 4 | 38 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 | 3 | 53 | 17 |
| Lélé | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| Malinké | 0 | 1 | 0 | 29 | 0 | 0 | 1 | 3 | 0 | 2 | 3 | 39 | 12 |
| Toma | 3 | 1 | 1 | 8 | 12 | 7 | 0 | 4 | 0 | 3 | 7 | 46 | 14 |
| Maniah | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 | 10 | 3 |
| Kpèlè | 0 | 0 | 0 | 34 | 0 | 0 | 7 | 28 | 0 | 2 | 2 | 73 | 23 |
| Konianké | 0 | 0 | 0 | 16 | 0 | 0 | 2 | 45 | 0 | 1 | 0 | 64 | 20 |
| . Konon | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 | 2 |
| Manon | 1 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 | 4 | 1 | 0 | 0 | 12 | 4 |
| Peulh | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 3 | 1 |
| Soussou | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | 7 | 2 | 5 | 148 | 12 | 9 | 10 | 92 | 2 | 14 | 19 | 320 | 100 |
| % | 2 | 1 | 2 | 46 | 4 | 3 | 3 | 29 | 1 | 4 | 6 | 100 | |

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Tableau complémentaire 7 : Croisement entre l'ethnie de l'enquêté (e) et l'évolution des relations entre anciens et nouveaux acteurs

| L'ethnie de l'enquêté (e)/Ev° relt° éq entre ancns et nv acteurs | Non réponse | Vellités d'hégémonie des anciens acteurs | Attitude affichée de fierté des nouveaux acteurs | Bonne collaboration entre anciens et nouveaux acteurs | Attitude de méfiance entre les acteurs | Attitude de repli identitaire des acteurs | Autre | TOTAL | % |
|--|-------------|--|--|---|--|---|-------|-------|-----|
| Kouranko | 1 | 0 | 0 | 10 | 1 | 0 | 0 | 12 | 4 |
| Kissi | 0 | 2 | 1 | 45 | 2 | 1 | 2 | 53 | 17 |
| Lélé | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| Malinké | 2 | 3 | 2 | 30 | 0 | 1 | 1 | 39 | 12 |
| Toma | 1 | 3 | 3 | 31 | 7 | 0 | 1 | 46 | 14 |
| Maniah | 0 | 3 | 0 | 6 | 1 | 0 | 0 | 10 | 3 |
| Kpèlè | 1 | 6 | 2 | 57 | 6 | 1 | 0 | 73 | 23 |
| Konianké | 0 | 1 | 10 | 47 | 1 | 3 | 2 | 64 | 20 |
| . Konon | 0 | 1 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 5 | 2 |
| Manon | 0 | 0 | 2 | 10 | 0 | 0 | 0 | 12 | 4 |
| Peulh | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 |
| Soussou | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | 5 | 19 | 20 | 246 | 18 | 6 | 6 | 320 | 100 |
| % | 2 | 6 | 6 | 77 | 6 | 2 | 2 | 100 | |

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Tableau complémentaire 8 : Croisement entre l'ethnie de l'enquêté (e) et les recommandations sur le plan socioculturel

| L'ethnie de l'enquêté (e)/Recommandations plan socioculturel | Se ressourcer du contenu des pactes originels | Réadapter le contenu des pactes originels aux réalités socioéconomiques actuelles | Produire et vulgariser un code de bonne conduite inspiré du contenu réactualisé des pactes intercommunautaires | Introduire dans les manuels scolaires, des passages importants de l'Histoire commune des communautés de la Guinée Forestière | Mobiliser les leaders d'opinion et les chefs religieux pour la sensibilisation et l'éducation en faveur du renforcement du mariage intercommunautaire | Elaborer et mettre en œuvre un programme de caravane de la paix durable sur l'ensemble de la région | Organiser des cérémonies publiques de repentance et de pardon à travers toute la région | Mettre en place et rendre opérationnels des organes mixtes de veille, de dialogue et de communication intercommunautaires à travers toute la région | TOTAL | % |
|--|---|---|--|--|---|---|---|---|-------|-----|
| Kouranko | 1 | 7 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 1 | 12 | 4 |
| Kissi | 7 | 10 | 2 | 0 | 23 | 3 | 0 | 1 | 53 | 17 |
| Lélé | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| Malinké | 6 | 6 | 4 | 1 | 12 | 2 | 1 | 3 | 39 | 12 |
| Toma | 6 | 4 | 4 | 0 | 8 | 1 | 2 | 8 | 46 | 14 |
| Maniah | 3 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 | 10 | 3 |
| Kpèlè | 10 | 20 | 3 | 2 | 9 | 4 | 2 | 10 | 73 | 23 |
| Konianké | 10 | 21 | 4 | 2 | 11 | 2 | 2 | 5 | 64 | 20 |
| . Konon | 0 | 3 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 2 |
| Manon | 0 | 1 | 0 | 0 | 4 | 1 | 1 | 1 | 12 | 4 |
| Peulh | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 |
| Soussou | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | 43 | 74 | 18 | 8 | 73 | 13 | 9 | 32 | 320 | 100 |
| % | 13 | 23 | 6 | 3 | 23 | 4 | 3 | 10 | 100 | |

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Tableau complémentaire 9 : Croisement entre l'ethnie de l'enquête (e) et les recommandations sur le plan économique

| L'ethnie de l'enquête (e)/Recommandations plan économique | Installer et rendre effectivement opérationnel un réseau de banques d'appui agricole et financier en faveur du monde paysan | Installer et rendre effectivement opérationnel un réseau de banques de céréales en faveur des paysans | Installer et rendre opérationnel un réseau de caisses de valorisation et de stabilisation des prix de produits agricoles en Guinée Forestière | Relancer la mise en œuvre du Projet de Plan Foncier Rural en vue de mieux valoriser et de sécuriser les exploitations foncières | Autre | TOTAL | % |
|---|---|---|---|---|-------|-------|-----|
| Kouranko | 0 | 0 | 4 | 1 | 0 | 12 | 4 |
| Kissi | 16 | 7 | 9 | 7 | 5 | 53 | 17 |
| Lélé | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 1 |
| Malinké | 18 | 2 | 4 | 7 | 1 | 39 | 12 |
| Toma | 15 | 4 | 11 | 4 | 1 | 46 | 14 |
| Maniah | 4 | 0 | 2 | 1 | 0 | 10 | 3 |
| Kpèlè | 24 | 11 | 5 | 7 | 3 | 73 | 23 |
| Konianké | 31 | 7 | 10 | 8 | 0 | 64 | 20 |
| . Konon | 4 | 0 | 1 | 0 | 0 | 5 | 2 |
| Manon | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | 12 | 4 |
| Peulh | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 3 | 1 |
| Soussou | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | 117 | 33 | 50 | 39 | 12 | 320 | 100 |
| % | 37 | 10 | 16 | 12 | 4 | 100 | |

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Tableau complémentaire 10 : Croisement entre l'ethnie de l'enquêté (e) et recommandations sur le plan politique

| L'ethnie de l'enquêté (e)/Recommandations plan politique | Non réponse | Renforcer les capacités des élus locaux et des cadres de l'administration déconcentrée à la bonne gestion des ressources | Organiser des consultations régulières auprès des populations afin de promouvoir les initiatives au bénéfice des populations | Elaborer et mettre en œuvre des projets permettant la réinsertion socioéconomique et l'épanouissement des catégories sociales juvéniles vulnérables* | Autre | TOTAL | % |
|--|-------------|--|--|--|----------|------------|------------|
| Kouranko | 0 | 8 | 1 | 1 | 1 | 12 | 4 |
| Kissi | 1 | 16 | 9 | 9 | 2 | 53 | 17 |
| Lélé | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 1 |
| Malinké | 1 | 10 | 11 | 7 | 0 | 39 | 12 |
| Toma | 0 | 22 | 6 | 9 | 1 | 46 | 14 |
| Maniah | 0 | 1 | 2 | 4 | 0 | 10 | 3 |
| Kpèlè | 0 | 29 | 22 | 10 | 0 | 73 | 23 |
| Konianké | 0 | 29 | 12 | 15 | 0 | 64 | 20 |
| . Konon | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 5 | 2 |
| Manon | 0 | 3 | 3 | 4 | 0 | 12 | 4 |
| Peulh | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 3 | 1 |
| Soussou | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | 2 | 122 | 66 | 62 | 4 | 320 | 100 |
| % | 1 | 38 | 21 | 19 | 1 | 100 | |

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Tableau complémentaire 11 : Croisement entre les recommandations sur le plan socioculturel et les préfectures de résidence des enquêtés

| Préfecture | Se ressourcer du contenu des pactes originels | Réadapter le contenu des pactes originels aux réalités socioéconomiques actuelles | Produire et vulgariser un code de bonne conduite inspiré du contenu réactualisé des pactes intercommunautaires | Promouvoir l'attachement des populations aux valeurs sociales et coutumières des différentes communautés par la sensibilisation et l'éducation | Introduire dans les manuels scolaires, des passages importants de l'Histoire commune des communautés de la Guinée Forestière | Mobiliser les leaders d'opinion et les chefs religieux pour la sensibilisation et l'éducation en faveur du renforcement du mariage intercommunautaire | Elaborer et mettre en œuvre un programme de caravane de la paix durable sur l'ensemble de la région | Organiser des cérémonies publiques de repentance et de pardon à travers toute la région | Mettre en place et rendre opérationnels des organes mixtes de veille, de dialogue et de communication intercommunautaires à travers toute la région | Autres | TOTAL |
|--------------|---|---|--|--|--|---|---|---|---|----------|------------|
| Macenta | 6 | 3 | 4 | 9 | 0 | 8 | 1 | 2 | 9 | 1 | 43 |
| N'Zérékoré | 3 | 8 | 1 | 8 | 1 | 10 | 3 | 3 | 3 | 0 | 40 |
| Yomou | 6 | 4 | 2 | 8 | 2 | 7 | 3 | 3 | 4 | 0 | 39 |
| Gueckédou | 4 | 2 | 2 | 4 | 1 | 14 | 1 | 0 | 3 | 2 | 33 |
| Kissidougou | 3 | 5 | 2 | 3 | 0 | 18 | 2 | 0 | 0 | 0 | 33 |
| Beyla | 5 | 10 | 2 | 3 | 0 | 4 | 0 | 0 | 6 | 2 | 32 |
| Lola | 3 | 17 | 2 | 0 | 0 | 5 | 1 | 0 | 4 | 0 | 32 |
| Ratoma | 6 | 6 | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 2 | 0 | 22 |
| Dubreka | 2 | 8 | 0 | 3 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 16 |
| Matoto | 0 | 10 | 1 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 15 |
| Coyah | 4 | 0 | 0 | 2 | 1 | 3 | 1 | 1 | 0 | 0 | 12 |
| Dixinn | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| TOTAL | 43 | 74 | 18 | 45 | 8 | 73 | 13 | 9 | 32 | 5 | 320 |

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Tableau complémentaire 12 : Croisement entre les recommandations sur le plan économique et les préfectures de résidence des enquêtés

| Préfecture/Recommandation économiques | Installer et rendre effectivement opérationnel un réseau de banques d'appui agricole et financier en faveur du monde paysan | Installer et rendre effectivement opérationnel un réseau de banques de céréales en faveur des paysans | Installer et rendre effectivement opérationnel un réseau de caisses de valorisation et de stabilisation des prix de produits agricoles en Guinée Forestière | Désenclaver les zones de production | Relancer la mise en œuvre du Projet de Plan Foncier Rural en vue de mieux valoriser et de sécuriser les exploitations foncières | Autres | TOTAL |
|---------------------------------------|---|---|---|-------------------------------------|---|-----------|------------|
| Macenta | 13 | 2 | 14 | 10 | 3 | 1 | 43 |
| N'Zérékoré | 12 | 8 | 8 | 4 | 5 | 3 | 40 |
| Yomou | 14 | 0 | 6 | 11 | 8 | 0 | 39 |
| Gueckédou | 10 | 4 | 7 | 6 | 5 | 1 | 33 |
| Kissidougou | 10 | 3 | 5 | 3 | 8 | 4 | 33 |
| Beyla | 9 | 5 | 0 | 8 | 7 | 3 | 32 |
| Lola | 16 | 6 | 1 | 8 | 1 | 0 | 32 |
| Ratoma | 10 | 1 | 4 | 5 | 2 | 0 | 22 |
| Dubreka | 7 | 1 | 2 | 6 | 0 | 0 | 16 |
| Matoto | 5 | 0 | 2 | 8 | 0 | 0 | 15 |
| Coyah | 8 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 12 |
| Dixinn | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| TOTAL | 117 | 33 | 50 | 69 | 39 | 12 | 320 |

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015

Tableau complémentaire 13 : Croisement entre les recommandations sur les plans politique et institutionnel et les préfectures de résidence des enquêtés

| Recommandations sur le plan politique | Non réponse | Renforcer les capacités des élus locaux et des cadres de l'administration déconcentrée à la bonne gestion des ressources | Organiser des consultations régulières auprès des populations afin de promouvoir les initiatives au bénéfice des populations | Favoriser la sympathie intercommunautaire à travers des projets collectifs en vue de combattre l'instrumentalisation politique des groupes ethniques | Elaborer et mettre en œuvre des projets permettant la réinsertion socioéconomique et l'épanouissement des catégories sociales juvéniles vulnérables* | Autre | TOTAL |
|---------------------------------------|-------------|--|--|--|--|-------|-------|
| Préfectures | | | | | | | |
| Macenta | 0 | 18 | 8 | 7 | 9 | 1 | 43 |
| N'Zérékoré | 0 | 18 | 7 | 3 | 11 | 1 | 40 |
| Yomou | 0 | 11 | 9 | 8 | 11 | 0 | 39 |
| Gueckédou | 1 | 5 | 6 | 12 | 8 | 1 | 33 |
| Kissidougou | 1 | 4 | 9 | 12 | 6 | 1 | 33 |
| Beyla | 0 | 7 | 7 | 11 | 7 | 0 | 32 |
| Lola | 0 | 20 | 10 | 1 | 1 | 0 | 32 |
| Ratoma | 0 | 7 | 5 | 4 | 6 | 0 | 22 |
| Dubreka | 0 | 11 | 0 | 4 | 1 | 0 | 16 |
| Matoto | 0 | 11 | 2 | 1 | 1 | 0 | 15 |
| Coyah | 0 | 9 | 3 | 0 | 0 | 0 | 12 |
| Dixinn | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 3 |
| TOTAL | 2 | 122 | 66 | 64 | 62 | 4 | 320 |

Source : Enquête AMAS-PCIC-GF, septembre 2015